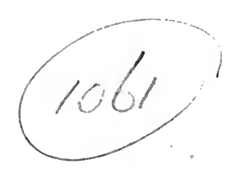
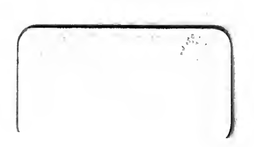



1061



ANALECTES

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

A. J. NAMÈCHE.

N° 37.



LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

Imprimeurs de l'Université.

—

1874

INAUGURATION DU MONUMENT VAN BOCKEL.

—

L'inauguration solennelle du monument érigé en l'église primaire de St-Pierre, à la mémoire de M. Guillaume Van Bockel, s'est faite mercredi 8 octobre 1873, à l'issue de la messe du St-Esprit, en présence de Mgr le Recteur, du corps professoral de l'Université catholique, et d'un grand nombre de personnes notables de la ville et de l'arrondissement.

Le monument étant découvert, M. G. Cappellen, Président de la Commission organisatrice, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Le jour où une mort inattendue vint enlever presque subitement l'honorable monsieur Van Bockel à l'affection de ses concitoyens, une même pensée germa dans l'esprit de ses amis. Tous songèrent à perpétuer la mémoire de ce citoyen distingué, en lui érigeant un monument qui rappelât à la postérité ses grandes actions et ses éminentes vertus.

» Ce monument, nous l'inaugurons aujourd'hui. Qu'il me soit permis de rappeler à cette occasion les principaux titres de notre ami à la reconnaissance et à l'affection de la génération présente et de celles qui la suivront.

» Guillaume Van Bockel naquit à Louvain le 21 avril 1789. Sa jeunesse fut sérieuse et ses études fortes. Il conquit le diplôme de docteur en droit et fut nommé notaire quelque temps après. — Homme profondément religieux en même temps qu'ennemi de toute oppression des esprits et des consciences, il fut un des plus ardents patriotes de 1830, et concourut puissamment au triomphe de notre indépendance et à la régénération de notre nationalité. — Aussi portait-il la croix de fer sur sa poitrine. Seize ans plus tard, le Roi lui décerna la croix de l'Ordre de Léopold, et l'on peut dire que jamais les insignes du courage et de l'honneur ne se trouvèrent placés sur un cœur plus dévoué et plus noble.

» Entré à l'administration communale en 1830, il fut nommé bourgmestre en 1833, et conserva ces importantes fonctions jusqu'en 1842. Enfin, en 1861, il fut appelé à faire partie de la Chambre des représentants. Mais, hélas! la mort ne lui permit point d'achever son mandat.

» Deux grands actes, messieurs, caractérisèrent sa carrière administrative : l'approfondissement du canal de Louvain, et l'établissement de l'Université catholique en notre ville. Ces deux actes d'une inappréciable importance prouvent que Van Bockel avait des conceptions également vastes dans le domaine matériel et dans le domaine moral.

» Profond observateur des besoins du com-

merce et de ses tendances, il conçut l'idée grandiose de mettre Louvain en communication directe avec la mer, et de l'affranchir du tribut qu'elle payait à d'autres ports plus favorisés par la nature.

» A cette époque le chemin de fer n'existait pas en Belgique. L'on commençait seulement à faire en Angleterre l'essai de ce nouveau moyen de locomotion, et personne ne pouvait prévoir encore l'immense développement auquel il était appelé dans l'avenir. — Aussi se produisit il d'abord un mouvement hostile à la grande œuvre conçue par Van Bockel. — Les uns de bonne foi, les autres par esprit d'opposition, critiquèrent la dépense à effectuer. Plus tard, lorsque les voies ferrées furent établies dans notre pays, on reprocha à notre ami un grave défaut de prévoyance, et beaucoup crurent définitivement compromise la prospérité future du grand canal de Louvain. Mais l'avenir se chargea de justifier Van Bockel, et de le venger des méfiances et des outrages dont il avait été l'objet.

» L'esprit perspicace de Van Bockel avait devancé celui de ses contradicteurs. Il avait su voir dans l'avenir, qualité éminente entre toutes chez un administrateur, et il nous est donné aujourd'hui d'assister à la réalisation de ses espérances. — Le temps est arrivé où tout le monde lui rend justice; on a compris que le progrès n'a pas trop de toutes ces voies de com-



munication. Louvain est devenu comme un trait d'union entre l'eau et le feu : le canal alimente le chemin de fer ; le chemin de fer alimente le canal, et de nombreuses et magnifiques usines viennent témoigner d'une prospérité, dont la source première remonte à la puissante et énergique initiative de notre ancien bourgmestre. — Au nom du commerce de Louvain, nous avons le droit et le devoir, messieurs, d'en témoigner une éternelle reconnaissance à sa mémoire.

» Nous passerons, messieurs, sur les détails de sa carrière administrative, quelque féconde qu'elle ait été : carrière d'autant plus difficile qu'il eut à appliquer dès le principe une législation communale nouvelle, et que la révolution dont nous sortions à peine avait détruit ou enrayé presque tous les rouages administratifs.

» Nous avons hâte d'aborder le second des actes importants que nous avons signalés : L'établissement à Louvain de l'Université catholique.

» Si Louvain est une ville connue dans le monde entier, ce n'est pas par son commerce, quelle que soit la réputation d'intégrité de ses négociants, quelqu'étendues que soient leurs transactions. — Il est un nom qui la rend célèbre depuis quatre cents ans. C'est celui de cette Université fondée par Martin V, au xve siècle, et dont sont sortis des savants qui ont rempli l'Europe du bruit de leur gloire.

» L'éclat de leur nom se réflétait sur la ville où ils avaient puisé la science, et de toutes parts Louvain recevait l'hommage du respect et de la vénération qu'inspiraient ses docteurs.

» Mais hélas! le niveau de 89 passa sur la tête de l'*Alma Mater*, et la révolution anéantit une institution libre, qui était non-seulement l'honneur de notre ville, mais une des gloires les plus pures de la Belgique. Sortie violemment des mains de l'étranger, notre patrie recouvra en 1830 son indépendance perdue. — La liberté d'enseignement fut solennellement proclamée au Congrès, et nos premiers pasteurs, délivrés des liens d'un pouvoir oppresseur, n'hésitèrent pas à faire appel à la liberté catholique, et à créer cette Université, où la science donnerait la main à la foi dans une union intime et féconde en enseignements. Les commencements de l'Université érigée d'abord à Malines, furent modestes. Mais Van Bockel avait saisi l'esprit de l'œuvre commencé.

» A la fois catholique profondément convaincu et administrateur aussi habile qu'intelligent, il comprit qu'il importait d'une part de fixer le siége de cette institution catholique à Louvain, pour la rendre héritière du lustre séculaire de l'ancienne *Alma Mater*, et d'autre part, que son établissement à Louvain deviendrait bientôt pour notre ville une source assurée de richesse et de prospérité.

» Grâce à ses efforts, l'Université catholique fut transférée à Louvain, et elle y fut installée le 1er décembre 1835. — Cette installation fut solennelle. Le Corps épiscopal y assistait, et Van Bockel, bourgmestre de la ville, prononça à cette occasion un discours trop oublié aujourd'hui et qui répondait d'avance à toutes les accusations auxquelles notre Université a été en butte depuis. Lui, le patriote de 1830, l'homme dévoué à sa religion, ennemi de tous les despotismes, qui ont d'ailleurs toujours été les persécuteurs des institutions catholiques; lui, le chef d'un parti qu'on se plait à représenter comme le parti de l'ignorance et des ténèbres, s'exprimait ainsi sur la question de l'enseignement chrétien : « On feint » de craindre le succès d'une entreprise que l'on » regarde comme vaine et téméraire, en attribuant à la création la plus libérale, le dessein » secret de retarder la marche de l'esprit humain, » d'entraver le développement des sciences, d'étouffer le génie des inventeurs, terreurs mensongères dont l'absurdité saute aux yeux des » moins clairvoyants. Quoi! ouvrira-t-on des » écoles pour ne pas enseigner? Les fréquente-t-on » pour ne pas s'instruire? Y enverrait-on longtemps ses enfants pour les voir revenir au foyer » domestique avec la même ignorance, des préjugés de plus, et de l'aptitude de moins pour » acquérir des notions justes et étendues sur les » diverses connaissances humaines? Qui doute

» encore que s'arrêter dans la carrière de l'en-
» seignement comme dans l'étude des sciences,
» est le moyen infaillible de se voir dépasser, et
» que prétendre y rétrograder vers le passé
» serait faire déserter l'école, et accélérer une
» chute aussi prompte qu'inévitable. »

» Trente-huit glorieuses années, messieurs, ont prouvé la vérité et la profondeur de ses vues. l'Université de Louvain n'a pas démérité de l'ancienne *Alma Mater*. Elle a peuplé notre ville d'une phalange de professeurs savants, elle la peuple chaque année d'une phalange sans cesse renaissante d'élèves studieux. Elle a semé dans tout le pays le fruit de son enseignement, et l'on peut dire avec vérité qu'il n'est pas une ville, pas un village où ne se fasse ressentir la présence d'un ancien élève de l'Université catholique.

» Il est donc naturel, messieurs, que l'on ait choisi pour le monument de Van Bockel, le temple où nous nous trouvons, cette grande collégiale de saint Pierre; et qu'on l'ait placé en regard de cet autre monument, érigé à Mgr De Ram, qui fut le premier recteur de l'Université, et qui eut l'immense mérite d'organiser cette splendide création catholique.

» Réunis dans nos mémoires, sous les voûtes de ce temple séculaire, ils seront pour la postérité un haut enseignement. Ils resteront pour elle le témoignage éclatant des immenses bien faits qu'engendre l'accord des autorités reli-



gieuses et civiles pour faire le bien, et tous les deux ils rappelleront aux générations futures que l'union des grands cœurs et l'entente des nobles intelligences sont pour les peuples la première source de prospérité.

» Un mot encore, messieurs. Il manque à la fête un témoin. Il manque l'artiste, le digne et habile sculpteur, auteur du monument que nous inaugurons. — Herman de Fierlant, auteur aussi du monument de Mgr De Ram, est mort au moment où il allait tailler la pierre, devant laquelle nous nous trouvons. Il n'a eu que le temps d'en faire le dessin. Honneur à sa mémoire ! Ses élèves ou plutôt ses amis ont achevé l'œuvre du maître. Sous la main exercée de MM. Verdeyen et Wynants le dessin a pris corps, et l'on peut dire que les modifications qu'ils y ont introduites leur donnent une part importante dans la conception de l'œuvre. L'opinion publique a déjà prononcé sur le talent de ces artistes. Nous leur adressons nos plus chaleureuses félicitations.

» Ma tâche est remplie, messieurs.

» Puisse la postérité qui se rendra à Louvain et visitera ce temple se rappeler toujours que la devise de Van Bockel fut : Religion, Honneur, Patrie et Liberté ! »

—

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, LE 8 OCTOBRE, JOUR DE L'OUVERTURE DES COURS ACADÉMIQUES, APRÈS LA MESSE DU SAINT-ESPRIT, PAR MGR A. J. NAMÈCHE, RECTEUR MAGNIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ.

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

L'inauguration du monument élevé par la reconnaissance des catholiques de l'arrondissement de Louvain à la mémoire de monsieur Van Bockel, se rattache par un lien étroit à la cérémonie qui nous réunit dans cette enceinte. Le nom de ce grand citoyen est intimement uni à celui de la nouvelle Université de Louvain. Premier magistrat de cette cité, ce fut lui qui contribua surtout à fixer dans les murs de sa ville natale la jeune héritière de l'antique *Alma Mater*, et il crut avoir assez fait pour le bonheur de ses concitoyens, quand il eut scellé le pacte conclu à cette fin avec l'épiscopat, quand il l'eut remis aux mains du vénérable Primat de la Belgique, et qu'il eut ainsi, comme il le disait, ramené dans les murs délaissés de la vieille cité académique l'école nationale, celle de nos pères, l'œuvre de nos ancêtres et la plus belle dotation

de leurs descendants. Il croyait avoir bien mérité de la Belgique entière, en relevant sur ses fondements séculaires le plus splendide, le plus utile monument de la patrie commune. Dieu permit que cet homme de bien rendit encore de longs services à la religion et à la patrie, et lorsqu'il mourut, chargé d'années, après une vie toute d'honneur et de dévouement, ce fut un deuil public et universel, comme il arrive au moment où disparaissent ces hommes rares qui ont désarmé par la fermeté de leurs convictions et la loyauté de leur caractère les hostilités longtemps soulevées contre eux, et qui ont su commander à la fin l'estime et le respect même de leurs adversaires.

Messieurs, nous ouvrons aujourd'hui, sous les auspices de la religion et de la patrie, après avoir invoqué les lumières de l'Esprit saint, notre trente-neuvième année académique. Avant de vous entretenir de l'année qui commence, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur celle qui vient de finir, et que la Providence a marquée pour nous de nouveaux bienfaits. Jamais la grande famille universitaire n'a été aussi nombreuse. Mille cinquante-cinq inscriptions ont été reçues, et à la dernière session des jurys d'examen, plus de six cents récipiendaires se sont présentés à Louvain. Je suis heureux d'ajouter que les succès obtenus dans ces examens n'ont jamais été aussi nombreux ni aussi brillants

que cette année. Ce m'est une grande joie de pouvoir dire encore que la piété, l'ordre, le travail, l'attachement aux saines doctrines, le dévouement aux œuvres de charité, à tout ce qui tend à rétablir le règne de Dieu dans les âmes et dans la société, l'amour des bonnes lettres, des études fortes, que tout cela a été grandissant, se développant au sein de l'Université. J'en remercie la bonté divine, qui me donne, au milieu des sollicitudes et des angoisses de ma charge, ce motif puissant de consolation pour le présent et d'espérance pour l'avenir.

Par une exception rare dans l'histoire de nos dernières années, le corps académique avait traversé celle-ci presque entièrement sans être entamé dans ses membres, quand un coup bien sensible est venu nous frapper et nous affecter profondément, quoique nous y fussions jusqu'à un certain point préparés. Notre regretté collègue, M. le Professeur Sovet, nous a été enlevé à la fleur de la jeunesse, du savoir et du talent, après une longue et mystérieuse maladie, où il a vu venir la mort pas à pas sans la craindre. Il s'est éteint, ou plutôt il s'est endormi, avec une résignation pleine de foi et d'espérance, avec cette confiance sereine dans l'immortalité bienheureuse, qui est le partage du juste et du chrétien. En présence d'une fin aussi douce et aussi édifiante, il semble que la mort perd toute son amertume, et en entendant de la bouche du res-

pectable père de notre cher défunt, de ce savant si bon, si modeste, si religieux, tant de détails pleins de je ne sais quel charme triste et consolant tout ensemble, je me prenais à me demander si la mort, dans de telles conditions, n'est pas un bien, et je croyais mieux comprendre la vérité de cette grande parole de la sainte Écriture : bienheureux les morts, quand ils meurent dans le Seigneur.

J'ai maintenant à vous rendre compte, messieurs, de quelques changements opérés récemment dans le personnel universitaire. M. le Professeur Lefebve, de la Faculté de Théologie, a été promu à l'éméritat; il est remplacé, dans sa chaire, par M. le Professeur Dupont, qui passe de la Faculté de Philosophie à celle de Théologie, tout en conservant, dans la première, son cours de Métaphysique. MM. Masoin, Jacops et Pieraerts ont été nommés professeurs ordinaires; MM. Dewez et Noël, professeurs extraordinaires. M. Jacops ajoute aux cours dont il était chargé déjà celui de philosophie morale; cette combinaison a l'avantage de réunir dans une seule main toutes les parties de l'enseignement philosophique préparatoire à la candidature dans cette Faculté.

Le programme de la Faculté de Théologie a subi des modifications. Ces modifications ont pour objet de compléter l'enseignement, que viennent chercher aujourd'hui en très grand

nombre sur nos bancs de jeunes ecclésiastiques étrangers. Généralement les étudiants de cette classe n'ont pas, comme ceux qui sortent de nos séminaires, reçu, dans leur pays natal, une première éducation sacerdotale et une initiation suffisante à la science théologique. C'est une lacune à laquelle il a fallu pourvoir depuis plusieurs années, et qui est maintenant entièrement comblée.

Vous savez, messieurs, que nos Écoles spéciales continuent à donner d'excellents résultats. Cinquante-un ingénieurs diplômés en sont sortis depuis cinq ans. La plupart se sont placés sans difficulté; plusieurs occupent des positions importantes en France, en Autriche, en Allemagne et dans notre pays. On peut affirmer hautement que ces aînés de nos Écoles font honneur à l'institution qui les a formés.

Je vous exposais l'an dernier, messieurs, la nécessité où nous allions nous trouver d'agrandir plusieurs de nos locaux, et le besoin que nous éprouvions d'une nouvelle pédagogie. Nous avons tâché de remédier provisoirement et dans la mesure de nos ressources aux difficultés résultant de l'exiguité et de la vicieuse disposition de plusieurs de nos bâtiments académiques. Quant à une nouvelle pédagogie, il a bien fallu renoncer pour le moment à la réalisation de ce progrès, quoique la nécessité en devienne plus évidente et se fasse sentir chaque jour davantage.

Les sacrifices considérables qu'a coûtés à la caisse universitaire la création de nos Écoles, ceux qu'exige leur entretien annuel, ne nous permettent pas de songer actuellement à élever le chiffre de nos dépenses. Au contraire, la prudence nous impose le devoir impérieux de faire toutes les économies compatibles avec les exigences de l'enseignement. Car, hâtons-nous de le dire, nous sommes bien résolus, sous ce rapport, de rester toujours au courant du mouvement scientifique de notre temps, et des développements qui en résultent dans l'ensemble des études universitaires.

Au nombre des institutions les plus utiles annexées à l'Université, en ces derniers temps, figure le collége Juste-Lipse. Cet établissement destiné à former, pour nos petits séminaires et nos colléges ecclésiastiques, des professeurs bien préparés et au courant des méthodes les plus perfectionnées et des meilleurs procédés pédagogiques, va recevoir un nouveau complément. Nosseigneurs les Évêques ont bien voulu adjoindre un troisième prêtre à M. le Président et à M. le Directeur, qui s'acquittent avec tant de zèle, d'union et de succès de la tâche qui leur est confiée, et dans l'accomplissement de laquelle ils étaient aidés déjà par les soins dévoués et les lumières de plusieurs Professeurs de l'Université. Les examens qui ont eu lieu à la fin de l'année, et auxquels j'ai assisté assidûment et avec

le plus vif intérêt, ont donné d'excellents résultats. L'augmentation du personnel permettra de préparer ces maîtres futurs à l'enseignement des mathématiques aussi bien qu'à celui des humanités. Tout nous fait donc espérer que le collége répondra de plus en plus à l'attente de ses vénérables fondateurs, et qu'il ne constituera pas l'un des moindres services rendus par l'Université à la religion et au pays, si intéressés l'une et l'autre au perfectionnement et à la sage direction des études moyennes.

Me permettriez-vous, messieurs, de vous entretenir en passant d'une idée, je n'oserais pas dire d'un projet, qui ne vous paraîtra peut-être qu'une utopie, une chose irréalisable, mais dont l'utilité, je crois, ne peut être révoquée en doute, si les moyens d'exécution ne faisaient pas défaut. Je veux parler de la création à l'Université d'un ensemble d'études agronomiques, scientifiques, juridiques et économiques destinées aux enfants des grands propriétaires fonciers et aux fils des riches fermiers, comme il y en a tant en Belgique ; à cette classe nombreuse de jeunes gens nés dans l'aisance, et dont la vie, au moins en partie, doit s'écouler au milieu des champs. Ces jeunes gens, devenus des hommes, exerceront un jour une influence considérable, prépondérante, sur les habitants de nos campagnes, et cette influence sera nécessairement plus ou moins heureuse, plus ou moins utile, selon la direction

donnée à leur éducation, et les lumières fournies avec plus ou moins de discernement à leur intelligence. Il y a là, pour nous catholiques, un point de vue important, et qui doit nous intéresser tout particulièrement.

Le travail des champs, on l'a remarqué avec un grand sens, est essentiellement moralisateur. L'agriculteur, dans la solitude active et le silence animé de ses travaux, rencontre Dieu, pour ainsi dire, à chaque pas, et ne saurait point ne pas penser à lui. La sérénité du jour comme le nuage, la pluie comme la sécheresse, le conduisent aussi naturellement à la prière que s'en détourne facilement le travailleur asservi et surmené de nos dévorantes fournaises industrielles. On s'effraie avec raison de l'émigration croissante des campagnes vers les villes, foyers des théories perverses et des troubles sociaux. Tout ce qui ralentit ce mouvement et combat ces périls, est un bienfait pour la société.

Et qu'on ne croie pas que le séjour et le travail des champs excluent fatalement l'étude et les jouissances intellectuelles. De même que les sciences s'appliquent à l'industrie et la fécondent merveilleusement, de même elles s'appliquent à l'agriculture et y créent les plus précieuses ressources. Un homme d'expérience l'a dit avec une grande autorité : « Lorsqu'il s'agira d'arrêter le plan, la coupe et l'élévation des constructions rurales, le tracé des routes appelées à faci-

liter le transport des engrais, la rentrée des récoltes, le plan des améliorations foncières, telles que drainage et irrigations; lorsqu'il s'agira de mettre tout cela à exécution dans les meilleures conditions de durée et de dépenses, ne sera-t-il pas très utile à l'agriculteur d'être familiarisé avec les connaissances de l'ingénieur?

» Lorsqu'il s'agira d'analyser le sol et le sous-sol d'un domaine, ainsi que les eaux, qui, en y circulant, contribuent à l'alimentation des plantes; lorsqu'en raison de ces analyses, il s'agira d'adopter le meilleur mode d'amendement, de choisir et d'acheter des engrais commerciaux d'une nature et d'une richesse déterminée, la chimie et la physique ne seront-elles pas profitables à l'agriculteur?

» Lorsqu'il devra acquérir les instruments destinés à façonner son sol, soit argileux, soit calcaire; à répartir à moins de frais et uniformément les semences; à sarcler les plantes, à les couper, à en extraire les graines, à les concasser; à hâcher la paille, à diviser les racines, à les distiller, les connaissances du mécanicien ne lui seront-elles pas d'un grand secours? » (1)

Si à ces notions déjà étendues l'on joint l'économie rurale, c'est-à-dire la science de l'organisation du travail champêtre; la connaissance

(1) *Du Progrès agricole*, par M. E. Pepin Lehalleux.

des lois et des règlements administratifs qui régissent la propriété, une initiation sobre et pratique à l'arboriculture et à la sylviculture, n'y a-t-il pas là de quoi occuper sérieusement, utilement, agréablement un jeune homme pendant deux ou trois années d'université? Supposez-le maintenant pourvu de ces connaissances et en même temps mis au courant par un enseignement intelligent et profondément catholique des grandes questions sociales et économiques de notre temps, quelle haute et salutaire influence n'exercera pas autour de lui l'homme ainsi préparé, et placé à la tête d'une grande fortune, d'une grande exploitation rurale! Quels services ne rendra-t-il pas quand il sera appelé par la confiance de ses concitoyens à présider à l'administration de sa commune, ou à représenter son canton, son arrondissement, dans les assemblées provinciales ou dans les conseils de la nation!

Or, il semble, messieurs, que nous n'aurions pas grand' chose à ajouter à ce que nous possédons déjà pour créer, non pas une école d'agriculture, mais un enseignement en rapport avec les besoins d'hommes destinés, non pas précisément à cultiver le sol personnellement, par eux-mêmes, mais plus particulièrement à diriger et à surveiller cette culture; appelés surtout à maintenir dans nos campagnes l'influence religieuse et conservatrice; à prendre,

par l'autorité d'une science reconnue et pratique, par la connaissance des véritables intérêts des populations rurales, une grande autorité morale; à devenir ainsi, par les lumières et par les services rendus, les soutiens des vrais principes dans l'ordre moral, et les promoteurs de tous les progrès vrais et utiles dans l'ordre matériel. Sans doute l'agronomie doit tenir une place importante dans un tel enseignement; mais il y faut aussi les sciences, le droit, l'histoire, l'économie sociale et politique, toutes choses que nous avons, et que l'on ne trouve pas ou que l'on ne trouve qu'à un degré insuffisant dans les écoles d'agriculture proprement dites.

J'abandonne, messieurs, cette idée à l'avenir et à vos réflexions. Peut-être il y a-t-il là le germe d'un développement futur. Quoi qu'il en soit, je rentre dans mon sujet, en vous demandant pardon de cette digression. Après vous avoir parlé de notre dernière année académique et de notre situation présente, je vais vous dire mes vœux et mes espérances pour l'avenir. J'y entremêlerai quelques considérations, où vous retrouverez aisément, comme vous l'avez fait sans doute déjà en m'écoutant jusqu'ici, les pensées et même les paroles, abrégées et affaiblies hélas! d'écrivains catholiques aimés et autorisés de notre temps.

Messieurs les Professeurs, mon premier devoir comme le premier besoin de mon cœur est

de vous remercier des bons rapports que nous avons entretenus ensemble, de l'appui sympathique et fraternel que j'ai toujours rencontré dans le corps enseignant de notre chère Université, de l'*Alma Mater*, comme l'appelaient nos pères. Conservons soigneusement ce beau nom, messieurs, conservons surtout précieusement la chose. Aimons toujours l'Université comme une mère. Soyons tous une grande famille, et continuons à réaliser, dans la mesure de la faiblesse humaine, ces belles et touchantes paroles de nos saints livres : combien c'est une chose douce et agréable pour des frères que d'habiter ensemble! Mais ce n'est pas seulement une douce chose, c'est une force, et une force devant laquelle plient tous les obstacles.

Unis en Dieu, qui est Vérité et Charité, nous continuerons vaillamment, messieurs, le combat que soutiennent aujourd'hui les défenseurs de la foi et de la raison contre les ennemis de l'une et de l'autre. C'est avec réflexion, avec une profonde conviction que j'appelle nos adversaires actuels ennemis de la foi et de la raison. Ils le sont en effet. Et quant à nous, chrétiens, soyons en saintement fiers, loin d'attaquer, de décourager la raison, comme on nous l'a plus d'une fois injustement reproché, c'est nous qui lui rendons courage aujourd'hui ; c'est nous qui relevons cette noble prérogative de l'homme foulée aux pieds par les sophistes. « Nous manquons encore plus

de raison que de religion, » disait déjà Fénelon au XVII[e] siècle, et Bossuet semble avoir eu le pressentiment d'un avenir prochain, quand, à son tour, il disait : « Plus de raison, plus de partie haute : tout est corps, tout est sens; tout est abruti et entièrement à terre. » Ne sommes-nous pas aujourd'hui, messieurs, sous le coup de cet énergique anathème de Bossuet? Combien y a-t-il actuellement d'esprits à l'épreuve du sophisme? Qui est-ce qui sait trouver le vice d'un raisonnement, et distinguer d'un argument solide l'erreur grossière et justiciable de la logique élémentaire? La raison est victime de l'anarchie des mots, des images, des emportements des passions, des crimes de la pensée.

« Aujourd'hui, a dit dans un langage piquant un critique judicieux, la philosophie, au lieu d'être un principe actif et vivant, n'est plus qu'une branche morte de la littérature générale. On étudie les systèmes pour les connaître et pour en parler, mais on ne les adopte ni ne les rejette ; on les rassemble, on les restaure comme des ouvrages plus ou moins savants de l'intelligence humaine, sans y attacher d'autre prix. En attendant, la philosophie pratique du plus grand nombre c'est le vieux matérialisme de d'Holbach, de Lametrie, de Cabanis ; quelques sentences usées de la logique baconnienne et de la phraséologie de Condillac; beaucoup de res-

pect pour tout ce qui se touche, se pèse et se compte, et une grande peur des esprits » (1).

Mais on est allé bien plus loin dans le monde actuel de la science. L'absurde avoué, déclaré, aspire à remplacer la raison au sein de la société européenne. L'absurde qu'est-ce autre chose que la contradiction dans les termes? Eh bien, il s'est trouvé un homme célèbre et influent, qui a occupé vingt ans la première chaire philosophique de l'Allemagne, et qui a écrit ceci : « L'être et le néant sont la même chose », et qui a proclamé cette formule comme le principe de la philosophie. Cet homme, ce savant, Hegel, a laissé une grande école, dont l'influence était naguère encore considérable. La doctrine qu'elle professe a fermenté, a gagné, non seulement parmi les lettrés, mais encore par ses plus grossières conséquences parmi le peuple. Cette école a ou a eu ses journaux, où l'absurde est ouvertement professé, l'athéïsme explicitement enseigné; où la raison est quotidiennement outragée par des propositions contradictoires, qui impliquent la propre négation de ce qu'elles affirment, et l'affirmation même de ce qu'elles nient. Ces doctrines ont franchi les limites de l'Allemagne, elles ont pénétré en France et ailleurs, au point que l'on a entendu l'un des hommes les plus éminents de notre temps s'écrier en pleine aca-

(1) *Fragments de Philosophie*, par Louis Peisse.

démie : « L'esprit lui-même court aujourd'hui parmi nous bien des risques d'abaissement, et, comme la société, il a besoin d'être relevé, sauvé » (1). A l'heure qu'il est, nous avons le Positivisme, c'est à dire une doctrine qui déclare faire le divorce le plus complet avec ce qui ne tombe pas sous les sens, qui n'affirme ni ne nie rien de Dieu, rien de l'âme, rien de la liberté humaine, qui proclame son incompétence sur ces matières, et affirme ne pas vouloir et ne pas pouvoir s'en occuper.

Messieurs, on l'a dit avec une grande vérité : autrefois on menaçait le christianisme de la raison et de la liberté; aujourd'hui on ne peut plus le combattre qu'en détruisant la raison et la liberté. Laissez en effet à l'Église catholique sa liberté d'action, ne détruisez pas la raison parmi les peuples, et rien ne peut plus empêcher le triomphe de la vraie religion. Oui, on peut l'affirmer hautement, quiconque reçoit la raison spéculative et sa donnée naturelle, nécessaire, l'existence de Dieu; quiconque reçoit la raison morale et sa donnée immédiate, la distinction du bien et du mal, quiconque admet ces choses est certain de voir sur ces bases se relever le catholicisme.

En regard de ces abaissements, de cette abdication, en quelque sorte, de la science séparée,

(1) M. Guizot.

qui se reconnait incapable, aujourd'hui, après dix-huit siècles de christianisme, d'élever vers les sphères supérieures ce regard dont parle un poëte payen,

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri,
Et erectos ad sidera tollere vultus ;

il est singulièrement doux et encourageant pour les esprits et les cœurs chrétiens, de placer les magnifiques enseignements de la foi et de la science catholique. Permettez-moi de vous rappeler ici quelques paroles de notre glorieux pontife Pie IX dans la première de ses Encycliques : « Bien que la foi soit au dessus de la raison, jamais on ne pourra découvrir qu'il y ait opposition, contradiction entre l'une et l'autre, parce qu'elles émanent toutes deux de ce Dieu très bon et très grand, qui est la source de la vérité éternelle. Au contraire elles se prêtent un tel secours naturel, que c'est dans la droite raison que la foi trouve sa démonstration, son soutien, sa défense; que la foi, de son côté, délivre la raison des erreurs qui l'assiégent, l'illumine merveilleusement par la connaissance des choses divines, la fortifie et la perfectionne par cette connaissance. » — Et un peu plus loin : « Combien nombreuses, combien admirables, combien splendides sont les preuves, par lesquelles la raison humaine doit être amenée à cette conviction profonde que la religion chré-

tienne est divine, que l'origine de tous nos dogmes est céleste, et que par conséquent il n'y a rien au monde de plus certain que notre foi; rien de plus sûr, rien de plus saint et qui s'appuie sur des principes plus solides. C'est cette foi qui est la maîtresse de la vie, la conductrice dans la voie du salut, l'exterminatrice de tous les vices, la mère et la nourrice féconde de toutes les vertus; affermie par la naissance, la vie, la mort, la résurrection, les prodiges et les oracles de Jésus-Christ, son divin auteur et consommateur; répandant de tous côtés les rayons de sa lumière surnaturelle, enrichie des trésors célestes, resplendissante de l'éclat de tant de prophéties, de tant de miracles, de la constance de tant de martyrs, de la gloire de tant de saints; c'est cette foi qui portant partout les lois salutaires de Jésus Christ, et puisant sans cesse de nouvelles forces dans les persécutions les plus cruelles, armée du seul étendard de la croix a pénétré dans l'univers entier, et par mer et par terre, de l'aurore au couchant; et après avoir renversé les idoles trompeuses, dissipé les ténèbres de l'erreur, triomphé des ennemis de toute espèce, a versé la lumière des enseignements divins sur toutes les nations, sur toutes les races, à quelque degré de barbarie qu'elles fussent parvenues, et malgré la différence des caractères, des mœurs, des lois, des institutions; qui les a toutes courbées sous le

joug si suave du Christ, annonçant à toutes la paix, à toutes le bonheur. Tout cela certes brille d'un si vif éclat de la puissance, de la sagesse divine, qu'il est facile à toute intelligence de comprendre que la foi chrétienne est l'œuvre de Dieu. Par conséquent la raison humaine reconnaissant clairement, à la lumière de ces démonstrations invincibles, que Dieu est l'auteur de la foi, ne peut aller plus loin, mais, rejetant loin d'elle toute difficulté et toute hésitation, est obligée de donner à cette foi une adhésion sans réserve, convaincue comme elle l'est que tout ce que la foi propose aux hommes, aussi bien dans l'ordre spéculatif que dans l'ordre pratique, vient de Dieu » (1).

Il faut donc, messieurs, travailler à rétablir et à fortifier dans les esprits cette harmonie entre la raison et la foi. Il faut s'efforcer de bien établir la connaissance de la raison et de ses lois; montrer qu'il y a une différence essentielle, nécessaire entre l'erreur et la vérité; qu'il y a pour la pensée humaine une méthode vraie, c'est à dire des principes certains et des procédés légitimes; enfin qu'il y a une hauteur où la raison s'arrête; que là elle se continue en une autre chose, qui n'est plus elle, comme un fleuve qui jette ses eaux dans l'Océan. Ce point

(1) Lettre encyclique du 9 novembre 1846, *Qui pluribus jam abhinc annis.*

c'est la foi, c'est à dire encore, cette soumission de la raison qui s'humilie devant Dieu au moment même où elle atteint son plus haut degré d'élévation. « La foi, dit Pascal, est la dernière démarche de la raison. »

Continuez donc, messieurs, à montrer par d'éclatants exemples, par vos écrits et par votre enseignement, la fécondité de cette alliance de la raison et de la foi ; montrez, comme vous l'avez fait jusqu'ici, que ce n'est pas là détruire la raison, mais lui donner sa perfection dernière. Saint Thomas, le plus exact des philosophes comme le plus grand des théologiens, enseigne que la raison est capable d'une double perfection, sa perfection propre et naturelle, résultant de ses propres principes, et la perfection qu'elle reçoit de son union et de sa soumission à la raison divine. La raison humaine empruntant alors, à la raison infinie comme à une greffe divine, si l'on ose employer cette expression, quelque chose des propriétés de celle-ci, une sorte de nature nouvelle, porte aussi des fruits nouveaux, et qu'elle a peine à reconnaître,

Miraturque novas frondes et non sua poma.

C'est en restant fidèles à la doctrine si sûre de ce grand docteur que nous nous emparerons de plus en plus des lettres, des sciences, de la philosophie, comme d'instruments sacrés, pour le bien de l'humanité, pour l'accroissement de la

lumière, de la sagesse et de la dignité parmi les hommes, pour le progrès du monde vers Dieu.

Messieurs les Étudiants, c'est à vous que s'adressent mes dernières paroles, mais ma pensée ne vous a pas quittés dès le commencement de ce discours, car vous êtes toujours notre première et bien légitime préoccupation. Nous vous appartenons sans réserve. Tout ici n'existe que pour vous, les hommes et les choses à l'Université n'y sont que pour vous, pour préparer votre jeunesse à la destinée qui l'attend, pour la mettre à même de répondre dignement aux espérances de vos familles, de la patrie et de la religion, qui comptent sur vous. C'est là notre mission, notre labeur quotidien, notre sollicitude de tous les instants ; nous n'en avons point d'autre : *omnia nostra vestra sunt.* Chers jeunes gens, permettez donc à l'affection que je vous dois et que je vous porte, à la grave responsabilité que j'ai assumée avec le fardeau du rectorat, et, si je l'ose dire, à une expérience acquise pendant toute une vie passée au service de la jeunesse, permettez-moi, à tous ces titres, quelques conseils et quelques recommandations. Je les résume en trois mots : soyez pieux, soyez laborieux, soyez charitables.

La piété c'est ce sentiment intérieur, cette vertu affectueuse de l'âme, qui fait remplir avec amour tous les devoirs de la religion. La piété est tout ensemble la foi vive, l'amour généreux,

la confiance filiale, la crainte respectueuse de Dieu, la reconnaissance pour ses bienfaits, le zèle pour étudier sa loi, pour écouter sa parole, pour visiter ses temples, pour communiquer avec lui par la prière et par les sacrements. La piété est tout cela, et, en retour, dans le doux et intime commerce qu'elle entretient avec Dieu, elle reçoit, selon l'expression des saintes Écritures, et la rosée du soir et la rosée du matin, et le souffle d'en haut et le rayon du soleil divin, qui font croître, fleurir et mûrir ces vertus, que nous nommons la force morale, l'énergie pour le bien, le courage invincible contre le mal, l'héroïsme de l'âme dans les dures épreuves de la vie.

Chers jeunes gens, je vous le dis avec une conviction profonde : il faut être pieux, il faut l'être de toute nécessité. Sans la piété, vous ne résisterez pas aux mauvais exemples, aux conseils perfides, à tous les piéges de ce monde corrompu et corrupteur, dont Tacite, un payen, disait autrefois : *corrumpere et corrumpi sæculum vocatur*. La piété seule soutiendra votre faiblesse sur tant de pentes et d'inclinations dangereuses, au milieu des assauts du vice qui vous assiégera de toutes parts. Ce combat contre les entraînements du mal est une lutte qui se renouvelle sans cesse, sous toutes les formes, contre les ennemis du dedans et du dehors, car, ne l'oubliez pas, ceux qui nous assiégent au

dehors ont des intelligences dans la place. Encore une fois, il n'y a qu'une défense assurée, la crainte de Dieu, l'amour de Dieu, la prière.

Soyez donc pieux, messieurs, soyez le d'une piété franche, cordiale, sans petitesse et sans respect humain. Cette piété deviendra en vous quelque chose de doux, d'aimable, de fort, qui vous rendra agréable à vous-mêmes et aux autres; elle élèvera votre intelligence, élargira votre cœur, y ouvrira une source intarissable de joie et de bonheur. Vous ne tarderez pas à éprouver sensiblement la vérité de cette parole du grand Apôtre : la piété est utile à tout ; elle a les promesses de la vie présente et les promesses de la vie future.

Après la piété, le travail, le travail ordonné, régulier, persévérant, devenant peu à peu comme une seconde et vigoureuse nature. Le travail, messieurs, est un devoir, une obligation rigoureuse pour tous les hommes. Le travail nous a été imposé comme une expiation nécessaire, et à chacun de nous il a été dit : tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. Le grand Apôtre, que je citais tout à l'heure, a proclamé la nécessité du travail avec une énergie nouvelle par ces paroles : que si quelqu'un ne travaille pas, qu'il ne mange pas. *Si quis non vult operari, nec manducet.*

Il y a donc une loi du travail, une obligation pour tous de travailler. Pour vous, messieurs,

ce travail obligé c'est l'étude sérieuse, constante, dirigée vers le but utile et pratique où vous tendez. Cette loi vous l'accomplirez en faisant fructifier par l'exercice et la réflexion les talents que vous avez reçus de Dieu en suivant assidûment les leçons de vos maîtres, en faisant un emploi sage et sévère de ce temps, qui fuit si rapidement, et dont la perte est irréparable. *Fugit irreparabile tempus.* Ainsi vous vous préparerez à occuper dignement la place que la Providence vous a marquée ici-bas, et à y rendre les services que Dieu et la société ont le droit d'exiger de vous.

Et remarquez-le, messieurs, cette loi inéluctable du travail a déjà sa sanction sur la terre. Si vous rejetez ce joug salutaire, honorable, auquel est assujettie toute l'humanité, vous tombez aussitôt sous un autre, et plus pesant, l'inexorable ennui qui marche à la suite du désœuvrement, et l'inutilité, la stérilité, l'incapacité, qui en sont les conséquences. Il y a une autre vengeance de la Providence, plus redoutable : c'est le ravage que fait dans un esprit, dans un cœur, dans l'homme tout entier l'absence de travail. *Omnem malitiam docuit otiositas*, retenez ce mot profond de la sainte Écriture. Tout s'éteint, s'abâtardit et se corrompt chez l'homme livré à une vie molle et inoccupée. C'est une terre en friche, où tout devient sauvage, malsain, impur; des eaux stagnantes, un marais fétide, où ne



vivent que des animaux vénimeux et repoussants.

Le travail, au contraire, porte sa récompense en lui-même. Par un bienfait de Dieu, celui qui accepte de bon cœur le travail, y trouve bientôt quelque chose d'agréable et d'attachant. Par le travail le caractère se fortifie en même temps que l'esprit s'enrichit et s'élève. L'application est la vraie force de l'âme. Le travail nous apprend l'énergie comme il cultive l'intelligence; il donne à la volonté toute son intensité en l'accoutumant à la fixité et à la persévérance. Travaillons, étudions, messieurs; travaillons malgré la fatigue et le dégoût, malgré les difficultés et les obstacles, malgré les distractions et les plaisirs. Un travail opiniâtre vient à bout de tout,

......labor omnia vincit
Improbus.

Enfin, messieurs, soyez charitables. S'il est un spectacle consolant, encourageant, agréable à Dieu et aux hommes, c'est de voir la jeunesse universitaire se livrer avec un zèle si ardent, si persévérant aux œuvres de bienfaisance chrétienne. Oh! que vous montrez bien par là, chers étudiants de Louvain, que vous êtes les disciples du divin maître qui a dit : « Aimez-vous les uns les autres; le bien que vous aurez fait au plus petit d'entre les miens, je le considérerai comme fait à moi-même; je ne laisserai pas un verre

d'eau froide donné en mon nom sans récompense. » Et ici je me fais un devoir, et un devoir bien doux de rendre publiquement hommage à tout le bien opéré en cette ville, depuis tant d'années, par les Conférences de Saint-Vincent de Paul. Merci, messieurs. Vous avez su unir dans un même zèle l'amour des pauvres à celui de la science, et fait apparaître à tous les yeux l'*Alma Mater* comme le foyer de ces deux amours. Puisse cette sainte fécondité de la charité chrétienne, de la charité catholique, se perpétuer et grandir toujours parmi nous! Je ne crains pas pour l'Université aussi longtemps que la charité y fleurira. La prière reconnaissante du pauvre est un paratonnerre, qui éloignera de nous tous les orages.

Je ne saurais mieux achever ce discours qu'en vous rappelant, comme un modèle et un encouragement, le nom si cher, si vénéré d'Ozanam; d'Ozanam, qui fut, malgré sa foi, le maître préféré de la jeunesse des Écoles de Paris, jeunesse bien peu sympathique aux choses religieuses hélas! mais subjuguée par tant de cœur, de savoir et d'éloquence. Ozanam fut, vous le savez, un des huit étudiants, auxquels l'humanité est redevable, après Dieu, de la fondation de la société de Saint-Vincent de Paul, au mois de mai de l'an de grâce 1833. On les vit alors, dans la fleur de l'âge, gravir les étages où se cachait la misère de leurs quartiers, fréquenter sans dégoût les

plus abjects réduits, et apporter, selon l'expression de Lacordaire, aux habitants inconnus de la douleur la vision de la charité. Vingt ans après, Ozanam épuisé par le travail de l'étude et de l'enseignement, Ozanam presque mourant racontait, dans une nombreuse assemblée à Florence, les origines de la société. « Au lieu de huit, disait-il, à Paris seulement nous sommes deux mille, et nous visitons cinq mille familles, c'est à dire environ vingt mille individus, c'est à dire le quart des pauvres que renferme cette immense cité. Les Conférences, en France seulement, sont au nombre de cinq cents, et nous en avons en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Amérique, et jusqu'à Jérusalem. C'est ainsi qu'en commençant humblement, on peut arriver à faire de grandes choses, comme Jésus-Christ, qui de l'abaissement de la crèche s'est élevé à la gloire du Thabor. »

Ozanam ajoutait, s'adressant aux jeunes gens qui l'écoutaient : « O mes amis, conservez et propagez cet esprit de fraternité chrétienne, qui est la base de la Société de Saint-Vincent de Paul. En visitant le pauvre, nous apprendrons que nous y gagnons plus que lui, puisque le spectacle de sa misère servira à nous rendre meilleurs. Nous éprouverons alors pour ces infortunés un tel sentiment de reconnaissance que nous ne pourrons nous empêcher de les aimer. Oh ! combien de fois moi-même, accablé de quel-

que peine intérieure, inquiet de ma santé mal affermie, je suis entré plein de tristesse dans la demeure du pauvre confié à mes soins, et là, à la vue de tant d'infortunés plus à plaindre que moi, je me suis senti plus fort contre la douleur, et j'ai rendu grâces à ce malheureux qui m'avait consolé et fortifié par l'aspect de ses propres misères. »

Quelques mois plus tard à Livourne, il disait encore : « Quand viennent pour un chrétien les jours mauvais de la vie, quand il se trouve aux prises avec de graves infirmités, c'est pour lui le moment de remonter, par la pensée, les jours passés ; d'évoquer le souvenir du bien et du mal qu'il a fait : du mal, par s'en repentir de plus en plus ; du bien, pour y puiser des motifs de consolation et de soulagement dans l'affliction présente. J'en fais aujourd'hui l'expérience, et j'éprouve la plus grande douceur à repasser dans ma mémoire le peu de bien qu'en regard de tant de mal j'ai eu l'occasion de faire au sein de la Société de Saint-Vincent de Paul, dans les premières et heureuses années de ma jeunesse. La parole est impuissante à retracer les consolations que ces souvenirs répandent dans mon âme. Elle est bien juste et bien vraie cette admirable parole de la sainte Écriture : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem : in die mala liberabit eum Dominus.* Heureux celui qui a l'intelligence de sa mission près du pauvre

et de l'indigent : le Seigneur lui viendra en aide aux jours mauvais. »

Messieurs, qu'ajouter à de telles paroles? rien, sinon l'adieu touchant de Lacordaire, qui nous sera une dernière et éloquente leçon : « Cher monsieur Ozanam, aucun de nous ne laissera le vide que vous nous avez laissé; aucun n'emportera du cœur des hommes ce que vous avez emporté du nôtre. Vous futes le maître de beaucoup, le consolateur de tous. Choisi de Dieu, après de longues années d'humiliations, pour ramener la gloire dans les camps de la vérité, vous accomplites fidèlement jusqu'à votre dernier jour cette mission d'honneur et de paix. Le pauvre vous vit à son chevet, la tribune littéraire debout devant une génération, et la presse, cet autre instrument du bien et du mal, eut en votre personne un honnête et religieux artisan. Vous n'avez laissé de blessure à aucun, si ce n'est cette blessure qui guérit de la mort, parce que c'est la charité qui la fait. Demeurés loin de vous, nous n'avons plus la joie de vous voir et de vous entendre; mais il nous reste encore celle de vous louer, et quelles que soient les destinées qui nous attendent au seuil extrême de notre carrière, la joie plus grande encore de vous imiter de loin, si Dieu le permet. »

L'année académique 1873-1874 est ouverte. Je la place, avec une confiance filiale, sous la protection de l'auguste patronne de l'Université, de

Marie immaculée. Qu'elle soit toujours, cette puissante protectrice, notre secours dans les épreuves, notre consolation dans les peines, *auxilium et consolatrix*; qu'elle soit toujours l'étoile qui nous guide au milieu des périls et des écueils, *stella maris*; qu'elle soit, qu'elle reste toujours notre vie, notre douceur, et notre espérance, *vita, dulcedo et spes nostra!*

—

DISCOURS PRONONCÉ LE 11 DÉCEMBRE 1873, A LA SALLE DES PROMOTIONS, PAR MGR A. J. NAMÈCHE, RECTEUR MAGNIFIQUE, APRÈS LE SERVICE CÉLÉBRÉ A L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE M. E. A. H. SOVET, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

—

MESSIEURS,

Un usage touchant, auquel nous voulons rester religieusement fidèles, réunit aujourd'hui la grande famille universitaire au pied de cette tribune voilée de deuil. Chaque fois que la mort, cette pâle et infatigable moissonneuse, a fait tomber sous sa faux l'un de nos bien-aimés collègues, le recteur y est monté pour exprimer les regrets communs, et rappeler les titres qui recommandaient la mémoire du défunt au souvenir de l'*Alma Mater* et à la reconnaissance publique. A combien de reprises mes vénérés prédécesseurs se sont-ils acquittés de ce devoir triste et consolant tout ensemble! Les échos de cette enceinte retentissent encore de tant d'éloquents discours, que des pertes se succédant coup sur coup, pour ainsi dire, ont provoqués. Hélas! ceux qui les prononcèrent ont disparu à leur tour, et nous ont laissé, à nous qui les avons

écoutés si souvent avec attendrissement, la tâche de venir déplorer ici une perte nouvelle et exprimer de nouveaux regrets.

Jamais, je crois, deuil universitaire n'a eu un caractère plus particulier, n'a offert de plus saisissants contrastes que celui qui nous rassemble en ce moment. Le collègue que nous avons perdu était dans la fleur de la jeunesse; il avait passé presque sans intervalle des rangs de ses condisciples dans ceux de ses maîtres; il était venu s'asseoir dans une de nos chaires à la joie et aux applaudissements de tous. Ses débuts y avaient été des plus heureux, l'avenir s'ouvrait pour lui plein d'honneurs et d'enchantements; et c'est dans cette situation riante, au milieu de cette félicité et de ces espérances qu'un mal mystérieux, irrémédiable, est venu le saisir, empoisonner les sources de sa vie, et, en étendant progressivement ses ravages, lui montrer, dans un terme peu éloigné, une fin inévitable. Quel sort affreux en apparence, et au point de vue purement humain! Il semble que la mort n'ait jamais pu faire de plus triste victime. Il n'en est rien cependant, vous le savez, messieurs. Le collègue que nous pleurons était chrétien; il appartenait à une famille éminemment chrétienne. Dieu ne l'avait frappé que pour l'éprouver et le rendre plus digne de lui. Il était de ces cœurs vaillants qui finissent leur tâche avant le temps, et que le ciel semble envier à la

terre. Loin de se révolter contre la volonté divine, il se courba devant elle avec une résignation pleine d'amour et d'espérance. Il comprit que là où l'œil humain ne voyait qu'un sujet de larmes et un malheur de la destinée, il y avait une main miséricordieuse et paternelle, un trésor de grâces nouvelles. La bienheureuse immortalité lui apparut resplendissante dans le secret de son âme. Il ne songea plus qu'à s'y préparer ; il accueillit la mort avec douceur, comme une libératrice, et sans plainte, sans regret, consolant et fortifiant ceux qui l'aimaient par sa foi sereine et confiante, il s'éteignit doucement dans le Seigneur.

Je vais essayer de retracer, dans ce discours, quelques traits de la vie courte, mais bien remplie, de notre cher défunt. Je tâcherai de le faire revivre à vos yeux, en m'aidant des renseignements intimes que je dois à la confiance de ses proches et de ses amis les plus dévoués. Ce n'est pas inutilement qu'on éveille de pareils souvenirs; il y a là des enseignements précieux à recueillir. Nous y apprendrons, messieurs, ce que l'on ne sait jamais assez bien : comment il faut vivre pour ne pas craindre de mourir.

Edmond-Auguste-Héliodore Sovet naquit à Beauraing le 2 février 1842. Il entra ainsi dans la vie un jour consacré à la très sainte Vierge, source de lumière et de pureté, le jour même de la fête patronale de l'Université. Son frère Louis-

Marie, né le 25 mars de l'année suivante, fut placé aussi, dès ses premiers instants, sous la protection de Marie. Les deux frères grandirent ensemble au sein d'une nature austère et grandiose, mêlés à une population active et vigoureuse. Ils firent leur première éducation sous le toit paternel et à la modeste école de leur village. Cette éducation n'en fut que plus féconde et mieux dirigée. Leur père, médecin savant, écrivain distingué, tient, vous le savez, messieurs, un rang des plus honorables parmi les hommes qui se sont occupés avec le plus de succès dans notre pays de l'éducation physique et morale de l'enfance. Laissons-le parler lui-même : « Médecin depuis quarante ans, dit-il dans le dernier de ses ouvrages, publié récemment, inspecteur de l'enseignement pendant plus de vingt années, j'ai été à même d'étudier l'éducation morale aussi bien que l'éducation physique; j'ai pu longtemps observer, donner des conseils, en constater les effets, consulter des hommes spéciaux et joindre leurs observations aux miennes » (1).

Voulez-vous connaître maintenant, messieurs, la haute idée que cet homme si consciencieux et si éclairé s'était faite de l'importance et des difficultés de la première éducation, écoutez ce qui suit, et vous pourrez juger de ce qu'a dû

(1) *L'éducation, hygiène première du corps et de l'âme*, par le docteur A. Sovet, 1873.

être celle de ses propres enfants dirigée par ses soins. « Pour que l'éducation soit complète, qu'elle ne mette pas le désaccord où l'harmonie doit règner, il faut embrasser d'un regard toutes les facultés physiques et morales de l'enfant; les fonctions de la vie végétale, de la vie de relation, de la vie intellectuelle; il faut en étudier l'influence réciproque, l'antagonisme que plusieurs ont entre elles, les modifications qu'elles subissent par le progrès de l'âge, les aptitudes successives que leur développement produit. On veut bien s'instruire pour remplir une carrière; on se prépare par de longues études à être avocat, ingénieur, médecin, et on paraît ne pas soupçonner que la mission de l'éducation a des principes qu'il faut se donner la peine de connaître; on paraît croire que cette mission se remplit d'elle-même, et qu'elle n'exige ni étude, ni préparation. Cependant cette mission est la nôtre à tous; qui donc n'y est pas appelé? Prêtre, instituteur, père et mère de famille, quel est l'homme, en ce monde, à qui n'incombe une part sérieuse de responsabilité dans l'éducation? Toucher aux âmes est toujours une tâche délicate; former les cœurs et les intelligences est une œuvre pleine de difficultés. S'il faut une préparation pour toute fonction importante, comment s'en passerait-on pour celle-ci? C'est de l'éducation que dépend l'avenir de la famille et de la société. »

Il ne m'appartient pas d'apprécier les idées de M. le docteur Sovet sur l'éducation physique et l'hygiène de l'enfance, mais je ne saurais assez applaudir à ses enseignements relativement à l'éducation morale : « Que faut-il, se demande-t-il, pour faire l'éducation morale d'un enfant? Tous les philosophes et les moralistes nous répondent : *il faut lui faire aimer le bien, la vérité, la bonté, la justice.* — Est-il un moyen plus sûr pour y parvenir que de lui apprendre à adorer Dieu, qui est la vérité souveraine, la bonté et la justice infinies ?

» *Il faut former sa conscience, et lui apprendre à distinguer le bien du mal.* — Quel code de morale pourra mieux l'éclairer que les commandements de Dieu, code si précis, si complet, et qui dépasse toutes les lois dues à la sagesse humaine?

» *Il faut lui enseigner l'abnégation et le dévouement à ses semblables.* — Où trouver pour cela des préceptes plus purs et plus puissants que ceux de l'Évangile, qui ont vaincu le sensualisme des peuples payens?

» *Il faut lui apprendre à se vaincre.* Comment pourra-t-on plus sûrement y parvenir, qu'en lui apprenant par cet Évangile, à se mortifier lui-même et à renoncer à la vengeance?

» *Il faut fortifier sa volonté.* — Mais la force de la volonté tient à la solidité des principes, et surtout des principes religieux : aussi voyons-

nous que la force de la volonté disparaît dès que ces principes s'évanouissent.

» L'homme qui marche sans guide est tous les jours exposé à se fourvoyer. Où trouver un guide plus sûr qu'une religion qui apprend à tous les âges et à toutes les conditions ce qu'on doit faire et ce qu'on doit éviter? L'enseigner à l'enfant, c'est donner un but éminent à sa vie tout entière; c'est le soutenir dans les privations, c'est le modérer dans le succès, c'est le consoler dans les revers; c'est le rendre fort contre lui-même et contre l'adversité. Pour quiconque connaît le cœur humain, n'est-il pas vrai qu'on ne l'attache que par l'amour, par l'espoir d'une récompense ou par la crainte d'un châtiment? Or, la religion seule réunit en elle ces trois moyens d'éducation : elle seule sait faire aimer et respecter le devoir. Séparez celui-ci de sa source légitime, il devient un mot creux, dont l'empire ne résistera plus au choc des passions, ni aux suggestions de l'égoïsme. »

Voilà, messieurs, les convictions et les principes qui dirigèrent le père de notre jeune collègue dans l'éducation de son fils. Il me semble y voir déjà le germe et comme les premiers linéaments du caractère de celui-ci. M. le docteur Sovet fut puissamment aidé, dans cette œuvre capitale, par la compagne si digne de lui que Dieu lui avait donnée, par une mère possédant au plus haut degré la plus précieuse qua-

lité de la femme, celle que nos saints livres placent au premier rang. C'était une de ces femmes fortes rares dans tous les temps. « Son prix, dit le Sage, est comme celui de ce qui vient de loin et des extrémités de la terre. Le cœur de son époux se confie en elle, et elle lui fait du bien tous les jours de sa vie. Elle ceint ses reins de force; elle endurcit son bras. Sa main s'étend vers l'indigent. Elle ouvre sa bouche à la sagesse, et une loi de douceur est sur ses lèvres. Elle observe dans sa maison jusqu'aux traces des pas, et elle ne mange jamais son pain dans l'oisiveté. Ses enfants se sont levés et l'ont proclamée heureuse; son mari s'est levé aussi, et l'a louée. »

Tels furent les enseignements et les exemples que reçut de ses vertueux parents notre regretté collègue. Son enfance s'écoula au milieu des joies de la famille, à l'ombre du foyer domestique, sous leur œil aimant et vigilant. Il répondit admirablement à des soins si assidus, si tendres et si éclairés. « Ce fut, me disait le vénérable auteur de ses jours dans un épanchement intime, le fils le plus soumis, le plus docile, que Dieu ait jamais accordé à un père. »

L'excellent enfant avait atteint l'âge de douze ans. Le moment était venu pour ce père et cette mère si sages et si vigilants de se séparer de leur fils chéri. Pour des parents chrétiens, c'est toujours un choix bien délicat et souvent diffi-

cile que celui de l'établissement, qui doit désormais continuer l'œuvre de la famille, et remplacer celle-ci, pour une part considérable, dans la formation définitive de l'esprit, du cœur et du caractère. Qu'elles sont précieuses, messieurs, ces années de collége, qu'elles sont importantes pour l'avenir d'un jeune homme les années consacrées à ces études si bien appelées les humanités, c'est à dire, ce qui fait des hommes, ce qui développe, dans un harmonieux ensemble, toutes ces facultés, toutes ces connaissances, tous ces talents, qui constituent ce que nous appelons, d'un nom admirablement choisi aussi, un homme accompli ! Or, pour cela il faut deux choses : il faut instruire et il faut élever.

Il faut élever : on l'oublie trop souvent, messieurs, et l'on se contente d'enseigner. On fait avec le jeune homme du grec, du latin, des mathématiques, bien d'autres choses encore. C'est beaucoup; ce n'est pas assez. Mais achever de former le caractère, fortifier le cœur, diriger le jugement, régler l'imagination, affermir la volonté ; purifier, ennoblir la sensibilité ; élever l'âme tout entière, lui montrer les hauts sommets, lui faire entendre ce *sursum corda*, qui grandit l'homme, qui l'aide à monter de degré en degré jusqu'à ces grands idéals de l'humanité, l'honneur, le dévouement, l'héroïsme chrétien, le sacrifice de soi-même à Dieu, à la patrie, à ses frères souffrants, y pense-t-on assez, ne

songe-t-on pas trop à accumuler dans ces jeunes têtes un amas de connaissances souvent trop mêlées, souvent indigestes, et n'oublie-t-on pas un peu que ce qui importe avant tout, c'est d'en faire des hommes et des chrétiens?

» C'est un grand art, messieurs, c'est l'art des arts, celui de gouverner l'adolescence, dans cet âge critique et décisif de douze à vingt ans. Il faut savoir contenir et réprimer, soumettre sans abattre, commander sans avilir, faire aimer la piété, les études, les bonnes mœurs. Il faut, sous les auspices de la religion, diriger la fougue du jeune homme, obtenir que loin d'être un obstacle au bien, elle en devienne l'instrument le plus utile. Il faut continuer à former la raison et la parole, faire aimer le vrai et le beau sous leurs formes les plus pures, leur en montrer l'union inséparable, graver profondément dans leur esprit et dans leur mémoire ce vers incomparable :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Et ainsi, messieurs, par l'intelligence du vrai, qui est la lumière même de Dieu, par l'amour du beau, qui est la splendeur du vrai, on prépare la vie entière à la pratique du bien, et on élève l'homme à la plus haute dignité de sa nature.

Notre regretté collègue eut le bonheur de voir s'achever dans ces conditions favorables l'éducation si bien commencée au sein de sa famille. Ce fut encore au choix de ses parents qu'il le dut.

Il fut placé par eux au collége épiscopal de Dinant, où fleurissaient également la piété et les lettres. Il y eut pour directeur un prêtre savant et zélé, docteur en philosophie et lettres de notre Université, M. l'abbé Duculot, que la Providence lui fit retrouver plus tard, comme un ange consolateur, dans ses dernières douleurs et au chevet de son lit de mort. Sous cette direction habile et dévouée, notre futur professeur se distingua par une application soutenue et par des progrès persévérants. On remarquait en lui une piété simple et profonde, une grande pureté de mœurs. La droiture et la franchise de son caractère lui avaient donné dès lors une véritable influence sur ses condisciples. La classe dont il faisait partie, nous disent des renseignements sûrs, se signala constamment par l'union des élèves et par le sentiment du bien. Il était comme l'âme de cette société de jeunes gens déjà sérieux et s'intéressant au triomphe du bon et du vrai.

Dans ses études, il se livrait de préférence aux choses positives. La religion, l'histoire, les mathématiques avaient toutes ses préférences. Il ne semblait étudier les œuvres de sentiment et d'imagination que par devoir. Il résumait ses lectures historiques avec une précision et une clarté, qui ont souvent excité l'admiration de ses maîtres. Chose singulièrement remarquable. A seize ans, il avait lu plusieurs fois et médité l'*histoire des variations des églises protestan-*

tes de Bossuet. On sait que parmi les ouvrages de ce grand homme, aucun ne montre plus de science, de franchise, de fermeté. Cette lecture marqua, me disait son digne père, le début de la vie sérieuse de notre collègue.

L'influence bienfaisante de la famille ne cessa pas du reste de s'exercer sur lui pendant ses années de collége. C'était surtout à l'époque des vacances que cette douce et salutaire influence se faisait sentir. Je vous demande la permission de vous lire à ce sujet une page de l'écrit paternel déjà cité; j'ai cru voir, dans les dernières lignes, une révélation personnelle, qui m'a profondément touché. « Il faut que les vacances et les fêtes de famille réunissent de temps en temps les enfants autour du foyer paternel; qu'ils y trouvent leurs meilleurs delassements, et qu'ils viennent y raviver les pieux sentiments de la première enfance. De ces réunions, où règnent la paix, l'union, l'affabilité et la joie, ils sortiront heureux, reposés et pleins d'une nouvelle ardeur pour leur avancement. Nous conseillons aux parents de faire taire devant eux leurs soucis et leurs maux, et d'entourer ces fêtes de toute leur sollicitude. — C'est en gardant l'œil constamment ouvert sur leurs enfants, c'est en leur montrant l'exemple du calme et de la fermeté dans l'accomplissement de tous les devoirs, c'est en devenant leurs intimes amis qu'ils conserveront leur confiance et leur affection. —

L'autorité paternelle impose des devoirs aussi sacrés envers les adolescents qu'envers les enfants en bas-âge. C'est à elle à fortifier l'autorité des maîtres et à confirmer dans le cœur de leurs enfants les maximes de la vertu. — Rien n'est plus puissant et d'un effet plus durable que la parole d'un père ou d'une mère. Nous avons connu un père qui, chaque fois que ses fils revenaient en vacances, les prenait en particulier et leur demandait : « Etes-vous content de vous, mon fils? Etes-vous resté chaste et pieux? » S'il recevait une réponse affirmative, il ajoutait : « Je suis sans inquiétude sur votre avenir, car tant que vous serez chaste, vous serez fort et courageux pour tous les devoirs; tant que vous aimerez Dieu, vous en serez protégé et vous fuirez le mal. » Puis il leur tendait la main, et devenait le compagnon de leurs plaisirs jusqu'à la fin des vacances. Nous recommandons ce procédé, ajoute le respectable auteur : il a porté d'heureux fruits. »

Les humanités terminées, il faut se décider entre les carrières diverses dont elles ouvrent l'entrée; il faut choisir l'état, dans lequel doit se consumer cette grande et précieuse chose, qu'on appelle la vie. Moment redoutable sans aucun doute, grave et périlleuse détermination! Pour nous chrétiens, qui savons que rien ici-bas ne se fait à l'aventure, qu'un cheveu ne tombe pas de notre tête sans la volonté du Père qui est

dans le ciel, il est évident que l'emploi de nos plus nobles facultés et le travail de notre existence terrestre tout entière ne peuvent être abandonnés au caprice du hasard. Notre regretté collègue le savait. Il s'attacha religieusement à connaître les desseins de Dieu sur lui ; il rechercha consciencieusement ce que Dieu voulait qu'il fît en ce monde, quelle était sa vocation, en un mot. Les signes de la Providence ne manquent jamais à ceux qui les cherchent avec soin et avec droiture. Lorsqu'il les eut reconnus avec une conviction suffisante, il déclara à son père qu'il voulait être médecin. En vain celui-ci lui représenta les dangers des études médicales, ce sont ses propres paroles, les fatigues et l'ingratitude de la pratique et la lourde responsabilité qu'elle entraîne, le jeune homme persista dans son choix, bien décidé à s'éclairer autant que ses forces le lui permettraient, et à se rendre digne de sa mission. « Je reconnais, écrivait-il à son père, la gravité et la vérité des objections ; je persiste néanmoins, parce que la pratique de la médecine est la plus propre à assurer le salut de mon âme. »

Ces paroles n'étonneront pas ceux qui ont mûrement, chrétiennement réfléchi sur la haute mission du médecin, sur les inappréciables services qu'il est appelé à rendre aux hommes ses frères, et sur la grandeur et la continuité des sacrifices que cette mission lui impose. Per-

sonne, messieurs, à ma connaissance, n'a mieux parlé de cette importante matière que l'un de nos honorables collègues, dans un discours, que je voudrais faire relire chaque année à nos jeunes étudiants en médecine. Permettez-moi d'emprunter quelques traits à cette œuvre remarquable, à cette œuvre qui est vraiment une bonne œuvre, de M. le Professeur Haan (1).

La médecine guérit quelquefois, soulage souvent, console toujours. Ces mots en font comprendre suffisamment la grande importance et la nécessité sociale. La science est le premier devoir du médecin. Dépositaire de la vie de ses semblables, il doit tous ses loisirs et jusqu'à ses veilles à l'étude de l'homme sain et de l'homme malade. L'ignorance volontaire serait un crime. Le médecin se doit à l'étude toute sa vie. La science ne restant pas stationnaire, il est obligé d'en suivre le mouvement.

Mais il est des maladies qui sont au-dessus des ressources de l'art. Que reste-t-il alors au médecin? Il lui reste le dévouement. Le malade, quel qu'il soit, est déjà l'ami du médecin; le malade malheureux et incurable deviendra son frère, et si la science n'a plus de remède, le cœur saura toujours verser un beaume consolateur dans les plaies que l'art refuse de guérir. Oh!

---

(1) *Discours sur les devoirs et les qualités du médecin;* Annuaire de 1849.

qu'alors la mission du médecin est belle et digne d'admiration ! Mais aussi que de vertu, que d'abnégation de soi-même, que de délicatesse ne faut-il pas pour la remplir !

Dans tous les temps, depuis la plus haute antiquité, on a exigé des médecins une vie pure, honnête, loyale, sans ostentation comme sans faiblesse. On lisait sur le frontispice du temple à Épidaure : *l'entrée de ces lieux n'est permise qu'aux âmes pures.* — Je conserverai ma vie et l'exercice de mon art à l'abri de toute souillure, dit le serment d'Hippocrate : *castam et ab omni scelere puram tum vitam tum artem meam perpetuo præstabo.*

Mais une qualité indispensable au médecin, c'est le courage. Il ne suffit pas de la vie de labeur, à laquelle le médecin est attaché ; ce n'est pas assez que ses jours se passent sans qu'il puisse disposer en liberté d'un seul instant pour lui-même, ou le donner aux joies de la famille ; il faut encore, quand une épidémie meurtrière se déclare, qu'il soit le premier au champ d'honneur. Que lui fait la contagion, que lui font les miasmes délétères, que lui fait, en un mot, la mort qu'il trouvera peut-être auprès de son malade ? Le médecin ne s'arrête pas à ces pensées : il fait fléchir toutes ces considérations devant le devoir.

La science, la pureté de vie, la délicatesse, la discrétion, le courage, le dévouement, voilà donc



ce que la société demande de ses médecins. Mais combien plus grands, plus nobles encore les devoirs qui leur sont imposés par la religion! Remplissant avec rigueur les préceptes de la charité évangélique, le médecin chrétien voue à ses malades ses soins, ses veilles, tous les trésors de son âme. Les pauvres seront ses clients préférés. Il considérera, avec Boerhave, les indigents comme ses meilleurs malades, parce que c'est Dieu, disait ce grand homme, qui se charge de payer pour eux. Toujours face à face avec la douleur, nul ne connaît mieux que lui la fragilité des bonheurs humains, et c'est dans la religion seule qu'il trouve le mobile de sa vie laborieuse et dévouée. Dans les cas graves, presque désespérés, si Dieu bénit ses efforts, il n'en tire point vanité, mais il répète les belles et simples paroles d'Ambroise Paré : *Je le pansai, Dieu le guérit.* — Pour prix de tant de sacrifices quelle récompense attend le médecin! En ce monde le plus souvent à peine une modeste aisance, mais c'est au ciel que lui sera compté le prix réel de ses vertus.

Me permettriez-vous, messieurs, d'apporter à l'appui de ces précieuses vérités un exemple récent, et de vous montrer ce sublime idéal réalisé dans un médecin de nos jours? Je citerai l'illustre docteur Récamier. Né dans la seconde moitié du siècle dernier, il avait reçu de sa mère les solides principes de la foi et de la morale ca-

tholique. Ces germes précieux se développèrent merveilleusement dans son âme, et en firent un des hommes les plus religieux et les plus charitables de son temps. On peut même dire, ajoute son biographe, que cette première éducation décida de sa vie entière, en le portant à choisir parmi les professions libérales, celle qui est la plus utile à l'humanité. Ce fut là l'origine de sa vocation médicale. En 1793, à dix-neuf ans, il quitta le service des hôpitaux civils pour entrer dans la chirurgie militaire, et plus tard dans celle de la marine. Il avait été, à la suite d'un concours, nommé premier aide-major d'un vaisseau de quatre-vingts canons, le *Ça-ira*. Ce bâtiment eut à soutenir un épouvantable combat contre une escadre anglaise, composée de cinq vaisseaux. Pendant que le jeune docteur aidait son chirurgien-major à faire un pansement, celui-ci est coupé en deux par un boulet. Bientôt des blessés sont apportés au nombre de trois cents, et, malgré l'horreur de la situation. Récamier les opère avec le sang-froid d'un vieux chirurgien, et il est encore occupé à ce pieux labeur, quand le vaisseau français, craquant dans toutes ses parties, tombe au pouvoir des Anglais. Fait prisonnier, il ne tarda pas à être échangé contre un chirurgien anglais, et revint à Paris, où son aptitude merveilleuse, ses progrès rapides, sa supériorité sur ses émules le firent nommer en 1801 médecin de l'hôtel-Dieu. Sa réputation

et sa clientèle ne firent qu'augmenter d'année en année. Il devint successivement professeur à la faculté de Paris, membre de l'académie de médecine, professeur au collége de France. Le 22 juin 1852, après avoir visité un grand nombre de malades, il fut frappé d'une apoplexie pulmonaire, et il expira, n'ayant eu le temps que de prononcer ces paroles. « Mon Dieu, ayez pitié de moi. » Cette prière était l'expression de sa foi humble et confiante. Il avait communié la veille, selon son habitude de chaque semaine. Chez cet homme de bien, le désir de soulager, de guérir ses semblables, était devenu une passion. Son existence fut un combat perpétuel contre les maladies. Il obtenait souvent des cures heureuses dans des cas presque désespérés. Levé avant le jour, il répondait par écrit aux nombreuses consultations qui lui étaient adressées, lisait quelques passages de l'Écriture sainte, recevait des malades pauvres, et se rendait ensuite à l'hôtel-Dieu. Le reste du jour était dévoré par des visites en ville, et des consultations qui ne lui laissaient aucun moment de repos. Malgré des occupations si multipliées, Récamier passait quelquefois plusieurs heures au chevet d'un malade, riche ou pauvre, afin de résoudre le difficile problème d'une affection grave et invétérée, animé d'une confiance qui rayonnait sur sa physionomie. Son désintéressement était sans bornes; non seulement il

donnait aux malheureux la dîme de ce qu'il gagnait par son travail, mais encore il allait leur porter lui-même cet argent dans les mansardes et les réduits les plus obscurs, leur prodiguant en même temps les secours de son âme aimante et religieuse. Il refusa la place de médecin du roi, parce que, disait-il, le temps lui manquait. Cette réponse d'un homme qui n'avait jamais su refuser ses soins à un pauvre, suffit à elle seule pour caractériser ce médecin chrétien.

Notre jeune collègue était digne d'entendre de telles leçons et de suivre d'aussi nobles exemples. Ce furent là les motifs qui déterminèrent sa vocation. Il fut inscrit à l'Université le 1er octobre 1860, et proclamé docteur le 26 septembre 1866. Il s'était placé bien vite au premier rang parmi nos nombreux étudiants en médecine, et il subit tous ses examens, dans cette faculté, avec la plus grande distinction. Pendant deux ans, il avait été élève interne à la maternité. Dès qu'il fut en possession de son diplôme de docteur, il entreprit un voyage scientifique en France, en Angleterre et en Allemagne. Il possédait la langue allemande, et il en profita pour se mettre parfaitement au courant de la littérature médicale de l'Allemagne. L'année suivante, il fut nommé professeur agrégé, et chargé en cette qualité d'une partie du cours d'anatomie descriptive et de la direction des travaux de dissection.

Un an plus tard, il était nommé professeur extraordinaire. Il eut alors à donner le cours de médecine opératoire, et à diriger les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales. Il s'acquitta de ces fonctions à la satisfaction générale. Son enseignement se distinguait par la clarté et la méthode; sa main, comme son esprit, était preste, habile et décidée.

Le jeune professeur portait le plus profond attachement à l'Université, à laquelle il avait voué sa vie. Il brûlait, me disait son vénérable père, confident de toutes ses pensées, du désir de soutenir la réputation et la gloire de l'illustre faculté, dont il était devenu membre. Les progrès et la conduite morale de ses élèves l'intéressaient vivement; il veillait sur chacun d'eux en particulier, et les avertissait paternellement chaque fois que leur bien semblait l'exiger.

Quand les désastres sanglants de la dernière guerre eurent amené sur notre territoire tant de malheureuses victimes, il consacra ses soins aux blessés dans l'ambulance royale de Ciergnon. Ses rares qualités de médecin et d'opérateur lui valurent l'affection des malades, l'admiration de ses confrères, et la bienveillance reconnaissante du roi et de notre pieuse reine. On remarquait avec étonnement dans cette nature forte et énergique, un sentiment de douce charité, je ne sais quoi de compatissant qui touchait son cœur sans l'ébranler. Cette douceur

passait de son cœur dans ses paroles; sa main elle-même s'en ressentait, et les *doigts de velours* étaient devenus synonymes de son nom parmi les blessés.

Il employa une partie des six derniers mois de son séjour trop court parmi nous, à collaborer à un ouvrage, qui devait ajouter un nouveau fleuron à la couronne glorieuse de notre faculté de médecine. De concert avec ses anciens maîtres, ses honorables collègues MM. Michaux et Lefebvre, il revoyait le cours de médecine opératoire de ce dernier, ouvrage capital, au jugement des hommes compétents, et le plus complet que nous possédions dans l'état actuel de la science. Le professeur Sovet y ajoutait des détails précieux, qu'il puisait surtout dans sa parfaite connaissance des publications médicales de l'Allemagne. L'obstacle invincible et douloureux que vous savez, messieurs, l'empêcha de mener à bien ce travail.

Ce furent là les occupations qui remplirent la vie externe, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de notre regretté collègue. J'emprunte maintenant à l'un de ceux qui l'ont le mieux connu, le plus familièrement pratiqué, une esquise de sa vie interne, quelques traits qui achèveront de peindre à votre esprit cet homme excellent, tel qu'il se manifestait dans les relations privées et dans le cercle étroit de l'intimité.

Aux connaissances spéciales de sa profession

notre collègue réunissait cette culture générale de l'esprit, que les anciens appelaient l'*humanité*, qui fait chez nous ce que l'on nomme un homme distingué, et qui ne laisse étranger à aucun détail du mouvement intellectuel du temps où l'on vit. Grâce à une vivacité singulière de l'intelligence, à une compréhension rapide, à un jugement droit et sain, il pouvait se tenir au courant de toutes les principales questions agitées aujourd'hui, et qui intéressent autant la philosophie et les sciences sociales que la médecine. Dans la discussion, il en appelait volontiers au bon sens, et repoussait sans pitié tout ce qui n'était que spécieux ou frivole. Ses goûts sérieux n'excluaient par l'enjouement; il était sensible aux charmes du beau. On recherchait son entretien, parce que son esprit était ouvert à toutes les idées. Son commerce était facile, sa gaîté franche, sa verve entraînante et parfois incisive.

Une fois entré dans sa société, on ne tardait pas à se sentir retenu, captivé par l'attrait plus durable du caractère. On pénétrait sans peine dans cette nature droite, sincère, où il n'y avait ni détour ni replis. On remarquait bien vite à l'intérieur cette énergie de la volonté qui correspondait à la vivacité de l'intelligence. C'était la source de cette décision de caractère, dont toute son activité portait l'empreinte. Chez lui point de ces langueurs, qui trahissent une infir-

mité morale; point de ces hésitations, qui font deviner une arrière-pensée, un calcul. Dans toutes les situations, son intelligence alerte semblait saisir presque instantanément ce qui devait être fait, et l'énergie de la volonté s'y portait immédiatement.

Dans sa vie d'étudiant, le professeur Sovet avait toujours été exemplaire. Il était d'une piété simple et exacte, d'une innocence de mœurs admirable. Dans ses conversations intimes, il exprimait son horreur pour la vie sensuelle, et pour tout ce qui pouvait porter atteinte à la vertu de pureté. On a retrouvé, au fond de sa bibliothèque, un exemplaire de l'*Imitation de Jésus-Christ*, où l'on reconnait, à des traces évidentes, les chapitres qu'il relisait le plus souvent alors. Ce sont ceux où les dangers de la vie sont appréciés, et, chose singulièrement frappante, ceux où l'âme pieuse exprime le désir de la voir se terminer bientôt pour entrer en possession des célestes clartés. Si ce fut là, comme tout porte à le croire, le vœu de cette âme vertueuse, il ne tarda pas à être exaucé.

Si jamais l'avenir apparut souriant à un homme d'intelligence, ce fut certes à notre jeune et bien aimé collègue. Il n'avait pas trente ans, et il se voyait possesseur honoré et applaudi d'une chaire académique, entouré de l'affection des maîtres et des élèves. Le travail scientifique auquel il se livrait lui promettait une renommée

prochaine et durable ; sa santé paraissait florissante, et nul parmi nous ne semblait plus que lui destiné à fournir une carrière longue et féconde. Il venait de se choisir une habitation commode, celle d'un autre ancien et regretté collègue, et il la faisait meubler avec ce goût délicat qu'il apportait en toutes choses. C'est en ce moment-là même, vous ne vous le rappelez que trop, messieurs, c'est en ce moment qu'un mal soudain, mystérieux, implacable, vint le saisir, et paralyser peu à peu, dans ses cruelles étreintes, tous les organes du mouvement.

Quelles souffrances, messieurs, quel supplice pour un homme d'action comme le professeur Sovet, chez qui le besoin d'activité était quelque chose d'incessant ! Ne pouvoir, pour ainsi dire, se mouvoir sans une aide extérieure, ne pouvoir faire une simple lecture sans une peine et une fatigue extrême, telle fut l'épreuve à laquelle il fut condamné dès le début de sa maladie. Mais ce n'était là que le commencement des douleurs. Après quelques mois de repos ou plutôt d'inertie forcée au sein de sa famille, il se rendit à Utrecht pour y consulter une des grandes illustrations médicales de notre temps, le célèbre docteur Donders. Ce fut là qu'à la suite des expériences electro-magnétiques auxquels il se soumit, il apprit que son mal était sans remède.

Cette fatale nouvelle n'abattit pas son courage. Il y avait en lui quelque chose de plus fort que

cette pauvre nature humaine si prompte à s'effrayer devant la mort. Il accepta sans murmure le décret de la Providence, et ne pensa plus qu'à se préparer à mourir saintement. Le soir de ce jour, c'était au mois de janvier 1872, il disait à son vénérable père : « Je mourrais sans regret, si ma mort ne devait causer à mes parents un cruel chagrin. » Il lui parla ensuite de sa foi ; lui exposa comment il avait affermi sa croyance à l'existence de Dieu par des preuves tirées de la physique et de l'astronomie ; comment les théories de Wirchow lui avaient démontré l'immatérialité de l'âme, puisque la cellule étant un tout indépendant, disait-il, il ne pourrait y avoir autrement de *consensus* commun, d'harmonie dans l'organisation humaine.

Le lendemain il s'approcha des sacrements, et, depuis ce moment, il les reçut une ou plusieurs fois chaque semaine. Dix-huit mois s'écoulèrent. Le mal poursuivait son cours sans hâte, mais sans relâche. Notre cher malade en suivait les progrès de son œil de médecin, calme, patient, sans exprimer une plainte ni un regret. L'étude des Évangiles et des Actes des Apôtres était devenue, avec la prière et d'autres lectures pieuses, son occupation principale. Il mettait tous ses soins à conformer sa vie à celle de Jésus souffrant ; et, au témoignage de ceux qui le virent alors de plus près, il y eut de saisissants rapports entre ses dernières épreuves et la passion du divin Rédempteur.

Il parlait de la mort, me disait son ancien supérieur de Dinant, qu'une disposition providentielle avait donné alors pour pasteur à sa paroisse natale, et qui l'assista jusqu'au moment suprême, il parlait de la mort comme les autres parlent des espérances de la vie. Il remerciait Dieu des grâces qu'il en avait reçues : « Je ne crains pas la mort, ajoutait-il, j'y suis préparé : qui sait si plus tard je l'eusse été encore ? » Il ne voulait pas qn'on s'occupât de son mal ; il en cachait les progrès à sa famille, tout en travaillant à préparer insensiblement son père et sa mère à la séparation.

Quand la paralysie du cœur et des organes respiratoires lui eut appris qu'il cesserait bientôt de vivre, il demanda son confesseur, et reçut le viatique et l'extrême-onction. Le jour qui fut le dernier pour lui, il se confessa deux fois dans la matinée, se fit relire toute la passion du Sauveur, obtint de son père la promesse de montrer du courage, et expira doucement à une heure et demie, presque sans éprouver d'agonie. A son dernier moment, ses traits se transfigurèrent, et sa physionomie reprit un éclat qui ne l'abandonna plus. On eût dit que l'âme avait été saisie d'une joie ineffable au moment où elle se dégageait des organes matériels, et qu'en s'envolant vers un monde meilleur elle les avait laissés empreints d'un céleste sourire.

Ainsi mourut notre jeune collègue, le 26 juillet

dernier, à l'âge de trente-un ans. Sa vie avait été courte, mais remplie à l'égal des plus longues, selon le langage de nos saints livres ; elle était digne d'être couronnée par une sainte mort. Heureux ceux qui meurent ainsi dans le Seigneur ! Ils nous aident à comprendre ces paroles d'un savant illustre du XVIe siècle, de Suarez sur le point de rendre son âme à Dieu : « Je n'aurais jamais cru qu'il fût si doux de mourir. »

Quel contraste avec ces morts sans espoir et sans consolation, dont nous avons eu, dans ces derniers temps, de si tristes exemples! Bénissons Dieu, messieurs, du don de la foi et de l'espérance chrétienne. Tous ces collègues, tous ces amis qui nous ont précédés, en si grand nombre déjà, dans la voie où nous entrerons tous, nous ont quittés, mais nous ne les avons pas perdus. Ils vivent au delà de la tombe. « Ceux qui ont vécu dans la pratique du bien, disait tout récemment une voix vénérée; ceux qui sont décédés avec la grâce des sacrements et le pardon divin, ceux-là ne sont pas morts tout entiers. Ils ont échangé une vie fragile, composée de faiblesse et de douleurs, contre une vie supérieure, bienheureuse et éternelle. Ils vivent en Dieu, et dans la mémoire des gens de bien... » (1).

(1) Discours de Mgr l'archevêque de Tours, dans la chapelle de la colonie de Mettray, à l'occasion de la mort du fondateur, M. Demetz.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR L. J. HUBERT, DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

—

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Il y a cinq ans, une nouvelle figure prenait pour la première fois sa place dans le cortége professoral de l'Université se rendant à la messe du St-Esprit. Cette figure était celle d'un jeune homme de vingt-cinq ans.

Elle était remarquable de fraîcheur, de santé et de vigueur. Le front et la chevelure rappelaient l'Antinoüs antique; le regard était vif, intelligent et hardi, mais sa hardiesse était tempérée par une expression de bonne humeur et de gaîté, un peu narquoise peut-être, mais assurément sans fiel. Tout dans le nouveau Professeur respirait l'énergie, et la vigueur du corps semblait le reflet de la vigueur du caractère et de l'esprit. On devait se dire en le regardant : Voilà une vaillante nature et des épaules que le poids de la toge ne parviendra pas à courber! Mais la jeunesse, comme le printemps, a parfois de fallacieuses promesses. L'ouragan emporte les roses naissantes, et un souffle suffit pour abattre les forts :

Quo modo ceciderunt fortes?
Ceu turbo nascentes rosas sustulit.

J'ai le douloureux honneur d'être l'interprète de la Faculté de Médecine pleurant un de ses fils, qui lui est ainsi enlevé à la fleur de l'âge. Retracer cette vie si courte, mais si bien remplie par le travail, ce sera à la fois rendre un hommage pieux à la mémoire du mort, et offrir aux vivants un exemple à admirer et à imiter.

Edmond Sovet est né à Beauraing le 2 février 1842. Sa première enfance s'écoula douce et paisible, au village natal, dans la tutélaire atmosphère d'une famille profondément chrétienne. Il y reçut les notions de l'enseignement primaire, et des mains pieuses semèrent dans son intelligence et dans son cœur les croyances religieuses qui furent la force et, dans ces derniers temps surtout, la consolation de sa vie.

A douze ans, Edmond Sovet entra, pour y faire ses études humanitaires, au collége épiscopal de Dinant, que la discipline et les succès constants de ses élèves avaient placé, à cette époque déjà, au premier rang des établissements d'instruction du pays. Il s'y fit remarquer pendant six ans par une conduite irréprochable, une application soutenue et une aptitude exceptionnelle pour les sciences exactes.

Ainsi préparé par d'excellentes humanités, le

jeune homme arriva à l'Université de Louvain. Sa vie d'étudiant peut se résumer en peu de mots : *Elle fut remplie par le travail.* Le travailleur n'a pas le temps d'avoir les vices que l'oisiveté entraîne après elle. Aussi Sovet ne connut-il pas les écarts de la dissipation et du plaisir et suivit-il — sans jamais dévier d'une ligne — le programme austère qu'il s'était tracé.

Au bout d'une première année d'Université, il conquérait le diplôme de candidat en sciences, et il pouvait aborder enfin ces études médicales, vers lesquelles il se sentait si vivement attiré et auxquelles il allait désormais se vouer tout entier.

Deux ans plus tard il subissait son premier examen de médecine avec *la plus grande distinction.*

Ne croyez pas qu'après ces deux années d'un labeur ardu il aille s'accorder les douceurs d'un repos bien mérité et dormir au moins un instant sur ses lauriers — non. — Les mois de vacances qui sont devant lui, il les emploie à se préparer au concours pour l'internat de la maternité, et tel fut son travail qu'il remporta la palme de la lutte sur des concurrents plus avancés que lui d'un an dans les études médicales.

Les fonctions d'interne à la maternité sont pénibles, car elles n'admettent de trêve ni le jour ni la nuit. Sovet s'en acquitta avec une conscience, une exactitude et un zèle admi-

rables. C'est là qu'il me fut plus spécialement donné d'apprécier les nombreuses et brillantes qualités dont la nature l'avait généreusement doué et qu'une éducation virile, dirigée par un père aussi intelligent qu'instruit, avait soigneusement développées. A une mémoire heureuse, à un esprit sagace et pénétrant il joignait une grande rectitude de jugement. Il avait compris que, pour s'instruire, il faut étudier, c'est à dire, demander aux autres ce qu'ils savent, puis observer soi-même et réfléchir, afin de s'approprier définitivement les données de la science. Il puisait à ces deux grandes sources de nos connaissances avec une égale ardeur, avec cette volonté puissante qui le distinguait à un si haut degré, avec cette constance — *tenax propositi* — seule capable de conduire sûrement au but.

A ces conditions de succès, joignez la prudence et la patience qui savent attendre le moment opportun, la justesse du coup-d'œil qui saisit au passage ce moment fugitif: *occasio præceps;* un caractère fortement trempé, résolu, ne reculant devant aucune difficulté, devant aucune nécessité; une grande dextérité manuelle; un calme parfait dans l'exécution, la présence d'esprit, le sangfroid le plus imperturbable en face du danger quelque grave, quelque imprévu qu'il pût être — et vous comprendrez que Sovet avait sa place toute marquée au soleil, et qu'il pouvait devenir un accoucheur éminent aussi bien qu'un chirurgien hors ligne.

Les exigences et les occupations de son service à la maternité ne l'empêchèrent pas de poursuivre l'étude des diverses branches de la science médicale, et il subit tous les examens du doctorat, comme il avait subi celui de la candidature, aux applaudissements de ses juges et de ses amis — *avec la plus grande distinction.*

Le mérite exceptionnel de l'étudiant avait attiré sur lui la vigilante attention de l'homme éminent et regretté que la Providence n'avait préposé que pour si peu d'années — hélas! — à la direction de l'Université. Mgr Laforet manda auprès de lui le jeune homme qui venait de terminer si brillamment ses études, et comptant un jour l'attacher à l'*Alma Mater*, il l'engagea à aller visiter les écoles célèbres de l'étranger.

Attiré par la réputation de Donders, Sovet partit d'abord pour Utrecht, où il suivit pendant quelque temps les cours de physiologie et d'oculistique du savant professeur hollandais. Puis, traversant la mer, il alla fréquenter les cliniques des principaux chirurgiens de Londres. Il visita ensuite les hôpitaux de Paris et de Strasbourg. Enfin il alla à Vienne et à Berlin se perfectionner dans le maniement du microscope et se mettre au courant de la chirurgie allemande.

Au retour de ces lointains voyages, Sovet fut chargé d'une partie du cours d'*anatomie descriptive*. Il ne pouvait mieux faire dans ses leçons que de suivre pas à pas le maître habile

qu'il suppléait. Il s'efforça d'être aussi clair, aussi précis, aussi méthodique que lui, et il y parvint sans doute, car les élèves accordèrent bientôt au professeur agrégé l'attention, l'affection et même quelque chose du respect qu'ils portaient à l'ancien maître.

Pour récompenser Sovet de son zèle et reconnaître les succès qui couronnaient ses débuts dans l'enseignement, NN. SS. les Évêques le nommèrent professeur extraordinaire, et la chaire de médecine opératoire que M. Lefebvre quittait — après l'avoir illustrée — lui fut confiée.

Cette tâche n'excédait certainement pas ses forces. Il y était d'ailleurs parfaitement préparé, et il l'acceptait avec d'autant plus de plaisir qu'elle devait le conduire à la pratique chirurgicale, objet de ses prédilections.

Les premières années d'un nouvel enseignement sont toujours rudes à traverser. Les ouvrages à consulter, à méditer et à apprécier sont nombreux; il faut chercher sa voie au milieu des matériaux qui encombrent la science, distinguer sûrement le diamant du stras, le vrai du faux, le principal de l'accessoire; il faut faire un choix judicieux, se tracer un cadre qui ne soit ni trop large ni trop étroit, qui soit, en un mot, toujours exactement adéquat aux besoins réels et aux exigences légitimes de l'auditoire. Tel fut le premier soin de notre jeune collègue.

Le cours de médecine opératoire exige en

outre non seulement des connaissances approfondies en anatomie et en chirurgie, mais encore un grand sens critique dans l'appréciation des méthodes, une parole claire et précise, dans l'exposition des procédés, enfin une main exercée et habile dans l'exécution des opérations typiques. Sovet réunissait toutes ces qualités, et ses élèves trouvaient autant de charme que de profit à suivre ses leçons.

Les difficultés des débuts se trouvaient surmontées et les loisirs commençaient, mais pour certaines natures le loisir n'est pas le repos, il n'est que la liberté du travail. Sovet ne pouvait d'ailleurs se borner à suivre la science pas à pas et à la vulgariser servilement; il se sentait de force à lui donner une impulsion et à la pousser en avant. Les meilleurs ouvrages présentent des erreurs à rectifier, des imperfections à corriger, des lacunes à combler. Ces *desiderata* ne lui avaient point échappé et ils fournissaient un aliment à son activité dévorante. Recueillant ses souvenirs et ses notes, il se mit à préparer un grand traité de médecine opératoire qu'il devait publier en collaboration avec deux de ses anciens maîtres. Tous les éléments se trouvaient rassemblés. La récolte était abondante et presque à maturité; mais hélas! il ne devait pas goûter les joies de la moisson et ce fut sans doute une des amertumes de sa longue agonie de ne pouvoir mettre la dernière main à une

œuvre qui eut laissé la trace de son passage et donné la mesure de la valeur du jeune savant.

En 1870, poussées je ne sais par quelle aveugle furie, deux grandes nations se ruaient l'une sur l'autre et répandaient, dans des chocs épouvantables, des torrents de sang.

Les bras manquèrent pour inhumer les morts sur les champs de bataille, et vainqueurs et vaincus ne suffirent pas à panser leurs légions de blessés. La pitié suscita dans les cœurs belges des prodiges de dévouement. Nos frontières défendues contre l'invasion, s'ouvrirent toutes larges devant les mutilés de Sedan et partout la charité organisa des ambulances. L'exemple vint de haut. La gracieuse Souveraine qui continue les traditions bienfaisantes de notre première Reine convertit son château de Ciergnon en hôpital, et confia les blessés qu'elle avait recueillis aux soins de M. le docteur Sovet, père, et de M. le docteur Deman.

M. Sovet appela son fils auprès de lui, et le jeune Professeur trouva ainsi l'occasion d'utiliser ses connaissances chirurgicales et de révéler son talent d'opérateur. Il étonna ses confrères par la justesse de son coup-d'œil, par le choix ingénieux, souvent original, toujours judicieux, des procédés, par sa hardiesse, son calme et sa dextérité dans l'exécution des opérations graves et délicates qu'il eut à pratiquer. Pour le dire en un mot, toutes les qualités, toutes



les aptitudes que nous n'avions vues qu'en germes chez notre interne de la maternité s'épanouirent ici dans tout leur éclat. Les pauvres blessés avaient placé en lui une confiance sans bornes, et comme ils sentaient que le cœur guidait toujours la main qui touchait aux plaies, leur reconnaissance avait trouvé pour leur jeune chirurgien un surnom touchant : ils l'appelaient *les doigts de velours*. Est-il un éloge plus éloquent et plus délicat ?

Edmond Sovet consacra ainsi au service des souffrances les plus atroces tout le temps que les vacances auraient dû lui permettre de donner au repos et au ravivement de ses forces.

A la reprise des cours, ses amis, les blessés se trouvaient transportés de Ciergnon dans une aile du palais royal de Bruxelles, où notre excellent collègue allait les revoir deux fois par semaine, pour leur continuer ses conseils et ses soins.

Des services aussi signalés ne pouvaient passer inaperçus. Sur la demande de la légation prussienne, Edmond Sovet reçut la médaille commémorative et la décoration de la couronne royale de Prusse. Mais le chrétien aspire à des gloires plus hautes et plus durables. Portant ses regards au-dessus des honneurs terrestres, il voit là haut la palme réservée au travail, au désintéressement et au sacrifice de soi.

Cette palme ne devait pas se faire longtemps

attendre pour notre jeune ami. Celui qui lit dans les cœurs et mesure les récompenses à la valeur des combattants aussi bien qu'à la durée de la lutte, étendit la main vers lui et le touchant sembla lui dire : c'est assez... prépare-toi, ton heure est proche.

Un mal étrange et dont les princes de la science successivement consultés ne parvinrent pas à déterminer exactement la nature, s'empara de la constitution si robuste du jeune professeur et, comme Jacob touché par l'Ange, il sentit la paralysie tomber sur lui. Les paupières commencèrent par refuser de relever leurs voiles appesantis ; puis, à peu de temps de là, les bras ne voulurent plus rendre que des services sans vigueur et sans précision.

Sovet comprit, dès l'origine, que son mal était au dessus de tout secours humain. Il bénit la main invisible qui l'avait frappé, et il se résigna à l'extinction graduelle qu'il sentait s'opérer en lui. Il puisa dans sa foi religieuse et dans son amour filial le courage de feindre jusqu'au dernier moment en laissant croire à sa famille et à ses amis qu'il partageait les illusions dont ils aimaient à se bercer, et qu'ils s'efforçaient d'entretenir autour de lui.

Il savait cependant que la mort était là, qu'elle s'avançait lentement, mais sans cesse, comme la marée montante, et il prévoyait le moment fatal où elle allait l'emporter.

Il vit s'effondrer sans murmure l'édifice d'un avenir qui promettait d'être si beau, et sachant que ses jours étaient comptés, il voulut retourner au village natal, sans doute pour que celle qui avait dirigé ses premiers pas, pût aussi guider les derniers et prier sur sa tombe comme elle avait prié sur son berceau !

Son agonie dura dix-huit mois. Soutenant le courage de ceux qui l'entouraient et qui s'efforçaient en le soignant de lui cacher leurs larmes, il remerciait Dieu de lui avoir laissé, au milieu de ses ruines corporelles, le libre exercice de ses facultés intellectuelles, et il se préparait à entrer dans la vie qui n'aura point de fin.

Un matin, il fut pris d'un accès de suffocation. On crut à un rhume, mais Edmond savait que la paralysie, après avoir atteint successivement les yeux, les bras, les jambes, envahissait enfin les voies respiratoires. Il se fit relire la passion de N.-S. Jésus-Christ, demanda les derniers sacrements de l'église, et sans effroi ni défaillance il rendit son âme à Dieu le 26 juillet 1873, dans la 32e année de son âge.

Ainsi finit une existence ennoblie par le travail et par la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Dans des pages sublimes qui ont traversé des siècles (1), Platon nous fait assister au grand

(1) Phédon ou de l'immortalité de l'âme.

spectacle de la mort d'un sage; combien plus grande encore et plus sereine est la mort du chrétien! et combien mieux qu'une vaine philosophie, les espérances chrétiennes d'au delà du tombeau sont puissantes à raffermir l'âme de celui qui s'en va et à tempérer l'amertume des larmes de ceux qui demeurent!

—

PARTICULARITÉS SUR ADRIEN BARLANDUS ET SUR D'AUTRES HUMANISTES QUI ONT ENSEIGNÉ A LOUVAIN DANS LE COURS DU XVI[e] SIÈCLE. — NOTICE LITTÉRAIRE PAR M. LE PROFESSEUR F. NÈVE.

—

On a exposé, en divers mémoires, le fruit de patientes recherches sur l'enseignement littéraire dans notre pays depuis la fin du moyen âge : déjà on a pu établir dans quelles conditions s'y sont données les leçons de grammaire et de philologie. Plus d'une main est venue ajouter quelques renseignements précis aux notices de Valère André et de Paquot sur les hommes qui se sont dévoués à cette tâche pendant trois cents ans. Suivant les traces du baron de Reiffenberg et de Mgr de Ram, nous avons naguère tenté nous-même d'éclaircir cette partie de notre histoire en retraçant les annales de l'institut spécial qui existait autrefois à Louvain sous le nom de Collége des Trois-Langues (1), et nous avons eu en vue d'y répandre quelque lumière par de nouvelles esquisses biographiques.

Les études classiques ont, à l'époque de la Renaissance, excité le zèle d'un grand nombre de jeunes hommes dans toutes nos provinces;

(1) *Mémoires hist. et litt.* etc. au tome 1' XXVIII des Mém. cour. de l'Académie royale de Belgique (1856).

mais elles n'eurent pas sur le champ un foyer commun, un centre autour duquel ils pussent se rallier. Quelques colléges ou gymnases, comme on les appelait alors, eurent certaine renommée par le fait de plusieurs maîtres dévoués; mais, quand l'Université de Louvain entrait dans le second siècle de son existence et quand on venait d'y ouvrir l'école fondée par Busleiden pour les langues savantes, il y avait bon nombre d'humanistes fort instruits qui ne trouvaient pas aisément une rémunération de leur travail. Or, il est curieux de savoir quelle position fut faite à ceux de nos humanistes à qui n'échut pas une fonction publique; quel emploi ils firent de l'instruction qu'ils avaient acquise, et sur quelle espèce de protection la plupart d'entre eux purent alors compter.

Nous relevons, dans ce nombre, les noms de plusieurs humanistes originaires de la Zélande et d'autres provinces de la Hollande; ces provinces étaient alors soumises aux mêmes souverains que les provinces méridionales du *Belgium*, et la jeunesse qui en sortait, passait d'ordinaire certain temps sur les bancs de l'Université brabançonne. C'est ce qui nous permet de rattacher à l'histoire de cette institution Adrien Barlandus, Jean Borsalus, Joachim Politès, Jacques Ceratinus et quelques autres. Que pouvons-nous conclure de leur exemple? Que la plupart des jeunes gens qui étaient leurs contemporains,

n'ont pu poursuivre les bonnes études (*bonæ litteræ*), comme on disait souvent à cette époque, sans un travail assidu et fort patient, et que quelques-uns d'entre eux se tournèrent vers les États voisins des provinces belgiques. Ceux qui restèrent dans notre pays consacrèrent leur temps à des leçons privées, pour lesquelles ils avaient les suffrages d'anciens maîtres, ou bien ils se chargèrent de l'éducation de l'un ou l'autre gentilhomme; quelques-uns firent avec honneur des leçons ou des exercices dans des établissements de Louvain.

Telles furent les compensations qui furent offertes par l'*Alma Mater* à plusieurs de ses pupilles, aussi longtemps qu'ils ne se rendirent point à l'étranger. Quelques maîtres d'humanités obtinrent, dans la suite des temps, une charge officielle dans l'institution même; par ex. Barlandus, qui fut admis, dans ses dernières années, parmi les membres de la Faculté des Arts; d'autres, comme Dorpius (1), reçurent le titre de docteur en théologie et prirent rang dans une autre Faculté. Pour qu'on juge de l'avantage attaché à des leçons données avec l'assentiment de l'Université, nous citerions plus d'un exemple; mais on estimera suffisamment la mission

(1) Nous avons publié un essai d'histoire littéraire sur *Martin Dorpius et les écoles d'humanités* etc. dans l'annuaire de l'Université, année 1875, pp. 391-430 (*Analectes*).

temporaire acceptée avec cette autorisation par quelques hommes restés célèbres. Ainsi, c'est sans titre officiel que Louis Vivès a donné des leçons fort fréquentées sur les auteurs latins (1) et que Nicolas Cleynaerts a initié, avant ses voyages, la jeunesse de Louvain à la méthode grammaticale qui lui valut de la renommée (2).

S'agit-il, d'autre part, de la protection que les jeunes humanistes pouvaient attendre des personnages influents de la même époque, nous serions tenu de distinguer entre la faveur des dignitaires de l'Église et de l'État qui avaient le droit de nomination aux charges principales de l'enseignement public, et celle d'hommes instruits dont la seule parole était une recommandation. Parmi ceux-ci viendrait en première ligne Érasme qui fit à diverses reprises un assez long séjour dans les Pays-Bas, et qui obtint beaucoup par ses instances, bientôt rendues publiques, pour les savants qui débutaient dans la carrière; M.Rottier l'a prouvé, en plus d'un chapitre de sa monographie sur Érasme dans ses rapports avec la Belgique (3), et cette fois encore, nous ferons, comme dans nos travaux anté-

(1) Voir le Mémoire de Mgr Namèche sur *la vie et les écrits de Vivès*, 1841, pp. 21-23, et notre Mémoire cité plus haut, pp. 136-137.

(2) Nous l'avons constaté dans notre écrit sur le Collége des Trois-Langues auquel Cleynaerts n'appartint pas, p. 135 et p. 328.

(3) *La vie et les travaux d'Erasme* etc. Mémoire couronné en 1854 (tom. VI des Mém. in 8° de l'Acad. de Belg.)

rieurs, quelques emprunts aux lettres du spirituel publiciste. Mais, sans nommer quelques protecteurs des hautes études qui ont vécu dans plusieurs de nos villes, nous pouvons invoquer, au sujet des humanistes dont nous allons nous occuper, l'intervention d'un fonctionnaire lettré, Jérôme Busleiden, membre du grand Conseil de Malines, qualifié de Mécène, *studiorum Mæcenas*, dans les sources du temps (1). On va lire quelle fut sa sollicitude pour des hommes qui étaient appelés à rendre des services à l'enseignement, mais qui ont attendu longtemps des fonctions bien rémunérées. Il nous a conservé lui-même le souvenir des relations personnelles qu'il entretint avec eux, et des encouragements qu'il eut l'occasion de leur donner : ce sont des pièces latines, en vers et en prose, extraites de son recueil d'*Anecdota;* elles ont le mérite de nous montrer, en toute vérité, la situation des protégés et les généreuses intentions du protecteur.

§ I.

Adrien Barlandus.

On sait que Barlandus, quoique devenu maître ès arts de la Faculté de Louvain en 1507, avait

(1) Nous lui avons consacré à ce titre une lecture insérée dans les *Bulletins* de notre Académie royale (octobre 1873, tome XXXVI) : *Le conseiller Jérôme Busleiden, écrivain latin et protecteur des lettres* (1470-1517).

abandonné la philosophie pour s'occuper de belles-lettres, et qu'il avait donné des leçons privées à Louvain même pendant dix ans environ. Dans cet intervalle, il avait gagné de l'autorité, et on le voit en 1516 adresser une circulaire aux professeurs dispersés dans plusieurs de nos provinces, pour exciter leur prosélytisme en faveur des lettres latines (1). Sa réputation était assez grande en 1518, pour qu'il ait obtenu sans peine la leçon de latin lors de l'ouverture du *Collegium trilingue* (2). Il ne la conserva pas plus d'une année; mais, s'il prit à cette époque la charge de précepteur en Angleterre, puis en Belgique, il fut rappelé à Louvain pour occuper la chaire d'éloquence devenue vacante en 1525 par la mort de Jean Paludanus : il conserva le titre de *Rhetor publicus* jusqu'à sa mort qui serait arrivée le 22 décembre 1539. Sous plus d'un rapport on a loué les talents d'Adrien Barlandus, originaire de Baarland, près de Goes, en Zélande; comme historien et comme humaniste, il a eu de l'influence et de la renommée. Nous mentionnerions, parmi ses titres littéraires, les morceaux qu'il composa pour servir d'introduction à une édition des pièces de Térence, publiée à Louvain en 1530 chez Rutger Res-

(1) En tête d'un choix des *Epistolæ* de Pline-le-jeune avec des scholies.

(2) Voir notre *Mémoire hist. et litt.*, pp. 120 121, p. 151, pp. 140-143.

cius (1), parce que la lecture de ce poëte entrait dans le programme des études d'humanités qu'il avait défendu, le préférant à Plaute sous le rapport du goût, et lui faisant grâce sous celui de la morale (2). On retrouve ici les opinions particulières que s'étaient faites les hommes qui avaient eu le plus de relations avec la jeunesse, et qui avaient voulu l'intéresser à la poésie romaine par la représentation de quelques comédies latines dans les colléges; on remarque aussi la tentative de faire mieux comprendre l'ordonnance et l'intrigue des pièces originales, et l'intention d'ajouter quelques commentaires aux explications connues.

La vie de Barlandus est connue dans ses principaux traits, qui ont été en dernier lieu bien assemblés dans la notice de M. le professeur Edmond Reusens, composée pour la *Biographie nationale* (3). Tout ce que l'on sait de ses diverses publications nous montre en lui un homme de goût, qui avait le sentiment de la bonne latinité et qui se donnait beaucoup de peine pour faire admirer les anciens modèles; contemporain

---

(1) *Argumenta et commentarius in Publii Terentii Comœdias, in quibus et artificium ostenditur oratorium et multi poetæ nodi explicantur, quos interpretes alii reliquerunt.*

(2) Voir le chapitre IX de notre Mémoire cité, pp. 292-294, et les pièces justificatives, p. 402.

(3) Tom. Ier, Bruxelles, 1866, col. 718-722.

d'Érasme (1), il écrivit avec élégance sur toutes sortes de sujets, au point d'être appelé « un arsenal de brillante érudition, » *politioris literaturæ armarium*. Cependant on n'avait pas d'idée des difficultés qu'il éprouva dans le principe. Marié quand il avait pris ses grades, Barlandus vivait du produit de ses leçons; mais il n'était pas dans l'aisance. Il avait avoué au conseiller Busleiden la gêne de son ménage; il accusait les tracas de tous les jours, la turbulence, les cris des enfants. La correspondance, une fois entamée, se poursuivit en vers latins. Le futur maître d'éloquence maniait aisément la mesure élégiaque; le conseiller de Malines lui ripostait, pour l'encourager, dans des tirades formulées de même en distiques. Les plaintes et les remontrances s'échangeaient entre eux en vers assez coulants. On croirait volontiers que Busleiden ne s'est pas contenté de rendre au père de famille la confiance dans l'avenir par de belles sentences sur les vicissitudes de l'existence humaine, mais qu'il a fait passer à l'humaniste quelques douceurs. Du moins, on ne nierait pas la peine qu'a prise le bienfaiteur pour relever le moral de son client (2); *Hadrianus* s'excuse, *Buslidius* le re-

(1) Voir l'essai cité de M. Rottier sur Erasme, pp. 28-31 et 111-112. — Erasme qui l'estimait ne lui en voulait que pour un peu d'inimitié envers Goclenius, qui fut son successeur en 1519 au *Collegium trilingue*.

(2) Ms des *Opera Buslidii*, Bibl. Roy., n° 15676-15677, pp. 1-11. —

prend, et la leçon de patience n'arrive pas vite aux conclusions. En définitive, cette longue suite de distiques ne dit pas plus que les deux vers si connus de Boileau :

Aux plus savants auteurs, comme aux plus grands guerriers,
Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers.

HADRIANUS BUSLIDIO.

Carmina nostra, precor, ridenti perlege vultu,
Carmina quod vena pauperiore fluunt.
Non bene tornatos potis est nunc cudere versus,
Agmine curarum qui nimis opprimitur.
Hinc nata, hinc infans, hinc cura domestica surgit,
Turbat et ingenium murmure parvus Hylas.
At bona spes superest, et spe nos vivimus omnes :
Sed bonus et justus vir perit interea.

BUSLIDIUS HADRIANO.

Etsi mole gravi curarum et pondere rerum
Assiduo opprimeris, carmina docta facis.
Sit licet arcta domi res, sitque uxoria cura,
Prolis et ingenuæ; carmina docta facis.
Et caræ repetens puer ubera lactea matris
Nocte strepat tota, carmina docta facis.

Avons-nous besoin de dire que nous avons reproduit les vers du *dilettante* de Malines avec les *lapsus* que quelques lecteurs du temps passé ont marqué d'un trait dans le manuscrit, sans vouloir les corriger ? Nous n'avons fait que rectifier quelquefois l'orthographe et la ponctuation.

Esto juventutem studiis modereris honestis :
Carmine tu dignus, carmina docta facis.
Ergo inter fluctusque, inter molimina rerum
Divite si vena carmina proveniunt :
Fallere, tornatos te non bene cudere versus,
Qui tibi de vena pauperiore fluant.
Quare age, fac pergas, laturus fœnore multo
Quæ te pro meritis præmia certa manent.

HADRIANUS BUSLIDIO.

Fallere, nec versu dignus, nec carmina laude
Digna ego compono : carmina docta facis.
Arida jejuno mea Musa poemate torpens
Serpit humi : sed tu carmina docta facis.
Convena Phœbæum non pulsas limen, ut hospes.
Nec Tyro Apollineus. Carmina digna facis.
Non tu Calliopen (1)...
Vivida sed toto pectore Clio nitet.
Attamen, hæc si sint primi experimenta laboris,
Tu mihi vel Flaccus vel Maro doctus eris.
Grata sed incerto promittis tempore nobis
Prœmia. Protrahitur crastinus usque dies.
Ipse ego squalentes ullo sine semine sentes
Discutio. Lepores unus et alter habet.
Ast pergam ; tandem mea carbasa spero secundos
Ingressura sinus. Dulcis amice vale.

(1) Vers inachevé dans le manuscrit.

Buslidius Hadriano.

Vepribus incultis et densis sentibus, acri
  Est venatori sæpe petita fera.
Eventus quod si remoretur vota sequentis,
  Et penetret casses præda reperta suos :
Non subito exspes, fila levat, nec rhetia solvit,
  Nec sistunt alacres cornua rauca canes.
Quin coeptis instans, procul abdita lustra ferarum
  Pressius explorat lumine, voce, cane.
Acer equo volitat, patiens algoris et æstus :
  Nec gressum revocat, quin fera prensa cadat.
Hoc ubi contigerit, lœtis successibus auctus
  Ille domum repetit, spolia (sic) opima ferens.
Sed tu quum prœdæ cupidus, venaris opacis
  Sylvis, et mirum te alma Diana juvat.
Hæc quandoque tuum si fallat perfida votum,
  Atque expers prœdæ tu nihil hinc tuleris :
Spes bona te foveat cœptis audentius instans.
  Succedet pluviis una serena dies.

Hadrianus Buslidio.

Turgida contextis suspendit aranea telis
  Rheticulum, muscas prendat ut arte suas.
Sæpe tamen casses ancilla venustula textos
  Dissecat, ut niteat fæce piata domus.
Sæpe etiam ignavi crabrones stamina rumpunt :
  Pendula palladium vespaque turbat opus.
Non tamen illa sedet. Repetitum at sedula gyrum
  Ampliat, et medio corpus in orbe gerit :

Nexibus illaqueans volitantem circa rapinam.
  Nostraque fulmineus tela reflectit aper :
Acrius instabo. Cupidis retinacla molossis
  Dissolvam abrupto libera colla jugo.
Atque pedes, vel equo, aut mancus vel mutilus usque
  Extremæ experiar mobile sortis iter.
Malo equidem ambiguum quod me fortuna teneret,
  Quam sub (sic) instabili volveret usque rota;
Quam quod in adversis misero tam tempore rebus
  Hæc foret optati meta suprema boni.
Tota licet rueret Promethei pyxis, et in me :
  Non languebo tamen. Spe meliore fruar.

Buslidius Hadriano.

Gaudeo te monitus nunc admisisse salubres,
  Atque probasse meum denique consilium.
Quando procellosis speret mercator in undis,
  Naufragus insanas (spe duce) vitat aquas.
Spes fovet infames tenebroso carcere clausos.
  Compedibus vinctos spes recreat miseros.
Miles et infestus, collatis undique signis
  Spe multa fretus, strenuus arma capit.
Dimicat et media sperans gladiator harena ;
  Spe sine doctiloqui Rhetoris ora stupent.
Recte non animos mulcet, neque temperat iras,
  Orator celebris, ni bona spes fuerit.
Horrida membra tegens veteri centone misellus,
  Spe stipis et modicæ pauperiem tolerat.
Marcidus, effœtus, morbusque gravatus et annis,
  Spe meliore fruens fit senior juvenis.

Rebus in adversis prudens speratque secundis,
  Spe moriens vivit. Spem quoque sumit egens.
Et validos potis est bona spes lenire dolores.
  Sæpe levat lassum spes, stimulatque pigrum.
Spes firmat trepidum, miserum solatur amantem ;
  Spe charæ sobolis fit pater et genitrix.
Almæ spes Cereris, flavæ spes optima messis
  Colla boum gravido supposuere jugo.
Solibus exustus, quod vinitor inserat ulmos
  Vitibus : hoc grati spesque liquoris agit.
Ceræ spes liquidæ, ambrosii spes unica mellis
  Fecit apes pulchris fundere mella favis.
Infima despiciens, solum cœlestia sperans
  Contemptor mundi, fit subito monachus.
Sperans optatos gallina educere pullos,
  Candida sub tenero continet ova sinu.
Spe stimulante suas orditur aranea tælas,
  Ignavis muscis ut struat insidias.
Unguibus accipiter, rostro, et truculentus adunco
  Sperans, innocuas persequitur volucres.
Sperans carne famem exsatiare diurnam,
  Cladibus innumeris afficit omne pecus :
Sperat, lethiferis dum percitus undique telis,
  Occidat ore ferox, dente cruentus aper.
Et timidos dammas, et cervos cornibus altis
  Spes docuit rabida effugere ora canum (1).
Quod nova sub veteri coalescat plantula trunco,
  Spes facit, ut citius dulcia mala ferat.

(1) Vers souligné dans le manuscrit.

Sperandum est vivis. sua spes est atque sepultis.
  Spe lucri, facilis fit labor ante gravis.
Perpetua fruitur spe mens sibi conscia recti :
  Nec cito spem ponit noxia culpa mali.
Omnia quum sperent, et spe nos vivimus omnes :
  Sitque datum nulli spe sine stare diu :
Quid tu non speres? quem jam pulcherrima virtus
  Extulerit celebrem, docta per ora virum?

Hadrianus Buslidio.

Strenuus in medios miles qui se objicit hostes
  Vulnera nunc mille, ac prœmia nulla capit.
Vix merita assequitur vario stipendia casu
  Nil nisi bellator quam bene pugnat habet.
Si quis Apollineo vates compunctus oestro
  Aspera sublimi carmine bella canat,
Exagitetque suo ferventia prœlia cantu :
  Nil tamen et præterquam bene dixit habet.
Histrio et impudens (sic) meriti nunc scurra poetæ,
  Aut palpo, aut sciolus, prœmia iniqua tenet.
Claraque in obscuris virtus occlusa tenebris
  Nunc latitat, causa est : nil datur ingeniis.
Doctori nihil est hac tempestate relictum,
  Pestifer indigna heu lucra susurro capit.
Res non parva quidem, præclarum nomen habere;
  Sed clarum insigni munere nomen eget.

Buslidius Hadriano.

Quem recreare solet tua dulcis epistola amicum,
  Illi nunc tristis valde (sic) et acerba venit.

Quod videat monitus nondum admisisse salubres :
Et male te cœpto pergere proposito.
Tam mala ne rectam pervertat opinio mentem,
Seducatque bonum noxia consilium;
Hanc procul explodas : monitusque amplectere sanc-
Qui tibi Buslidia de pietate fluunt. [tos,
Spe solida expectans, peperit quæ vivida virtus;
Emeritumque diu te indubitata manent :
Scilicet æternum vivens per sæcula nomen,
Immortale decus, gloria, laus, et opes.
Hi sunt virtutis comites, sociique perennes
Præmia grata bonis, invidiosa malis.
Omnia virtuti debentur, et omnia virtus
Possidet : atque amplum est illa sibi pretium.
Non opis externæ indiga, vulgi ignobilis auram
Miratur nusquam, conscia sola sibi.
Sola bonis contenta suis, fruitúrque beata :
Sola sibi constans, et sibi sola placens.
Infima non curans, sublimis ad ardua tendit,
Illecebras, luxus, delitiasque fugit.
Viribus aucta suis, trepidantia pectora firmat :
Degeneresque animos, fortis ad arma vocat.
Sæpe beatque suos studiosos inclyta virtus;
Fit subito Crœsus, qui modo Codrus erat.
Insipidus, prudens : inglorius undique clarus :
Indoctus, doctus : squalidus et nitidus :
Lascivus, castusque : infamis, ubique probatus :
Nobilis, obscurus : sedulus, ante piger.
Nec sperare jubet nisi quod sperare decebit.
Nec quodcunque lubet, sed decet, illa facit.

Te fortuna videns, medium tibi porrigit unguem :
  Tuta, tuas fraudes cavet (sic) et insidias.
Militet usque licet miles victricibus armis :
  Attamen haud semper spolia (sic) ab hoste refert.
Zoilus esto ferat magnorum præmia vatum :
  Qualis et ante fuit, Zoilus usque manet.
Hæc male si priscis respondent tempora sæclis,
  Orbis id assidua mobilitate venit.
Si latitet virtus tenebris adoperta profundis,
  Iis tandem pulsis, clarior illa micat.
Qualis mundi oculus, fax cœli, cæreus orbis,
  Sol, reparans almum luce calore diem :
Pallidulus subito radiantia lumina condit
  Imbribus immersus nube sepultus atra (sic) :
Iis ubi depulsis redivivus fulserit ille
  Clarius irradians : tunc redit alma dies.
Ergo, siquando fortuna volubilis errat,
  Præmia virtutum non meritis tribuens :
Sustine, nec moveat te ludus sortis iniquæ.
  Tandem aderit virtus, quæ meliora dabit.

§ II.

Jean Borsalus.

Nous avons encore Érasme et Jérôme Busleiden comme garants du mérite de cet humaniste, originaire comme Barlandus de la Zélande. Celui qu'ils appelaient Joannes Borsalus portait le nom de Jan van Borssele (d'autres disent van Borseel ou van Borsselen). Il appartenait probablement

à la famille noble de ce nom; il était né à Vere ; mais les débuts de sa carrière sont restés peu connus. Il n'est rien dit de ses études et de ses emplois avant l'an 1516, dans le répertoire biographique de Van der Aa, qui est fort complet d'ailleurs (1); on y lit qu'en cette même année il était professeur de langue latine *(hoogleeraer der latynsche tael)* à l'Université de Louvain : mais ce ne peut être entendu que de leçons autorisées, comme nous allons le montrer, et non pas d'une chaire conférée en titre.

On a lieu de croire que Borsalus avait fréquenté les leçons du collége du Lis et qu'il y avait connu Dorpius dans les années où celui-ci enseignait encore les belles lettres : il fut au nombre des esprits cultivés qui applaudissaient aux efforts de Dorpius pour exciter dans la jeunesse le goût des études latines (2), et il mit cet homme remarquable en rapport avec le conseiller Busleiden. Vers 1516, selon toute apparence, Borsalus donna à Louvain un cours de latin et, en 1518, il fut un des compétiteurs sé-

---

(1) *Biographisches Woordenboek der Nederlanden.* II deel, Haarlem, 1853, pp. 961-62. — Valère André et Foppens n'ont pas consacré de notice à Borsalus dans la *Bibliotheca Belgica.*

(2) Nous avons reimprimé, d'après les *Analecta* de Mgr de Nélis, le texte de la lettre de félicitations adressée à Dorpius par Borsalus au sujet de sa restitution de l'*Aulularia* de Plaute *(Analectes de l'Annuaire de* 1873). — Dans une note, de Nélis avoue qu'il a trouvé peu de choses touchant Borsalus.

rieux de Barlandus, qui, comme nous l'avons dit plus haut, fit le premier la leçon de langue latine au *Collegium Buslidianum* récemment ouvert (1). C'est en cette même année que Borsalus quitta Louvain pour rentrer en Zélande : ecclésiastique, il avait le titre de chanoine de Middelbourg *(Canonicus Middelburgensis)*, et il devint doyen de Vere ou Weere *(Decanus Veriensis)* (2). On le tenait pour un homme fort distingué et d'un caractère honorable et sûr ; mais aucun de ses écrits n'a été publié (3). Érasme le cite parmi les savants qu'il avait eu l'occasion de connaître à Louvain et sur lesquels il avait fondé de grandes espérances (4).

Les talents de Borsalus n'ont point été utilisés tout d'abord à Louvain même. Le conseiller Busleiden jeta les yeux sur lui pour l'éducation d'un de ses neveux, Corneille Erdorf, qui habitait dans le Luxembourg, probablement dans le pays d'Arlon. Nous possédons quelques lettres qui attestent la grande sollicitude de Busleiden

(1) *Mémoires hist. et litt.* pp. 130, 132 et 139. — Ses leçons se seraient données à l'intérieur de la pédagogie du Lis, qu'il avait habitée autrefois, mais sans engagement envers lui pour l'avenir.

(2) Dorpius annonçait en juillet 1518 le départ de Borsaluss *designatus Decanus Veriensis* (*Erasmi Epist.* t. I, col. 332).

(3) Paquot, *Mém. pour l'hist. litt. des Pays-Bas*, t. Ir (éd. in folio), p. 9.

(4) Dans ses *Colloquia (Epithalamium Petri Ægidii)* et dans divers passages de ses épitres.

7.

pour le succès de cette mission, et sa sincère reconnaissance pour Borsalus qui avait dû lutter fort longtemps pour obtenir de son élève docilité et application. Nous allons transcrire en entier trois lettres écrites par le conseiller à Jean Borsalus sur ce même sujet (1); les deux premières sont pleines de vives appréhensions. C'est dans la troisième seulement qu'il se dit rassuré, et qu'il permet à Borsalus d'encourager son pupille par la promesse de belles pièces d'habillement. Il n'est pas moins curieux d'y apprendre que cette récompense sera décernée au jeune homme seulement quand il aura récité fidèlement, par cœur, une comédie de Térence tout entière. Les épitres que nous allons citer n'ont point de date, comme il en est de toutes les pièces qui composent le recueil des opuscules latins du Conseiller de Malines; il est cependant permis de les placer, par conjecture, entre les années 1512 et 1515, époque probable de l'éducation privée dont Borsalus s'était chargé avant de rentrer à Louvain. Le soin, peut-être un peu affecté, que Busleiden a mis à leur rédaction, comme plusieurs en jugeraient aujourd'hui, prouverait l'estime qu'il faisait du suffrage de son protégé, formé à la bonne latinité dans les exercices des collèges de la Faculté des Arts : de crainte de paraître négligé ou insouciant, il a exprimé sa pensée avec certaine redondance.

(1) Ms. des *Opera Buslidii*, pp. 202-205, pp. 245-247, pp. 248-250.

JOANNI BORSALO (1re lettre).

« Salve plurimum Mi Joannes. Indignatus to-
» tus, doloreque justo undique percitus : quo me
» vertam? quidve scribâm, aut consilii capiam?
» prorsus nescio. Quando quod tantopere vere-
» bar, et toties veridicus (utinam falsus) præsa-
» gierat animus : id jam proh dolor accidisse
» intelligam. Quo factum est, prioribus literis
» tuis respondere hucusque distulerim : sperans
» acerbitatem accepti doloris, accessione tem-
» poris lenire; simul protervum illum perditis-
» simi adolescentis animum interim resipiscere
» posse. Verum et hoc ipsum votum, fallax illa
» et toties vana spes mea plane lusit. Adeo ut
» nisi rursus falli me et decipi velim, necesse
» sit, omnino exspes posthac perstem; hac in re,
» unam meam atque tuam incusando vicem :
» quibus is puer formandus obvenerit, in quo
» formando instituendoque, oleum perdentes et
» operam, pro gloria verecundiam, pro gaudio
» dolorem, pro fructu damnum reportaremus.
» O pietatem male recognitam! o insignem in-
» gratitudinem! O inconsultam, cœcam, perdi-
» tam juventutem! Cui nihil (præterquam ani-
» mus) defuerit. Cætera omnia abunde quidem
» et affatim suppetierint, quæcunque, illum,
» modo voluisset, quum studiosum, tum literis
» et moribus præstantem reddere potuissent.
» Quæ tamen perditus ille misellus, inconsultus,

» sui oblitus, degener, majorum suorum vesti-
» giis minus hærens relinquit, posthabet, flocci
» facit. Quod quum ita sit, quam altum hinc pec-
» tori meo vulnus insederit; non possum literis
» jam consequi, te id tamen mente et cogitatione
» velim complecti. Quod quidem poteris facile :
» modo nostram in hunc curam, et pietatem
» plusquam exuberantissimam, ante oculos po-
» nas. Quæ quantum in illum propensa, quamve
» de ejus institutione et salute fuerit sollicita
» anxia : tu ipse inter cæteros complures, locu-
» pletissimus occurris testis. Item et hospes ille
» tuus, vir candidus; adeo ut ejus acceptum et
» plenum fidei testimonium non sit, nisi et pie-
» tati nostræ maximam fidem, et illius proter-
» vitati, infamiæ notam allaturum. Verum ut
» is querelis (nequicquam profuturis) interim
» posthabitis, præsens remedium cogitemus :
» quo pereuntem adolescentem ab interitu præ-
» sentaneo ad vitam revocemus. Super quo cogi-
» tanti mihi, quum nullum aliud hoc tempore
» occurrat, quo illi adsim : velim hospitem tuum,
» virum consultissimum, super illius morbo con-
» sulas. Quo sic consulto, una cum adolescente
» ad nos te ocyus conferas. Simul visuri consul-
» turique maturius, quali pharmaco, aut quo
» antidoto, morbus ille pestifer, non corporis,
» sed male sanæ mentis, ac depravati animi,
» demum (si qua spes sit) curari possit. Vale. »

JOANNI BORSALO (2me lettre).

« Joannes mi spectatissime, æternum salve,
» felix vive. Quæ proxime ex Atrebatibus re-
» diens, tam tuis quam pueri literis cognoverim :
» sane omnia nobis grata ac perjucunda fuere.
» Inprimis spes illa certa, toties (ut nosti) a me
» desiderata : quam de credito tibi puero nuper-
» rime conceperis; qui una cum hoc cœlo mu-
» tato, animum quoque literis prius aversum,
» planèque fastidientem, prorsus commutave-
» rit. Adeo ut accinctus jam totus et expeditus
» illas anhelet ardentius, resumat alacrius. Ad
» studium quarum, oscitantem paulo ante illum,
» et omnino nauseabundum, ferula oportuit
» urgere, atque additis calcaribus, acrius accen-
» dere. Quæ quidem mutatio voluntatis, sive
» suopte ingenio, sive ab aura permutata (qua,
» ut sæpe compertum est, atque usu venit, ani-
» morum habitus nonnumquam variantur) con-
» tigerit. Certè undecunque tandem processerit :
» mihi jucunda venit, tam laeta, tam expectata,
» quam illi utilis et summe necessaria. Quando
» tantus sit affectus, item pietas : tanta erga
» illum propensio nostra : ut pulchra illius in-
» stitutione, receptorumque morum profectu,
» nil æque cogitem, nec efflictius quicquam in
» votis ducam. Quod quum ita sit, enixius con-
» tendendum tibi est, impensius elaborandum :
» illum quem mihi affirmas, aliquantulum jam

» resipiscere; frugi esse, speique multum probi-
» tatis futuræ de se repromittere; in tam sancto
» instituto et cursu pulcherrimo confirmes, ad
» usque contineas. Quo et tandem melior evadat;
» et se quotidie magis atque magis proficere
» haud pœniteat. Quod ex animi sententia nos-
» tri, tum demum sic continget : modo illi verbo
» et exemplo tu adsis : præesse illi quem, ne-
» dum adesse volui. Utpote cujus præceptis salu-
» taribus pulcherrimisque institutes, rudis ad-
» huc totus, ac plane informis, formaretur. In
» alterumque hominem (ut ita dicam) effigiare-
» tur : hominem scilicet ingenuis tam moribus
» adornatum, quam vel eloquentia singulari
» præditum. Quibus conjunctis (si nostram super
» his roges sententiam) tantum homini præstat
» homo : una quantum ratione bruto. Vale. »

JOANNI BORSALO (3me lettre).

« Salvus sis mi dulcissime Joannes. Ut tandem
» tibi nedum non morem gererem : quam vel
» consilio tuo parerem : quam tantopere effla-
» gitasti, coccineam mitto infulam : una cum
» duplici materia, conficiendis in usum pueri
» duabus (quas diploides vocant) interulis. Unam
» scilicet diebus festis atque æstate, alteram
» vero feriatis hyemeque accommodandam. Quæ
» interim ne compressæ nimiumve coartatæ
» puero, aut inutiles fiant aut molestæ : sed sa-
» tius juxta corporis modum habitumque di-

» mensæ, legitimam suam accipiant formam » atque mensuram, etiam atque etiam curabis. » Hanc tamen infulam, nolim illi quamprimum » concedas. Cæterum ardens pueri votum, certa » impetrandi spe tamdiu pasces, atque eo pro- » trahes : quo tibi tandem unam ex Terentianis » comœdiis integram memoriter fideliterque » reddiderit. Solent quidem liberalium inge- » nuorum liberorum ingenia, nonnunquam plus » moveri blandiciis, ac quibusdam propositis » præmilsquæ, ad studia excitari vehementius : » quam rugosa fronte, sæveroque supercilio » verbera quotidie atque plagas inferente. Quod » quidem ita sit necne? illius nunc data occa- » sione periculum tibi licebit facere. Sic obiter » experiundo, utrum istorum in puero plus » valeat. Juxta quod (ubi id demum expertus » sis) ipsius ingenium, quoties remissum fuerit » aut languidum : ducere in tua (quo velis) vota : » ac minori negotio flectere possis. In quo uno » (mihi crede) summum inprimis officium, ac » primæ partes optimi Præceptoris nimirum » consistunt, versanturque. Cujus rationem fa- » cile crediderim tam te hucusque habuisse : » quam speraverim posthac habiturum esse. Adeo » ut ex instituto, diligentia tua intercedente, » et cura, una cum pueri docilitate, ingenii acu- » mine, et felici memoria, jam pene nobis per- » suasum sit : eum tandem cumulatissime res- » ponsurum, suæ spectatæ indoli, tuo labori,

„ expectationi meæ, atque (ut paucis absolvam) „ utriusque nostrum, suorumque omnium glo- „ riæ. Quam ita sibi parentes (quo nomine nec „ ipsi Præceptores defraudantur) haud injuria „ vendicant ex liberis liberaliter institutis, pro- „ batis scilicet moribus et bonis literis unde- „ cunque ornatissimis. Interea vale, inter pro- „ batos tam mihi dilectissime quam ex dilectis „ maxime probate : Hospitem tuum, cujus cor- „ datas atque humanissimas literas accepi, nos- „ tro nomine animitus salutaturus. „

Dans la correspondance latine de Jérôme Busleiden, nous trouvons le complément des trois lettres ci-dessus, qui nous renseignent sur les circonstances de l'éducation privée dont Borsalus avait été chargé par lui dans le comté de Luxembourg. C'est d'abord une lettre du conseiller Busleiden à son neveu, Corneille Erdorf (*nepoti suo ex sorore*) ; elle le loue de la bonne volonté qu'il a enfin montrée dans ses études, et l'encourage à redoubler d'ardeur pour devenir savant en restant vertueux ; en raison des exhortations fort générales qu'elle renferme, il nous semble inutile de la publier ici (1). Il n'en est pas de même de deux autres lettres du même dignitaire, parce qu'elles concernent Borsalus qui, après avoir déféré au vœu de son protecteur, cherchait de nouvelles ressources dans l'enseignement litté-

(1) Ms., pp. 135-137, *Cornelio Erdorfio.*

raire. Busleiden recommande ce maître éprouvé à un jeune étranger, François Friscobaldus, qui était connu de son neveu, et il loue celui-ci de son intervention officieuse en faveur d'un ancien précepteur. On conjecturerait que c'est au collége du Lis, où séjournait Friscobaldus, probablement en 1516, que Borsalus lui a donné des leçons privées. Dans la première lettre surtout, on voit la haute idée que le conseiller s'était faite des aptitudes et du caractère de notre humaniste (1).

FRANCISCO FRISCOBALDO.

« Audio Remaclum pædagogum, te tandem » posthabito, in Galliam profectum, operam » suam alteri locavisse. Quod si ita est, e reque » tua putes futurum, in absentis locum alium » surrogari, consuetudine cujus atque institu- » tione melior evadas et doctior : est Joannes » Borsalus, excellentis vir ingenii, prudentiæ » singularis, moribus ornatus, multifaria doc- » trina præditus, ad hujusmodi munus feliciter » obeundum maxime idoneus. Utpote annos jam » multos in docendis bonis artibus, formandis- » que atque excolendis ingeniis versatus. Qua » in re, maximam sibi apud doctos compa- » ravit laudem, est assecutus gloriam : testante » et comprobante florentissimo (in quo jam

(1) Ms., pp. 439-441.

» agis) Lovaniensi gymnasio. Cui ipse Borsalus
» magno fuit decori atque ornamento. Quod
» quum plusquam confessum fit, supervacaneum
» puto, eum tibi pluribus commendare, quem
» passim in litteris candidatorum personant ora,
» suspiciunt judicia, extollunt suffragia. Quare
» ut paucis me absolvam, tu ipse videris an
» illius opera et congressione uti aliquando ve-
» lis. Quod si tibi certum est, fac quam primum
» resciam. Quo sic cognito, probe curabo, tantum
» ut virum impetres : honesta quidem conditione
» oblata, te scilicet offerente, et illo acceptante
» haud indigna. Interea vale, et si recte valere
» ac præclare tecum agi cupis, expositam tibi
» hanc nostram operam, non ægre admitte.
» Cæterum obviis ut dicitur manibus, illam
» complectere. Iterum vale.

CORNELIO SUO, SORORIS FILIO.

» Curam et studium tuum (ne dicam officium
» aut pietatem) in rem Borsali, mirifice laudo
» atque probo. Est enim judicium legitimi gra-
» tique discipuli erga bene merentissimum præ-
» ceptorem. Cui raro vel nunquam quis potest
» ex æquo satisfacere. Quod quum ita sit, tantæ
» pietati tuæ, operam meam accumulatam volui,
» ut ita duplicata, tanto foret apud Borsalum
» gratior, et Franciscum efficacior. At ne opera
» nostra sic conjuncta, nimium viribus suis con-
» fidens, vana tandem existeret : necessarium

» duxi, operam illi Ludo. Ponzani ornatissimi » Collegæ subjungere. Quod eum hominem plu» rimum apud Franciscum et fide posse, et auc» toritate valere intelligam. Quas nostræ quoque » comitantur : utrasque harum tabellarius red» diturus est tibi. Eas tu porro Francisco trades » obsignatas. Monendo atque urgendo hominem, » ut quod ad hanc rem attinet, non tam votis » nostris velit satisfacere, quam sibi ipsi bene » consulere. Maxime quum id ei sic ex sententia » facere liceat, et (ut audio) prorsus in manu » ejus situm sit : inconsulto etiam patre. Vale. »

On a, dans les pièces qui précèdent, l'explication satisfaisante des plaintes qu'une fort longue attente a suggérées à Borsalus ; on la découvre non moins clairement dans une lettre par laquelle il a voulu intéresser Érasme à son sort. Elle est écrite d'Arlon, et datée du 21 novembre 1515 (1).

Borsalus s'explique ouvertement sur l'éducation de jeunes gens qu'il a entreprise à contre-cœur, mais pour remplir un de ces devoirs auxquels il lui répugne toujours de se soustraire, un devoir de reconnaissance envers le *prévôt d'Aire*, Jérôme Busleiden : *unius Ariensis opera.* La tâche de précepteur lui paraît plus dure qu'il

---

(1) *J. Borsalus Erasmo Roterodamo theologo salutem.* — Ex Arluno oppido terræ Lutzenburch, 21 novemb. anno 1515. — *Epistolæ,* tom. II, ep. XXXVI. col. 1544-1545.

n'avait pu se le figurer : *provinciam experior mea opinione longe difficiliorem.* Il en sent tout le poids, à cause de son âge mûr, à cause du climat plus rude d'un pays de montagnes, et aussi de l'absence d'hommes lettrés autour de lui. Son vœu serait de permuter sa charge avec des fonctions dans un collége assez renommé : au besoin, il passerait en France pour obtenir un tel avantage. Comme Érasme l'a bien compris en lui écrivant avec les sentiments d'un maître plein d'affection (1), il voudrait se livrer à des occupations d'un ordre plus élevé, et ne pas vieillir dans une charge ingrate.

L'année suivante, 1516, Borsalus était rentré à Louvain, et c'est alors qu'il obtint les fonctions bien rémunérées dont il s'agit dans les deux lettres de Busleiden imprimées plus haut. Il eut recours de nouveau dans la suite au crédit d'Érasme pour être appelé à un poste qui le récompensât de ses services. En décembre 1517 (2), le célèbre publiciste recommandait fortement Borsalus à Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht ; nous citerons quelques passages de cette requête, parce qu'ils complètent les témoignages que nous avons recueillis précédemment sur les qualités et l'expérience d'un maître aussi instruit.

(1) « Agnosco tuum in me antiquum amorem, ac præceptoris amantissimi affectum... »
(2) *Epist.*, t. II, col. 1649. — Lovanii, 12 dec. 1517.



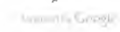
« Est in mensæ nostræ contubernio, præter
» alios, D. Joannes Borsalus, canonicus apud
» Sanctum Petrum, Middelburgi, vir notæ tum
» integritatis, tum eruditionis, in hoc officii
» genere jam annis compluribus exercitatus :
» instituit enim nepotes Reverendissimi D. Fran-
» cisci Buslidii, Episcopi Bizontini (1), piæ me-
» moriæ : ausim me per omnia hujus nomine
» sponsorem dare; et ætas huic est, et animus
» adest ad hujusmodi labores idoneus. Ego
» lubens adjutabo, indicabo viam, consulam,
» adero, hortabor, nonnunquam et ad partem
» operis accedam, donec egero Lovanii. »

Érasme ne s'est pas contenté de faire valoir les titres de Borsalus; il a offert de le soutenir de son autorité dans la tâche qui lui serait confiée, aussi longtemps qu'il résiderait à Louvain. S'il s'absentait quelques mois pour surveiller à Bâle l'impression de ses ouvrages, il suivrait les choses avec le même zèle après son retour.

On sait qu'en 1518 Borsalus a regagné la Zélande ; mais il existe assez de preuves qu'il était considéré comme un esprit cultivé qui aurait fait honneur à l'enseignement public. Dans sa nouvelle dignité, il s'est pris à regretter de n'avoir pas plus de liberté pour faire valoir ses études (2):

(1) S'adressant à l'évêque d'Utrecht, Érasme a peut-être nommé de préférence, parmi les membres de la famille Busleiden, François mort archevêque de Besançon.

(2) Lettre à Érasme (*Epist.* t. I, pp. 424-425. — Ex oppido Veriensi 28 martii anno 1519).



« Nactus sum conditionem hanc ampliorem aliquanto, et in specie splendidiorem, sed minus quam velim, præsertim studiorum causa, liberam, nempe aulicam. »

On conclurait de ce passage d'une lettre de Borsalus lui-même à Érasme, que notre humaniste, attaché par un titre ecclésiastique à la maison des princes de Were (1), et résidant avec eux au château de Sanderburg, avait à se préoccuper des exigences de ses protecteurs. En 1519, Adolphe avait succédé à sa mère Anna; plusieurs vantaient ses belles qualités comme Érasme l'avait fait naguère, mais Borsalus ne se prévalait de rien avant d'avoir appris à le connaître (2). Il dut se charger, dans la même année, de l'éducation du fils de ce grand seigneur; on ignore s'il parvint à se créer plus tard des loisirs, et s'il les consacra résolument aux belles-lettres.

§ III.

Jacques Ceratinus de Horn.

Parmi les hellénistes originaires des provinces septentrionales du *Belgium*, Ceratinus a conservé une renommée de saine érudition : les

(1) Sur cette principauté devenue marquisat sous Charles Quint, voir V. André, *Bibl. belg.* éd. 1623, p. 51, et Smallegang, *Nieuwe Chronyk van Zeeland* (Iste deel. Middelb., 1696, gr. in fol.), pag. 387-89, 393 et 669.

(2) *Epist.* t. I, Paris. 1498, p. 38, i id. pp. 112, 160, 425 et 484.

contemporains ont joint à son souvenir le regret qu'il n'ait pas été attaché à quelque grande école; nous allons dire ce que l'on sait de son passage à Louvain et de l'estime qu'il s'était conciliée dans notre pays comme à l'étranger. Quelques endroits des lettres d'Érasme, et des notes extraites d'un des recueils manuscrits de Bax sur les anciens établissements de Louvain, nous mettront à même de compléter les éléments de biographie qu'on trouve dans des recueils connus (1).

Jacques Ceratinus, dont la famille s'appelait Teyng, a tiré son nom de la traduction grecque de celui de sa ville natale, Horn, κεράτινος, écrit *Ceratinus* en latin, et signifiant « fait de corne. » Il était né, en effet, à Horn ou Hoorne (2), petite ville dans la Nord-Hollande, avec port sur la Zuyderzee, entre Enkhuysen et Alkmaar. Il avait embrassé l'état ecclésiastique, quand il acheva ses études littéraires à Louvain et s'y trouva en relation avec beaucoup de jeunes

---

(1) Par ex. la *Bibliotheca belgica* de Foppens, pp. 508-509, le *Gelehrten Lexicon* de Joecher, B. I, col. 1809; la *Biographie universelle*, om. VII, art de Benchot, pp. 526-527, et la courte notice de Vander Aa, *Biogr. Woordenboek der Nederlanden*, deel III, bl. 287-88. — Voir aussi le IVe Mém. du baron de Reiffenberg, *sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain*, 1832, pp 80 84.

(2) C'est un habitant de cette ville qui a donné le nom de *Cap de Horn, Hornanum Caput* à la pointe méridionale de la Terre de feu (Amérique du Sud).



humanistes. Il avait donné probablement des leçons privées avant de briguer l'une des deux chaires de grec et de latin, qui allaient être inaugurées à l'institution de Busleiden, dès l'année 1518 (1). N'ayant obtenu ni l'une ni l'autre, malgré de puissantes recommandations qui faisaient valoir surtout ses aptitudes d'helléniste, il chercha hors de Louvain des fonctions honorables (2), et il finit par les trouver à Tournai.

Le magistrat de cette ville avait résolu d'ouvrir une école grecque et latine qui répondît aux besoins de l'éducation intellectuelle, dans plusieurs contrées de langue française, éloignées d'un établissement universitaire. Il y admit Ceratinus qui devait y donner spécialement la leçon de langue grecque; mais les circonstances lui furent fatales. Non-seulement la peste et la guerre le contraignirent à s'éloigner de Tournai, comme nous l'apprend Érasme (3); mais encore le gouvernement de Marguerite d'Autriche, sur les réclamations de la ville et

(1) Voir notre *Mém. hist. et litt. sur le Collége des Trois-Langues*, p. 131 et pp. 199-200 (professeurs de langue grecque).

(2) C'est à cette époque que l'on placerait sa visite à G. Budé, qui dit de lui dans une lettre à Erasme (t. I, p. 466. — Paris, 30 juin. 1519) : « Comite Jacobo Ceratino utraque lingua docto ac profitenti. »

(3) Lettre de 1521 (t. I, p. 667), où il recommande Ceratinus sous le rapport des mœurs et du savoir.

de l'Université de Louvain, força Tournai de fermer l'école spéciale de nouvelle création qu'Érasme qualifiait de *Collegium linguarum*, et qui devait s'appeler : *Græco-latinum Collegium Tornacense* (1) : en tout cas, Ceratinus n'y demeura point longtemps.

Selon toute apparence, c'est à Louvain que Ceratinus revint poursuivre ses recherches philologiques, en particulier celles qui concernaient son dictionnaire grec qui était une publication tout à fait neuve pour nos provinces Son travail était un remaniement de lexiques, publiés en Italie dès la fin du xve siècle, et il fut imprimé à Bâle, chez Jean Froben, en 1524 (2). Érasme rendit hommage au jeune éditeur dans une préface où on lit qu'il a su joindre, ce qui est très-rare, à une modestie presque inouie *(cum incredibili modestia)* une connaissance exacte des deux langues. Dans cette pièce datée du 1r juin 1524, et adressée *Græcæ litteraturæ candida-*

---

(1) M. J. Lecouvet, enlevé fort jeune à notre enseignement national, a exposé le cours de cette affaire dans ses recherches sur les institutions littéraires de Tournai (*Messager des sciences historiques*, Gand, ann. 1857, pp. 71-74. — Instruction publique au moyen âge, § V). Coupé a relaté l'incident dans sa revue des auteurs belges et bataves *(Soirées littéraires*, tom. XIX, Paris, an. VIII, pp 236-240).

(2) *Dictionarius græcus præter omnes superiores accessiones... ingenti vocabulorum numero locupletatus* (Basil. in fol.) — Il en est un exemplaire dans la *Biblioth. Hulthemiana*, t. II, n. 10267, pp. 249-50.

tis (1), il faisait appel aux philologues qui compléteront la publication de Ceratinus, basée sur l'œuvre plus ancienne d'Aldus Manutius, qui n'était elle-même qu'une réimpression, avec quelques augmentations, du dictionnaire grec-latin du carme Jean Crestoux de Plaisance (2). L'ouvrage eut plusieurs réimpressions avant l'édition soignée par notre helléniste. Alde reproduisit la sienne à Venise dans la même année 1524.

Mosellanus étant mort dans cette même année, Érasme ne perdit pas de temps pour faire nommer Ceratinus à la chaire de grec devenue vacante à Leipzig. On le voit écrire (3) dans ce but, au mois d'avril 1525, au duc Georges de Saxe, à Henri Stromer et à Bilibald Pirkheimer; au prince, il recommande son candidat de la manière la plus pressante; au second, il vante Ceratinus, comme ayant été digne d'enseigner à Louvain, cette académie qui est au premier rang avec Paris (4); au troisième, il dit de lui que,

(1) *Epist.* p. 802. — Voir aussi le texte dans le IVe Mém. de Reiffenberg, p. 82.

(2) Milan, 1480, in fol., par les soins de Buonaccorso. — Venise, 1497, in fol. (dictionnaire d'Alde). — V. Fréd. Schoell, *hist. de la littérature grecque*, t. VII, pp. 345-346.

(3) Voir ses lettres aux deux premiers, Bâle, 8 avril 1525, et au second en date du 9 avril 1525 (*Epist.* p. 855 à 857). — Foppens. p. 509, en a extrait quelques passages.

(4) Allusion à la candidature de Ceratinus aux chaires du collége de Busleiden en 1518.

malgré sa jeunesse et sa timidité, il vaut bien dix Mosellanus (1). Peu après, il presse J. Emser de faire attribuer un bon traitement à un helléniste qu'il déclare digne de l'Italie (2).

Jacques Ceratinus fut, en effet, appelé à la chaire de Leipzig; mais il la résigna dès l'année suivante, au grand déplaisir de son protecteur. Érasme risquait une plainte à ce sujet, en insinuant avec un peu d'ironie que peut-être Ceratinus n'avait pas montré assez d'aversion pour la doctrine de Luther (3). Plus tard encore il accusait le duc de Saxe de mauvais vouloir envers un homme aussi instruit et aussi honnête qu'il lui avait envoyé sur sa demande réitérée (4).

Ceratinus revint du centre de l'Allemagne en Belgique, et on a lieu de croire qu'il a résidé à Louvain, peu après son retour, en continuant ses études de philologie grecque. Qu'il y ait enseigné, on aurait peine à en douter : à l'époque où Rutger Rescius était titulaire de la leçon de grec à l'institut de Busleiden, octroi lui aura été donné de professer la même langue dans l'un ou

---

(1) Érasme avait, toutefois, félicite le duc de Saxe au sujet des espérances que donnait P. Mosellanus lors de sa nomination (*Epist.*, p. 567. — Louv. 31 juillet 1520).

(2) Bâle, 1525 (*Epist.*, p. 906).

(3) Lettre de Bâle, 6 juin 1526, à Bilibald Pirckheimer (*Epist.* pp. 940-941). « Res non optime successit. Fortassis incidit a suspicionem, quod non satis abhorreret a doctrina Lutheri ».

(4) Lettre de Bâle, 1527, à Jérôme Emser (*Epist.* pp. 1055-1056).

l'autre collége, à des auditeurs de bonne volonté. On considérait comme professeur (1), celui qui donnait à ce genre d'enseignement les heures que lui laissaient ses propres recherches. C'est pendant ce second séjour à Louvain, qui fut d'environ cinq années, que Ceratinus traduisit en latin le premier et le second dialogue de St-Jean Chrysostôme *De Sacerdotio* : sa version fut imprimée à Augsbourg dans l'édition de De Hoeschel et jointe aux autres livres du même ouvrage traduits par G. Brixius (Vindobonae, 1599). C'est aussi dans cet intervalle qu'il mit la main à un petit traité, dédié à Érasme, *De sono græcarum literarum*, imprimé à Cologne en 1529, in-8°, avec un dialogue d'Érasme lui-même *De recta pronuntiatione* (2).

Si nous avons cité ces dernières publications dont les titres ont déjà été relevés ailleurs, c'est pour mieux établir la part d'influence qui revint, certain temps, à Ceratinus dans les études classiques par ses leçons et par sa persévérance au travail. Mais la vieille Université n'en jouit pas

(1) On lit dans Foppens, et aussi dans le Recueil de Bax, fol. 1450, qu'il enseignait *privatim ;* cependant Molanus l'appelle : « Græcarum litterarum publicus professor » (Rerum Lovan. libri XIV, éd. de Ram, t. I, p. 603).

(2) Ces opuscules ont été réimprimés plus tard par Sigebert Haverkamp, professeur à Leyde, dans le *Sylloge scriptorum qui de linguæ græcæ recta et vera pronunciatione commentarios reliquere* (tom. I, Lugd. Bat. 1736 in 8°).

de longues années; encore à la fleur de l'âge, il mourut à Louvain le 20 avril 1530; il fut enterré chez les frères Mineurs, dans l'église desquels on lisait sur sa pierre sépulchrale qu'il avait été prêtre pieux, et aussi instruit en grec qu'en latin: *Presbyter Deo devotus, — et tam græcè quam latinè doctus, — ut testantur opera ab eo edita.* Foppens a reproduit en entier le texte de son épitaphe.

§ IV.

Nous donnons, pour complément aux trois esquisses biographiques qui précèdent, quelques renseignements sur d'autres savants qui, dans le milieu du même siècle, acquirent quelque notoriété à Louvain par des leçons d'humanités.

C'est à ce titre que Joachim Politès fut accueilli à Louvain, quand il se réfugia dans cette ville, vers 1530, après des inondations qui avaient ravagé une partie de la Zélande (1). Natif de Ter-Goes, *Politès*, dont le nom serait la traduction grecque du nom de *Burgher*, ou Bourgeois, chercha des ressources dans l'enseignement : il avait donné à Louvain des cours de grec et de latin, avec l'assentiment de Rutger Rescius, imprimeur, et professeur de grec aux Trois-Langues; en disant même qu'il avait trouvé asile dans sa maison (*qui in domo Rutgeri age-*

(1) Voir les *Mémoires* de Paquot, t. II, édit. in fol., pp. 48-49, et la *Biblioth. belg.*, de Foppens, p. 558.

bat). Politès fit à cette époque la connaissance de Cleynaerts qui ne l'oublia pas dans le cours de ses voyages en Afrique et en Espagne (1). Il avait reçu tout d'abord de Cleynaerts des encouragements; la mauvaise fortune, lui disait celui-ci dans un court billet (écrit de Louvain, mais sans date), ne pourrait plus l'atteindre, puisque, comme Bias, il porte tout avec lui; veut-il plus tard mettre à profit ses études latines, qu'il se rende à Paris où la parfaite correction dans l'usage de cette langue n'est pas chose commune.

Cependant le sort de Politès avait préoccupé Cleynaerts à l'étranger; l'instabilité de ses résolutions l'avait engagé à lui faire des remontrances, et c'est en effet, dans des épitres du voyageur belge, que nous recueillons les renseignements les plus précis sur la carrière du philologue improvisé. Politès n'avait pas poursuivi longtemps l'apprentissage auquel il s'était soumis à Louvain; on ne l'étendrait pas au delà d'une couple d'années. Il avait abandonné les langues, pour commencer à Paris l'étude de la médecine, et, quand il avait renoncé à la médecine, il voulait se tourner vers le droit : il était couru pour cela jusqu'à Padoue, où il avait trouvé quelque emploi. Cleynaerts lui exprime

(1) Il existe cinq lettres dont quatre, assez longues, écrites de l'étranger par Cleynaerts à Politès, dans les deux livres des *Epistolæ Nicolai Clenardi*.

ses regrets sur l'inconstance dont il avait fait preuve, et lui conseille de bannir de son esprit des préoccupations littéraires s'il veut faire avec fruit l'étude des lois et exercer la profession d'avocat. Dans l'avant-dernière lettre (1), il le salue du titre de jurisconsulte, après l'avoir qualifié d'homme instruit, et il l'entretient longuement des travaux opiniâtres consacrés dans plusieurs universités à la science du droit. Un peu plus tard, on voit Politès appelé à Bordeaux, avec des savants français et des humanistes de toute nation, au nombre d'une vingtaine, pour relever l'université de cette ville (*ut Academiam instauraret jam olim collapsam*) : Cleynaerts nous a transmis ces détails d'après une lettre que son ami lui avait écrite de Bordeaux (2). Politès ne demeura pas fort longtemps dans le midi de la France; il revint aux Pays-Bas, et se fixa à Anvers où il eut la charge de greffier

(1) Evora, décemb. 1536. — *Literato viro... Jurisconsulto* : « Tu, » Joachime, quando non libuit in Latinis Græcisque literis cardinem ponere, quo deinceps tota verteretur vita, in hoc mihi peccasse videris, quod medicinam reliqueris... Nihil in nobis deterius » ad promovendum est, quam instabilis animus... Unum te tantum » admonebo, ut si stat sententia jus discere, ne tuo judicio multum » tribuas, neque ob id præceptores damnes, quod spurci sint et » barbari : politiores literas jam missas facito, nisi forte παρέργως » animus defatigatus sit recreandus. »

(2) *Epist.* libro II (Joanni Vasæo etc. — Salmanticæ). — C'est dans cette lettre qu'on apprend que Politès avait reçu à Louvain l'hospitalité chez l'helléniste Rutger Rescius.



de la ville. On imprima en 1548 à Anvers un recueil de *poemata* qui attesterait son goût persévérant pour les belles-lettres.

Un autre Zélandais, né à Ter-Tolen vers l'an 1500, et qui s'est fait plus tard un nom dans la science, Pierre de Vriendt, nommé dans les écrits du temps *Petrus Amicus*, doit être compté, de même que ses compatriotes mentionnés plus haut, parmi les jeunes hommes devenus fort habiles dans l'enseignement des deux langues classiques. On le voit d'abord chargé d'un cours de grammaire dans le collége que le magistrat de Tournai avait ouvert vers 1521; c'est alors qu'il mit sous presse un petit traité qui méritait d'être relevé parmi les livres scolaires du XVIe siècle (1) : *Institutionis grammaticæ Petri Amici, gymnasiarchæ Tornacensis, libelli duo* (2). Mais pour les raisons déjà mentionnées, la mission d'Amicus à Tournai fut interrompue peu d'années après par la fermeture de l'établissement.

On invoquerait en sa faveur le témoignage que lui rend Érasme dans une lettre à François de Craneveld, alors conseiller de Bruges (3); il le

(1) Voir le travail cité plus haut de M. J. Lecouvet (sur les écoles de Tournai, *Messager des sciences hist.*, 1857, pp. 76-83), qui a fait l'analyse du volume rarissime, inconnu de nos bibliographes, et qui a résumé la vie de l'auteur.

(2) Anvers, Willem Vorsteman, probablement en 1521. — 32 pp. petit in 4° non numérotées.

(3) *Epist.*, 18 dec. 1520, col. 603. — « Is nunc venatur fortunam

déclare également versé dans le grec et le latin, et il rappelle qu'il a gagné la confiance de Gilles Busleiden, frère du chancelier, à qui il était devenu cher comme un fils, après avoir dirigé les enfants de ce haut fonctionnaire des finances. Amicus avait poursuivi ses études de jurisprudence avec grand succès : reçu docteur en 1530, il fut pourvu bientôt après d'une chaire importante de la Faculté de Droit; il appartint à l'Université comme professeur ordinaire et perpétuel des Lois jusqu'à sa mort, arrivée en 1556 (1). Il est juste de conserver son nom parmi ceux des contemporains qui avaient longtemps exercé leur esprit par la culture des lettres avant de se livrer à d'autres sciences et de revêtir de hauts emplois administratifs et judiciaires; nous citerions à ce point de vue François de Craneveld, *Craneveldius*, qui, devenu membre du grand conseil de Malines, donna ses loisirs à la traduction latine d'auteurs grecs dont le texte venait à peine d'être publié, et qui se piqua d'écrire des lettres en grec à d'autres érudits.

Nous espérons avoir confirmé, dans la présente notice, ce qui est dit par Valère André (2), des

---

» aliquanto benigniorem, ac mea sententia dignus est amplissima.
» Est utriusque linguæ pulchre peritus, ad hæc in Juris studio nec
» paucis annis, nec infeliciter versatus. »

(1) V. André, *Fasti academici*, p. 186. — Molanus, *Hist. rerum Lovaniens.*, tom. I, p. 546.

(2) *Fasti acad.*, éd. 1650, pp. 357-358.

leçons privées et publiques données par autorisation du Recteur de l'Université dans les deux premiers siècles de l'institution brabançonne. Il avait pris pour exemple, après Nicolas Cleynaerts et Louis Vivès, le célèbre Jacques Amyot, qui eut l'octroi d'expliquer, en 1563, dans un auditoire de médecine à Louvain, la grammaire grecque de *Clenardus*, restée fort en vogue en France où on l'avait réimprimée, après la mort de ce linguiste. Nous avons relevé naguère, entre autres noms de philologues qui ont essayé leurs forces comme maîtres de langues dans la ville où ils trouvaient grand concours d'étudiants, Boetius Epo, qui a interprété publiquement, vers 1555, des textes d'Homère et d'Hésiode (1). Nous ajouterions à ces noms celui d'un helléniste venu du nord de la Hollande, Petreius Tiara, de Wercom en Frise, lequel a enseigné *privatim* les lettres grecques à Louvain, et y a même publié une version latine du *Sophiste* de Platon, avant d'aller professer à Douai et plus tard à Leyde (2).

L'éveil des esprits était général dans les provinces du midi et du nord de la Belgique en faveur de la grammaire et des langues clas-

(1) *Mém. hist. et litt.*, pp. 328-334.

(2) *Biblioth. belg.*, éd. Foppens, pp. 947-948. — *Sophistes Platonis*, sive de eo quod vere esse dicitur. Lovanii, ap. Martinum Rotarium, 1552, in 8°.

siques, vers le règne de Charles-Quint; il ne fut que paralysé par les premiers troubles du règne suivant. Mais la révolution religieuse de la fin du même siècle amassa dans nos villes tant de ruines qu'il y eut incertitude et découragement dans l'esprit public, et que le travail intellectuel fut un moment comme suspendu. Quand les colléges se rouvrirent à Louvain, quand les cours y furent repris, on attendit en vain pendant de longues années l'élan et l'émulation qui s'étaient manifestés cent ans auparavant, malgré la dotation fort modeste promise à quelques favoris de la Muse grecque et de la Muse latine.

—

TABLE.

—

ANALECTES

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

A. J. NAMÈCHE.

N° 38.



LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

Imprimeurs de l'Université.

—

1875

DISCOURS

prononcé à la salle des promotions de l'Université catholique de Louvain, le 7 octobre, jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr A. J. NAMÊCHE, recteur magnifique de l'Université.

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Ma première pensée, le premier besoin de mon cœur, en inaugurant la quarantième année d'existence de la nouvelle Université catholique de Louvain, est une pensée, un besoin d'actions de grâces et de reconnaissance. Mon âme en élève avec amour l'expression vers le ciel, vers le Père des lumières, de qui descend tout don excellent et tout bien parfait. Jamais cet acte public d'humble et profonde gratitude n'a été motivé par de plus nombreux, de plus signalés bienfaits. Pour les retracer, je n'ai qu'à vous faire, en peu de mots, l'histoire de notre dernière année académique.

Onze cents étudiants ont figuré sur les rôles de l'Université. A aucune époque cette jeunesse d'élite ne s'est distinguée, d'une façon aussi éclatante, par la franchise de sa foi et de sa piété, par le respect de la règle, par la confiance et l'affection prodiguées à ses maîtres, par l'amour de toutes ces nobles et grandes choses, que nous

appelons patrie, science, charité. Les épreuves qui terminent les travaux scolaires ont été couronnées par de nombreux et éclatants succès. Si les résultats des examens, dans les premières années des études académiques, n'ont pas complétement répondu à notre attente, il faut, je crois, en rechercher la cause dans des circonstances étrangères à l'Université, et que j'essayerai, pour une part au moins, d'indiquer tout à l'heure. Ce que je ne puis taire, ce que je rappelle avec une vive satisfaction, c'est le triomphe tout à fait exceptionnel remporté par des membres de l'Université au dernier concours de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. Trois palmes glorieuses y ont été cueillies à la fois par un Professeur, coutumier de la chose, il est vrai, depuis plusieurs années, par un ancien Étudiant et par un Étudiant. Je salue avec joie, en ce jour solennel, les noms de ces trois dignes fils de l'*Alma Mater*, MM. Poullet, Van Weddingen et de Ceuleneer.

Je n'ai qu'un petit nombre de changements à signaler dans la famille universitaire au commencement de cette année. M. le Professeur De Bruyn a réclamé l'éméritat si bien mérité par les plus longs et les plus honorables travaux. Il est remplacé, dans sa chaire des Pandectes, par M. François de Monge, juge d'instruction au tribunal de Namur, qui s'est fait un nom distingué, dans la presse catholique, par ses

écrits de publiciste et de jurisconsulte. M. le Professeur Torné, d'un dévouement si éprouvé, et qui a blanchi, lui aussi, dans les labeurs de l'enseignement, ne nous est enlevé heureusement qu'à moitié : il conserve son cours de droit commercial; le cours de droit naturel passe aux mains de son jeune collègue M. Descamps. Tout à la fin de l'année qui vient de se terminer, M. le Professeur Rutgeerts, dont l'attachement presque excessif à son enseignement et à ses élèves a plus d'une fois excité notre admiration, s'est vu dans la nécessité de renoncer à son cours d'Institutes. Son collègue, M. Staedtler, dont les études spéciales sur le Droit romain vous sont si avantageusement connues, a bien voulu se charger de ce cours important. Dans la Faculté de Médecine, M. le Professeur Eugène Hubert a été promu à l'ordinariat. Enfin, dans la Faculté des Sciences, M. l'ingénieur Helleputte, que des succès hors ligne aux Écoles spéciales de Gand et ses convictions hautement religieuses avaient désigné au choix de l'Épiscopat, a été nommé professeur agrégé et adjoint à M. le Professeur Cousin pour compléter notre enseignement du génie civil. Il faut, Messieurs, que nos jeunes ingénieurs soient pleinement préparés à entrer dans les services de l'État; il le faut notamment pour le service des chemins de fer, qui prend tous les jours de si considérables accroissements. Notre Constitution pro-

clame l'égalité de tous les Belges devant la loi. Le jour n'est pas éloigné, nous l'espérons, où ce principe passera, ici aussi, de la théorie dans les faits, et où le recrutement des fonctionnaires si nombreux de cette vaste administration cessera d'être le monopole de quelques écoles privilégiées.

Je vous ai entretenus les années précédentes, Messieurs, de quelques développements nouveaux, de quelques progrès, dont je croyais la réalisation possible et désirable à Louvain. Je vous ai parlé de la création d'une pédagogie destinée aux élèves de nos Écoles spéciales, ce qui nous permettrait de rétablir, dans les pédagogies existantes, la distinction utile entre les diverses catégories d'étudiants qui leur sont assignées, et ne nous laisserait pas la douleur poignante de devoir repousser, chaque année, un grand nombre de jeunes gens, qu'y appellent leurs vœux et ceux de leurs familles. J'ai attiré votre attention aussi sur les raisons qui militent en faveur de l'organisation d'un ensemble de cours appropriés aux besoins et à la position future de toute une portion de notre jeunesse, à la jeunesse de la classe des grands propriétaires et des riches fermiers, destinée à vivre au milieu de nos populations rurales et à y exercer une influence prépondérante. Il est évident que cette influence dépendra, pour une part considérable, de l'éducation donnée à ces

jeunes gens, qu'elle sera efficace ou stérile, utile ou nuisible, salutaire ou désastreuse, en raison des principes qui leur auront été communiqués et des lumières qu'ils auront été mis à même d'acquérir. J'ai le regret de devoir avouer qu'aucune suite pratique n'a pu être donnée jusqu'ici à ces projets. L'utilité n'en est pas contestée ; au contraire l'expérience, chaque année, la met dans un jour plus éclatant. Les moyens matériels seuls continuent à nous manquer. On ne sait peut-être pas assez, en dehors des universités, que leurs dépenses s'accroissent nécessairement en proportion du développement de l'enseignement et de la multiplication du nombre de leurs élèves. L'exemple des Universités de l'État est là pour le prouver. Voici des chiffres officiels constatant, de dix en dix ans, les sommes allouées au budget pendant la période de 1840 à 1870, pour le service du personnel, du matériel et des bourses des deux Universités de Gand et de Liége :

En 1840 : 590,348 fr.
1850 : 624,012 fr. 18 cent.
1860 : 804,431 fr. 68 cent.
1870 : 860,617 fr. 94 cent. (1).

C'est donc en trente ans un accroissement de deux cent soixante-dix mille francs, c'est à dire

(1) Voir l'*Annuaire statistique de la Belgique*, 1874, pag. 168.



cent trente-cinq mille francs par université. J'appelle sur ces chiffres la plus sérieuse attention des catholiques belges.

Messieurs, des modifications importantes paraissent devoir être apportées prochainement à notre législation sur l'enseignement supérieur. Le moment se montre opportun pour jeter un regard sur l'état général de l'enseignement dans notre pays, et plus particulièrement pour rechercher quelles améliorations semble réclamer la situation actuelle du haut enseignement. Quand on a consacré une partie considérable de sa vie à former la jeunesse et surtout la jeunesse académique, quand on a vécu longtemps avec elle au sein de nos écoles et de nos universités, ce n'est pas nne présomption, c'est un devoir peut-être d'apporter à cette œuvre importante, difficile et non sans danger, le fruit de son expérience et le tribut de ses observations. On peut légitimement espérer d'aider quelque peu par là le législateur à réaliser des vœux qui sont dans le cœur de tous les amis de l'instruction et du pays. C'est à ce titre, et à ce titre seulement, que je vous demande la permission de m'occuper quelques instants devant vous de ce sujet qui nous touche tous de si près.

Malgré toutes les assertions contraires, la loi de 1842, organique de l'enseignement primaire, a été le point de départ d'un grand progrès, d'un développement heureux et fécond de cet

enseignement. Le nombre des écoles s'est accru considérablement et avec elles celui des élèves; les méthodes se sont beaucoup perfectionnées, et, sans contredit, l'enseignement est beaucoup mieux donné; la plupart des instituteurs répondent dignement aux exigences de leurs modestes, mais si utiles et si pénibles fonctions. La loi de 1842, fondée sur le concours des deux autorités, ecclésiastique et civile, a résolu un problème longtemps réputé insoluble, et, par sa durée même, elle fait certes le plus grand honneur aux hommes éclairés et courageux qui l'ont conçue, lui ont conquis le suffrage presque unanime d'une législature très divisée d'ailleurs, et ont su, malgré des obstacles de tout ordre et de toute sorte, l'implanter dans les faits. Cette loi est fondée sur une assise inébranlable, sur ce grand principe, ce principe éminemment social, que *l'éducation de l'enfance doit être nécessairement et avant tout morale et religieuse*, et *qu'elle ne peut être morale qu'à condition d'être religieuse.* Tous les hommes d'État, véritablement dignes de ce nom, sont d'accord sur ce point. On a essayé, on essaie encore de séparer la religion de l'éducation. Qu'en résultera-t-il, si l'on réussit? Ce qui en est résulté déjà, Messieurs. « Il est temps, disait Portalis au sortir de la grande révolution de la fin du siècle dernier, il est temps que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruc-

tion sans éducation, et point d'éducation sans morale et sans religion. — Les professeurs ont enseigné dans le désert, parce qu'on a proclamé imprudemment qu'il ne fallait pas parler de religion dans les écoles. — L'instruction est nulle depuis dix ans. Il faut prendre la religion pour base de l'éducation. — Les enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant ; ils sont sans idée de la Divinité, sans notion du juste et de l'injuste. De là des mœurs farouches et barbares, de là un peuple féroce. Si l'on compare ce qu'est l'instruction avec ce qu'elle devait être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations présentes et futures. — Ainsi, concluait l'orateur s'adressant au Corps législatif, ainsi toute la France appelle la religion au secours de la morale et de la société. — Les institutions religieuses, disait-il encore, sont les canaux par lesquels les idées d'ordre, de devoir, d'humanité, de justice coulent dans toutes les classes de la société. »

Trente ans plus tard, un autre homme d'État illustre, celui dont la France pleure la mort récente, s'exprimait ainsi sur le même sujet : « Quand les précepteurs du peuple étaient des précepteurs religieux, ils s'appliquaient à détacher de la terre sa pensée, à porter en haut ses désirs et ses espérances, pour les contenir et les calmer ici-bas ; quoi qu'on fasse, il n'y a



pas moyen de les satisfaire. Les docteurs populaires d'aujourd'hui pensent autrement et parlent au peuple un autre langage. En présence de cette condition difficile et de cette ambition ardente de l'homme, au même moment où ils étalent sous ses yeux toutes ses misères, et fomentent dans son cœur tous ses désirs, ils lui disent que cette terre a de quoi les contenter; que s'il n'y vit pas heureux et à son gré, ce n'est ni à la nature des choses, ni à sa propre nature, mais aux vices de la société et à l'usurpation de ses pareils qu'il doit s'en prendre. Tous sont en ce monde pour le bonheur. Tous ont au bonheur le même droit. Le monde a du bonheur pour tous.

» Ce sont là les paroles qui tous les jours retentissent à toutes les oreilles, frappent à la porte de tous les cœurs, pénètrent par toutes les voies dans les replis les plus obscurs de la société. Et l'on s'étonne de l'agitation profonde, du malaise immense qui travaillent les nations et les individus, les États et les âmes! Pour moi je m'étonne que le malaise ne soit pas plus grand, l'agitation plus violente, l'explosion plus soudaine. Il y a dans de telles idées, dans de telles paroles, de quoi égarer, de quoi soulever toute l'humanité. Et il faut que l'action conservatrice de la Providence, que cette sagesse innée et spontanée, dont les hommes ne sauraient se dépouiller, soient bien puissantes,

pour qu'un tel langage, sans cesse répété et partout entendu, ne replonge pas le monde dans le chaos. — Non, continue l'éloquent écrivain, non, il n'est pas vrai que notre terre ait de quoi suffire à l'ambition et au bonheur de ses habitants. Il y a dans notre nature un vice, dans notre condition un mal, qui échappent à tout effort humain. Le désordre est en nous. — La religion, la religion, c'est le cri de l'humanité en tous lieux, en tous temps, sauf quelques jours de crise terrible ou de décadence honteuse. La religion, pour contenir ou combler l'ambition humaine! la religion pour nous soutenir ou nous appaiser dans nos douleurs, celles de notre condition ou de notre âme! Que la politique, la politique la plus juste, la plus forte, ne se flatte pas d'accomplir sans la religion une telle œuvre. Plus le mouvement social sera vif et étendu, moins la politique suffira à diriger l'humanité ébranlée. Il y faut une puissance plus haute que les puissances de la terre, des perspectives plus longues que celles de la vie, il y faut Dieu et l'éternité. »

Messieurs, quand M. Guizot écrivait ces choses, les journées sanglantes de juin et les orgies néfastes de la Commune n'avaient pas jeté leurs clartés sinistres sur des abîmes hélas! toujours béants. La Belgique, fidèle à sa foi et à ses vieilles mœurs, a échappé à ces horreurs. Grâce à la loi de 1842, et malgré quelques dévia-

tions regrettables, l'instruction primaire y est restée ce que ce grand homme d'État voulait qu'elle fût toujours : une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale. Nos maîtres chrétiens de l'enfance peuvent encore se reconnaître dans le portrait de l'instituteur primaire tracé par cette plume magistrale. « La société ne saurait rendre à celui qui se consacre à cette simple profession d'instituteur primaire, tout ce qu'il fait pour elle. Il n'y a point de fortune à faire, et il n'y a guère de renommée à acquérir dans les obligations pénibles qu'il accomplit. Destiné à voir sa vie s'écouler dans un travail monotone, quelquefois même a rencontrer autour de lui l'injustice ou l'ingratitude de l'ignorance, il s'attristerait souvent et succomberait peut-être, s'il ne puisait sa force ou son courage ailleurs que dans les perspectives d'un intérêt immédiat et purement personnel. Il faut qu'un sentiment profond de l'importance de ses fonctions le soutienne et l'anime, que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes, et secrètement contribué au bien public devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. C'est sa gloire de ne rien prétendre au delà de son obscure et laborieuse condition, de s'épuiser en sacrifices à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler enfin pour les hommes, et de n'attendre sa récompense que de Dieu. »

Il est triste, Messieurs, de ne pas retrouver

partout, dans l'enseignement moyen, cette alliance heureuse et féconde de la religion et des lettres humaines. Dans un trop grand nombre de nos établissements officiels, athénées, colléges, écoles moyennes, l'influence religieuse est écartée complétement. Contre la nature des choses, et souvent au grand regret des maîtres eux-mêmes, il y a divorce absolu entre l'enseignement laïque, comme on l'appelle, et l'éducation religieuse. Étrange et déplorable aberration ! On a beau le méconnaître, un dévouement, un respect véritablement, sincèrement religieux, peuvent seuls cultiver convenablement les dons admirables du Créateur dans l'âme humaine, élever ses riches facultés à la force de leur intégrité naturelle, réparée et agrandie par le christianisme; les établir dans la puissance et la plénitude de leur action, les orner de leur plus bel accroissement, les couronner enfin des fleurs et des fruits de la science et de la vertu. Lumière d'intelligence pour l'esprit, flamme de vie pour le cœur, puissance encourageante et redoutable pour la conscience, loi immuable pour les mœurs, autorité douce et ferme pour le caractère, grâce et secours pour la vertu, la religion est tout cela. Tout s'égare et s'affaiblit sans elle. Sans elle tout est incomplet, tout est vain, et trop souvent hélas! tout est faux, tout est pervers, tout est méprisable.

En ce qui concerne les études purement clas-

siques, j'avoue qu'il est assez difficile de se rendre compte de ce qu'elles sont actuellement en Belgique, et de ce qui les attend dans l'avenir. Il règne à cet égard une grande diversité d'opinions dans les esprits et parmi les hommes de l'enseignement eux mêmes. Si l'on consultait les gens du monde, ils trouveraient assez généralement, je le crains, que l'on fait une part trop large aux langues anciennes. Ce sont là pour eux des vieilleries assez inutiles aujourd'hui. Ce qu'il faut aujourd'hui à la jeunesse, ce sont les moyens de faire une fortune rapide, de courir le monde pour son profit ou son agrément, de briller dans une société avide de jouissances et livrée aux spéculations du lucre et des affaires. Donc, avant tout, les mathématiques, les langues modernes, les arts d'agrément. Il est difficile, je le sais, de lutter contre le torrent. Ces plaintes, ces aspirations ont trouvé de l'écho jusque dans les régions du pouvoir et dans nos Chambres législatives. Fort heureusement, je le dis à la gloire de l'Université de Louvain, l'étude des langues d'Homère et de Virgile, de Démosthène et de Cicéron, de saint Jean Chrysostôme et de saint Augustin, cette étude consacrée par le suffrage des siècles, a rencontré des défenseurs aussi éclairés qu'éloquents dans des hommes qui nous tiennent de très près, et que nous nous honorons de compter ou d'avoir comptés parmi nos collègues. Au reste, les meilleures autorités,

même aujourd'hui, sont d'accord pour reconnaître que les langues anciennes doivent rester l'objet essentiel et principal de l'enseignement des humanités. Embarrassé du choix parmi tant de témoignages imposants, je me contenterai d'un passage singulièrement remarquable de l'écrivain éminent, dont j'ai invoqué l'autorité en parlant de l'enseignement primaire : « Pour sentir, pour goûter nos chefs-d'œuvre nationaux, il faut avoir appris de bonne heure à sentir, à goûter les chefs-d'œuvre antiques, qui leur ont servi de modèles. Le bon sens élevé, le goût pur qui caractérisent les lettres françaises, ont pris leur source dans la solidité, dans la généralité des études classiques. Toutes les fois que ces études ont déchu, on a vu déchoir le goût national; toutes les fois qu'un public étranger à la connaissance de l'antiquité a envahi le monde littéraire, la littérature nationale s'est corrompue. A considérer la question sous le point de vue le moins élevé, qui ne sait que l'étude la plus universelle, la plus nécessaire, celle de la langue nationale, ne peut être solide et complète, si elle ne se rattache à l'étude des langues primitives, d'où la langue nationale dérive. » Parmi les défenseurs les plus convaincus et les plus habiles de la nécessité de l'étude approfondie des langues anciennes, dans ces tout derniers temps, je citerai, comme un phénomène curieux, le célèbre économiste anglais Stuart-Mill.

Mais, enfin, ces études classiques, ces études si bien appelées les humanités, ***humaniores litteræ***, où en sont elles à l'heure qu'il est en Belgique? Sont-elles en progrès, sont-elles stationnaires, ou même, comme quelques-uns ne craignent pas de l'affirmer, sont-elles en décadence? Je crois, Messieurs, qu'il faut distinguer. Si l'on considère les efforts faits par l'enseignement officiel et par l'enseignement libre pour l'amélioration des méthodes et la formation des maîtres, le zèle et la capacité incontestables de ceux-ci, les moyens d'émulation prodigués pour exciter et entretenir l'amour du travail chez les élèves, il est difficile d'admettre que le niveau des études ait baissé dans notre pays. Pour ma part, je suis plutôt disposé à penser tout le contraire. Cependant bien qu'à mon sens l'enseignement soit mieux donné que par le passé, je dois avouer que, si je consulte mes observations et mon expérience, je suis tenté de penser que cet enseignement est loin de rapporter tous les fruits qu'on aurait droit d'en attendre, et je vois cette opinion partagée par des hommes d'une grande autorité dans ces matières. Malgré l'examen de gradué en lettres, ou même peut-être un peu à cause de cet examen, beaucoup de jeunes gens n'arrivent pas suffisamment préparés dans les universités; d'autres y arrivent fatigués, dégoûtés, je le crains, et c'est là, à mon avis, qu'il faut chercher la cause du peu de succès d'un assez

grand nombre de ces jeunes gens dans les premières années de leurs études académiques.

Je me demande maintenant, Messieurs, à quoi il faut attribuer ces regrettables résultats d'un enseignement bien donné pourtant, et auquel, on ne peut le nier non plus, les élèves apportent le concours d'une somme de travail plus grande que par le passé. A mon avis, deux causes surtout y contribuent pour une part considérable, d'abord le défaut de proportion entre le temps consacré aux humanités et la multiplicité des matières enseignées; ensuite le développement excessif qu'a pris presque partout, dans les leçons et dans les examens, l'étude des mathématiques. Ici aussi je crois être d'accord avec les meilleurs juges, et je vais tâcher de motiver, en peu de mots, ces deux griefs, si vous me permettez de les appeler ainsi.

Le premier, le plus puissant obstacle au succès des études moyennes, c'est qu'on fait étudier trop de choses à la fois. Indépendamment des langues classiques, du grec et du latin, on veut aujourd'hui, en Belgique, qu'en six ans, sept ans tout au plus, nos jeunes collégiens aient appris les mathématiques, les langues vivantes, la géographie, l'histoire au grand complet, quelque chose des sciences physiques et naturelles, voir même du droit constitutionnel, sans compter les arts d'agrément, la musique et le reste, cours accessoires, dit-on, mais auxquels les familles

tiennent quelquefois plus qu'à tous les autres. Eh bien, c'est là, je n'hésite pas à le dire, non seulement le renversement des études, c'est le renversement du bon sens. Le but des humanités, on ne saurait assez le répéter, n'est pas tant d'enseigner beaucoup de choses, que de rendre apte à les apprendre toutes, quand l'instrument sera bien formé et les facultés suffisamment et harmonieusement développées.

Pour étudier avec fruit tant d'objets différents, il faudrait doubler, tripler le temps qu'on accorde à cet enseignement. Étudier toutes ces choses dans un intervalle si restreint, c'est condamner la jeunesse à n'apprendre bien ni le principal, ni l'accessoire; c'est l'exposer au péril évident de n'arriver en tout qu'à un demi savoir, pire sous certain rapport, que l'ignorance, parce qu'il y ajoute la présomption. Comment ne voit-on pas qu'en procédant ainsi, au lieu de former, d'assouplir, de perfectionner l'instrument de la pensée, ce qui est, je le répète, le but essentiel des humanités, on en affaiblit les ressorts, on s'expose même à le briser par un travail intempestif et exagéré. On a beau faire, on ne changera pas les lois éternelles de la nature. « Les jours, remarque un observateur sensé et spirituel (1), les jours ne sont pas devenus plus longs, ni les intelligences plus fortes. Seulement les

(1) M. Saint-Marc Girardin.



élèves ont plus écouté et moins retenu, plus appris et moins su. Une fois qu'on a dépassé une certaine mesure, on peut, dans l'esprit des enfants, mettre tout ce qu'on veut et tant qu'on veut, car le tonneau se vide à mesure qu'il s'emplit : il n'a plus de fond. » « A l'enseignement adopté du temps de Rollin, disait, il y a un certain nombre d'années, M. Thiers, à la tribune française, on a ajouté plus d'histoire, plus de mathématiques et de sciences naturelles. Il faut le reconnaître, l'essai n'a pas été tout-à-fait heureux. Nous avons consulté les plus savants professeurs, et ils disent tous qu'aujourd'hui on veut faire entrer trop de connaissance à la fois dans la tête des enfants. Leur esprit plie évidemment sous le faix, et ils n'apprennent pas, ou bien ils oublient. » C'était le langage de la raison et l'expérience. On n'en a pas moins persisté dans la même voie.

J'ai parlé, Messieurs, en second lieu, du développement exagéré de l'étude des mathématiques dans les classes d'humanités. Je serais désolé que vous vissiez, dans ces paroles, de l'indifférence ou du dédain pour la science. Malgré mon peu de savoir en cette matière, personne, j'ose le dire, n'éprouve plus d'admiration pour ces connaissances qui ont le monde tout entier pour objet, ce monde, où selon le langage de l'Écriture sainte, Dieu a disposé toutes choses avec nombre, poids et mesure, *cum numero, pon-*

dere et mensura. Personne n'admire davantage et leurs fermes et sûres méthodes, et leurs merveilleuses applications, qui ont doté, qui dotent chaque jour la société de tant d'utiles découvertes, la vie humaine de tant de bienfaits. Mais, Messieurs, ces belles et fortes études scientifiques ne peuvent profiter qu'aux esprits capables de les porter. Rien n'est plus périlleux que l'application prématurée à de telles études. On ne peut jamais impunément, et ici moins qu'ailleurs, devancer la nature. Or, l'ordre de la nature est que toutes nos facultés ne se développent pas en même temps; il y a une succession progressive dans le développement de l'âme humaine; certaines puissances intellectuelles apparaissent plus tôt; d'autres se manifestent plus tard.

Les mathématiques sont l'œuvre du raisonnement; elles n'exercent ni l'imagination, ni le cœur, ni le sens moral. Ce sont pourtant ces dernières facultés qui entrent les premières en exercice, qui demandent à croître, à se développer et réclament avec le plus d'activité un aliment qui les nourrisse. Le raisonnement vient après, et avant de faire un appel trop fréquent à ce dernier venu, il faut savoir attendre qu'il ait pris des forces. C'est énerver l'intelligence que de lui offrir une nourriture qu'elle ne peut s'assimiler, et qui la surcharge sans la fortifier. Et c'est ce qu'on fait quand, ne se contentant plus de l'arithmétique, des éléments de la géo-

métrie et de l'algèbre, on veut mener de front l'étude des sciences exactes, des langues et des littératures, ou même faire céder le pas à celles-ci devant les premières. On l'essaya en France à la fin du siècle passé, et voici en quels termes les conséquences de cet essai étaient constatées par l'un des membres les plus considérables du corps universitaire de l'époque (1) : « Ce nouveau plan d'enseignement public, où prédominaient les sciences mathématiques, produisit les résultats les plus déplorables. En six ans, l'on eut une jeunesse presque entière d'une honteuse ignorance. En 1800, les examens subis par les élèves des écoles spéciales du gouvernement apprirent au pays épouvanté que des sujets prêts à entrer dans les fonctions publiques se trouvaient hors d'état de rendre leurs idées, de s'exprimer dans leur langue d'une manière claire et correcte, de faire un rapport intelligible et sans faute d'ortographe... L'empire de l'intelligence était menacé dans notre pays. » Il est donc clair, attesté par l'expérience, que le grand et sérieux enseignement scientifique ne doit venir qu'après les humanités. On raconte que le jeune Cauchy voulait s'appliquer aux sciences avant d'avoir fini ses classes, et laisser là les lettres : son père s'y opposa, et lui déclara qu'il ne lui permettrait d'étudier les sciences

(1) Poirson.

qu'après qu'il aurait remporté en rhétorique les premiers prix. Et Lagrange confirma la décision du père par ces remarquables paroles : « Il nous remplacera tous à une condition : ne lui laissez pas toucher un livre de mathématiques avant dix-sept ans; autrement il sera fourvoyé et ne saura pas écrire sa langue. »

Je n'ajoute à tout ceci que le passage suivant, extrait d'une revue pédagogique belge, rédigée par des membres bien connus du haut enseignement : « Un professeur de mathématiques très distingué de l'université de Gand nous a déclaré, que si l'on voulait se borner aux parties de la géométrie, qui peuvent être vraiment utiles à un humaniste, on pourrait laisser de côté près de la moitié des propositions. Il y a plus : un autre éminent professeur du génie civil n'hésite pas à dire, après de longues années d'expérience, qu'il préfère les élèves sachant peu de mathématiques, mais qui ont développé leur jugement par une étude approfondie des langues anciennes, à ceux qui ont échoué dans cette étude pour avoir trop étudié les mathématiques (1). »

En somme, Messieurs, si l'on me demandait un conseil sur la direction à donner à l'enseignement des humanités, je ne croirais pouvoir rien faire de mieux, sans me dissimuler cer-

(1) *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, année 1872, p. 380.

taines lacunes et certaines imperfections, que de renvoyer à un livre bien peu lu, bien oublié, je le crains, aujourd'hui, au *Traité des Études* de Rollin. Et si l'on trouvait cet avis par trop paradoxal, j'invoquerais à l'appui cette page du prince de la critique française au XIXe siècle : « Le premier travail de Rollin, dit M. Villemain, fut le Traité des Études, monument de raison, de goût, et l'un des livres les mieux écrits dans notre langue, après les livres de génie. Nulle part, l'éducation par les lettres, la seule éducation complète de l'homme moral, n'a été rendue plus utile et plus aimable. Je n'hésite pas à le dire : avec le Traité des Études bien compris et heureusement appliqué, vous formerez dans votre élève un cœur droit et pur, un jugement ferme et sain, une imagination ornée et animée par les plus naïves impressions du beau... L'élève de Rollin grandit sous la loi d'une vigilante discipline, sous la garde de la religion, partout présente à son jeune cœur, et mêlée à toutes ses études par l'imagination et l'éloquence; il étudie avec une ardeur salutaire les modèles de grâce et de sublime que l'on met sous ses yeux; il est à la fois instruit et candide; et la préoccupation même du savoir prolonge son innocence. Il n'a pas, comme on le dit, appris seulement des mots, mais toutes les vérités intellectuelles, toutes les nuances morales que renferme la perfection du langage. Il a étudié, dans le travail de la traduc-

tion, la méthode pour penser. Il a recueilli, comme le voulait Rollin, mille notions de philosophie, d'histoire, de sciences naturelles, qui sont comme la matière de l'art de penser et d'écrire. De plus, encore enfant par le cœur, il a déjà commencé la vie d'homme par un noviciat de travail assidu. Il a fait avec zèle et persévérance son état d'étudiant, comme il remplira plus tard quelque devoir public. C'est qu'il est élevé pour la société, et non hors d'elle, comme l'Émile de Rousseau; et il apprend, dès le jeune âge, à quel prix elle donne son estime. — Cet ouvrage si connu, dit encore M. Villemain, avec quelque exagération, je le reconnais, cet ouvrage si connu est un peu négligé de nos jours, comme si on avait, depuis Rollin, découvert des méthodes nouvelles pour former l'intelligence et le cœur. Hélas! il n'en est rien : on n'a pas fait un pas; on ne fera pas un meilleur Traité des Études. »

J'arrive enfin, Messieurs, à l'enseignement supérieur. Vous me pardonnerez les détails où je me suis attardé, si vous voulez bien considérer qu'il y a une liaison étroite, une vraie solidarité entre les divers degrés de l'enseignement, et que le succès des hautes études dépend notamment, pour une part importante, de la bonne direction des études moyennes. Et ici, Messieurs, je me heurte d'abord à une opinion accréditée depuis quelque temps dans un certain

monde, et d'après laquelle le niveau des études universitaires, comme on dit aujourd'hui, aurait considérablement baissé en Belgique. Cette opinion s'est fait jour plus d'une fois dans les discussions parlementaires, et quelques personnes en rejeteraient volontiers la responsabilité sur les jurys d'examen, et même sur la liberté d'enseignement. A les entendre, il faudrait remonter jusqu'au delà de 1830 pour retrouver chez nous les fortes études et l'esprit scientifique dans toute sa vigueur. Pour ma part, je suis porté à croire qu'on loue beaucoup trop le passé aux dépens du présent. Une chose incontestable pour qui consulte les faits et l'expérience, c'est que le travail n'a jamais été plus en honneur qu'aujourd'hui dans nos Universités, et que, grâce au jury, les épreuves exigées pour la collation des grades académiques n'ont jamais été plus sérieuses ni plus redoutées de la jeunesse universitaire.

Loin de moi cependant, Messieurs, l'idée de présenter l'état actuel des études supérieures comme un idéal, un type de perfection. Pour dire toute ma pensée, cette perfection idéale nous l'avons peut-être trop cherchée, nous l'avons voulue dans une mesure à laquelle il est peut-être impossible d'atteindre; plus d'une fois, je le crains, dans nos essais répétés, nous avons éprouvé la vérité de l'adage que

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Ces tâtonnements, ces changements multipliés ont fini par produire, dans un grand nombre d'esprits, je ne sais quelle lassitude, je ne sais quel dégoût, qui aurait pu à la longue jeter le découragement dans le sein du corps enseignant, si son zèle et le sentiment de ses devoirs ne l'avaient emporté sur toute autre considération.

Le moment semble venu, tout en donnant satisfaction, avec une prudente réserve, à certains besoins de modifications sur lesquels on est généralement d'accord, le moment semble venu, dis-je, d'imprimer à notre législation ce caractère d'achèvement et de durée, qui est la marque distinctive des bonnes lois. A cette condition, et à cette condition seulement, elles commandent le respect, et c'est là ce qui les rend efficaces pour le bien et en assure le succès.

Une de ces améliorations, dont tout le monde reconnait l'urgente nécessité, consiste à rendre, dans nos Universités, à l'enseignement de la philosophie, le rang et l'importance qu'il n'aurait jamais dû perdre. Cette thèse n'a plus besoin de démonstration. Si quelques esprits avaient conservé des doutes sur ce point, je leur soumettrais avec confiance les considérations suivantes.

La philosophie est à la fois une science et un art. Comme science, elle démontre ces grandes vérités, Dieu, l'âme, la loi morale, la vie future, qui sont la base de toutes nos espérances et de tous nos devoirs, le fondement de la vie publique

et privée, de la société et de la famille ; elle en découvre les assises inébranlables et nous en met dans une possession certaine, lumineuse, invincible. Comme art, comme discipline intellectuelle et morale, elle aide puissamment, elle conduit sûrement l'intelligence dans ses opérations ; elle éclaire et fortifie la conscience dans ses décisions.

La philosophie est l'art de penser : c'est ainsi qu'on l'a définie quelquefois. Les facultés qu'elle cultive directement sont les facultés rationnelles : l'idée, le jugement, le raisonnement.

L'*idée*, c'est la première notion, la simple vue des choses. Or, qui nous apprend surtout à nous rendre compte de nos idées, à les analyser, à les préciser, à les définir? Les études philosophiques.

Le *jugement*, c'est la comparaison des idées entre elles, c'est ce grand acte de l'âme, par lequel la raison décide, affirme ou nie qu'il y a ou qu'il n'y a pas convenance entre deux idées. Qui ne sait que la grande faiblesse d'une foule d'hommes, c'est de mal juger, de prononcer trop vite, sans suffisant examen des idées, de juger à faux ou sans motifs? On peut le dire : dans la vie humaine, l'art capital est de gouverner son jugement, et c'est surtout la philosophie qui nous l'enseigne.

Le *raisonnement* est l'acte de l'esprit, par lequel il déduit un jugement de plusieurs autres.

« Raisonner, dit Bossuet, c'est se servir d'une chose claire pour chercher à en découvrir une obscure : c'est prouver, démontrer une chose par une autre. » Ici encore c'est la philosophie qui nous apprend, nous exerce à saisir la conclusion dans les prémisses, à la produire avec certitude et fermeté, dans des termes propres et précis.

Enfin la *méthode* est une chose toute philosophique; la méthode qui dispose et ordonne diverses idées, divers jugements, divers raisonnements, pour mieux étudier, découvrir plus clairement la vérité, ou pour l'enseigner et la démontrer plus facilement aux autres. C'est à l'application de la méthode philosophique que les sciences, dans les temps modernes, ont dû tous leurs progrès. Qu'est-ce qu'une science sans une bonne classification, sinon un amas de faits particuliers, confus et incohérents? Mais qui enseigne les lois d'une bonne classification et apprend à les appliquer, si ce n'est la philosophie?

Concluons avec un écrivain éloquent (1), et sans nous arrêter à quelques expressions légèrement inexactes : « La philosophie enseigne à son jeune disciple ce que c'est véritablement que d'être homme, quelles lois gouvernent à son insu son esprit et son cœur, quelle est cette

(1) M. Cousin.

âme qu'il sent battre dans son sein, quelle est cette sainte loi du devoir que nous n'avons point faite et qui nous est imposée, cette liberté merveilleuse qui a été donnée à l'homme seul, cette raison qui, malgré ses imperfections et ses limites, est pourtant capable de concevoir ou de pressentir l'Être infini, invisible aux yeux, présent dans l'âme, créateur et législateur, témoin de la vertu, juge du crime, père de l'homme, et suprême arbitre des sociétés. »

Qu'il me soit permis d'émettre, au sujet de la philosophie, une autre conviction, ou plutôt un dernier vœu. Cette science si nécessaire, puisque c'est par excellence la science des principes, il faut l'étudier dans la forme élémentaire et syllogistique, dans cette forme scholastique, à laquelle on revient aujourd'hui, après l'avoir si longtemps méconnue et méprisée. Ce qu'il y a de plus rare au monde, c'est de bien raisonner. Or, la forme scholastique nous y aide puissamment; sans arrêter l'élan de l'esprit, elle le guide, l'excite et le fortifie; elle n'arrête rien, si ce n'est les divagations et les erreurs. « L'art syllogistique, a dit M. Cousin, est tout au moins une escrime puissante, qui donne à l'esprit l'habitude de la précision et de la vigueur. C'est à cette mâle école que se sont formés nos pères : il n'y a que de l'avantage à y retenir quelque temps la jeunesse actuelle. »

Je ne puis me refuser le plaisir de vous citer

un passage curieux de Leibniz, écrivant à l'un de ses correspondants : « J'ai fait autrefois, à propos d'une discussion mathématique, avec un fort savant homme, l'expérience que voici. Nous cherchions l'un et l'autre la vérité, et nous avions échangé plusieurs lettres avec beaucoup de courtoisie, mais non cependant sans nous plaindre l'un de l'autre, chacun de nous reprochant à son adversaire de dénaturer, involontairement sans doute, le sens et les paroles de l'autre. Je proposai alors d'employer la forme syllogistique, mon adversaire y consentit : nous poussâmes l'essai jusqu'au douzième prosyllogisme. A partir de ce moment même, toute plainte cessa ; chacun des deux comprit l'autre, non sans grand profit pour tous les deux. Je suis persuadé que si l'on en agissait plus souvent ainsi, si l'on s'envoyait mutuellement des syllogismes et des prosyllogismes avec les réponses en forme, on pourrait par là très souvent, dans les plus importantes questions scientifiques, en venir au fond des choses, et se défaire de beaucoup d'imaginations et de rêves ; l'on couperait court, par la nature même du procédé, aux répétitions, aux exagérations, aux divagations, aux expositions incomplètes, aux réticences, aux omissions involontaires ou volontaires, aux désordres, aux malentendus, aux émotions fâcheuses qui en résultent. »

Cette part faite, et à si juste titre, à la philo-

sophie, j'exprimerais volontiers le désir, Messieurs, qu'il fût accordé un peu plus de place dans l'enseignement académique, à l'étude et surtout à la culture des lettres; qu'on s'y préoccupât un peu plus de la forme; qu'on empruntât un peu plus à la littérature de quoi tempérer et orner sobrement la sécheresse et l'austérité scientifique. Si la science ne veut pas rester renfermée en elle-même, comme dans un sanctuaire inaccessible, c'est aux lettres qu'elle doit demander l'art de parler un langage, qui attire et qui charme. On l'a dit, et c'est une vérité confirmée par l'expérience : découvrir, même avec génie, ne dispense pas d'écrire avec talent. Ce qui serait pénible à lire, ce que les intelligences communes ne pourraient s'approprier que difficilement, ce qui resterait renfermé dans un petit nombre d'initiés, la forme littéraire le met à la portée de tous, le popularise. Ce sont les lettres qui, en les revêtant de cette forme heureuse, font le succès des vérités utiles, des grandes pensées. « Si, remarque un grand maitre (1), la prédominence sans cesse croissante des intérêts matériels sur les plaisirs de l'esprit, dans le monde et dans l'éducation générale, venait à rompre entièrement l'alliance des sciences avec les lettres, leurs sœurs aînées, la société s'en irait à un irrémédiable abaissement

---

(1) Biot.

intellectuel et moral. » — « Un peuple, a dit un autre homme éminent (1), qui ne serait que savant pourrait demeurer barbare; un peuple lettré est nécessairement doux et poli. »

On pourrait sans doute, Messieurs, ajouter bien d'autres observations à celles que je viens d'exposer devant vous, ajouter bien d'autres vœux à ces vœux. Je n'ai ni le savoir, ni l'autorité nécessaires pour cela. Je n'ai garde d'oublier non plus qu'il faut, ici encore peut-être plus qu'ailleurs, savoir borner ses désirs, et ne pas oublier que le mieux est quelquefois l'ennemi du bien. Comme l'observait naguère l'un de ceux qui ont traité ces questions parmi nous avec le plus de succès, un homme qui a été l'une des gloires du professorat et du haut enseignement en Belgique, M. Spring, il faut tenir compte des tendances nouvelles de la société, de la rupture des traditions, de la prédominance que réclame partout la pratique sur la théorie. Chacun à hâte de jouir, chacun est impatient des résultats. Enfin les étonnants progrès réalisés par les sciences ont détourné, jusqu'à un certain point, la faveur des sciences philosophiques et morales; les lettres elles-mêmes semblent souffrir de cette situation; les lettres, sans lesquelles cependant, dit-il encore, il n'y a ni distinction ni noblesse.

(1) Fontanes.

Soyons réservés par conséquent, et contentons-nous, en terminant, de nous demander avec le judicieux recteur : « Ne s'aperçoit-on pas déjà trop de la scission qui s'est opérée entre les études scientifiques et les études littéraires? N'y a-t-il pas un danger réel à aller plus avant dans cette séparation des deux voies? Ne conviendrait-il pas de rendre à la faculté de philosophie et lettres une part de cette influence qu'elle exerçait autrefois sur ceux qui se destinaient aux sciences et à la médecine? Ne faudrait-il pas, dans le programme des études et des examens, renforcer en général les études préparatoires, et reconnaitre par là explicitement que la veritable force de l'université réside plutôt dans les facultés de philosophie et des sciences, que dans celles qui se rapportent aux études spéciales? Ne devons-nous pas rechercher à réintégrer la théorie dans les droits qui seront en définitive les siens aussi longtemps qu'il existera un enseignement réellement digne de ce nom? Ne sommes-nous pas excusables si nous cherchons à tout mettre en œuvre pour obtenir un système d'examen capable de créer une véritable émulation parmi les professeurs, en transportant leur ambition au delà des exigences d'un programme officiel, un véritable système de liberté, enfin le grand air de la science? »

Ce sont là, disons-nous avec M. Spring, des

questions graves, dont la solution semble devenir tous les jours plus difficile. La question des examens paraît surtout diviser plus que jamais les meilleurs esprits. Quant à nous, sans désirer, beaucoup moins encore, sans provoquer le changement de ce qui existe, nous espérons que le législateur saura toujours concilier les intérêts des familles, les garanties exigées par la société, avec la liberté de l'enseignement, le respect dû aux hommes de la science et cette autonomie sage et mesurée des universités, qui a fait leur force et leur honneur dans le passé.

Messieurs, après vous avoir entretenus si longtemps, je vous demande quelques instants encore. Au moment de reprendre les travaux d'une nouvelle année académique, je ne puis, Messieurs les Professeurs, me dispenser, en vous exprimant toute ma reconnaissance, de vous dire combien j'ai été soutenu et encouragé par votre fraternelle coopération. J'y compte plus que jamais, car je n'en ai jamais senti davantage l'indispensable nécessité. Serrons nos rangs, chers collègues, ou plutôt, si je l'osais dire dans les temps de lutte où nous vivons, chers compagnons d'armes. Soyons unis de plus en plus pour être forts, et continuons vaillamment, et avec une pleine confiance, les yeux levés vers le ciel, le bon combat que nous soutenons, le combat glorieux où vous avez cueilli tant de palmes, le combat de la vérité contre

l'erreur, du droit contre l'astuce et la force, de la vraie science contre les sophistes, cette race d'hommes si nombreuse aujourd'hui, et qui n'est pas moins l'ennemie déclarée de la raison que de notre foi.

Et vous, Messieurs les Étudiants, anciens et nouveaux, soyez les bien venus sur ces bancs, où se sont assis, avant vous, tant de nobles jeunes gens, qui occupent à l'heure qu'il est, dans notre pays et au dehors, les positions les plus honorables, et s'y distinguent par leurs convictions religieuses, par leurs talents, par leur dévouement à la cause sainte que nous défendons, à la cause de Dieu, du progrès social par le christianisme, et des pauvres. Chers jeunes gens, soyez dignes de vos devanciers. Maintenez fermement leur drapeau, le vôtre, ce drapeau où sont inscrits ces grands noms : *Foi, patrie, science.* Souvenez-vous des leçons du foyer, de la tendresse alarmée de vos mères au moment où vous les avez quittées pour commencer cette vie universitaire, qui a ses épreuves et ses dangers. Vous les surmonterez par la piété et par le travail. Songez aussi à cette autre mère, la sainte Église romaine, à cet autre père, le père de vos âmes, le Pontife-roi, le Pontife-martyr, Pie IX, si injustement, si perfidement attaqué, dépouillé par les uns, si faiblement défendu ou si lâchement abandonné par les autres. Pour vous, ne soyez ni lâches,

ni ingrats. Plutôt tout perdre que perdre la foi et l'honneur, *potius mori quam fœdari.* Fils de la catholique Belgique, n'oubliez pas le passé glorieux de votre libre et religieuse patrie. C'est là, sachez le bien, votre plus précieux héritage. Préparez-vous à en jouir dignement, à le défendre, s'il le faut, avec le courage de vos pères, et à le transmettre intact et agrandi, s'il se peut, à ceux qui vous succéderont.

L'année académique 1874-1875 est ouverte. Je la place sous le patronage de Marie immaculée, en qui nous reconnaissons et vénérons, après Dieu, notre force, notre lumière, la cause de notre joie et la source de toutes nos espérances.

LES RESTES DE JUSTE-LIPSE.

Juste-Lipse est, sans contredit, l'un des plus grands noms de notre histoire littéraire, et l'une des gloires les plus éclatantes de l'ancienne Université de Louvain. Après le premier triumvirat de Budée, d'Érasme et de Vivès, qui illustra la république des lettres au commencement du XVI[e] siècle, Juste-Lipse eut le privilége d'en constituer un second, à la fin du même siècle, avec Joseph Scaliger et Casaubon.

La Belgique et l'*Alma Mater* ont toujours tenu en grand honneur la mémoire de l'illustre polygraphe. Le 22 juin 1853, un monument élevé à ce concitoyen illustre par les habitants de la commune d'Isque, son village natal, fut inauguré solennellement, en présence d'une nombreuse assemblée, par M. Piercot, le ministre de l'intérieur d'alors. Mgr De Ram assistait à la cérémonie, et il y prononça un discours reproduit dans notre *Annuaire* de 1854.

On sait que Juste-Lipse passa les dernières années de sa vie à Louvain, où il occupa, avec un grand renom et une incomparable autorité, la chaire d'histoire jusqu'à sa mort en 1606. Les archiducs Albert et Isabelle, voulant l'entendre, vinrent un jour inopinément s'asseoir sur les bancs de l'école, où le célèbre professeur enseignait au milieu d'une foule d'élèves électrisés

par sa parole, et exigèrent qu'il continuât sa leçon. Il poursuivit donc l'explication commencée du traité *de la Clémence* de Sénèque, et, entrainé par l'ardeur de son génie, et de son patriotisme, commenta son texte avec une éloquence admirablement appropriée à la circonstance.

Juste-Lipse habitait à Louvain une maison qu'il avait fait construire dans la rue de Paris, et qui a été rebâtie plus tard (1). Il y demeura, avec sa femme Catherine Van den Calstre, et plusieurs étudiants, dont il avait fait ses commensaux, depuis 1592 jusqu'à son dernier jour. On lisait au-dessus de la porte sa devise : *moribus antiquis*. On a conservé le souvenir de ses trois chiens Saphir, Mupse et Mopsule.

Ce fut là que la mort vint le surprendre au printemps de l'année 1606. Miræus (Aubert Le Mire), son disciple et son ami, nous a laissé un récit très intéressant de ses derniers moments. Nous le traduisons du latin en l'abrégeant.

« Il tomba malade le 17 mars d'une toux accompagnée d'une fluxion très grave du cerveau. Le mal devenant de plus en plus sérieux, il fit appeler le père Léonard Lessius, savant renommé, avec lequel il était lié d'une amitié in-

(1) Cette maison, dit M. Van Even, porte le n° 84 et est actuellement occupée par son propriétaire, M. de Ryckman de Betz. *Louvain monumental*, p. 109. Elle a change d'habitants depuis; c'est aujourd'hui le n° 90 de la rue de Paris.

time, et ne s'occupa plus que du soin de son âme, et de la réception des sacrements des mourants. A partir de ce moment, on ne l'entendit plus parler des livres publiés par lui ou en préparation, ni faire la moindre mention de ses études. Il conserva toute sa présence et toute sa force d'esprit jusqu'à la fin, et la vigueur de son caractère ne se laissa ébranler en aucune façon par les larmes de sa femme et de ses amis. Ce fut alors qu'on vit apparaître en lui, dans toute sa plénitude, le caractère du philosophe chrétien. L'un des assistants lui ayant parlé de l'*apathie* stoïcienne (1), *tout cela est vain*, répondit-il, et montrant du doigt l'image du Christ suspendue à son chevet : *Voilà*, dit-il, *la patience véritable*. Il manifesta aussi, dans ces derniers jours, une piété, une confiance plus grande que jamais envers la très sainte Vierge, et recommanda d'offrir en présent à l'autel de cette protectrice toute-puissante, en l'église de Saint-Pierre, sa toge doctorale. Il mourut tranquillement le 22 mars, à minuit, après avoir embrassé à plusieurs reprises le crucifix et répété les saints noms de Jésus et de Marie. Outre les gens de sa maison, trois pères jésuites et un franciscain étaient présents à sa mort. Nicolas Oudart, chanoine et official de Malines, son ami,

(1) On sait que parmi les ouvrages de Juste-Lipse, on fait cas surtout de ses travaux sur le stoïcisme.

y assista aussi et lui ferma les yeux. Il fut enterré le surlendemain, veille de Pâques, dans l'après-dîner, sans grande pompe, comme il l'avait désiré. On pourrait dire qu'il fut porté au tombeau sur les épaules de l'Université tout entière, tant furent grands l'empressement et l'émulation des étudiants pour lui rendre ce dernier honneur. Il repose dans l'église des pères franciscains, devant l'autel de la Sainte-Vierge, où il avait coutume de prier tous les jours. »

Ici s'arrête le récit de Miræus. Le couvent des récollets, dont faisait partie l'église où Juste-Lipse reçut la sépulture, était situé dans la rue actuelle de ce nom, entre la rue au Vent, le second pont et le bras droit de la Dyle. Ce couvent, fondé en 1228, deux ans seulement après la mort de saint François d'Assise, fut supprimé le 1r décembre 1796. Vendu publiquement à Bruxelles le 22 avril 1797, la majeure partie en fut immédiatement démolie (1).

L'église avait été rebâtie dans la première moitié du XVIe siècle, en style ogival tertiaire; les fenêtres étaient ornées de magnifiques verrières représentant la passion du Sauveur et les martyrs de Gorcum. Cette église était riche en œuvres d'art; on y admirait notamment plusieurs tableaux du célèbre peintre de fleurs, le jésuite Daniel Seghers. Une pierre carrée en

(1) *Louvain monumental*, p. 250.

marbre noir, surmontée du buste en albâtre de Juste-Lipse, était scellée dans le mur de la nef gauche. On y lisait une épitaphe en vers latins écrite par Juste-Lipse lui-même, le 3 février 1604. Ce monument fut enlevé, le 6 mars 1795, par ordre du représentant du peuple Laurent, et transporté à Bruxelles pour être envoyé à Paris. Cet envoi n'eut pas lieu fort heureusement, et la pierre funéraire orne actuellement le musée historique de la porte de Hal à Bruxelles.

L'église des récollets fut rasée en 1799. Qu'étaient devenus les restes de Juste-Lipse? On l'ignorait jusqu'au moment où ils furent retrouvés inopinément dans les circonstances relatées au procès-verbal suivant :

« Cejourd'hui, quatorze avril mil huit cent soixante-huit, vers onze heures du matin, des ouvriers en travaillant sur l'emplacement de l'ancienne église des Récollets, rue des Récollets, à Louvain, pour y creuser les fondations d'une nouvelle maison à construire, ont trouvé à une profondeur de 0,75 centimètres une pierre sépulcrale.

« Elle portait sur la face tournée vers le sol l'inscription suivante, dans un état parfait de conservation :

I : LIPSIVS. H. S. E.
Io : WOVERIVS (1)
ETIAM. SUB. TERRA
AETER : ADFECTUS SVI
MON : P.
MIƆCVI.

« Cette pierre de grès bleu non travaillée d'un côté, ni polie de l'autre, a 0,575mm de largeur, 0,70m de hauteur et 0,08m d'épaisseur. Du côté où elle porte l'inscription elle est creusée à une profondeur de 0,05m.

« Sous cette pierre se trouvaient des ossements. Le surveillant des travaux pria un père jésuite qui venait à passer, d'examiner sa trouvaille. Celui-ci alla aussitôt avertir son supérieur. Quelques instants après, les ossements furent recueillis avec soin par le R. P. Le Grelle, Recteur du Collége de la Compagnie de Jésus, à Louvain, en présence de plusieurs témoins.

« Sur l'ordre du surveillant des travaux, cette pierre et ces ossements furent transportés au

---

(1) Jean Van de Wouvere, d'Anvers, était un des étudiants privilégiés qui avaient vécu sous le toit et dans la familiarité de Juste-Lipse. Celui-ci lui portait un profond attachement, et l'avait constitué un de ses exécuteurs testamentaires. Woverius resta fidèle aux lettres, tout en passant par les emplois les plus honorables dans sa ville natale et au service des archiducs Albert et Isabelle. On lui doit l'édition *princeps* de Firmicus Maternus, *De errore profanarum religionum*. Cf. Foppens, *Bibliotheca Belgica*, II, 789.

Collége des Jésuites, où le propriétaire du terrain, M. Questiaux, vint les voir, et en fit gracieusement don au R. P. Recteur.

« En foi de quoi nous avons soussigné ce procès-verbal fait et dressé au Collége de la Compagnie de Jésus, rue des Récollets, à Louvain, le 14 avril 1868.

(Signé) AD. DAEMS, S. J. LOUIS QUESTIAUX.
PH. VAN HOVE, AL. LE GRELLE, S. J.
Meester metser. FR. LEVIS, S. J. Min. Colleg. Lovan.

« Le révérend Père Le Grelle ayant bien voulu se dessaisir de ces objets précieux en faveur du Collége Juste-Lipse, ils m'ont été remis de sa part le 20 avril 1868, et déposés au Collége le jour suivant.

Le Vice-Recteur (absente Rectore),
(Signé) A. J. NAMÈCHE. »

Ces ossements étaient bien ceux de Juste-Lipse, tout le faisait présumer. Nous crûmes cependant devoir les soumettre à l'examen de M. le Professeur Van Kempen, et voici le résultat de cet examen écrit de la main de l'éminent anatomiste. Il en résulte la certitude morale que nous possédons, pour une assez grande part, non seulement les restes de l'illustre écrivain, mais ceux de sa veuve, qui mourut quelques années après lui sans laisser d'enfants, et dont la dépouille

mortelle aura été réunie, selon une coutume pieuse et générale, à celle de son mari dans l'église des Récollets.

« Les os recueillis sous la pierre tumulaire de Juste-Lipse, au cimetière de l'ancienne église des Récollets (1), appartiennent à deux squelettes différents ; les uns sont d'un homme, les autres d'une femme.

« Ceux qui proviennent d'un squelette d'homme sont les suivants :

« 1° La plus grande partie de l'os de la hanche ou os coxal droit, dont la partie inférieure ou ischiatique et la partie antérieure ou pubienne sont enlevées ;

« 2° Les deux tibias et péronés, ou os des deux jambes ;

« Le tibia droit est dépourvu de son extrémité articulaire supérieure ;

« 3° La plus grande partie du cubitus et du radius ou os de l'avant-bras, du côté droit ;

« 4° La deuxième côte droite.

« Toutes ces pièces osseuses paraissent appartenir à un même squelette d'homme par leur volume relatif, par leur même teinte sépulcrale et par le développement très prononcé des diverses saillies osseuses qui servent d'insertion

(1) Ou plutôt sur l'emplacement de l'église même.



aux tendons des muscles. Ces os peuvent appartenir à un individu de 40 à 60 ans (1).

« Les pièces qui proviennent d'un même squelette de femme sont les suivantes :

« 1° L'humerus ou os du bras du côté droit, presque entièrement conservé ; à la tête de cet os correspond encore une petite partie de l'omoplate, celle qui supporte la cavité glénoïde ou surface articulaire ;

« 2° L'humerus ou os du bras du côté gauche, mais dont l'extrémité articulaire inférieure est enlevée ;

« 3° Les os de l'avant-bras droit ;

« 4° Le fémur ou os de la cuisse gauche ;

« 5° La plus grande partie du tibia de la jambe gauche ;

« 6° La moitié du tibia de la jambe droite.

« Tous ces os paraissent appartenir à un même squelette par leur volume relatif et par leur même teinte sépulcrale ; et il est probable qu'ils proviennent d'une femme de famille aisée, au moins à en juger par la ténuité de leur volume et de leur forme, par le peu de développement des saillies à insertions musculaires, et par l'insertion du col du fémur sur le corps de cet os, insertion qui se fait presque à angle droit.

« Ainsi fait à Louvain, ce 22 avril 1868, par
E. M. Van Kempen, Professeur
à l'Université catholique. »

(1) Juste-Lipse, né le 17 octobre 1547, comptait donc, à peu près, cinquante-huit ans et demi, au moment de sa mort.

Tous nos doutes, s'il avait pu nous en rester, étant ainsi levés, nous avons fait placer les ossements et la pierre à la chapelle du Collége Juste-Lipse, où ils sont conservés religieusement.

A. J. N.

—

3..

Addition à la notice sur le professeur Favelet, insérée dans l'Annuaire de 1841.

—

On lit dans cette notice, que Favelet fut élu en 1729 membre correspondant de l'académie des Sciences de Paris. La bibliothèque de l'Université est en possession du diplôme original qui lui fut délivré en cette circonstance, et nous le devons à la générosité de M. Coeckelberghs, ancien professeur au collége de la Haute-Colline. Ce document, sur parchemin et revêtu du sceau en cire rouge de l'académie, est signé d'un nom célèbre, de celui de Fontenelle, alors secrétaire perpétuel. Il est ainsi conçu :

« Extrait du registre de l'Académie Royale des Sciences, du samedy 23e juillet 1729. Monsieur L'emery ayant dit qu'il étoit en commerce de lettres avec M. Favelet, Docteur primaire de Louvain, y résidant, Baron et premier Médecin de la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas, Duchesse de Brabant et Comtesse de Flandres, sur les matières de Physique, et que ledit sieur luy avoit promis de luy faire part de ses découvertes ou de ses observations, et qu'il désiroit que ce fut en qualité de Correspondant de l'Académie, la Compagnie l'a nommé pour son Correspondant, et Elle l'exhorte à continuer ce commerce avec le plus de régularité qu'il sera possible, persuadée qu'Elle en tirera

de l'utilité, et que tout ce qui viendra de luy méritera l'attention et la curiosité des scavans. En foy de quoy j'ay signé le présent certifficat au quel j'ay apposé le sceau ordinaire de la dite Académie, le samedi 30e du mois et an cy dessus.

FONTENELLE,
sec. perp. de l'Ac. Roy. des Sc. »

—

LES TROIS COLLÉGES
de l'Université de Louvain destinés exclusivement à former des prêtres pour la Hollande (1).

Notice par le professeur E. REUSENS.

—

I.

LE COLLÉGE
DE BOIS-LE-DUC OU DE SAINT-WILLIBRORD.

Le collége de Bois-le-Duc, fondé au commencement du XVIIe siècle, doit son origine à la générosité de Nicolas Zoësius, cinquième évêque de Bois-le-Duc.

Nicolas Zoësius, né à Amersfoort en 1564,

---

(1) Voici la liste des colléges de l'ancienne Université sur lesquels des notices ont été publiées depuis quelques années :

1. Collége d'Aulne, *Annuaire de l'Université*, 1865, p. 343.

2. Collége de Bruegel, ibid., 1867, p. 357.

3. Collége des Croisiers, ibid., 1870, p. 317.

4. Collége de Gand ou *Collegium Vaulxianum*, ibid., 1870, p. 329.

5. Collége de Houterlé, ibid., 1842, p. 144.

6. Collége de Liége, *Analectes pour servir à l'histoire eccl. de la Belgique*, III, p. 308.

7. Collége de Mons, *Annuaire de l'Université*, 1862, p. 283.

8. Grand et Petit colléges du Saint-Esprit, ibid., 1859, p. 278.

9. Nouveau collége ou collége de la Très-Sainte-Trinité. Notice par E.-H.-J. Reusens; Gand, 1874, vol. in-32° de 73 pages.

10. Collége des Trois-Langues ou de Busleiden, *Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique* de M. Félix Nève; Bruxelles, 1856, vol. in-4° de XVIII — 427 pages. Extrait du tome XXVIII des *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Bruxelles*, format in-4°.

suivit les cours de droit à l'Université de Louvain et embrassa l'état ecclésiastique. Après avoir achevé ses études d'une manière brillante et pris le grade de licencié ès-droits, il devint secrétaire de Jean Vendville, évêque de Tournai, qui le nomma aussi chanoine de sa cathédrale et official du diocèse. Bien qu'il fût éloigné de Louvain, il ne cessa cependant pas de porter le plus vif intérêt à l'*Alma Mater*, et plus d'une fois il donna des preuves non équivoques de son dévouement à l'Université. En voici un exemple. Pendant les dernières années du XVIe siècle, la pédagogie du Faucon, un des quatre colléges de l'Université où se donnaient les cours de philosophie, était sur le point de périr faute de ressources pécuniaires. Pour sauver cette institution d'une ruine certaine, le chanoine de Tournai et un gentilhomme nommé Charles van Zillebeke, dit aussi Tackoen, achetèrent de la Faculté des Arts, le 30 juillet 1597, le collége du Faucon avec toutes ses dépendances, et le rendirent à la Faculté, sous des conditions peu onéreuses, le 11 janvier 1601.

Après la mort (en 1592) de l'évêque Vendville, son ami et protecteur, Zoësius continua néanmoins à résider à Tournai jusqu'en 1603, époque à laquelle il fut nommé assesseur ecclésiastique et maître de requêtes au Grand Conseil de Malines. Ces fonctions importantes le rapprochèrent de sa chère Université de Louvain, à laquelle il

s'empressa de donner un nouveau gage de son attachement sincère, en y érigeant un collége pour l'étude de la philosophie et de la théologie. A cet effet il acheta, en 1604 ou 1605, plusieurs maisons contiguës et les fit approprier immédiatement au but auquel il les destinait. Dès le mois d'octobre 1605, plusieurs étudiants s'y trouvaient réunis.

Zoësius se réserva à lui-même la direction de l'établissement qu'il administrait par un président désigné par lui et placé sous sa surveillance; il conserva même cette direction après avoir été promu, en 1614, au siége épiscopal de Bois-le-Duc. Lorsque les nombreuses occupations de sa charge pastorale lui laissaient quelques moments de loisir, il les consacrait volontiers à son collége de Louvain.

En 1625, les évêques de la province ecclésiastique de Malines devaient se réunir à Ypres dans les premiers jours de septembre pour délibérer sur des affaires religieuses d'un intérêt général. L'évêque de Bois-le-Duc, en se rendant à Ypres, passa par Louvain avec l'intention de s'y arrêter quelque temps. Mais, à peine arrivé dans cette ville, il fut atteint d'une fièvre pernicieuse qui, en quelques jours, le conduisit au tombeau; il mourut dans son collége le 22 août 1625; ses restes mortels furent transportés à Bois-le-Duc et inhumés dans la cathédrale.

Dans son testament, fait le 5 août 1622 et aug-

menté plus tard de plusieurs codicilles (1), Zoësius organisa d'une manière définitive le collége qu'il avait établi à Louvain. La fondation, dit-il, est faite en l'honneur de la Très Sainte Trinité, à la mémoire de saint Willibrord et de ses compagnons, ainsi que de saint Charles Borromée, *in honorem sanctissimæ Trinitatis et ad memoriam sanctorum Willibrordi et sociorum, et sancti Caroli Borromæi;* cependant, malgré cette stipulation, le collége fut communément appelé collége de Bois-le-Duc, ou quelquefois aussi collége de Saint-Willibrord (2). Zoësius règle ensuite tout ce qui concerne l'administration du collége et l'admission des élèves. Après avoir confié la présidence du collége à Henri Van Hegelsom, bachelier formel en théologie, et stipulé que le président doit toujours être un simple bachelier ou licencié en théologie, et non pas un docteur ou un candidat se préparant aux épreuves du doctorat, il nomme pour proviseurs le père recteur et le préfet des études supérieures du collége des Jésuites à Louvain, et, à leur défaut, les présidents du Séminaire royal, *collegium regium*, à Louvain, et du collége du pape Adrien VI; en cas de désaccord entre les deux proviseurs désignés, le président du

(1) Le dernier codicille est du 1 juin 1625.

(2) Zoësius laissa au collége une belle relique de saint Willibrord; c'était une côte du saint qu'il avait obtenue des religieux de l'abbaye d'Echternach et fait placer dans un riche reliquaire en argent.



Grand Collége du Saint-Esprit doit trancher la difficulté. Les boursiers seront reçus en aussi grand nombre que le permettront les ressources de la fondation ; parmi eux il y aura toujours deux jeunes gens d'Amersfoort et deux de la ville ou du territoire d'Utrecht; ces deux derniers pourront même être remplacés quelquefois par des Amersfortois. Ils seront admis en vertu d'un concours, devront avoir terminé leur cours de philosophie et être, pour le moins, promus à la licence ès-Arts; ils s'appliqueront à l'étude de la théologie, prendront le grade de bachelier en cette science et se prépareront ensuite à entrer dans le ministère paroissial en Hollande.

Pour subvenir à l'entretien de la fondation, Zoësius légua au collége tous ses biens meubles et immeubles. Malheureusement la plupart de ces biens, entre autres la riche bibliothèque que le fondateur s'était créée, furent totalement perdus pour le collége ou détruits lors de l'occupation de la ville de Bois-le-Duc par les troupes hollandaises en 1629. A la suite de ces pertes, on songea un moment à vendre les bâtiments du collége pour créer des bourses volantes au moyen du prix de vente; mais quelques généreux bienfaiteurs vinrent au secours du collége et le tirèrent de cette situation fâcheuse.

Le collége de Bois-le-Duc était situé sur la place du Peuple, presque au coin formé par

cette place et le marché aux Grains. La place du Peuple était occupée autrefois par le couvent des Clarisses, et la rue Neuve se prolongeait jusqu'au marché aux Grains, où se trouvait, à cette époque, l'église de Saint-Michel. Jean Van Kempen, qui fut président de 1659 à 1680, fit construire, du côté du cimetière de Saint-Michel, un nouveau corps de bâtiments et une chapelle. L'emplacement du collége de Bois-le-Duc est occupé actuellement par des maisons particulières.

A. *Directeurs ou administrateurs du collége de Bois-le-Duc pendant la vie du fondateur.*

1. *Laurent Zoënius* ou *Zoenen*, de Brée, fut le premier directeur du collége sous la surveillance du fondateur, qui résidait alors à Malines. Il remplit ces fonctions pendant quelques années, probablement depuis 1605 jusque vers 1609. Zoënius, qui était licencié en théologie, avait été régent du Faucon depuis 1599 jusqu'en 1605. Nommé en cette dernière année président du collége de Divaeus, mais ne pouvant pas, à cause d'un procès qui était pendant, prendre immédiatement possession de cette charge, il s'occnpa pendant quelque temps de l'organisation du collége de Bois-le-Duc. Zoënius mourut le 20 avril 1651 et légua tous ses biens au collége de Saint-Michel, fondé par son oncle Paul Hubens, dont il avait été l'exécuteur testamentaire.



2. *Chrétien Van Beusecom*, d'Amersfoort, était l'ami de Laurent Zoënius ; ils habitèrent quelque temps ensemble au collége de Bois-le-Duc. Van Beusecom paraît avoir administré le collége de 1609 à 1611; il devint ensuite président du Séminaire royal. Le 25 septembre 1612, il fut promu au grade de docteur en théologie, et nommé, le 30 octobre 1614, à la chaire de catéchisme. Il mourut à Louvain le 12 juin 1644.

On ignore qui dirigea le collége de 1611 à 1616. Peut-être ce soin fut-il confié à Évrard Hezius, qui devint président effectif après que Zoësius eut quitté Malines.

3. *Évrard Hezius*, d'Amersfoort, fut chargé de la direction du collége, le 1 octobre 1616, par Zoësius qui était alors évêque de Bois-le-Duc. Il remplit ces fonctions jusqu'au mois de juin 1621. Hezius était licencié en théologie. Il mourut à Louvain le 17 octobre 1635, et fonda, par son testament, au collége de Bois-le-Duc, deux bourses pour l'étude de la philosophie et de la théologie, en faveur de ses parents et, à leur défaut, de jeunes gens nés à Amersfoort ou dans la province d'Utrecht.

B. *Présidents du collége de Bois-le-Duc après la mort du fondateur.*

1. *Matthieu Septius*, de Peer, nommé par Zoësius lui-même, succéda à Hezius le 24 juin 1621. Il était bachelier en théologie, et avait été

élève du collége de Bois-le-Duc. Il résigna la présidence du collége de Bois-le-Duc le 14 août 1626, pour aller prendre possession de la cure d'Oss et Berchem, dans le Brabant septentrional, à laquelle il avait été nommé par l'abbé d'Echternach.

2. *Henri Van Hegelsom*, né à Anvers vers 1590, bachelier formel en théologie et ancien secrétaire de Zoësius, fut désigné dans le testament du fondateur pour remplacer Septius, qui, déjà avant la mort de l'évêque de Bois-le-Duc, avait été présenté pour la cure d'Oss et Berchem. Van Hegelsom prit possession de la présidence le 15 août 1626, et la résigna volontairement au mois de juillet 1644. Il mourut le 27 avril 1649.

3. *Jacques Van Gessel*, d'Amersfoort, neveu d'Évrard Hezius, bachelier formel en théologie et licencié ès-droits, dirigea le collége de Bois-le-Duc depuis le 12 août 1644 jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 11 ou le 12 avril 1655. On lisait autrefois, sur un vitrail peint placé dans une fenêtre de la chapelle du collége, l'inscription suivante : *Reverendus et consultissimus dominus dominus Jacobus Gesselius, Amorfortius, J. U. L., hujus collegii tertius praeses.*

4. *Gérard Westrenen*, d'Amersfoort, licencié en théologie, ne fut président que du 20 mai 1655 au 1 octobre de la même année, et gouverna le collége, non pas en personne, mais par

un vice-président nommé Vincent Vermeulen. Une inscription placée dans un vitrail de la chapelle du collége nous fait connaître ses titres: *Reverendus et eruditissimus dominus Gerardus Westrenen, Amorfortius, S. Th. L., illustris ecclesiae collegiatae sancti Gereonis apud Colonienses canonicus et ad sanctum Laurentium Wespiae pastor, hujus collegii quartus praeses.*

5. *Jean Westrenen*, d'Amersfoort, succéda à son frère Gérard le 1 octobre 1655, et conserva la présidence du collége jusqu'à sa mort, arrivée le 29 décembre 1658. Il avait fait partie, depuis 1641, de la congrégation de l'Oratoire, mais en était sorti après quelques années. Il fonda, au collége de Bois-le-Duc, une bourse en faveur des jeunes gens nés à Utrecht. L'inscription suivante se trouvait sur un vitrail de la chapelle du collége : *Reverendus et venerabilis dominus dominus Johannes Westrenen, Amorfortius, quondam Oratorii presbyter, hujus collegii quintus praeses.*

6. *Jean Van Kempen*, né à Bois-le-Duc en 1624, bachelier formel en théologie, prit possession de la présidence du collége le 25 janvier 1659 et remplit cette charge jusqu'à sa mort, arrivée le 10 octobre 1680. Il avait été curé à Isque depuis 1649 jusqu'au moment de sa nomination comme président du collége de Bois-le-Duc. En 1665, il obtint, en vertu du privilége de no-

minations attribué à l'Université, une prébende canoniale à la collégiale de Cassel; mais il n'alla pas résider en cette ville pour la desservir en personne. Le président Van Kempen était un administrateur habile; par sa gestion prudente il se procura les ressources nécessaires pour la reconstruction d'une grande partie des bâtiments du collége. Il fonda par testament quatre bourses pour l'étude de la philosophie et de la théologie, qui devaient être conférées de préférence aux jeunes gens de sa famille.

7. *Lambert Vanden Oever*, né à Moergestel dans le Brabant septentrional vers 1651, bachelier formel en théologie, succéda à Van Kempen le 1 novembre 1680. Après avoir étudié la philosophie à Louvain comme élève du collége du Lis, et obtenu, en 1673, la 12ᵉ place à la promotion de la Faculté des Arts, il enseigna la philosophie dans une des quatre pédagogies, et fut élu plusieurs fois receveur et doyen de la Faculté des Arts. Il conserva la présidence du collége de Bois-le-Duc jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 23 avril 1697. Van den Oever était, disent ses biographes, un homme prudent et expérimenté, agréable dans ses rapports, d'un caractère doux et pacifique, *vir in rebus agendis dexterrimus, comis et gratus, mitis et pacificus, industrius et prudens, universitatis et civitatis angularis lapis.*

8. *Augustin Hendrickx*, né à Rethy près de

Turnhout le 19 septembre 1667, devint président le 27 avril 1697. En 1688, il avait été proclamé, comme élève du Château, *primus* à la promotion solennelle de la Faculté des Arts. Trois années plus tard, il devint professeur à la pédagogie du Lis, et occupa ces fonctions jusqu'au moment de sa nomination au collége de Bois-le-Duc. Le 25 août 1698, il prit le grade de licencié en théologie. En 1704, il résigna la présidence du collége de Bois-le-Duc pour prendre celle du collége de Malderus. Il mourut le 31 août 1720.

9. *Godefroïd Meulendyck*, né à Straethem près d'Eindhoven vers 1678, succéda à Hendrickx le 22 septembre 1704. Il avait étudié la philosophie à la pédagogie du Château, et obtenu, en 1697, la 8e place à la promotion de la Faculté des Arts. Il était élève en théologie au Grand Collége du Saint-Esprit, au moment de sa nomination à la présidence du collége de Bois-le-Duc. En 1720, la Faculté des Arts, dont il avait été doyen en 1718, lui conféra, en vertu de son privilége de nominations, la cure de Hamme près de Termonde; mais, à cause de difficultés que lui suscita quelqu'un qui prétendait également avoir des droits à ce bénéfice, il n'en obtint la mise en possession que le 23 décembre 1723. Le 25 juillet 1725, il résigna la présidence du collége de Bois-le-Duc pour aller desservir sa cure de Hamme, où il mourut en 1747.

10. *Charles-François-Joseph Mayolez*, de Bruxelles, bachelier formel en théologie, prit possession de la présidence le 25 juillet 1725. Il avait suivi les cours de philosophie au Lis et fut proclamé lo 20e à la promotion de 1713. Peu de temps après sa nomination à la présidence du collége de Bois-le-Duc, il obtint un canonicat et l'écolâtrie du chapitre de Saint-Pierre à Louvain. Epuisé par la maladie, il donna sa démission de président le 24 janvier 1752, et celle de chanoine le 6 décembre de l'année suivante ; il fut remplacé dans l'une et dans l'autre fonction par son neveu Charles-Antoine-Dominique Courtin. Mayolez mourut à Louvain le 30 juin 1754. Par testament, en date du 19 août 1749, il fonda une bourse pour l'étude de la philosophie et de la théologie en faveur d'étudiants pauvres ; il légua, en outre, tous ses livres à la bibliothèque académique, et une somme de 3,750 florins de change au collége de Bois-le-Duc.

11. *Charles-Antoine-Dominique Courtin*, de Bruxelles, bachelier formel en théologie, succéda à son oncle le 24 janvier 1752. Après avoir obtenu, comme élève du Lis, la 82e place à la promotion de 1731, il embrassa l'état ecclésiastique ; à la fin de ses études il fut nommé chanoine de la collégiale de Notre-Dame, à Aerschot, et directeur des religieuses du Mont-Saint-Nicolas dans la même ville. Il quitta ces fonctions pour venir succéder à son oncle Mayolez dans

la présidence du collége de Bois-le-Duc et dans le canonicat que celui-ci possédait à Saint-Pierre, à Louvain. Courtin mourut dans cette ville le 20 décembre 1791.

12. *Gaspar Moser*, né à Maestricht le 11 juin 1759, fut promu le 7e, comme élève du Faucon, à la promotion de 1781. Après avoir étudié la théologie au Grand Collége du Saint-Esprit, il devint professeur au séminaire d'Anvers en 1790. Il revint encore à Louvain la même année, et y prit le grade de licencié en théologie le 20 octobre. A la fin du mois de décembre 1791, il fut nommé à la présidence du collége de Bois-le-Duc, qu'il conserva jusqu'à la suppression de l'Université. Le 27 septembre 1793, il obtint une chaire de professeur de théologie à l'Université, et un canonicat de la première fondation à l'église de Saint-Pierre. En 1794, il fit avec le plus brillant succès son acte public pour l'obtention du grade de docteur en théologie; mais, à cause des circonstances critiques où se trouvait alors l'Université, sa promotion solennelle dut être ajournée jusqu'à une époque plus calme, qui n'arriva jamais; car l'Université fut dispersée au mois d'octobre 1797.

Moser se retira alors à Bois-le-Duc, et avec son ami Van Gils, il établit peu après, à Sint-Michiels-Gestel, un séminaire pour les jeunes gens du vicariat apostolique de Bois-le-Duc. Il fut professeur de théologie dans cet établisse-

ment jusqu'en 1812. Le 13 juin de cette année, Moser et Van Gils reçurent, de la part du gouvernement impérial, la défense de continuer leur enseignement parce qu'ils s'étaient opposés aux tentatives de l'empereur Napoléon I, qui voulait, contrairement aux prescriptions canoniques, rétablir l'évêché de Bois-le-Duc. Ils furent priés de se rendre à Malines, et consignés dans cette ville avec l'obligation de se présenter tous les dix jours au sous-préfet. Le 27 décembre suivant, ils reçurent l'ordre de partir pour Dijon, où ils restèrent jusqu'au 22 février 1814. Retourné ensuite en Hollande, Moser reprit ses leçons; mais, dès l'année 1815, il fut atteint d'une affection pulmonaire qui le conduisit au tombeau après cinq ans de souffrances. Il mourut, au séminaire de Sint-Michiels-Gestel, le 4 décembre 1819. — Voyez une notice sur Moser dans les *Analectes* de l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1842.

C. *Fondations de bourses d'études au collége de Bois-le-Duc.*

Outre les fondations de bourses faites par plusieurs présidents et mentionnées ci-dessus, il y en eut encore d'autres :

1. *Winoc Van Elsveld* fonda, au commencement du XVII[e] siècle, des bourses pour l'étude de la philosophie et de la théologie en faveur de jeunes gens nés à Amersfoort ou aux environs,

et, à leur défaut, en faveur d'étudiants natifs d'Utrecht ou d'Alphen.

2. *Henri De Graeuw*, dit aussi *Gravius*, docteur ès-droit, né à Alphen, fonda, en 1623, une bourse en faveur de jeunes gens de sa famille et, à leur défaut, de jeunes gens nés à Alphen. Le curé de Lithoeijen et le bourgmestre d'Alphen en étaient les collateurs.

3. *Adrien Stalpaerts*, curé de Waalwijk, fonda, en 1623, trois bourses pour l'étude de la philosophie et de la théologie.

4. *Henri de Cotereau*, seigneur de Westmalle, mort en 1639, fonda une bourse pour la philosophie et la théologie en faveur des jeunes gens d'Utrecht ou d'Amersfoort.

5. *Henri Westrenen*, probablement le parent des deux présidents du même nom, fonda une bourse au collége de Bois-le-Duc.

6. *Adrien De Vos*, supérieur de la congrégation de l'Oratoire à Montaigu, fonda, en 1676, une bourse pour l'étude des humanités, de la philosophie et de la théologie en faveur de ses parents ou de jeunes gens nés à Bois-le-Duc, qui auraient l'intention de se consacrer au ministère pastoral dans le diocèse de ce nom.

Au moment de la dispersion de l'Université, les revenus annuels des fondations faites au collége de Bois-le-Duc pour l'étude de la théologie montaient à 4,373 florins, 10 sous et 3 deniers.

II.

LE COLLÉGE DE HOLLANDE, DIT AUSSI DE SAINTE-PULCHÉRIE.

Sasbold Vosmeer, vicaire apostolique des Provinces-Unies, et Adalbert Eggius, qui, pendant plusieurs années, administra comme vicaire général le diocèse de Haerlem, conçurent ensemble le projet d'organiser un collége pour y élever et faire instruire, avec le concours généreux de quelques fidèles fortunés, des jeunes gens appelés à devenir un jour des ouvriers évangéliques dans la mission Hollandaise. Voyant l'avantage qu'il y aurait à réunir ces jeunes gens dans une ville universitaire voisine, ils envoyèrent, vers 1583, quelques étudiants à Cologne, pour y vivre en communauté, sous la direction d'un ecclésiastique, dans une maison prise en location. Rovenius qui, en 1614, succéda à Vosmeer dans le vicariat apostolique des Provinces-Unies, devint président de cette institution vers l'année 1600. En 1605, il fut remplacé, dans cette charge, par Eggius lui-même qui, exilé de la Hollande depuis le mois de septembre 1604, était allé se fixer à Cologne, et dirigea le collége jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 18 juillet 1610. Il eut pour successeur Léonard Marius, devenu plus tard vicaire général du diocèse de Haerlem. Après la mort d'Eggius, le vicaire apostolique Sasbold Vos-

meer, désireux de donner plus de stabilité à une institution aussi éminemment utile, résolut de consacrer toutes les ressources dont il disposait, à la dotation complète d'un collége dont l'unique but serait de former des ecclésiastiques pour les missions de la Hollande. Il acheta donc de ses propres deniers, dans la ville de Cologne, une maison située dans la *Grosse Bottengasse* (aujourd'hui la *Grosse Budengasse*) et célèbre parce que saint Brunon, le fondateur de l'ordre des Chartreux, y vit le jour vers le milieu du XIe siècle; cette maison formait auparavant la *curia* ou l'hôtel de l'avocat noble de l'archevêque-électeur; comme elle avait été acquise, en 1262, par un patricien de Cologne appelé Hilger von der Stessen, elle reçut, depuis cette époque, le nom de *Hof zur Stessen*. Dans cet édifice il ouvrit, le 1 juillet 1613, un collége dédié aux saints Boniface et Willibrord, apôtres de la Hollande, et destiné à recevoir des jeunes gens originaires des Provinces-Unies. Il nomma proviseurs de l'établissement un membre du clergé d'Utrecht et un de celui de Haerlem: Jacques Boolius, docteur en théologie et chanoine de Notre-Dame à Utrecht, pour l'archevêché d'Utrecht, et Sibrand Sixtius, licencié en théologie et chanoine de Saint-Bavon, pour le diocèse de Haerlem. Le vicaire apostolique se réserva à lui-même et à ses successeurs dans le vicariat la haute direction et l'inspection du col-

lége, avec la faculté de le transférer dans toute autre ville si bon lui semblait.

Rovenius, qui avait succédé, en 1614, à Sasbold Vosmeer comme vicaire apostolique des Provinces-Unies (1), profita de la latitude que lui accordait la dernière clause, pour transférer à l'Université de Louvain, conformément à la volonté expresse des donateurs, la part de la fondation apportée par des bienfaiteurs appartenant au diocèse de Haerlem. Le nouveau collége fut ouvert à Louvain, au mois d'avril ou de mai 1617, dans de vastes bâtiments situés sur le marché aux Porcs (actuellement la place Saint-Antoine) et achetés, l'année précédente, de Louis Van den Tympel, maïeur de la ville; ces bâtiments, construits en 1511 et formant autrefois l'hôtel des Uten Liemingen ou de Limminghe, la première des sept familles patriciennes de Louvain, étaient devenus, dans les premières années du XVII[e] siècle, la propriété de Van den Tympel.

Le collége fut nommé *collége de Hollande* (2), parce qu'il était érigé dans le but de former des prêtres pour les missions de la Hollande; souvent aussi on l'appela *collége de Sainte-Pulchérie*, non pas qu'il fût dédié à la sainte de ce

(1) Sasbold Vosmeer mourut le 3 mai 1614, et fut remplacé par Philippe Rovenius le 11 octobre de la même année.

(2) Jansénius, dans une de ses lettres à l'abbé de Saint-Cyran, en parlant du collége, l'appelle le *Collége de Notre-Dame ou des Hollandois*

nom, mais parce que ses premiers proviseurs avaient fait placer, au-dessus de la porte d'entrée, une belle *(pulchra)* statue en pierre, représentant la sainte Vierge et que le peuple désignait généralement sous le nom de *Belle Vierge*, *Schoone Lieve Vrouw*, *beata Maria pulchra* (1). En 1757, lors de la reconstruction du collége, cette gracieuse statue fut transportée dans la cour intérieure, presque vis-à-vis de la porte d'entrée. Après la dispersion de l'Université et la suppression du collége, elle fut donnée à l'église de Saint-Michel, où on la voit encore aujourd'hui sur l'autel dédié à la sainte Vierge.

Les proviseurs du collége de Hollande étaient toujours au nombre de deux et appartenaient au clergé de Haerlem ; ils nommaient le président et conféraient les bourses. Grâce aux largesses de plusieurs curés des diocèses de Haerlem et d'Utrecht, ces bourses devinrent en peu de temps si nombreuses que le collége de Hollande fut bientôt un des plus considérables de l'Université. Les boursiers pouvaient y commencer leurs études à partir de la philosophie.

Le collége de Hollande fut presque entièrement rebâti en 1756 et 1757, sous la présidence du

---

(1) « Collegium Hollandicum, dit Foppens, beatissimæ Virgini Mariæ dicatum, cujus imago supra ingressum posita, quia *pulchra* et deauratis stellis picta cernitur, huic collegio sanctæ Pulcheriæ nomen, errore non ingenioso sed perduraturo, dedit. » *Bibliotheca Belgica*, II, p. 702.

professeur Lelivelt, comme le rappelle l'inscription que l'on voit au dessus de la porte d'entrée : COLLEGIUM HOLLANDIUM DIVÆ PULCHERIÆ SACRUM. RENOVATUM ANNO 1757. On ne conserva, de l'ancien hôtel de la famille de Limminghe, qu'une petite partie de façade, située à la droite de la porte d'entrée. Vers la fin de sa vie (1763-1764), le président Lelivelt fit encore orner la nouvelle chapelle, qu'il avait fait construire avec grand soin, de cinq tableaux sur toile peints par Verhaghen, qu'on range parmi les meilleures œuvres de ce maître distingué et qui y existent encore aujourd'hui.

Les fondations de bourses d'études étaient très considérables au collége de Hollande à la fin du XVIIIe siècle; en 1797, les revenus annuels de ces fondations montaient à la somme de 5,808 florins et 7 deniers.

Après la suppression de l'Université, en 1797, toutes les propriétés mobilières et immobilières de l'*Alma Mater* furent cédées au Prytanée français de Saint-Cyr, qui en vendit publiquement une grande partie. Le collége de Hollande fut mis aux enchères, en deux lots, le 15 juin 1810; les bâtiments furent acquis par le *citoyen* Huin, receveur du Prytanée dans le département de la Dyle, et le jardin par Michel-Joseph Van Gindertaelen. Le 28 juin 1812, l'avocat de Laittre, de Namur, acheta, du citoyen Huin, les bâtiments du collége, et en céda l'usage à made-

moiselle Paridaens pour y établir une maison d'éducation pour jeunes filles. Plus tard cette institution fut transformée en une communauté religieuse, appelée *les Filles de Marie* et généralement connue sous le nom d'*Institut Paridaens* (1).

Présidents du collége de Hollande.

1. Le premier président fut *Corneille Jansénius*, devenu plus tard évêque d'Ypres et tristement célèbre parce qu'il est l'auteur de l'*Augustinus*, dont la publication posthume donna naissance à la secte janséniste. Il gouverna le collége pendant environ sept ans, et résigna la présidence en 1624.

On trouve encore aujourd'hui, dans le jardin de l'ancien collége de Hollande, un bâtiment surmonté d'un étage et appelé la *Tour de Jansénius*. Il a reçu ce nom parce que Jansénius, pendant qu'il était président, le fit construire sur une des anciennes tours que l'on voyait, de distance en distance, aux fortifications primitives de la ville de Louvain (2). On affirme sou-

(1) Le jardin du collége de Hollande fut également acheté pour l'Institut Paridaens le 24 février 1819.

(2) Jansénius fut autorisé à élever ce bâtiment, par une décision du magistrat de Louvain en date du 18 octobre 1618, comme il résulte de l'extrait suivant des procès-verbaux du conseil communal : « *Is geresolveert den president in 't collegie van de schoone Lieve Vrouw toe te laten, op den thoren, achter aen de Dyle, te moghen maken eene camere.* »

vent que l'*Augustinus* fut composé dans cette tour. Cette assertion nous paraît très discutable. Jansénius ne commença la rédaction de son grand ouvrage que vers la fin de l'année 1627; or, à cette époque, il avait, depuis environ trois ans, résigné la présidence du collége de Hollande, et tout porte à croire qu'il n'y demeurait plus.

2. *Henri Paridaens* ou *Paridanus*, de Hever près de Malines, remplaça Jansénius en 1624, et remplit les fonctions de président jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 28 septembre 1635. Après avoir suivi les cours de philosophie et obtenu la première place au concours de 1607, il enseigna, pendant plusieurs années, la philosophie au collége du Porc, où il avait étudié. Le 7 mai 1626, il fut nommé professeur de théologie et promu solennellement au doctorat en cette science le 20 octobre suivant.

3. *Baudouin Catz*, de Gorcum, succéda à Paridaens, probablement vers la fin de 1637. Il était encore président au commencement de 1639; mais, dans le courant de cette année, il fut remplacé par Silvoltius. Il paraît cependant qu'il conserva longtemps après le titre de président, sans doute *ad honores*, car dans un acte authentique de 1655 environ, signé par Jacques Torrius, vicaire apostolique des Provinces-Unies,

il est encore appelé ***président du séminaire de Hollande à Louvain*** (1).

Catz étudia la philosophie à Louvain et y prit le grade de licencié en théologie. Après avoir desservi pendant quelque temps la cure de Spaerwoude, dans le diocèse de Haerlem, il retourna à Louvain, comme président du collége de Hollande. En 1641, il fut nommé directeur du béguinage *In den Hoek*, à Haerlem, et, quelque temps après, archiprêtre du concile du Kennemerland et doyen du chapitre de Haerlem. Plus tard il devint aussi vicaire général des diocèses de Haerlem, de Groningue et de Leeuwarde. Désigné, le 3 décembre 1655, comme coadjuteur du vicaire apostolique Torrius, par le Souverain Pontife Alexandre VII qui avait été nonce aux Pays-Bas, il refusa cette dignité et parvint à faire nommer Zacharie Mexius. Mais, en 1661, le vicaire apostolique et son coadjuteur étant venus à mourir, l'un le 13 juillet et l'autre le 16 septembre, le Souverain Pontife Alexandre VII fit faire de nouvelles instances auprès

(1) En 1654 ou 1655, Jacques Torrius avait demandé un coadjuteur et proposé huit candidats au Saint-Siege, parmi lesquels se trouvait Catzius. Voici le texte même de l'éloge que Torrius fait de son ami Catzius dans la supplique adressée à Rome : *Balduinus Catzius, Gorcomiensis, diœcesis Ultrajectinæ, provicarius meus Harlemensis et Leovardiensis, annorum circiter 45, sacræ theologiæ licentiatus, aliquando a clero meo electus*, seminarii nostri Lovaniensis præses *et meæ consecrationis secundus assistens ; vir omni exceptione major, pius, eruditus, facundus, commodus et prudens.*

de Catz, qui finit par accepter la charge de vicaire apostolique des Provinces-Unies. Son sacre comme archevêque de Philippes *in partibus infidelium*, eut lieu à Cologne le 9 septembre 1662. Peu de temps après cette cérémonie, il fut atteint d'aliénation mentale et mourut à Louvain, chez les pères de l'Oratoire, le 18 mai 1663.

4. *Théodore Silvolt* ou *Silvoltius*, né à Grolle dans le comté de Zutphen en 1600, fut nommé président en 1639 et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, qui arriva le 29 janvier 1657. Promu au doctorat en théologie le 22 septembre 1648, il devint professeur à la faculté de théologie le 3 janvier 1651, et fut élu recteur de l'Université pour le second semestre de l'année 1655.

5. *Théodore Blockhoven*, dit aussi *Baden*, de Culembourg, succéda à Silvoltius peu de temps après la mort de celui-ci et résigna la présidence vers l'année 1680. Il fut *primus* au concours de la Faculté des Arts en 1644. Après avoir pris, à Louvain, le grade de licencié en théologie, il desservit une cure, d'abord à Haerlem et puis à Leide. Le 2 octobre 1669, il fut nommé à une chaire de la faculté de théologie, et l'occupa jusqu'au moment de sa mort, qui arriva vers la fin de 1691 ou au commencement de 1692.

6. *Pierre Melis*, d'Amsterdam, remplaça Bockhovius vers l'année 1680, et dirigea le col-

lége pendant près de cinquante ans. En 1673, il avait été proclamé le 5e à la promotion solennelle de la Faculté des Arts. Après avoir pris le grade de licencié en théologie, il obtint, à la pédagogie du Porc, où il avait étudié, une chaire de philosophie qu'il continua d'occuper pendant qu'il était président au collége de Hollande. Il fut élu doyen de la Faculté des Arts au mois d'avril 1689, et devint membre du conseil de l'Université peu de temps après. L'Université lui conféra, à trois reprises (en 1690, 1700 et 1705), les suprêmes honneurs du rectorat. En 1696, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Bruges, mais il n'alla jamais résider en cette dernière ville pour desservir son bénéfice.

Melis, qui était un des plus fougueux partisans du jansénisme hollandais, transforma le collége de Hollande en une pépinière d'où sortaient de nombreux adeptes qui allaient grossir les rangs du clergé réfractaire de la *Petite Église*, dite *d'Utrecht*. Il combattit avec acharnement le formulaire d'Alexandre VII et la bulle *Unigenitus;* et, pour ne pas avoir voulu souscrire au formulaire ni accepter la bulle, il fut obligé, en 1729, de résigner la présidence du collége; il se retira alors à Delft, en Hollande, et y mourut le 15 mai 1736.

7. *David Van der Mye*, d'Amsterdam, bachelier formel en théologie, nommé *administrateur* du collége, après le départ de Melis, par

l'archiduchesse Marie-Élisabeth, alors gouvernante des Pays-Bas pour son frère l'empereur Charles VI, ne prit le titre de président qu'après la mort de Melis. Van der Mye avait étudié la théologie d'abord à Louvain comme élève du collége du pape Adrien VI, et ensuite à l'Université de Paris. Le 25 novembre 1733, il obtint une prébende canoniale à la collégiale de Saint-Jacques à Louvain, qu'il conserva, de même que la présidence du collége de Hollande, jusqu'à sa mort, arrivée le 6 mai 1749. On a de lui l'ouvrage suivant : *Historia sacro-profana chronologice deducta a tempore prophetarum usque ad Christum natum, in qua prophetarum vaticinia quoad historiam illustrantur et completa exhibentur ;* Lovanii, apud Mart. Van Overbeke, 1748, vol. in-8°. Le tome I de cet ouvrage a seul paru.

8. *Laurent-Joseph Lelivelt*, né à Bois-le-Duc en 1708, succéda à Van der Mye le 6 juillet 1749, et gouverna le collége jusqu'au moment de sa mort, le 8 janvier 1765. Il avait suivi les leçons de philosophie à la pédagogie du Faucon et obtenu la 3e place à la promotion de 1726. Lorsqu'il eut achevé son cours de théologie, il enseigna pendant quelques années au Faucon, et devint, le 1 février 1742, président du collége de Viglius, d'où il passa au collége de Hollande après la mort de Van der Mye. Il fut créé docteur en théologie le 19 novembre 1743, et nommé professeur le 8 mars 1745.

Lelivelt fut un des grands bienfaiteurs du collége; il contribua largement dans les frais occasionnés par la reconstruction des bâtiments qui eut lieu sous sa présidence, et il fit, en outre, au collége un legs testamentaire très considérable.

9. *Jacques-Thomas-Joseph Wellens*, né à Anvers le 3 septembre 1726, fut installé comme président le 17 janvier 1765, et remplit ces fonctions jusqu'à la fin du mois d'avril 1776. A la promotion de 1745, il fut proclamé *primus*. Après avoir suivi les cours de théologie, il enseigna d'abord pendant quelque temps au Faucon, où il avait étudié, et prit entretemps (le 31 juillet 1752) le grade de licencié en théologie et ès droits. Le 11 juin 1754, il devint président du collége de Sainte-Anne. Promu solennellement au doctorat en théologie le 3 août 1756, il fut nommé professeur quelque temps après. Désigné pour l'évêché d'Anvers le 20 avril 1776, il fut sacré à Malines le 8 septembre suivant. Il mourut dans sa ville épiscopale le 30 janvier 1784. Les *Exhortationes familiares* de Wellens, qui ont été publiées, sont les conférences qu'il a données aux étudiants du collége de Hollande pendant qu'il était président. Voyez sur l'évêque Wellens, Van de Velde, *Synopsis monumentorum*, III, p. 754.

10. *Jean-François Van de Velde*, né à Beveren (Waes) le 5 mars 1743, succéda à Wellens le 1 mai 1776, et dirigea le collége de Hollande jus

qu'au 13 mai 1783, époque à laquelle il fut nommé président du Grand Collége du Saint-Esprit. Avant de devenir président du collége de Hollande, Van de Velde avait déjà enseigné quelque temps la théologie dans cet établissement; le 21 novembre 1772, Wellens, qui était alors président, lui avait confié cette charge. Voyez sur Van de Velde l'*Annuaire de l'Université catholique*, 1865, p. 313 et svv.

11. *Guillaume-Walric Van Leempoel*, de Rotterdam, bachelier formel en théologie, remplaça Van de Velde le 21 mai 1783, et conserva la présidence jusqu'à la dispersion de l'Université en 1797. Proclamé le 4e à la promotion de la Faculté des Arts en 1770, il s'appliqua ensuite à l'étude de la théologie. Le 7 février 1774, il devint professeur de philosophie à la pédagogie du Porc, où il avait étudié, et y enseigna jusqu'à ce que l'Université fut fermée en 1797. Pendant qu'il était professeur de philosophie, il soutint la défense des thèses, requise pour l'obtention de la licence en théologie; il ne fut cependant jamais promu à ce grade. Après la suppression de l'Université, le gouvernement le nomma membre du comité des cinq commissaires chargés de l'administration des biens de l'Université. Lorsque le mandat de cette commission fut expiré vers l'année 1807, Van Leempoel se fixa à Bruxelles, et mourut subitement dans cette ville le 26 septembre 1815.

III.

LE COLLÉGE
DE LA HAUTE-COLLINE, DIT AUSSI D'UTRECHT.

Le collége des Saints-Boniface-et-Willibrord, à Cologne, servait exclusivement à former de jeunes ecclésiastiques pour l'archevêché d'Utrecht, après que les fondations qui y avaient été faites primitivement en faveur du diocèse de Haerlem eurent été transférées, en 1616, au collége de Hollande, à Louvain. Sous l'intelligente direction du président Marius et de ses successeurs, cet établissement fournit au clergé d'Utrecht, pendant l'espace d'un demi siècle environ, une nombreuse phalange de prêtres distingués par leur science, leur piété et leur attachement inviolable à la foi de leurs pères.

Voici la série des présidents de ce collége depuis le commencement du XVIIe siècle :

1. *Philippe Rovenius* devint président vers l'année 1600 : voyez ci-dessus, p. 67.

2. *Adalbert Eggius*, voyez ci-dessus, p. 67; il était un des fondateurs et dirigea le collége depuis l'année 1605 jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 18 juillet 1610.

3. *Léonard Marius*, de Goes, docteur en théologie, curé de Saint-Laurent à Cologne, remplaça Eggius et resta président jusqu'en 1629. A cette époque, il retourna en Hollande, où il devint curé à Amsterdam, archidiacre de Haer-

lem, et vicaire général du diocèse du même nom. Il mourut à Amsterdam le 18 octobre, âgé de 64 ans. Marius était un helléniste et un orientaliste distingué ; il s'est surtout rendu célèbre par la conversion de Vondel, qui avait été son élève.

4. *Modeste-Étienne Sunck*, de Harderwyck, docteur en théologie, succéda à Marius, et conserva la présidence jusqu'à sa mort, arrivée en juillet 1655.

5. *Henri Patricius*, docteur en théologie, archiprêtre et chanoine de Notre-Dame-*ad-Gradus*, à Cologne, fut président depuis la mort de Sunck jusqu'à la suppression du collége.

Malgré les excellents résultats qu'il ne cessait de produire, le collége de Cologne fut supprimé, vers 1673, par le vicaire apostolique Jean de Neercassel, évêque de Castoro *in partibus infidelium*, de commun accord avec les proviseurs de la fondation. Le 31 mai de cette année, on vendit les bâtiments qu'avait occupés le collége, à Adolphe Weiperler et son épouse Gertrude Vander Heyden. Henri Patricius, qui était président du collége à cette époque, signa l'acte de vente.

Dix années plus tard, c'est-à-dire en 1683, Neercassel, désireux de réappliquer, selon l'intention des donateurs, les sommes perçues à l'occasion de la vente des biens de Cologne, résolut de créer, à Louvain, un nouveau collége destiné,

comme celui de Cologne, à élever des missionnaires pour l'archevêché d'Utrecht.

Les erreurs jansénistes, dont le vicaire apostolique et quelques membres éminents du clergé d'Utrecht étaient déjà imbus à cette époque, ne furent pas étrangères à la suppression du collége de Cologne et à sa translation dans la ville de Louvain. C'est ce que nous apprend Théodore de Cock, le biographe du vicaire apostolique Pierre Codde, successeur de Jean de Neercassel : *Vosmerus*, dit-il, *non ignobile seminarium in athenaeo Coloniensi plantavit; quod centum annorum spatio tot numero ac tantos strenuitate laborum protulit avitae fidei assertores, ut pene matrem dixeris cunctorum in missione (Batavica) credentium. Id quasi novitatibus vacuum, consenescens, authore episcopo Castoriensi, ab Ubiis ad Grudios* (1) *ea tempestate translatum est, qua famosus jansenismi coryphaeus Arnaldus, e Gallia profugus in Belgium se recepit* (2). Dans les dernières lignes de cette citation, Théodore De Cock fait suffisamment comprendre que l'érection du collége de Louvain doit en grande partie être attribuée aux instigations d'Antoine Arnauld, qui, expulsé de la France, était venu se fixer à Delft vers la fin de l'an-

(1) *Ubii*, habitants de Cologne; *Grudii*, Louvanistes.

(2) De Cock, *Vita Coddei*, p. 31.

née 1679, et qui contribua puissamment, par son séjour en Hollande, à développer le schisme d'Utrecht. En traversant la Belgique pour se rendre dans les Provinces-Unies, Arnauld avait eu l'occasion de constater par lui-même que l'Université de Louvain comptait, parmi ses membres, quelques chauds partisans du jansénisme. Il ne faut donc pas s'étonner s'il usa de toute son influence pour décider Neercassel à fonder un collége à Louvain.

Dès l'année 1683, on mit la main à l'organisation du nouvel établissement. On acheta, pour y établir le collége, le bel hôtel de la famille van 't Sestich ou *Sexagius*, situé dans la rue du Prévôt (actuellement la rue de Namur) et adossé à la porte intérieure de la ville, connue sous le nom de porte de Saint-Quentin. La même année, le vicaire apostolique élabora les statuts et le règlement de la nouvelle institution, et les fit imprimer à Amsterdam en un volume in-12. Cependant, un grand nombre de catholiques fervents et bien pensants voyaient de mauvais œil et désapprouvaient hautement l'érection du collége de Louvain; ils faisaient valoir, non sans raison, qu'il n'y avait aucun motif plausible pour préférer Louvain à Cologne, d'autant plus que, la vie étant beaucoup plus chère à Louvain, il fallait faire de plus grands sacrifices pécuniaires pour atteindre le même but. Le vicaire apostolique ne se laissa pas ébranler par ces argu-

ments ; il s'efforça de répondre à toutes les exigences en contribuant largement lui-même et en obtenant des dons particuliers très considérables.

Deux années entières furent consacrées à l'appropriation des édifices et à l'organisation intérieure ; les premiers élèves ne furent admis que vers la fin de 1685, c'est-à-dire l'année avant la mort de Neercassel, qui, dans son testament, dota encore généreusement l'institution.

Le nouvel établissement reçut le nom de *collége de la Haute-Colline*, *collegium Alticollense*, parce qu'il s'élève sur un des points culminants de la ville de Louvain, et que le collége supprimé à Cologne, également situé sur une hauteur, avait porté le même nom, *hoher Hügel*. Souvent aussi il fut appelé *collége d'Utrecht*, parce qu'il était destiné exclusivement à former des prêtres pour le diocèse de ce nom.

Présidents du collége de la Haute-Colline.

Le vicaire apostolique Neercassel, cédant aux sollicitations de Henri Fossaeus, plus connu sous le nom de Pachomius, voulut tout d'abord mettre à la tête du collége qu'il venait de fonder, Jacques Catz, de Gorcum, alors curé à Gouda et ancien élève de l'Université de Louvain ; mais les démarches faites, auprès de Neercassel, par quelques personnes influentes de Gouda firent abandonner ce projet.

1. *Martin-Henri De Swaen*, né à Amsterdam le 4 janvier 1651, fut le premier président du collége. Après avoir achevé à Louvain les cours de philosophie et de théologie, il avait desservi la cure d'Assendelft, en Hollande. Il revint ensuite à Louvain, et y prit le grade de docteur en théologie le 9 novembre 1685, lorsqu'il était déjà président du collége de la Haute-Colline. En 1692, le nouveau vicaire apostolique des Provinces-Unies, Pierre Codde, auquel il était uni par les liens du sang, le rappela en Hollande et le nomma curé du béguinage *In den Hoek*, à Haerlem, doyen du Kennemerland et vicaire général du diocèse de Haerlem. Plus tard il devint aussi doyen du chapitre de la même ville, où il mourut le 30 mars 1715. Voyez sur De Swaen *Batavia sacra*, II, p. 337.

2. *François Verschueren*, de Gheel, nommé vice-président du collége au mois de février 1693, après le départ de De Swaen, ne devint président en titre qu'en 1695, ou même, selon d'autres en 1703. Il avait étudié la philosophie à la pédagogie du Château, et obtenu la 2e place à la promotion de 1682. Il enseigna ensuite la grammaire au collége de la Très-Sainte-Trinité depuis le 30 août 1689 jusqu'en février 1693; alors il fut chargé de la vice-présidence de la Haute-Colline. Le 17 février 1699, il fut promu solennellement au doctorat en théologie, en même temps qu'un de ses compatriotes Guillaume-Marcel Claes. Ver-

schueren mourut subitement à Louvain le 9 septembre 1723, âgé de 63 ans. Il a laissé quelques écrits théologiques dans lesquels il défend les erreurs jansénistes.

Grâce à la protection du vicaire apostolique Pierre Codde, qui faisait cause commune avec les jansénistes, le collége de la Haute-Colline se développa rapidement; les ressources pécuniaires y abondaient et les élèves étaient fort nombreux (1). Les présidents De Swaen et Verschueren méritaient d'ailleurs très bien cette protection, car tous deux étaient dévoués à la cause janséniste, dont ils défendaient et propageaient publiquement les erreurs à Louvain. Les élèves formés par eux allaient presque tous, comme ceux du collége de Hollande, prendre place dans les rangs du clergé réfractaire de la Petite-Église d'Utrecht. *Quas illi*, dit très justement Théodore De Cock en parlant de ces deux

(1) « Ceterum », dit Théodore De Cock, « erecto sub annum 1682 » gymnasio Alticollensi, collegium Hollandicum, quod a discessu » Jansenii floruerat studiis et alumnis, ad paucos aut pene nullos, » vicario (Petro Coddeo, archiepiscopo) Sebasteno, redactum fuit » quoniam hic præcipuo colebat amore Alticollense et huc candi- » dati quique fluebant; nam vicarius iste sibi quasi legem scripse- » rat neminem, etsi ætate, etsi moribus, etsi scientia commendatum, » nisi Alticollensi ferula eruditum, sanctis ordinibus insignire... Hac » lege nec exempti fuere alumni Romani collegii Urbani de Propa- » ganda Fide; cujus sanctissimam disciplinam decessor Coddei » Neercassellus et Coddeus ipse (anno 1683) prædicarunt. » *Vita Coddei*, p. 32 et sq.

présidents, *produxerint plantas, ex fructibus earum, id est, inflexibili in Sanctam Sedem recalcitratione ac Missione (Batavica) perturbata, cognovimus* (1).

Cependant, vers la fin de la présidence de Verschueren, le nombre des élèves diminua considérablement. Le vicaire apostolique Codde ayant été suspendu de ses fonctions, le 7 mai 1702, par le souverain Pontife Clément XI, le clergé janséniste se jeta ouvertement dans le schisme, en établissant le prétendu chapitre d'Utrecht et en lui attribuant une juridiction vaine et imaginaire sur la mission hollandaise. Après la mort de Codde, arrivée le 11 novembre 1710, le pseudo-chapitre songea bientôt à créer, dans la ville d'Amersfoort, un séminaire janséniste (2). Pour le doter on commença par retenir les revenus des fondations destinées au collége de la Haute-Colline, à Louvain ; ce qui d'ailleurs était chose facile, parce que les proviseurs de ce collége faisaient partie du clergé schismatique. Pendant les dernières années que Verschueren fut à la tête de la Haute-Colline, il ne recevait plus que des sommes minimes et à peine suffisantes pour entretenir un très petit nombre d'élèves. Après sa mort, les proviseurs décidèrent de vendre publiquement le collége, pour

(1) *Vita Coddei*, p. 31.

(2) Ce séminaire s'ouvrit en 1722.

appliquer au séminaire d'Amersfoort la somme qui en reviendrait. La vente fut annoncée par des affiches placardées sur la porte du collége. Le vicaire apostolique Jean Van Bylevelt, qui, chargé de la Mission hollandaise par le pape Clément XI le 2 octobre 1717, avait été expulsé de la Hollande peu de temps après, protesta énergiquement contre la vente, et en obtint le sursis, grâce aux promptes démarches faites, sur sa demande, auprès du marquis de Prié, vice-gouverneur des Pays-Bas autrichiens, par Joseph Spinelli, internonce du Saint-Siége à la cour de Bruxelles. La direction du collége fut alors confiée à un *administrateur* nommé par l'internonce et confirmé par le Conseil du Brabant.

3. *Jean-Baptiste Cremers*, de Bruxelles, licencié en théologie depuis le 20 octobre 1711, devint *administrateur* du collége au mois d'octobre 1723. Les jansénistes d'Utrecht ne tardèrent pas à s'opposer vivement à la nomination de Cremers, et cherchèrent par tous les moyens à la faire invalider. Ils recoururent aux États de Hollande, qui, par l'intermédiaire de De Pesser, leur ministre à la cour de Bruxelles, obtinrent que l'affaire fût déférée au conseil privé; celui-ci, après quatre années, prononça sa sentence, par laquelle il confirmait Cremers dans sa charge, et nommait proviseurs du collége les professeurs Noël Du Bois, docteur en théologie, et Laurent Hacquius, docteur ès-droits.

Cremers dirigea le collége jusqu'au 8 juin 1733, époque à laquelle il alla se fixer à Malines pour y desservir un canonicat de la fondation Zellaer, auquel il avait été promu en vertu du privilége de nominations que possédait l'Université. Il mourut dans cette ville le 12 avril 1772.

L'administration de Cremers fut pénible et difficile. Grâce à la protection que leur accordaient les États Généraux, les jansénistes d'Utrecht continuaient à administrer les biens du collége de la Haute-Colline, presque tous situés en Hollande, et en appliquaient les revenus au séminaire d'Amersfoort. Cremers se vit obligé de faire appel à la générosité des personnes charitables et d'aller frapper à toutes les portes; car, de toutes les anciennes fondations deux seulement, celles de Nicolas Collaert et de Nicolas-François Van Geffen, avaient été conservées, parce que les biens sur lesquels elles étaient hypothéquées, étaient situés en Belgique.

4. *Jean-Antoine Joostens*, né à Malines le 9 avril 1703 (1), fut nommé administrateur du

---

(1) Il était le fils d'Antoine-François, natif de Termonde, surintendant des établissements de charité de la ville de Malines. Sa mère, Suzanne Hillema, appartenait à une famille d'origine frisonne qui, à l'époque des troubles religieux, vint se fixer à Malines pour sauver la liberté de sa foi. Elle était économe ou mère temporelle du couvent des Capucins, à Malines. Au commencement du XVIIIe siècle, dans un moment d'effervescence où la populace malinoise était sur le point d'entrer en lutte avec les troupes de la garnison,

collége de la Haute-Colline le 8 juin 1733, et installé le 15 juin suivant. Après avoir achevé ses études de théologie à Louvain, au collége d'Arras, et reçu la prêtrise en juin 1727, il prit le grade de licencié en théologie le 24 octobre 1729, et obtint, quelque temps après, un canonicat à l'église collégiale de Saint-Jacques, à Louvain, en vertu du privilége de nominations qui compétait à l'Université. Il fit reconstruire la partie du collége qui touche à l'ancien hôtel de la famille van 't Sestich, ainsi que le petit bâtiment qui relie, le long de la rue de Namur, cet hôtel à la porte d'entrée. Joostens mourut dans son collége, le 31 décembre 1753, un peu avant minuit. Son corps fut enterré à l'église de Saint-Jacques, dans la chapelle dédiée à saint Hubert.

5. *Chrétien-François Terswaek*, né à Rotterdam le 20 août 1725, remplaça Joostens le 9 janvier 1754, et dirigea le collége jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 5 juin 1781. Il étudia les humanités chez les pères Jésuites à Anvers, la rhétorique et la dialectique au collége de la Très-Sainte-Trinité à Louvain, et la philosophie à la pédagogie du Porc. En 1745, il obtint la 3e place à la promotion générale de la Faculté

---

elle se jeta au milieu de l'émeute et, avec l'aide des pères Capucins, distribuant elle-même de l'argent et prononçant des paroles de paix, elle rendit inutile l'emploi de la force armée. Sa conduite intrépide lui valut, de la part du Grand Conseil, un certificat des plus élogieux, conservé encore aujourd'hui dans les archives de ses descendants.

des Arts. Il s'appliqua à la théologie comme élève du collége de Hollande, et prit le grade de bachelier en cette science. Il retourna ensuite dans sa patrie, où il fut quelque temps secrétaire et coadjuteur du doyen Van der Valck à La Haye. Le 19 juin 1751, il fut nommé professeur de philosophie à la pédagogie du Porc, et passa la licence en théologie le 20 juin de l'année suivante. Un peu plus tard, la Faculté des Arts lui conféra, en vertu de son privilége de nominations, une prébende canoniale de la cathédrale de Saint-Donatien, à Bruges; mais il n'alla jamais desservir en personne ce bénéfice. Il devint ensuite successivement professeur de morale et de catéchisme, docteur en théologie (3 août 1756), et professeur primaire. A deux reprises, il fut élu recteur magnifique de l'Université. On a de lui un discours latin prononcé, à Bruxelles, à l'occasion d'un jubilé célébré en l'honneur du Saint-Sacrement-de-Miracle, et deux oraisons funèbres, également en latin, l'une de l'archevêque de Damas, nonce apostolique, et l'autre de l'empereur François I.

Terswaek eut à soutenir un nouveau procès avec les schismatiques de la Petite-Église d'Utrecht. Au mois de juin 1752, lorsque Joostens était encore président, les jansénistes avaient obtenu, du gouverneur des Pays-Bas autrichiens le prince Charles-Alexandre de Lorraine, à force d'instances appuyées par les États de Hol-

lande, l'autorisation d'introduire de nouveau, devant le Conseil du Brabant, l'affaire du collége de la Haute-Colline. Mais ils furent déboutés de leur demande par un arrêt en date du 31 janvier 1756; le conseil décida qu'ils n'avaient aucun droit sur le collége ou sur ses biens, et leur ordonna de restituer à l'administration actuelle tous les revenus, livres de recettes et de dépenses, etc., des anciennes fondations (1). On comprend aisément qu'il ne fut tenu aucun compte de cette dernière injonction.

Le président Terswaek fit construire, en 1755, la partie méridionale du collége ainsi que l'édifice qui relie, le long de la rue de Namur, la porte d'entrée à l'emplacement de l'ancienne porte de Saint-Quentin.

6. *Jean-Joseph-Hubert Leemput*, de Rotterdam, fut nommé président le 3 août 1782, et installé le 13 du même mois. Depuis la mort de Terswaek, la direction du collége avait été confiée provisoirement à l'économe ou *procureur* Nicolas Rombauts. Leemput étudia la philosophie à la pédagogie du Porc, et obtint la 2e place à la promotion de 1768. Après avoir achevé son

(1) « Senatus Brabantinus, interveniente officio fiscali, decreto » pridie kal. februarii 1756, lato pronuntiavit nihil iis (Ultrajectinis) » juris in dictum collegium ejusve bona competere, jussitque ea » omnia, et fundationum proventus, rationes in chartis descriptas, » libros manuales, ut vocant, aliaque omnia ad id spectantia, cum » juribus et emolumentis quibusvis restitui. »

cours de théologie, il enseigna cette science au collége de Hollande depuis le mois de janvier 1774, et prit le grade de licencié en théologie le 6 décembre de la même année. Au mois de juillet 1776, il devint président du Petit Collége du Saint-Esprit, et fut solennellement promu au doctorat en théologie le 22 août 1780. Le 8 juillet 1782, il fut chargé du cours de grec au collége des Trois-Langues (1), et échangea, un mois plus tard, la présidence du Petit-Collége avec celle du Collége de Hollande. En 1790, il résigna tous les emplois qu'il occupait à Louvain, pour aller se fixer à Renaix, où il avait été élu doyen du chapitre au mois d'octobre 1787. Après l'extinction du chapitre de Renaix, Leemput devint professeur à l'école centrale de Gand, et mourut dans cette ville en 1802.

7. *Nicolas Rombauts*, d'Oosterhout, qui avait eu la direction provisoire du collége après la mort du président Terswaek, succéda, en 1790, à Leemput, comme président du collége de la Haute-Colline. Il avait fait son cours de philosophie à la pédagogie du Château et obtenu la 35e place à la promotion de 1760. Après avoir étudié la théologie au Grand Collége du Saint-Esprit et pris le grade de bachelier formel, il

(1) Voyez, sur l'enseignement de Leemput au collége des Trois-Langues, le savant *Mémoire* sur ce collége de M. le professeur F. Nève, p. 223 225.

devint *procureur* ou économe de la Haute-Colline, jusqu'au moment de sa nomination comme président du même établissement. Le nonce apostolique de Bruxelles le nomma aussi examinateur des théologiens qui se destinaient aux missions hollandaises. Il dirigea la Haute-Colline jusqu'à la dispersion de l'Université en 1797. Il retourna ensuite dans son village natal, où il mourut le 8 février 1804.

Le collége de la Haute-Colline, dont les ressources primitives furent presque entièrement perdues par les malversations des jansénistes d'Utrecht, obtint quelques nouvelles fondations de bourses après que le gouvernement des Pays-Bas autrichiens se fut chargé de la haute direction de l'établissement. C'est ainsi, par exemple, que le président Joostens légua au collége une somme de 3,000 florins destinée à fonder, en faveur d'un théologien originaire de la Hollande, une bourse dont il nomma collateurs le président et les proviseurs du collége. Le président Terswaek y fit également une fondation. Au moment de la suppression de l'Université, les revenus de la Haute-Colline s'élevaient à 2,813 florins 12 sous et 1 denier; il ne reste plus actuellement qu'une petite partie de ces revenus.

Après la suppression de l'Université en 1797, les bâtiments de la Haute-Colline furent saisis et confisqués par ordre de la République française. Le gouvernement impérial de France les

donna, en 1805, à la ville de Louvain, qui y installa la sous-préfecture et plus tard le commissariat de district. En 1835, on y transféra le collége communal d'humanités. Par une convention conclue, à la date du 14 août 1837, entre l'administration communale de Louvain et l'Université catholique, celle-ci obtint l'usage des bâtiments de la Haute-Colline pour y organiser un cours complet d'humanités. Le collége s'ouvrit, sous la direction de l'Université, au mois d'octobre 1838, et ne cessa de produire les plus beaux résultats jusqu'au mois de septembre 1850; à cette époque l'administration communale fit la reprise du local pour y établir, sous sa surveillance, un collége d'humanités et d'études professionnelles, dont l'ouverture eut lieu le 14 octobre 1850.

Voyez, sur le collége de la Haute-Colline pendant qu'il fut dirigé par l'Université catholique, l'*Annuaire de l'Université catholique*, 1851, pp. 217-236.

—

TABLE.

ANALECTES

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

A. J. NAMÈCHE.

N° 39.



LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

Imprimeurs de l'Université.

1875

ADRESSE

de l'Université catholique de Louvain à S. M. Léopold II, roi des Belges, à propos du mariage de la princesse Louise-Marie-Amélie avec le prince Ferdinand-Philippe-Marie-Auguste-Raphaël de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe.

« SIRE,

» Le recteur et les professeurs de l'Université catholique de Louvain prient Votre Majesté de daigner agréer l'hommage de leurs respectueuses félicitations.

» L'heureuse union de votre auguste Fille et de Son Altesse le Prince de Saxe Cobourg réjouit tous les cœurs : c'est une fête nationale en même temps qu'une fête de famille.

» Comme Belges, nous nous associons, Sire, avec une patriotique émotion à l'allégresse universelle.

» Comme catholiques, nous remercions le Dispensateur de tout bien des joies pures et profondes qu'il vient d'accorder si libéralement à nos bien-aimés Souverains, unis à nous par la même foi et le même attachement à l'Église.

» Pour la grande famille belge comme pour la famille royale, ces joies sont mêlées de quelque tristesse, la tristesse de la séparation. Nous accompagnerons de nos meilleurs vœux la fille de nos Rois dans sa nouvelle patrie. Puisse-t-

elle y retrouver les vives et respectueuses affections, qui parmi nous ont entouré ses jeunes années!

» Daignez, Sire, agréer l'hommage de notre plus profond respect et de tout notre dévouement.

(Était signé) « A. J. Namèche, recteur de l'Université;
» E. H. J. Reusens, doyen de la faculté de théologie;
» C. H. X. Périn, doyen de la faculté de droit;
» F. J. M. Lefebvre, doyen de la faculté de médecine;
» J. Jacops, doyen de la faculté de philosophie et lettres;
» L. Henry, pour le doyen de la faculté des sciences;
» P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université. »

—

DISCOURS

prononcé le 26 janvier 1875 par Mgr NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université, à l'occasion de l'inauguration du monument érigé à la mémoire de Mgr Laforet, son prédécesseur immédiat (1).

—

MESSIEURS,

Selon la parole d'un homme d'État illustre, l'Église catholique est la plus grande école de respect qu'il y ait au monde. On peut ajouter que c'est aussi celle qui garde le mieux le souvenir des services rendus et des mérites éprouvés. Quatre années ne se sont pas encore

---

(1) Ce monument consiste en un buste de marbre blanc reposant sur un socle qui porte l'inscription suivante :

ILL^mo AC REV^mo DOMINO
NICOLAO JOSEPHO LAFORET
PRÆLATO PROTONOT. AD INSTAR PART.
VIRO PRÆCLARO
DE RELIGIONE PATRIA ET LITERIS BENE MERITO
QUI UNIVERSITATIS CATH. FUIT
RECTOR MAGNIFICUS ORDINE SECUNDUS
GRATI AC DEVOTI ANIMI ERGO
PP
CIVES ACADEMICI ET AMICI.

NATUS GREDIIS IN ARDUENNA XXIII FEB. MDCCCXXIII
OBIIT LOVANII XXVI JAN. MDCCCLXXII.

Le monument se trouve à la grande salle de lecture de la bibliothèque académique aux Halles. — Le buste est l'œuvre du sculpteur J. B. Verdeyen, de Louvain.

entièrement écoulées depuis le jour, où Mgr Laforet, inaugurant le monument élevé à la mémoire de son glorieux prédécesseur, Mgr de Ram, faisait ressortir la pensée reconnaissante et pieuse de laquelle ce monument était né. C'était, disait-il, un témoignage public et permanent de respectueuse gratitude pour les inappréciables services rendus à la Belgique et à l'Église par l'homme illustre qui en était l'objet. On ne pouvait mieux dire, et nous ne pouvons que répéter les mêmes expressions, et les lui appliquer à lui-même, au moment où se découvre devant nous ce marbre destiné à perpétuer sa mémoire, et à rappeler à ceux qui viendront après nous ses traits et sa douce et intelligente physionomie. En les reproduisant, la main de l'artiste n'a pu les dégager de cette expression de souffrance et d'épuisement, que le travail de la pensée, les labeurs de l'enseignement et les soins multipliés d'une vigilante et paternelle administration y avaient ajoutée, en les rendant ainsi plus sympathiques encore et plus touchants.

Vous ne me demandez pas, Messieurs, d'essayer de vous retracer ici le tableau de la carrière trop courte hélas ! mais si bien remplie, si remarquable et si féconde du prêtre, du savant, du maître, du recteur éminent. Les bouches les plus éloquentes, les plumes les plus autorisées ont rendu à sa mémoire des hommages qui ne

sont point oubliés, et qui ne nous laissent rien à dire après elles. Quel meilleur témoignage, au reste, que l'amour qu'on lui portait, le respect et la confiance filiale qu'il inspirait! Cet amour, cet attachement filial ne se montra jamais d'une façon plus éclatante qu'au moment même où Mgr Laforet nous fut enlevé. Quand on sut que ses jours étaient menacés, la vie, on l'a dit avec une vérité saisissante, la vie parut s'arrêter dans l'Université, comme dans une famille, dont le père est mourant. Toute cette vive jeunesse, silencieuse et morne, sembla frappée au cœur. On ne l'entendit plus dans les places publiques, mais on la rencontra tout entière prosternée au pied des autels. Et quand la perte fut consommée, ses pleurs décernèrent aux restes du recteur bien-aimé, sous les yeux de toute la cité académique et de tout un monde d'étrangers frappés d'admiration, la splendeur d'un incomparable triomphe : car c'était à la fois le triomphe du savoir, de la vertu et du dévouement sacerdotal.

Ce nous est une grande consolation, une grande joie, Messieurs, d'introduire aujourd'hui l'image de notre second recteur au milieu de celles de tant d'hommes éminents par la science et le patriotisme, réunies ici par les soins actifs et éclairés de Mgr de Ram. Celle de notre premier recteur y était venue à son tour prendre parmi eux la place d'honneur si bien méritée, si glorieusement acquise. Tous ces hommes, Messieurs, ont illustré l'ancienne Université de Louvain, et la font re-

naître, en quelque sorte, pour la postérité, sous ces voûtes quatre fois séculaires, dans ces murs qui retentirent tant de fois des accents de leur voix vénérée. C'est ici qu'ils prodiguèrent à des milliers d'élèves les enseignements d'une doctrine savante, mais éclairée par la foi catholique, et fondée sur l'obéissance à l'Église et le respect de toutes les autorités légitimes. Cette antique *Alma Mater* fut toujours, c'est une remarque de Mgr Laforet lui-même, un foyer ardent de religion, de science et de patriotisme; elle fut un lien précieux entre des provinces que séparait la diversité des institutions politiques et administratives; elle contribua puissamment à préparer notre unité nationale et à la marquer d'un cachet propre. Le vœu de nos deux premiers recteurs fut toujours que la fille imitât la mère; ce sera toujours le nôtre. Soyez fiers, répéterons-nous après Mgr Laforet, dans son premier discours à ses chers étudiants, soyez fiers de vous dire les fils de cette *Alma Mater*, qui tendrement dévouée à l'Église, ne le cède à personne dans le dévouement au roi, à la patrie, à ces libertés, à ces franchises que nous ont léguées nos pères, et qui ne sont point d'importation nouvelle sur le sol de la Belgique. L'Université de Louvain s'est montrée jusqu'ici, et elle restera dans l'avenir une grande institution nationale. Son patriotisme s'alimente aux sources mêmes de sa foi.

Tels sont, Messieurs, nos pensées et nos sentiments; tels furent ceux de nos pères dans la science et dans la foi. J'en atteste toutes ces glorieuses images ; j'en atteste cette salle toute entière, que j'appellerais volontiers notre *salle des ancêtres*. Et ici, Messieurs, permettez-moi un moment d'épanchement, et une tardive, mais légitime protestation. Il y a cinq ans, une institution voisine célébrait une fête jubilaire. Dans un livre destiné à en garder le souvenir, livre écrit par un de ses professeurs et publié par elle, on lit ces incroyables paroles : « Au point de vue des idées, il ne serait pas impossible de soutenir que l'enseignement de l'*Alma Mater* fut en somme très peu national. En tout cas, il ne fut jamais civilisateur ; il habitua les esprits à prendre les mots pour les choses, et les subtilités de la dialectique pour la véritable science. L'Université de Louvain jeta sans doute un grand éclat; elle put être fière à bon droit de Busleiden, de Louis Vivês, de Juste-Lipse, de Puteanus, du jurisconsulte liégeois Wamèse et de tant d'autres; mais, en général, que l'atmosphère y était lourde et assoupissante ! quelle timidité scientifique et quelles prétentions pompeuses ! Son influence vint surtout en aide à la politique du gouvernement espagnol; en dernière analyse, elle ne servit qu'à retarder la franche expansion du génie des Belges (1). »

(1) *Liber memorialis. — L'Université de Liége depuis sa fondation*; Liége, 1869. Voyez page XII.

Voilà, Messieurs, comment l'on écrit l'histoire aujourd'hui. Avoir lu de telles assertions devant vous, c'est en avoir fait suffisamment justice. Du reste, pas l'ombre d'une preuve, pas la moindre mention d'un fait, d'un acte, d'un document quelconque. Et pour m'arrêter à un détail, n'est-il pas étrange de lire que l'influence de l'Université de Louvain vint en aide à la politique espagnole, quand on se rappelle que l'illustre Viglius, dont le portrait est un des ornements de cette salle, que Viglius, le grand jurisconsulte, le grand magistrat, le grand homme d'État, osa seul, dans le conseil, tenir tête au duc d'Albe, et que la Faculté de théologie n'hésita pas à demander à Philippe II le rappel du terrible étranger, parce qu'elle jugeait sa présence et son administration fatales à la Belgique? Voilà comment on favorisait, on soutenait la politique espagnole à Louvain. Mais c'est assez, c'est déjà trop, Messieurs. Quand on nous opposera des faits ou des raisons, nous les examinerons et nous les discuterons. A des assertions sans preuves nous ne répondrons que par le silence, non pas du dédain, mais de la raison, de la patience et de la charité chrétienne. *Quod gratis asseritur, gratis negatur.*

Pardon de cette digression, Messieurs. Je devais cette protestation à l'honneur de notre ancienne Université ; je la devais au patriotisme éprouvé de nos deux premiers recteurs ; je vous

la devais à vous-mêmes; je la devais aussi à mon cœur de fils atteint par l'outrage jeté à sa mère. Ces sentiments, qui sont ceux de toute la famille universitaire, excuseront ce qu'il pourrait y avoir de trop véhément dans mes paroles. Et maintenant, Messieurs, avant de nous séparer, avant de prendre congé de ces illustres devanciers, notre honneur et nos modèles, permettez-moi, chers collègues, de vous redire, en face de ce buste, de cette image vénérée, ce que je vous disais en face du cercueil de Mgr Laforet, au moment où le fardeau du rectorat allait s'appesantir sur mes faibles épaules. Je vous parlais de notre dernier entretien avec ce cher et regretté recteur, du tableau qu'il nous avait fait de l'union qui règne dans le corps académique, de cette union, qui est une force, disait-il, et des succès que nous devions à ces efforts d'une pensée commune et de tant de cœurs dévoués au service de la même cause, de la plus sainte des causes. Et j'ajoutais, Messieurs : au moment de nous séparer de ses restes inanimés, promettons-lui de demeurer toujours fidèles à ce dernier enseignement, d'être toujours un cœur et une âme, *cor unum et anima una;* de travailler jusqu'à notre dernier souffle à ce qui fut le labeur de toute sa vie, le but suprême de toutes ses aspirations et de tous ses travaux : *restaurer le règne de Dieu dans les âmes par la jeunesse et par la science.* Ces paroles,

Messieurs, je les répète aujourd'hui, dans ce moment solennel et au milieu de tous ces cœurs émus ; je les répéterai toujours, car je n'en connais pas de meilleures ni de plus utiles ; je n'en connais pas de plus dignes du maître, du chef éminent que nous avons voulu honorer aujourd'hui, et dont le souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs reconnaissants.

—

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions le 14 juin 1875, par Mgr NAMÈCHE, recteur de l'Université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église de Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. Adrien-Joseph DOCQ, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.

—

MESSIEURS,

La mort ne conclut avec l'Université que des trêves de bien courte durée. Il y a quelques semaines seulement, nous appelions ensemble les miséricordes divines sur l'âme de notre vénéré doyen d'âge, M. le professeur Ubaghs. Aujourd'hui nous avons rendu le même devoir à un collègue surpris par un mal implacable au milieu d'une carrière, qui promettait encore à l'*Alma Mater* de longs et précieux services. Que ces séparations répétées sont douloureuses! Notre cœur est brisé par ces pertes toujours renaissantes ; et ce n'est pas sans se faire violence à elle-même, que ma triste voix vient de nouveau à cette tribune se faire l'interprète des regrets et du deuil communs.

En face de la mort, il n'est, vous le savez, Messieurs, qu'une consolation sérieuse et efficace, c'est celle que nous puisons dans les enseignements de la foi et dans ses immortelles espérances. C'est à cette lumière que nous ap-

prenons à connaître et le néant des bonheurs humains et le but salutaire des épreuves de la vie. C'est grâce à elle, que nous voyons d'avance, et par une sorte d'expérience anticipée, se dérouler à nos yeux la longue chaîne des illusions trompées, que traîne après soi toute vie terrestre. On n'a jamais tracé un tableau des douleurs de l'existence d'ici-bas comparable à ces courtes paroles du livre de Job : « L'homme, né de la femme, vit peu de temps, et pendant ce peu de temps il est rempli de beaucoup de misères. »

« Les biens de la terre, dit un grand écrivain, loin de combler nos souhaits, ne font que creuser l'âme et en augmenter le vide : il faut en conclure qu'il y a quelque chose au-delà du temps. » Et l'auteur confirme ces paroles par ce remarquable passage de saint Augustin : « Le monde a des biens pleins d'une véritable âpreté et d'une fausse douceur; des douleurs certaines, des plaisirs incertains; un travail dur, un repos inquiet; des choses pleines de misères, de vaines espérances de bonheur. »

Mais c'est quand elle nous a bien appris combien nous ne sommes rien, selon l'expression de Bossuet, aussi longtemps que nous ne nous regardons que par le côté humain, c'est alors que la foi ouvre devant nous les plus admirables et les plus consolantes perspectives dans les profondeurs de l'éternité. Dans ces chants magnifiques de la liturgie que nous avons entendus tout-à-l'heure,

et qui retentissent encore dans nos âmes, deux mots se répètent sans cesse comme un refrain sublime : *paix et lumière*, lumière perpétuelle, paix éternelle. Paix pour ce pauvre cœur toujours agité, toujours inquiet sur cette terre, parce qu'il s'y fatigue vainement à la recherche d'une félicité durable qui lui échappe toujours; lumière pour cette intelligence, enveloppée de ténèbres et cependant avide de savoir; qui ne sait que peu de chose et qui ne sait le tout de rien ; qui voit, et c'est son tourment, grandir et s'élargir toujours devant elle l'horizon de ce monde idéal, inconnu, dont elle voudrait en vain percer les mystères. Hélas! oui,

Le réel est étroit, le possible est immense.

Triste, épouvantable cauchemar pour ceux qui n'ont pas d'espérance; mais nous en avons nous, chrétiens, d'assurées et impérissables. Pour nous

La mort est un sommeil; le réveil est aux cieux.

Ce sont ces espérances, Messieurs, qui ont soutenu et fortifié notre digne et regretté collègue dans les souffrances de sa longue et mystérieuse maladie. Lui si studieux, si attaché à ses élèves et à son enseignement, il s'était vu brusquement arraché à ses études, à ses leçons, condamné à un repos stérile, entravé dans l'expression même de sa pensée, et enfin étendu immobile pendant cinq mois entiers sur ce lit de douleur, qui allait

devenir hélas! sa couche funèbre. Il nous a laissé un témoignage touchant de cette épreuve suprême dans un journal écrit de sa main défaillante, et dont nous devons quelques fragments à l'ancien et fidèle ami, qui l'a assisté dans ses derniers moments, et a recueilli, avec son dernier souffle, les dernières manifestations terrestre de son âme toute prête à s'envoler vers un monde meilleur. C'est là qu'il nous a révélé et ce nuage continuel planant devant ses yeux affaiblis, et ces jours interminables, et ces nuits cruelles, ces nuits sans fin, et sa volonté abandonnée pendant de longues heures, comme un jouet, à des pensées dont il n'est plus le maître. Mais c'est là aussi qu'il nous montre son Dieu, son Sauveur, présent à son âme pendant ces heures désolées, et la paix qui revient avec la confiance, et ce drame lugubre finissant par ce cri de l'amour fidèle à son Père et à son Seigneur bien-aimé : « Je veux ne vous abandonner jamais, ni pendant le temps que j'achève de parcourir, ni pendant l'éternité où je vais entrer. »

La vie de M. Docq a été admirablement remplie. Je vais l'exposer rapidement devant vous, Messieurs, bien persuadé que nous y trouverons tous des enseignements précieux et d'utiles encouragements. A quoi servirait-il de louer les morts, si ces louanges ne contribuaient à l'instruction des vivants? Il est toutefois une partie considérable de cette vie sur laquelle vous me permettrez de passer très-légèrement, c'est celle

qui fut occupée par les travaux scientifiques de notre cher et regretté collègue. J'ai deux bonnes raisons pour ne point m'y arrêter : mon incompétence d'abord ; la certitude ensuite que cette tâche sera remplie de la façon la plus distinguée par l'honorable doyen de la Faculté des sciences, qui va me succéder à cette tribune.

M. Adrien-Joseph Docq, qui devait être un prêtre si dévoué, naquit à Tongrinnes, dans les environs de Gembloux, le 20 novembre 1820, jour consacré par l'Église à un prêtre héroïque, saint Félix de Valois, qui abandonna les dégrés du trône pour s'immoler aux austérités du cloître et à l'œuvre sublime du rachat des captifs. M. Docq appartenait à une de ces familles aisées et honorables, vouées aux travaux des champs, et exerçant autour d'elles une sorte de patronage éminemment favorable à la conservation des mœurs, et à l'amélioration des conditions matérielles de la vie au sein des populations rurales. Il passa ses premières années au milieu de cette nature riante et fertile, et en garda l'amour jusqu'à la fin. Le séjour des villes lui pesait. Personne ne comprit mieux les avantages, ne goûta plus complétement les charmes de cette vie pure et simple de la campagne, et le trait fameux du poëte antique

O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Agricolas!



n'aurait pu trouver de commentateur plus éloquent et plus convaincu.

Lorsque notre jeune collègue fut en âge de commencer ses études, ses parents le placèrent chez un respectable curé du voisinage, dont le nom est resté en bénédiction dans le diocèse de Namur, auquel il rendit à cette époque de signalés services. Dans les dernières années du gouvernement hollandais en Belgique, les établissements ecclésiastiques d'enseignement moyen avaient été violemment fermés par le pouvoir, et le recrutement des aspirants au sacerdoce ne s'était opéré que fort imparfaitement et avec de grandes difficultés. Quand la révolution de 1830 eut brisé toutes les entraves, il fallut quelque temps à nos vénérables évêques pour réorganiser cet enseignement. Dans l'intervalle, des prêtres zélés s'étaient évertués à leur venir en aide, en réunissant autour d'eux des enfants bien doués, auxquels ils enseignaient les éléments des lettres. M. Barnich, curé de Balâtre-St-Martin, était de ce nombre, et M. Docq lui dut les prémices de son éducation sacerdotale. Il en profita généreusement, faisant les progrès les plus marqués dans l'étude comme dans la piété, et y servant de modèle à ses condisciples. C'est un témoignage que nous avons recueilli de la bouche d'une personne honorable, qui habitait alors le village de Balâtre, et qui y avait connu très-particulièrement le jeune M. Docq.

Celui-ci passa deux ans sous la direction du vénérable curé, et il en avait conservé le plus affectueux et le plus reconnaissant souvenir. J'ai eu le bonheur d'assister, il y a, je crois, une dizaine d'années, à une fête modeste, mais du plus charmant caractère, au collége des Prémontrés, où notre cher collègue avait réuni son premier et bien-aimé maître, dont nous admirions la verte vieillesse, avec ceux de ses condisciples d'alors, arrivés comme lui au sacerdoce, et dispersés dans les divers postes du saint ministère.

Au mois d'octobre 1834, M. Docq entra au petit séminaire de Floreffe pour y poursuivre ses humanités. Trois ans plus tard, il les avait terminées. Après s'être assuré de sa vocation ecclésiastique avec un soin scrupuleux, et d'après une méthode originale et presque mathématique, comme on l'a remarqué spirituellement, il se présenta au grand séminaire de Namur, et y fut admis à la rentrée des cours de 1837. A Namur comme à Floreffe, il se distingua par une piété fervente, une grande exactitude dans l'accomplissement de tous ses devoirs et des progrès tout-à-fait exceptionnels dans ses études. A Namur comme à Floreffe, la franchise et la gaîté de son naturel, l'aménité de son commerce, et par-dessus tout son cœur bon et sensible, sans fiel et sans arrière pensée, le rendirent cher à ses maîtres et à ses émules. Une vivacité intelligente,

une originalité de bon aloi, mêlée à une tournure d'esprit et d'imagination naïve et poétique à la fois, lui donnaient dès lors cette physionomie à part, dont l'attrait piquant se faisait sentir dans sa conversation, et dont on retrouve quelque chose dans ses écrits.

A dix-neuf ans, M. Docq avait fini ses cours de théologie. Beaucoup trop jeune encore pour être élevé aux saints ordres, il fut envoyé par son évêque à Bastogne, vers le milieu de l'année 1840, pour remplir dans cet établissement les fonctions de surveillant, et en même temps celles de professeur à l'école normale, qui venait d'être annexée au séminaire. Il me sera permis de remarquer, en passant, que les chefs de nos diocèses avaient devancé le gouvernement dans l'érection de ces utiles institutions. Les fonctions auxquelles la voix de ses supérieurs appelait M. Docq, étaient bien délicates et bien difficiles pour un si jeune homme. On ne sait pas assez en général tout ce qu'il y faut de tact, d'abnégation et de travail; on ne se rend pas assez compte de l'influence secrète, mais capitale souvent, qui s'y exerce sur la formation des caractères, le développement des aptitudes et tout l'avenir de la jeunesse. M. Docq y porta, avec les grandes qualités de son cœur et de son intelligence, ce dévouement profond et sympathique à ses élèves, qui resta un des traits dominants de son caractère, et dont le souvenir,

après tant d'années, n'est pas entièrement effacé à Bastogne.

Le 10 juin 1843, le jeune professeur fut élevé au sacerdoce, et bientôt après envoyé à Louvain pour s'y préparer à l'enseignement des sciences. Cette première étape parmi nous fut de cinq ans, années laborieuses et fécondes. Le 16 octobre 1848, il fut proclamé docteur en sciences naturelles avec grande distinction et mention honorable. Son activité n'avait pas été complétement absorbée par le travail des leçons et la préparation aux épreuves des grades. Il était à peine à l'Université depuis un an, quand il lut, à la séance de la société littéraire du 17 novembre 1844, un mémoire assez étendu sur le progrès des mathématiques au XVIIe siècle. Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur le fond de cet écrit; mais la forme en est remarquable, et plus soignée qu'il n'est d'habitude dans ce genre de composition. Le style est facile, coulant, abondant jusqu'à l'exubérance; l'œuvre tout entière est animée de je ne sais quelle verve poétique, quel souffle d'enthousiasme, qu'on est étonné de rencontrer en un pareil sujet. Il faut bien que je vous en donne un échantillon. J'extrairai le passage où l'auteur commence par établir un parallèle entre le XVIIe siècle qu'il a étudié, et les deux siècles suivants :

« Les hommes que nous avons cités l'emportent par le nombre, et plusieurs peut-être par leurs

droits à l'admiration de l'avenir, sur tout ce que la science a compté de beaux génies après eux : et cependant bientôt deux siècles auront passé sur leurs cendres! Qu'on ne nous croie point exclusifs, si nous rendons ce tribut d'éloges à l'époque dont nous avons retracé les merveilles. Le XVIIIe et le XIXe siècle ont jeté des vues nouvelles et ingénieuses sur les hautes parties des mathématiques ; ils ont donné une extension singulière aux ressources et à l'ensemble de l'analyse infinitésimale, et les noms de Daniel et de Nicolas Bernouilli, d'Euler, de D'Alembert, de Clairaut, de Laplace et de Lagrange resteront des noms glorieux, même dans la liste où figurent les Descartes, les Newton et les Leibnitz. A ceux-là le mérite d'avoir aplani et élargi les voies les plus difficiles de la science ; à ceux-ci la gloire de l'invention. L'avenir jugera si le fini décèle plus de génie que l'ébauche, et si les temps que ceux qui ont instruit nos maîtres ont vus, nous ont laissé dans leur histoire cet ensemble de circonstances qui caractérise le XVIIe siècle, et qu'on retrouve à peine aux époques reculées des écoles de l'orient : l'appréciation et l'estime de la science, l'émulation des savants, le concours de génies nombreux et de premier ordre, l'amour du progrès et la générosité des rois. »

S'occupant ensuite du présent, notre jeune écrivain commence par reproduire les paroles de Delambre : Il serait peut-être téméraire

d'analyser les chances que l'avenir offre à l'avancement des mathématiques : dans presque toutes les parties, on est arrêté par des difficultés insurmontables. Des perfectionnements de détail semblent la seule chose qui reste à faire... Il faut des combinaisons qui ouvrent un nouveau champ au calcul. » Après cela il termine en ces termes : « C'est bien là ce que l'on peut dire sans témérité, le reste est le secret de l'avenir. En attendant, que nul ne désespère à la vue de l'influence peu favorable des circonstances extérieures et des difficultés inhérentes aux calculs. Descartes et Pascal ne devaient rien aux circonstances lorsqu'ils franchissaient, de l'horizon étroit des écoles, les limites que leur époque semblait tracer à la science. Newton ne devait rien aux circonstances quand, sacrifiant encore les vœux du génie au respect de l'autorité maternelle, il préludait, par de sublimes essais, aux grands problèmes de la mécanique céleste. On ne conçoit point *ces combinaisons qui ouvrent un nouveau champ au calcul;* on n'en peut rien conclure. L'histoire n'offre point d'exemple qu'un seul génie ait prévu les ressources, qui devaient anéantir plus tard les difficultés de son époque. Si, au temps où la géométrie florissait à Athènes, quelque disciple de Platon se fut avisé d'avancer en présence du philosophe-géomètre que la science pourrait bien un jour sortir des limites que semblait lui

tracer alors l'usage arbitraire et borné de la règle et du compas, qu'une géométrie nouvelle supplanterait peut-être celle de son école, et résoudrait comme en se jouant les énigmes qui faisaient son tourment continuel : comment eût répondu le divin philosophe? Sans doute par un geste de défi; et pourtant ces choses se sont réalisées. »

Après son doctorat, M. Docq avait été rappelé par Monseigneur Dehesselle à Bastogne, pour y professer les mathématiques et les éléments des sciences naturelles. Mais on avait conservé à Louvain un excellent souvenir du jeune docteur, et la mort si regrettée de l'éminent professeur de physique, M. Crahay, l'y ramena à la fin de 1855. Le cours de physique avait été confié à M. Van Oyen, qui remplaça si dignement, mais pour trop peu de temps, le maître que l'on pleurait; la chaire de minéralogie et de géologie passa à M. Docq. Cet enseignement était tout-à-fait dans les goûts du jeune professeur; il s'attacha spécialement à l'étude approfondie de la géologie. Les rapports qui existent entre cette branche des sciences naturelles et nos livres saints, les attaques auxquelles elle a servi de prétexte contre nos croyances, les hypothèses aussi hasardées que nombreuses qui se sont produites sur ce terrain, tout cela sollicitait son attention, et éveillait en lui une ardeur, où le zèle du prêtre et l'amour de la science se don-

naient la main et étaient de moitié. Il fit de nombreuses excursions scientifiques dans le pays et au dehors ; il visita entr'autres, avec la société géologique de France, dont il était membre, les plateaux de l'Auvergne et de la Savoie. Trois ans plus tard, M. Van Oyen fut frappé à son tour dans la fleur de l'âge et du talent. M. Docq l'avait suppléé dans la chaire de physique pendant sa maladie, et il l'y remplaça définitivement, lorsque nous l'eûmes perdu dans les derniers mois de 1858. Comme ses prédécesseurs, il joignit à son enseignement principal celui de l'astronomie physique.

C'est ici le lieu, Messieurs, de dire quelques mots de ce qui caractérisait notre regretté collègue comme homme d'enseignement. Un hommage que l'on s'est toujours plu à lui rendre, c'est qu'il excellait par la clarté, par la méthode, par le talent de se mettre parfaitement à la portée de ses auditeurs. Sa parole lucide et animée rendait tout facile, tout palpable pour ses élèves. J'ai recueilli maintes fois moi-même sur ce point les témoignages des étudiants. Je puis le dire, ils ne parlaient de M. Docq qu'avec admiration. S'attachant toujours à stimuler l'attention, à entretenir le goût du travail, celui-ci savait, avec un enjouement spirituel, leur donner à propos des avis utiles, et, venant d'un professeur aimé, toujours bien acceptés. Me serait-il permis, Messieurs, de faire un instant trêve à ce récit

douloureux, pour vous raconter un trait charmant, qui peint à merveille ce côté du professorat de M. Docq. C'était un beau jour de mai, M. Docq faisait son cours à l'ordinaire. Il s'aperçoit que l'attention des auditeurs, sous l'impression de cette douce température, s'est un peu ralentie. Il s'arrête, et entame, comme il en avait l'habitude, une courte digression, destinée à ramener, par un détour ingénieux, l'assistance à une audition plus attentive. « Hier, dit-il, je me suis un peu promené au bois d'Héverlé. » A ces mots on s'éveille, on est tout oreille. Il continue : « La journée était magnifique : le soleil dorait les cimes des arbres, les oiseaux gazouillaient sous le feuillage légèrement agité par une brise parfumée. Tout-à-coup j'entends les ébats joyeux d'une troupe d'étudiants. » L'attention redouble. Le maître continue : « Une voix s'élève, elle va chanter les douceurs de la flânerie, oui, de la *flânerie*, Messieurs. Mais à peine le mot est-il lancé que l'écho répond, et que dit l'écho, Messieurs? *ânerie.* » Il n'y eut pas assez de mains pour applaudir, et le professeur reprit sa leçon, qui fut mieux que jamais écoutée.

Tout en enseignant, M. Docq trouva le temps et la liberté d'esprit nécessaires pour composer quelques écrits d'une grande valeur scientifique. Je mentionnerai son *Examen des théories relatives à la nature des agents physiques*, mé-

moire couronné à Rotterdam, par la société batave de philosophie expérimentale, et les *Recherches physico-physiologiques sur les fonctions de l'appareil auditif*, si bien accueillies par la classe des sciences de notre académie royale, et insérées par elle dans le recueil de ses mémoires des savants étrangers. Je vous ait cité, Messieurs, un fragment du premier travail scientifique de notre collègue ; permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur son mémoire couronné à Rotterdam, toujours bien entendu en le considérant au point de vue de la forme et du talent de l'écrivain. Impossible d'être plus fidèle à soi-même. C'est toujours la même verve, le même enthousiasme, et, il faut bien le dire, la même exubérance.

La question posée était celle-ci : « La lumière, la chaleur, l'électricité, le magnétisme, ces manifestations de force, qu'on attribuait autrefois à des fluides impondérables, on les a déduites dans ces derniers temps de mouvements d'un éther parfaitement élastique, qui pénétrerait tout Si l'on en croit quelques physiciens, il faut également abandonner cette opinion, et attribuer ces manifestations de force à des actions de la matière elle-même. — On tâchera d'éclaircir cette question, ou du moins de la faire approcher de l'évidence. »

M. Docq entre ainsi dans la question : « L'homme est tourmenté par le désir de savoir. Tout ce

qu'il observe finit par s'imposer à sa pensée sous la forme d'un problème à résoudre. En vain, son intelligence, impuissante et épuisée, cherche à s'en distraire et à se délasser; elle y revient bientôt instinctivement et malgré elle. Pour le physicien, pour le philosophe, pour le naturaliste, une question pendante est un hôte importun, impossible à congédier. — L'humanité ressemble à l'individu. Un grand problème s'est posé devant elle aux jours de son enfance. Qu'est-ce que cet agent qui se répand dans l'espace, tantôt en flots continus de lumière, portant avec soi la chaleur et aidant la vie, tantôt en zigzags instantanés, éblouissants, inspirant l'effroi et frappant de mort? Empédocle et Démocrite l'ont abordé; Descartes, Newton, Huygens, Fresnel et bien d'autres intelligences d'élite ont cherché à le résoudre. Et le problème reste debout! Le temps l'a élargi, transformé, multiplié, et la génération à laquelle nous succédons nous l'a légué sous cette forme : que sont ces fluides, lumière, chaleur, électricité, magnétisme, qui ne pèsent point dans la balance, et que la main ne peut ni palper, ni retenir? — Depuis un quart de siècle à peine, une relation inconnue, ou du moins peu remarquée, entre la chaleur et le mouvement, entre la force calorifique et la force mécanique, a éveillé l'attention des physiciens; ils ont cru y trouver le fil conducteur qui devait marquer leur voie et leur

révéler enfin, la nature et les rapports des agents désignés par ces vagues dénominations : fluides impondérables, incoërcibles éthers. — Les espérances se sont ranimées ; de la Tamise au Danube, de la Baltique à la Méditerranée la pensée des savants s'est reportée sur le grand problème. Nous voudrions dire qu'il a été résolu. »

Arrivé là, l'auteur couronné passe successivement en revue toutes les explications proposées, toutes les hypothèses mises en avant ; il les analyse minutieusement, en montre le fort et le faible ; et ce long examen terminé, il conclut en ces termes : « La question n'est pas résolue sans doute, quelque donnée importante manque encore. Sans doute une matière, une force, un mode, une loi inconnue enfin dérobe en même temps à l'œil et à l'intelligence des physiciens, le merveilleux mécanisme des phénomènes, soit électriques, soit magnétiques. Et les théories se succèdent et tombent tour à tour, comme des édifices qui manquent de leur pierre angulaire. — Telles sont nos conclusions : les doutes y ont une large part. Et cependant nous ne sommes point humilié de notre travail. C'est que nous apprécions bien diversement les doutes scientifiques. Il est un doute qui a sa source dans l'ignorance ; un doute systématique, celui de l'homme qui s'aveugle et du sceptique ; un doute qui jette dans le découragement. Il est un doute enfin qui est fondé sur l'examen. Celui-là est

notre doute. Il trace la limite de la physique actuelle dans la question des impondérables; il marque le point de départ des recherches à tenter. — Sentinelles de la science, rangez-vous sur cette ligne, qui sépare aujourd'hui le connu de l'inconnu. Tenez l'œil sur tout l'horizon de la philosophie naturelle. La clarté peut, à chaque instant, jaillir de tous les points. La lumière qui éclaire un astre vient quelquefois d'un autre astre, et le mot qui tranche une difficulté se rencontre souvent aux abords d'une autre difficulté.

« Signalez les moindres lueurs; surtout appelez bien haut l'attention sur ce que l'on appelle quelquefois les petits phénomènes et les faits exceptionnels. — Petits phénomènes! Mais il n'y a de petit dans la nature que l'homme qui ne la comprend pas et qui la méprise. Faits exceptionnels! Mais il n'en est point : ceux qu'on appelle ainsi sont ceux qu'on ne peut rattacher à la grande cause qui les produit ou à la grande loi qui les gouverne. C'est par ces phénomènes et par ces exceptions que la science doit attaquer; le côté vulnérable des mystères du monde est là. Il nous en souvient : un jour, un de ces petits phénomènes apparut dans le champ d'observation d'un physicien; c'était une ou quelques lignes noires dans le spectre solaire, et ce petit phénomène a fini par conduire à l'analyse chimique spectrale. Une autre fois, ce fut une légère irrégularité dans

des mouvements supposés circulaires, et cette petite anomalie nous a valu les lois de Kepler. A une époque peu éloignée de nous, une sorte de reste de vie, agitant d'aventure les membres d'un batracien, fixa l'attention d'un anatomiste, et cette petite aventure nous a apporté la pile, le télégraphe, l'éclairage électrique et la galvanoplastie! — Physiciens, à l'œuvre! L'humanité a les regards tournés vers vous; elle a cette conviction invincible que la nature a encore pour elle des trésors cachés : des moyens pour son existence et son bien-être matériel, des secrets pour ses relations, des remèdes pour ses défaillances, des ressources pour tous ses besoins. Elle vous les demande. Vous, vous devez les demander au travail. A l'œuvre; et ne désespérez jamais. Si quelque messager inspiré s'était présenté à Boerhave, lui disant : « Boerhave, voyez-vous cet éclair qui sillonne les nuages? Un jour viendra, où l'homme lui marquera son chemin à l'avance et à son gré : comment aurait répondu l'auteur des *nouveaux aphorismes?* par un signe d'incrédulité, sans aucun doute. Si l'inconnu avait ajouté : « Cet agent, que vous appelez le feu du ciel, sera dompté sans perdre de sa vélocité, et il ira, comme un serviteur fidèle, porter au loin les symboles révélateurs de la pensée et de la volonté de l'homme : » qu'aurait fait l'Hippocrate moderne? certes, il aurait protesté avec énergie. Et si l'étranger avait eu l'audace de dire : « Cet

agent, ô grand homme de la médecine, cet agent que vous ne connaissez que parce qu'il foudroie, vos disciples l'emploieront pour guérir. » Oh! alors Boerhave aurait cru à une parturbation dans les facultés mentales de son visiteur, et il l'aurait éconduit. Et pourtant ces promesses sont accomplies et ces bienfaits réalisés. Hommes des sciences, vous en réaliserez bien d'autres, parce que Dieu vous en a donné la mission, et qu'il vous aidera à l'accomplir. »

En vous parlant de M. Docq, je vous ai entretenus jusqu'ici, Messieurs, du savant, du professeur, de l'écrivain : il me resterait à vous dépeindre le chrétien et le prêtre. Mais vous avez tous été témoins de sa vie exemplaire, de ses habitudes simples et modestes. Tous vous avez connu la droiture de son âme, la générosité, l'exquise délicatesse de son cœur, la pureté et l'élévation de ses sentiments. Fidèle au grand précepte de la charité, il avait l'intelligence du pauvre et de l'indigent; ses aumônes étaient abondantes, mais pleines de discernement. Toutes les œuvres de zèle et de bienfaisance trouvaient en lui un coopérateur sympathique et empressé. Et il ne s'est pas contenté d'être bienfaisant pendant sa vie, il a voulu l'être après sa mort, et ses dernières volontés en sont l'éloquent témoignage. La piété aussi avait grandi avec lui dès ses premières années : il fut un pieux enfant, un saint jeune homme, un prêtre selon le cœur de Dieu.

Sa vie sacerdotale a été marquée par un attachement si complet à tous ses devoirs, il les remplissait tous avec une régularité si ponctuelle, qu'on eût pu être tenté d'y voir de l'exagération et de la minutie, si quelque chose pouvait paraître minutieux, quand il s'agit du service de Dieu. Il s'acquittait surtout avec un soin extrême de la tâche quotidienne de la prière, dont l'Église a fait une obligation sévère pour le prêtre, dans la récitation de l'office canonial. Cette grande exactitude, même dans les petites choses, ne troublait cependant point la sérénité de son âme. S'il y avait une crainte chez lui, c'était une crainte filiale, tempérée par les lumières d'un esprit obéissant, et obéissant parce qu'il était éclairé. Personne n'accepta jamais avec plus d'empressement, d'un cœur mieux disposé, la direction de ceux à qui la Providence avait confié cette charge paternelle.

Il nous est resté, Messieurs, un monument touchant de la piété sacerdotale de M. Docq. Il s'était pris d'une admiration, d'un culte enthousiaste pour un jeune compatriote, Jean Berchmans de Diest, béatifié récemment par notre saint Père le Pape Pie IX, glorieusement régnant. M. Docq avait fait de la vie et des vertus héroïques de ce saint jeune homme le sujet habituel de ses méditations de tous les jours, et il se plaisait à retracer par écrit les impressions qu'il en recevait. Cette œuvre l'occupa jusque

sur son lit de mort, et il a voulu qu'elle fût publiée après lui comme un legs qu'il faisait à la jeunesse académique, comme une dernière marque qu'il lui laissait de son affection et de son dévouement. Quelques fragments m'en ont été communiqués : ce sont des considérations religieuses et philosophiques, exprimées dans un langage élevé et poétique, avec une sorte d'effusion lyrique qui ne tarit jamais. L'ouvrage est consacré à saint Joseph, patron de l'auteur. « Je dépose humblement à vos pieds ce livre, dit-il dans la dédicace, vous priant de le bénir et de le faire servir à la gloire de Dieu. Je l'ai composé en méditant les premières pages de la vie du bienheureux Berchmans. En scrutant les profondeurs de cette belle âme, il me semblait que je croissais en sagesse, et j'éprouvais le désir de partager mon bonheur. J'ai donc pensé à la génération qui grandit à côté de moi, et je me suis surpris à dire : pauvres adolescents! ils sont à l'âge de la grande lutte qui décidera de leur vie, de leur mort et de leur éternité. La plupart sans doute ont gardé la foi de leur baptême et la charité de leur première communion ; mais au fond d'eux-mêmes fermentent mille germes, dont l'heure est venue, germes de vices et germes de vertus... Au dehors règnent les sophismes de l'erreur, le souffle impur du monde et le froid de la mort. Qui les gardera du mal qui les étreint et les pénètre? oh! Il leur faut

un guide et un protecteur. Voici que Jean Berchmans leur est donné. Il était hier ce qu'ils sont aujourd'hui; il vient à eux comme un des leurs par la naissance, par l'âge, par la condition. Sa figure n'a rien d'austère, sa vie rien d'inimitable. Il a marché avec un doux courage et un bonheur visible dans les sentiers qui mènent selon la vérité et qui éloignent de la contagion. Ah! si le Seigneur miséricordieux m'accordait le temps pour l'étudier, la pénétration pour découvrir les secrets de son intérieur, le talent pour le faire connaître, et, par dessus tout, la grâce pour amener et attacher les esprits à son esprit et les cœurs à son cœur! »

Après quelques développements, il ajoute : « Mu par ces pensées, j'ai mené mon travail à sa fin. Souvent mes devoirs m'ont forcé à l'interrompre; quelquefois même ils m'ont invité à l'abandonner, car ma vie est à Dieu et à ceux à qui il m'a donné, elle ne m'appartient pas. Mais serais-je coupable pour avoir pris sur elle un peu de temps pour m'améliorer moi-même, et pour jeter ensuite dans la mêlée où combattent ceux que j'aime, quelques paroles ferventes de salut, entre mille formules froides et stériles! »

Cette délicace se termine par une invocation touchante : « Protecteur bien-aimé, bénissez-moi moi-même. Aidez-moi, oh! aidez-moi à comprendre et à imiter ici-bas, dans ma mesure, la vie intérieure et les vertus de Nazareth. Et

quand viendra ma dernière heure, ô patron de la bonne mort, réconfortez-moi dans mes dernières luttes, et ravivez en mon âme, au seuil de l'éternité, la foi de mon baptême, l'espérance de la couronne due au bon combat, et la charité qui souffre tout et qui survivra à tout. — Joseph, Joseph, je porte votre nom, et je vous le demande à genoux. »

Cette prière, Messieurs, a été exaucée. Jamais mort ne fut mieux préparée, plus douce, plus rayonnante d'espoir et d'amour que celle de notre cher et si regretté collègue. Quelques heures avant l'instant suprême, il exprimait encore à l'ami éprouvé qui l'a assisté jusqu'à la fin le désir de se nourrir une fois de plus du pain des forts, de cet aliment des âmes élues, dont il a célébré les divines suavités dans son dernier écrit, avec une émotion si entraînante. Et enfin lorsque tout fut couronné, c'est à peine si l'on s'aperçut que la vie avait cessé. Il semble que c'est pour cette mort qu'ont été tracés ces mots d'un illustre apologiste du christianisme : « Il meurt, et l'on n'a point entendu son dernier soupir ; il meurt, et longtemps après qu'il n'est plus, ses amis font silence autour de sa couche, car ils croient qu'il sommeille encore, tant ce juste a passé avec douceur ! »

Telles ont été, Messieurs, la vie et la mort de M. Docq. Elles ont laissé dans nos âmes un souvenir qui ne s'effacera jamais. Jamais nous ne

perdrons la mémoire de ce bon et affectueux collègue. Ses vertus et ses exemples nous seront souvent un entretien secret avec nous-mêmes, et reviendront sur nos lèvres comme une leçon et comme un encouragement. *In memoria æterna erit justus; ab auditione mala non timebit.*

Et vous, chers étudiants, qu'il a tant aimés, auxquels il s'est si complétement dévoué, si complétement sacrifié, vous ne perdrez pas non plus le souvenir de cet excellent maître. Vous vous rappellerez plus d'une fois ses avis si sages, si paternels, tant d'exhortations dictées par un sentiment si vrai, si profond, si sympathique de vos besoins, de vos dangers, de vos intérêts, des intérêts de vos familles, de ceux de la grande famille belge, qui fonde sur vous ses espérances.

Ah ! puisque cette voix aimée ne peut plus se faire entendre, permettez-moi, en finissant, de vous adresser quelques paroles que M. Docq n'aurait pas désavouées; elles seront particulièrement profitables, je l'espère, à ceux d'entre vous qui se livrent à l'étude des sciences.

L'homme, a dit un maître éminent, peut abuser de tout; il lui arrive trop souvent de tourner les dons de Dieu contre Dieu lui-même, les créatures contre le Créateur; il peut abuser de l'analyse, de la physique, des sciences naturelles, comme il abuse de la philosophie. Le progrès des sciences a ébloui la pensée humaine; elle s'est absorbée dans l'univers matériel; elle s'est

laissée aller à je ne sais quels romans astronomiques, géologiques, et ne voit plus partout que les lois des êtres bruts et le règne de la fatalité. Il est temps, plus que temps, de réagir contre cette infatuation trop générale hélas! de protester en faveur du spiritualisme et de la moralité. Aux lois physiques; à la fatalité inconsciente, opposons donc les lois morales, la liberté, le droit; opposons y surtout notre foi religieuse. La religion, ajoute encore Cauchy, car c'est lui que vous venez d'entendre, Cauchy, l'immortel honneur de la science française (1), la religion est éminemment favorable aux progrès des sciences et au développement des plus nobles facultés de l'intelligence. C'est en éclairant les esprits et en ranimant dans les cœurs l'amour de la vérité, qu'elle inspire le génie, qu'elle provoque les réflexions du savant, l'enthousiasme divin de l'orateur et du poëte, et les empêche de se briser contre de funestes écueils. C'est elle qui a présidé aux méditations sublimes des Augustin, des Descartes, des Newton, des Fermat, des Maclaurin, des Pascal, des Linnée, des Euler, des Copernic, des Tycho-Brahé, des Cassini; de ces grands hommes qui n'avaient pas la folle ambition de détrôner le Tout-Puissant et de boule-

(1) C'est ainsi que l'appelle M. Hermite, membre de l'académie des sciences, dans la préface de l'ouvrage intitulé : *La vie et les travaux du baron Cauchy*, par C. A. Valson, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble ; Paris, 1868.

verser les empires, mais qui, dans la contemplation de la nature et des lois admirables établies par le Créateur, trouvaient sans cesse de nouveaux motifs de bénir et d'adorer l'auteur de tant de merveilles.

—

ÉLOGE

de M. le professeur DOCQ, prononcé le 14 juin 1875, devant le corps académique de l'Université, par M. de la Vallée-Poussin, doyen de la faculté des sciences.

—

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Mes devoirs m'appellent à vous entretenir, à mon tour, du collègue bienveillant et sympathique, de l'esprit distingué, que nous avons eu le malheur de perdre récemment dans la personne de M. Adrien-Joseph Docq, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, professeur ordinaire de physique et d'astronomie à la faculté des sciences. Mgr Namèche nous a mis sous les yeux la vie de M. Docq dans sa suite et ses traits essentiels. Il s'est attaché particulièrement à l'homme et au chrétien : et nous l'avons tous reconnu à un portrait si fidèle. Pour moi, Messieurs, en vous parlant du défunt, sans oublier l'homme toujours inséparable de ses œuvres, j'aurai particulièrement en vue le professeur et l'écrivain scientifique.

M. Docq, étudiant en sciences naturelles de l'Université de Louvain, lisait en 1844, à la Société littéraire dont il était membre, un mémoire des plus intéressants sur le progrès des sciences mathématiques au XVIIe siècle. Dans cette communication, il fit preuve d'un talent précoce

dans l'art d'exposer et dans celui de bien dire (1). Après avoir jeté un coup d'œil sur l'ensemble de connaissances que l'antiquité et le moyen âge léguèrent aux temps modernes en fait de calcul et de géométrie, il dépeignait l'essor incomparable que ces mêmes sciences prirent vers la fin du XVIe siècle, essor qui, sans se ralentir, remplit le siècle suivant des découvertes des plus étonnantes. M. Docq salue l'un après l'autre, et avec un respect mêlé d'enthousiasme, cette suite d'hommes de génie, pères des mathématiques modernes, et dont la postérité n'oubliera jamais les noms. Malgré la spécialité du sujet, il sait faire à chacun sa part, et en termes accessibles à toute personne instruite. Dans l'appréciation des mérites il insiste particulièrement sur la suprématie intellectuelle des hommes comme Descartes, Newton et Leibniz, qui ont enrichi de méthodes nouvelles le patrimoine de l'esprit humain; puisqu'il y a quelque chose de plus beau que d'inventer soi-même, c'est de transmettre aux autres un instrument de découvertes. M. Docq se reconnaît déjà dans ce travail au tour original de la pensée, à l'élégance du style, et à une chaleur de sentiment qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, et auquel ses écrits doivent souvent l'éloquence. Mais l'on y peut constater aussi la solidité d'un jugement mûri de

(1) Mémoires de la Société littéraire. T. III, p 62 et suiv.

bonne heure, et une rare ouverture d'intelligence, car n'oublions pas, Messieurs, que le jeune prêtre, qui discourait avec tant d'aisance de l'histoire des mathématiques, devait obtenir peu de temps après et avec grand succès le grade de docteur en sciences naturelles.

Après cela, quelques années s'écoulèrent durant lesquelles, fixé à Bastogne, M. Docq enseigna les mathématiques et l'histoire naturelle au petit séminaire. Dès les commencements il se montra professeur habile, et son enseignement eut assez d'éclat pour attirer sur lui l'attention de l'épiscopat et de Mgr de Ram. Il fut appelé dès 1835 aux chaires de minéralogie et de géologie de l' Université de Louvain. M. Docq y enseigna ces deux branches pendant quatre ans. C'est un intervalle bien court! Et cependant, à en juger d'après ce que nous savons de l'homme et de son enseignement, M. Docq avait pour l'étude du règne minéral une aptitude exceptionnelle. Bien doué du côté des sens, observateur scrupuleux et méthodique, esprit classificateur, suffisamment mathématicien pour comprendre et traiter les questions de cristallographie, M. Docq goûtait et faisait goûter la minéralogie, dont l'intime connexion avec les sciences physico-chimiques lui plaisait particulièrement. J'ai pu me convaincre combien il avait le sentiment des progrès dans cette branche du savoir en compulsant les extraits qu'il

faisait des revues scientifiques. Ces extraits décèlent un coup-d'œil très remarquable, car les recherches qui y sont consignées avec le plus de soin sont généralement celles qui ont le mieux fructifié pour la science.

Mais la géologie charmait plus encore notre excellent collègue et ami. Chez lui la finesse et la pénétration avaient l'imagination pour compagne. Grand ami de l'exactitude, il se plaisait aussi à voyager dans la région sans limite des possibles. Quoi d'étonnant qu'il aimât la géologie avec les horizons immenses qu'elle ouvre dans l'espace et le temps, avec ses faits de détail que l'on trouve à chaque pas, et qui découvrent tout un monde de choses passées à ceux qui les savent lire.

Ce fut donc avec bonheur que M. Docq se vit appelé à approfondir et à enseigner cette branche récente des sciences naturelles, devenue si grande aujourd'hui dans les préoccupations de l'intelligence. Notre cher collègue le fit avec ardeur et succès, s'aidant des livres et de la conversation des hommes supérieurs, et surtout en opérant dans le véritable laboratoire du géologue, qui n'est autre que la nature elle-même. Il se mit vite au courant des doctrines et des principales écoles géologiques, et fit des excursions très-étendues non seulement dans tous les terrains de la Belgique, mais encore dans le bassin de Paris, dans le Nivernais, dans l'Auvergne,

dans le Dauphiné, dans la Savoie, s'intéressant également, ainsi que le prouvent les nombreux échantillons recueillis dans ces voyages, à la pétrographie, à la géognosie et à la paléontologie. A la même époque et dans l'intervalle de ses leçons et des courses à l'étranger, il commençait une étude approfondie et restée inachevée des sables tertiaires de la Belgique, où il cherchait à contrôler la classification de ces sables par un examen minéralogique plus complet que celui dont on trouve la trace dans les écrits d'André Dumont. Sa promptitude à s'assimiler les faits géognostiques, à voir les difficultés sous le vrai jour, à saisir la portée des arguments, inspirait de lui la meilleure opinion à des juges haut placés dans la science, à M. d'Omalius, par exemple, et à M. Hébert. Ce dernier avait vu travailler M. Docq dans les excursions de la faculté des sciences de la Sorbonne : il avait reconnu bientôt en lui l'étoffe et la vocation d'un géologue, et il regrettait, ainsi que je l'ai appris de l'illustre savant français lui-même, les circonstances qui arrachèrent prématurément M. Docq à la géologie pour le consacrer à la physique.

Vous savez, Messieurs, quelles furent ces circonstances impérieuses. Il fallait remplacer dans la chaire de physique M. Van Oyen, rapidement enlevé par la mort. Les aptitudes variées et le talent professoral de M. Docq le désignaient

comme un des hommes les plus capables d'assumer cette tâche difficile. La chaire de physique lui fut donc offerte par Mgr de Ram et avec tant d'insistance qu'il céda par dévouement, par attachement à l'œuvre de l'enseignement catholique. Mais ce ne fut pas sans un grand sacrifice. Notre collègue conserva toujours, en effet, sa prédilection pour les sciences minérales qu'il avait cultivées à ses débuts dans l'enseignement supérieur, comme on reste fidèle à une noble amitié contractée à l'âge où l'on prend pleine possession de la vie.

Professeur de physique expérimentale en 1859, et bientôt après professeur d'astronomie physique, M. Docq, à partir de ce temps, dirigea vers l'étude et l'enseignement de ces deux branches les talents qu'il avait reçus de la Providence. Pendant les quinze années qu'il enseigna la physique à Louvain, l'Université put apprécier, aux résultats donnés par les examens, la valeur de l'homme à qui l'on avait confié la chaire la plus importante peut-être de la candidature en sciences naturelles. Les difficultés à vaincre étaient grandes pour le professeur chargé de ce cours : la grande jeunesse de l'auditoire d'abord, ensuite l'inexpérience de la méthode chez des jeunes gens formés surtout à l'étude des langues, et abordant pour la première fois une science, où le raisonnement s'appuie continuellement sur des faits qu'il faut savoir

constater et mesurer; enfin à ces obstacles inhérents au programme lui-même s'ajoutait le chiffre élevé des étudiants astreints aux leçons de physique depuis la création de nos écoles spéciales, chiffre qui monta à près de 250 pendant les dernières années de la vie de M. Docq. Notre ami sut se tenir à la hauteur de cette tâche, rude pour l'esprit et le corps, malgré l'état précaire de sa santé et l'affaiblissement prématuré de ses forces.

Dans son cours, on reconnaissait l'esprit essentiellement ordonnateur du maître, à l'excellente distribution, à l'heureux enchaînement des questions. Chaque point était traité dans la mesure des besoins, avec une netteté, une clarté, que l'on ne surpassera pas. Sans se départir d'une sage lenteur, et tout en laissant à son exposition de la science le cachet élémentaire dont il comprenait la nécessité, M. Docq animait son enseignement d'une vie et d'une diversité très-remarquables. Quelque longue et sérieuse que fut la matière, il évitait la sécheresse. Tour à tour anecdotique, littéraire ou critique, enthousiaste ou plaisant, malicieux même parfois et toujours spirituel, il faisait vibrer toutes les fibres de l'auditoire. Il fut vraiment maître dans l'art de réveiller l'attention du jeune homme ou de la distraire à propos. Ajoutons que son intelligence fertile en rapprochements et servie par beaucoup de culture, lui ouvrait des perspectives

dans toutes les directions à l'occasion des questions de physique. Son cours fut donc riche en notions utiles, et devait être grandement profitable à l'âge heureux où toute semence germe dans l'intelligence, et où l'on conserve si facilement les vérités acquises.

A ces belles qualités de professeur, M. Docq unissait les qualités du caractère et du cœur, bien plus attachantes que les dons les plus brillants de l'esprit, et qui inspirent un respect profond quand, comme chez notre ami, elles sont rehaussées d'une éminente piété et de toutes les vertus du prêtre. Il sût s'attirer les hommes. A la faculté des sciences, M. Docq comptait autant d'amis que de collègues. Son urbanité, sa douceur à l'égard des étudiants furent proverbiales comme sa complaisance. Il s'intéressait à eux, non seulement jusqu'à l'examen, mais plus tard et durant leur carrière. Il était toujours prêt à leur rendre service, et des années après avoir quitté l'Université, tout ancien élève de la faculté des sciences savait qu'il pouvait compter sur M. Docq.

Le détournement subit de notre collègue vers les sciences physiques et astronomiques, le poids d'un enseignement des plus laborieux joint à sa mauvaise santé, enfin ses obligations comme prêtre ne lui permirent pas de produire beaucoup d'écrits. Toutefois ce qu'il a laissé dans ce genre montre ce qu'il aurait pu faire si le temps

n'avait pas manqué. Il a prouvé dans ses articles de revues avec quel art il savait vulgariser les recherches savantes ; il a prouvé par ses mémoires envoyés aux académies, qu'il était un juge éminent des doctrines débattues entre les physiciens de nos jours, en même temps qu'il était capable de conduire à bien des recherches originales et d'agrandir le domaine des connaissances.

Peut-on lire quelque chose de plus clair et de plus pratique que sa notice sur les cadrans solaires imprimée en 1863 dans la *Belgique horticole?* L'homme le moins familier avec les mathématiques et l'astronomie y apprendra sans peine, ce qu'il y a de fondamental dans la théorie des cadrans solaires, les diverses formes de ces instruments et jusqu'à l'art de les construire soi-même. L'auteur a douze ou quinze grandes pages sur ce sujet, et il discourt avec tant de limpidité, disons avec tant de charme, qu'on le lit couramment d'un bout à l'autre non seulement sans fatigue, mais avec plaisir. Dans un autre écrit sur l'état actuel de la physique inséré dans la *Revue catholique* en 1869, M. Docq se distingue par une étendue de vues très-souvent absente des comptes-rendus ayant la science pour objet immédiat. Il s'agit des progrès récents accomplis dans la connaissance de l'électricité, de la lumière et de la thermo-dynamique. M. Docq traite à leur occasion de certaines

applications inespérées à la métallurgie, à la force motrice, à la prédiction du temps, etc. Il en profite pour s'élever avec une véritable éloquence contre les impies qui ne veulent pas voir Dieu dans son œuvre, et aussi contre les esprits chagrins qu'effraie l'excès de la population. Il montre par d'excellents exemples combien l'étude rationnelle de la nature s'approprie heureusement au bien-être des hommes, et il admire l'harmonie merveilleuse et providentielle qui range les découvertes en leur temps, proportionnant l'accroissement des ressources à l'accroissement des besoins de l'humanité. Cette attitude de notre collègue, Messieurs, est bien celle du savant chrétien, en qui l'étude assidue des faits matériels ne réfroidit pas le cœur et ne combat pas l'élévation des idées.

Mais j'en viens au travail scientifique le plus considérable sorti de la plume de M. Docq.

La société batave de philosophie expérimentale de Rotterdam mit au concours de 1863 la discussion suivante : « La lumière, la chaleur, l'électricité, le magnétisme, ces manifestations de force que l'on attribuait autrefois à des fluides impondérables, on les a déduites dans ces derniers temps des mouvements d'un éther parfaitement élastique qui pénétrerait tout. Si l'on en croit quelques physiciens, il faut également abandonner cette opinion, et attribuer ces manifestations de force à des actions de la matière

même. » M. Docq concourut et fit une réponse qui lui valut la médaille d'or et qui mérite d'arrêter notre attention. Le sujet proposé par les savants de Rotterdam est d'un ordre élevé. Il touche aux chapitres les plus intéressants de toute la physique : mais il est bien épineux d'y tracer les limites de ce que nous savons et de ce que nous ne savons pas. En abordant ce grave problème, on trouve plusieurs choses à peu près certaines, beaucoup plus de choses probables et un immense inconnu. A côté des théories les plus heureuses, les plus admirablement confirmées de la science moderne, s'élèvent des hypothèses spécieuses, hardies, prématurées, contradictoires, à la défense desquelles des gens de talent ont dépensé beaucoup de savoir et d'habileté. Dans ce chaos de vues opposées, la science doit savoir gré à l'homme qui fait avec un coup d'œil impartial la revue des travaux et des idées. En débarrassant la voie, en marquant la bonne direction, il prévient les efforts stériles. D'ailleurs, pour dresser le bilan des connaissances sur la nature des Incoërcibles et marquer la limite exacte des progrès accomplis, il ne suffit pas d'être au courant des travaux de notre époque, il faut surtout un jugement exercé, un tact critique. A cet égard la question proposée convenait à M. Docq par ses difficultés et ses incertitudes mêmes autant que par la grandeur du sujet. Il y arrivait avec des connaissances

fort étendues, un jugement droit et pénétrant, sensible à la rigueur d'une preuve comme à la portée d'une objection; avec un esprit fin et douteur, se plaisant à écouter le pour et le contre, à peser le probable, à entrevoir les conséquences lointaines, et épouvant très-peu ce besoin si général chez les hommes de prendre un parti avant que les motifs de certitude soient authentiquement déclarés. Peu de personnes, en effet, auront moins péché que M. Docq contre la prudence qui commande de s'abstenir dans les questions douteuses.

Dans son *Examen des théories relatives aux agents physiques* (1), notre très-regretté collègue commence, selon l'usage, par préciser le sens de la question mise au concours : et comme l'objet essentiel est de discuter la valeur relative des systèmes imaginés pour expliquer les phénomènes attribués d'abord aux impondérables, l'auteur formule les règles critiques qui serviront de base à ses appréciations. Quelles sont les conditions que doit remplir une hypothèse pour atteindre à la hauteur d'une véritable théorie scientifique? La réponse que se fait

---

(1) Un vol. in-4°, Rotterdam 1863. M. le professeur P. Gilbert a publié dans la *Revue catholique*, novembre 1865, un compte-rendu détaillé de l'ouvrage de M. Docq, et qui est remarquable, à tous les égards, par l'élévation des idées aussi bien que par la critique scientifique.

M. Docq est une excellente page de philosophie de la nature, où la sagesse des idées le dispute à la beauté du langage. Selon lui, toute hypothèse doit être conciliable avec la *loi d'économie* partout inscrite dans l'univers matériel, loi que l'on peut exprimer ainsi : la nature emploie les moyens les plus simples pour arriver à ses fins. Mais qu'on y prenne garde! cette simplicité n'est que relative et n'est pas absolue, et il serait illégitime d'en conclure, comme on l'a fait parfois, à l'unité de force, à l'unité de matière, à l'unité d'impondérable. L'auteur en effet observe une seconde loi, dominant dans le monde à côté du principe d'économie, c'est la loi de *fécondité*, et en vertu de laquelle tout moyen naturel doit produire avec profusion, variété et splendeur. La nature est tout ensemble simple et magnifique. C'est pourquoi la loi de fécondité met des bornes à la simplicité des moyens afin de multiplier indéfiniment la richesse des effets. « Arrière donc, s'écrie M. Docq, toute hypothèse faite pour l'interprétation d'un phénomène isolé, et réserve vis-à-vis de toute hypothèse dont la simplicité permet de suspecter, sinon d'entrevoir, la stérilité relative !

En troisième lieu une hypothèse scientifique ne doit pas conduire à des conséquences inconciliables avec les faits, mais au contraire, elle est tenue de mener logiquement à l'ensemble des faits fournis par l'observation. Quand une hypo-

thèse possède tous les avantages énumérés jusqu'à présent, elle n'est encore que *vraisemblable*, c'est-à-dire qu'elle pourrait être fausse tout en servant la science. Mais l'on aura d'autant plus de raison de considérer comme *vraie* une hypothèse vraisemblable, qu'elle comprend moins de *postulata*, qu'elle relie plus intimement les effets aux causes et qu'elle a plus de corollaires pratiques.

En songeant à quelles sévères conditions M. Docq accordait son assentiment aux systèmes ayant pour objet d'élucider les causes des phénomènes naturels, j'incline à louer en lui l'homme de bon sens plus encore que le physicien. Il savait combien est longue la route qui mène du possible au vraisemblable, et plus longue encore celle qui va du vraisemblable au certain. Toute l'histoire de l'esprit humain témoigne de cette grande vérité; et cependant, Messieurs, la circonspection qu'elle devrait inspirer à tous, n'est pas le fruit nécessaire de l'étude ; car elle manque absolument à beaucoup d'hommes instruits de nos jours, en qui la foi chrétienne disparue fait place à la plus frivole, parfois même à la plus sotte crédulité scientifique.

Dans la suite du Mémoire, M. Docq examine successivement les principales doctrines relatives aux agents physiques; il en note les points essentiels en peu de mots, avec justesse et clarté,

les confrontant chaque fois avec les principes de vraisemblance et de certitude qu'il a posés comme le péristyle de son œuvre. Il passe en revue les systèmes accrédités sur la lumière et la chaleur rayonnante, et les raisons puissantes en vertu desquelles on peut rattacher ces deux phénomènes à une cause unique, à savoir : les vibrations transversales d'un éther partout répandu, même entre les molécules pondérables, dont il reçoit et auxquelles il transmet le mouvement. Arrivant ensuite à l'électricité, l'auteur n'a pas de peine à faire ressortir ses liens étroits avec le magnétisme. Mais quand il s'agit de se prononcer sur la cause physique probable de ces étranges phénomènes, M. Docq établit par une discussion péremptoire que ni l'hypothèse d'un fluide unique, tantôt en excès, tantôt en défaut, ni celle des deux fluides de propriétés contraires susceptibles de se neutraliser et de s'isoler, ni celles des vibrations longitudinales de l'éther, ne sont capables de satisfaire dans l'état de la science.

La chaleur-lumière se rattachant à un mode déterminé de vibrations éthérées, l'électricité-magnétisme dépendant d'une cause physique différente, mais qui n'est aucune de celles que l'on a longtemps préconisées, telle est donc la conclusion de la première partie du Mémoire.

La seconde est consacrée à l'analyse de plusieurs découvertes modernes et à la discussion

de quelques principes récemment introduits dans la philosophie naturelle. Un tel examen était nécessaire, puisque l'on est parti de ces découvertes et de ces principes dans la plupart des tentatives ayant pour but d'éclaircir le mystère des agents dits impondérables. Ici M. Docq se trouve en présence de recherches scientifiques de premier ordre qui honorent notre siècle, et de vues très-hasardées. Il les sépare nettement les unes des autres. Parmi les premières, il insiste sur les relations découvertes entre la chaleur d'une part, le mouvement et le travail de l'autre, relations de la plus haute importance dans le débat actuel, puisqu'elles établissent une véritable équivalence, exprimable en chiffres, entre certaines manifestations d'impondérables et le mouvement de corps visibles et pesants. D'ailleurs l'expérience ne prouve pas seulement que la chaleur s'engendre aux dépens du travail, et celui ci aux dépens de la chaleur, elle enseigne avec la même certitude que la lumière, l'électricité et le magnétisme sont également en relation avec le travail. Mais quand il s'agit de l'électricité et du magnétisme, la valeur et la nature même du rapport s'entourent d'obscurité; témoin la loi de Faraday, relative aux décompositions chimiques par la pile, et dont l'explication est si embarrassante au point de vue de la thermodynamique.

En considérant les corrélations prouvées des

impondérables et du travail, et les corrélations tout aussi incontestables des impondérables entre eux, l'idée vient bientôt de rattacher ces derniers les uns aux autres et de ne voir dans leurs manifestations spécifiques que de simples transformations de mouvements. Les annales contemporaines comprennent bien des travaux entrepris dans ce sens. Il est même des savants qui vont plus loin, et qui, comme le P. Secchi, font dépendre la gravitation universelle du mouvement de la matière. Les patrons de ces systèmes font tous plus ou moins appel à la mécanique; ils évoquent plusieurs principes, tels que celui de la conservation du mouvement, et celui des forces vives, qu'ils interprètent dans le sens le plus favorable à leurs idées. Voilà comment M. Docq est amené à discuter l'application que l'on fait des susdits principes, et même la généralité de leur énoncé tel que le donnent certaines écoles.

Après avoir relevé avec sagacité toutes les restrictions que comportent dans l'état de nos connaissances quelques-uns des théorèmes concernant les mouvements et les forces, il aborde la dernière partie de son mémoire consacrée à l'examen analytique des théories les plus récentes sur les impondérables. Là surtout l'auteur fait preuve d'autant de bon sens que de science en passant au creuset les plus célèbres conceptions de la physique contemporaine. Là, il dé-

ploie sa supériorité dans l'art d'affirmer et de douter où il faut. Il montre d'abord tout ce qu'il y a de vague et d'arbitraire dans la fameuse synthèse de M. Marc Seguin, où l'on part de l'idée si séduisante de l'*unité*, et où toute la série des phénomènes est déduite de la vitesse inégale de molécules identiques. Les conceptions de M. Napoli et de M. Martin, en dépit de quelques aperçus ingénieux, n'ont pas plus de portée. M. Docq les compare aux feux-follets nocturnes, qu'un voyageur attardé prendrait pour le jour ou le soleil levant.

Par contre, il apprécie les côtés sérieux des hypothèses inspirées par la théorie mécanique de la chaleur et qui rappellent une pléiade de noms illustres : Joule, Kronig, Clausius, Rankine, Cornet d'Huart, etc. On rencontre en parcourant leurs recherches des travaux dignes des méditations d'un homme difficile sur la preuve. Les conséquences des hypothèses relatives au jeu moléculaire sont suivies à l'aide de calculs rigoureux; les équations des mouvements présumés sont posées, discutées, et les résultats de l'analyse comparés à ceux de l'expérience qui les a plus d'une fois confirmés. Mais nonobstant l'apparente solidité de la méthode, les hypothèses des Rankine, des Clausius et des principaux chefs de l'école moderne sur la condition des corps et la nature du mouvement moléculaire engendrant la chaleur, ne sont

que vraisemblables, et sont même insuffisantes, ainsi que le prouvent les objections que leur fait M. Docq. Un esprit impartial n'y puisera pas les éléments d'une conviction absolue. Bien moins encore y arrivera-t-il quand il s'agit des mouvements moléculaires qui produisent les phénomènes électro-magnétiques : les théories de MM. Rettenbacher et Subic en sont la preuve. Ces synthèses savantes assurément, mais hérissées d'hypothèses imaginées pour chaque difficulté, ne possèdent pas, comme le montre très-bien M. Docq, les notes essentielles, caractéristiques, de toute bonne doctrine concernant les phénomènes naturels.

Reste l'hypothèse des *principes intermédiaires* de M. Hirn, d'après laquelle tous les faits physiques attribués aux impondérables, sont rangés sous la dépendance de trois principes transcendants, immatériels, se manifestant tour à tour comme *force* et comme *mouvement*. et produisant la chaleur-lumière, l'électricité et la pesanteur. Quand l'on suit avec attention l'histoire des idées, il est curieux sans doute de voir un mathématicien de la force de M. Hirn, abandonner en désespoir de cause et le principe de la conservation du mouvement, celui de la conservation de la force vive, et jusqu'à l'éther élastique de tous les physiciens, et justifier néanmoins par une synthèse ingénieuse un très grand nombre des faits d'observation qui servent

de base expérimentale aux doctrines qu'il abdique. Mais, en cette occurence, il est intéressant aussi de contempler la ferme raison de notre collègue maintenant les conceptions bien assises de la science malgré des difficultés non résolues. Il reproche à l'apôtre des principes intermédiaires une erreur fondamentale dans sa manière d'entendre le milieu éthéré de la science moderne. Il lui oppose, en physique comme en astronomie, des faits inconciliables avec ses principes. Il lui reproche même l'inutilité de ses déductions mathématiques les plus heureuses, qu'il appelle des jeux d'esprit, parce que M. Hirn s'est écarté de la méthode patiente et féconde qui a mené la connaissance du monde matériel au point où elle est parvenue : car c'est abandonner cette méthode et perdre terre que de s'élever hâtivement aux causes supérieures, transcendantes, que l'on peut à bon droit soupçonner au delà des phénomènes accessibles à l'expérience, mais qui seront les dernières à saisir et à préciser dans l'étude rationnelle de la nature.

Comme conclusion de sa dissertation et réponse définitive à la société de Rotterdam, M. Docq déclare que la lumière et la chaleur sont des manifestations d'un même principe, et sont dues à un état vibratoire des éléments de la matière, mouvement bien défini, du moins dans le cas de la transmission. En second lieu,

que le magnétisme se rattache à l'électricité comme la chaleur à la lumière, mais c'est tout ce que nous en pouvons affirmer : car actuellement nous ne saurions répondre d'une manière satisfaisante à cette question : qu'est-ce que l'électricité ? Tel est ce Mémoire, destiné à rester dans son genre un modèle de sagesse et de mesure dans la critique des opinions scientifiques. Il sera lu longtemps avec profit et toujours avec plaisir, parce qu'il est écrit d'un style pur, clair, élégant sans affèterie : je ne sais quelle grâce originale et naïve s'y marie souvent à la profondeur de l'idée. A tout moment l'homme épris de la beauté des œuvres divines s'entrevoit sous le physicien ! De là un air de distinction dans ce Mémoire de M. Docq, que l'on a rarement la bonne fortune de découvrir en feuilletant les annales des académies des sciences.

Il y a dix ans que ce beau travail a paru : et bien que l'activité scientifique ne soit pas ralentie depus 1865, il y aurait aujourd'hui peu de choses à changer dans les détails, et il n'y a rien à changer aux conclusions de M. Docq. Tant la limite de nos connaissances sur les causes certaines, telle qu'il l'a marquée, est difficile à franchir ! Et cependant, M. Docq était convaincu que l'avenir franchirait cette limite et que, Dieu aidant, les sciences réaliseraient plus de bienfaits et promesses qu'elles n'avaient faits jusqu'à présent. La dernière pensée de son Mémoire

est une pensée d'espérance. N'admirez-vous pas, Messieurs, cette confiance dans l'efficacité de la raison et du travail chez un homme si difficile à convaincre, si enclin à suspecter l'illusion? Pour moi, j'y vois la preuve d'un jugement solide et bien familiarisé avec la marche laborieuse des découvertes.

Moins de trois ans plus tard, M. Docq présentait à l'Académie royale de Belgique un travail considérable, qui fut inséré dans le XXXIV[e] volume de la collection des Mémoires couronnés, et qui est intitulé : *Recherches physicophysiologiques sur la fonction collective des deux organes de l'appareil auditif.* Ces recherches lui avaient été inspirées par une question de la société de Harlem, question demeurée sans réponse depuis 1862. — M. Docq la traita de façon à mériter les éloges flatteurs des deux commissaires chargés de l'examiner et qui étaient les savants les plus compétents du pays. Tous deux jouissent en effet d'une renommée européenne, l'un M. Plateau, comme physicien, l'autre M. Schwann, comme anatomiste et comme physiologiste.

Ce nouveau Mémoire de M. Docq aborde un sujet important de physiologie physique, et qui est à peu près neuf : car si l'on s'est occupé de l'influence du double organe dans la vision, l'on s'en est très-peu enquis dans le cas de l'audition. On retrouve ici la netteté et l'élégance de

M. Docq, non plus dans l'appréciation des doctrines connues, mais dans des recherches qui lui sont propres. Après avoir choisi avec un soin scrupuleux l'emplacement destiné à ses observations de même que les sources sonores de diverses natures qui y devaient figurer, et après s'être adjoint comme moyen de contrôle son intelligent préparateur de physique, il établit par des expériences ingénieuses la part qui revient aux conduits auditifs et aux parties osseuses de la tête dans l'impression sensible du son. — Il cherche ensuite d'après quelle loi varie le son perçu par une seule oreille lorsque, sans changer sensiblement la distance au corps sonore, l'observateur exécute une révolution sur lui-même, c'est-à-dire reçoit le son dans une direction de plus en plus oblique relativement au plan du pavillon de l'oreille. Il parvient à construire la courbe, dont les rayons vecteurs représentent les variations dont il s'agit pour une révolution entière de la tête. Il se trouve que cette courbe est une polaire dont l'oreille occupe le pôle, et ayant une forme assez analogue à celle d'un cœur légèrement dissymétrique.

Passant ensuite à l'emploi simultané des deux organes, l'auteur établit par un mode d'expérimentation qui lui est propre cette conséquence très curieuse, que le pouvoir auditif des deux organes fonctionnant collectivement est plus que double du pouvoir d'un organe excité à l'exclu-

sion de l'autre, et il exprime par des chiffres approximatifs les variations de ce rapport suivant l'intensité du son émis. Suit une série de théorèmes nouveaux, dont plusieurs sont d'un grand intérêt : sur le champ d'audition pour chaque oreillle, sur l'influence de la duplication du son pour régulariser l'intensité des impressions sonores, sur celle du double organe dans l'appréciation de la direction d'où part un son quelconque, et sur les relations subsistantes entre l'accord musical des sons et leurs distances mutuelles à chacune des oreilles. Tel est en substance ce Mémoire de M. Docq, « remarquable, a dit M. Plateau, par l'intérêt des questions qui y sont traitées, comme par la nouveauté des résultats, et par la sagacité déployée dans les moyens d'investigation. » On voit que c'est l'œuvre d'un esprit solide et pénétrant, et sachant faire un emploi fécond de la méthode expérimentale. J'ajouterai que c'est l'œuvre d'un esprit prudent et plein de réserve vis-à-vis de théories fort vantées mais hazardées et qui se sont fait jour de notre temps dans les domaines contigus de la physique et de la physiologie.

Tels sont les principaux écrits scientifiques de M. le professeur Docq. Ils témoignent d'une belle organisation, d'une aptitude sérieuse aux sciences, d'une intelligence ouverte et flexible, unissant des vues étendues aux goûts de l'exactitude et à la patience ; ils prouvent un véritable

talent d'écrivain. Notre regrettable collègue, pendant les dernières années de sa vie, a écrit sur d'autres sujets qui nous touchent de plus près que la physique, et qui font mieux connaître l'âme de l'auteur. Mgr le Recteur vous a entretenu, Messieurs, du livre posthume sur le Bienheureux Berchmans, si rempli d'onction pieuse et d'enthousiasme chrétien. Si je ne devais envisager que les seuls intérêts de la science, je regretterais peut-être que M. Docq ait consacré tant d'heures et de méditations à un livre de piété que d'autres auraient pu écrire, et qui sont infiniment moins capables que notre collègue de faire avancer les connaissances positives. Mais telle n'est pas ma pensée à propos de l'homme excellent dont nous déplorons la perte. Je songe à la longue et terrible maladie qui l'a mis au tombeau; à ces alternatives vingt fois répétées de répit et d'aggravation dans le mal; à ce sang qu'il voyait s'écouler peu à peu de ses veines emportant sa vie; et à sa douce résignation dans la situation la plus faite pour abattre l'énergie et décourager la patience: et je comprends que la Providence lui ait inspiré avant la dure épreuve, de consacrer ses loisirs à l'étude d'un saint. Il y devait puiser les vertus nécessaires à sa dernière année sur la terre. Chaque matin jusqu'au jour suprême, il se demandait s'il devait vivre ou s'il devait mourir, également soumis à l'avance et reconnaissant à Dieu.

C'est un exemple à ne pas oublier. Quelque noblesse et dignité qu'aient les sciences, leur étude n'est guère que la plus belle des distractions. Accordons, si vous le voulez, qu'elle soit une occupation sérieuse : toujours est-il que cette occupation demeure à jamais en-dessous de nos plus hauts intérêts. Non, la science humaine n'égale pas la grandeur de nos destinées. Elle nous laisse pleins d'incertitude, et ne nous donne qu'une satisfaction passagère. Tôt ou tard l'instant arrive où l'on sent ce qu'il en est, comme de la gloire et de la fortune. La piété seule reste à la hauteur des peines et des angoisses qu'il faut essuyer avant de quitter cette vie.

—

DISCOURS

prononcé à la salle des promotions de l'Université catholique de Louvain, le 6 octobre 1875, jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université.

—

Messieus les Professeurs,
Messieurs les Étudiants,

C'est avec une émotion toujours nouvelle, toujours croissante, que nous venons chaque année à pareil jour, après avoir invoqué les lumières de l'Esprit-Saint, ouvrir de cette place les nouveaux cours académiques. Cette émotion est bien naturelle et bien légitime. Sans parler d'un passé glorieux et plus éloigné, que tout rappelle ici, combien de souvenirs s'éveillent en nous à la pensée de ces quarante-un ans parcourus déjà par notre chère Université, la jeune héritière de l'antique *Alma Mater!* Que de maîtres déjà se sont assis dans ces chaires, que de disciples les ont entourés sur ces bancs, où se presse aujourd'hui une nouvelle et brillante jeunesse! Remercions Dieu, Messieurs, d'avoir voulu que ces souvenirs n'eussent rien que de doux et d'honorable; d'avoir permis, dans sa miséricordieuse bonté, que nous n'eussions à lui demander en ce moment que la continuation de ses bienfaits, et la grâce de ne pas y correspondre trop imparfaitement.

L'année 1874-1875 a été de tout point, vous le savez, Messieurs, digne de ses aînées. Le nombre des inscriptions a continué à s'accroître considérablement, et a fini par s'élever au chiffre de onze cent soixante. Ce nombre est quelque chose sans doute; mais ce qui est beaucoup plus important à nos yeux, c'est l'excellent esprit dont s'est montrée animée la jeunesse universitaire; c'est sa foi pratique, son mépris du respect humain, ce tyran des âmes faibles; c'est son attachement à ses maîtres, son application au travail, la prévoyance virile de l'avenir qui l'attend, son respect d'elle-même, la délicatesse de ses sentiments, le soin de son honneur chrétien. Tout cela, Messieurs, conduit au succès, même dans les études purement humaines. La nature intelligente, les forces de l'âme grandissent dans ces luttes contre les tendances matérielles et baissées d'une portion trop nombreuse de la jeunesse de notre temps. Aussi les plus beaux, les plus magnifiques résultats ont-il couronné la fin de cette année académique. A aucune époque nous n'avons compté autant de distinctions dans les examens, et jamais nous n'en avons obtenu de mieux méritées. Je le constate avec bonheur, Messieurs. Encore une fois, gloire et reconnaissance à l'Auteur de tout bien! Mon cœur est inondé de joie : jamais je n'ai éprouvé de plus puissantes consolations au milieu des épreuves du présent; jamais je n'ai conçu de meilleures espérances pour l'avenir.

Le Corps académique, j'ai hâte de le dire, est resté, lui aussi, digne de sa renommée et de son passé. Je ne crois pas même lui rendre suffisamment justice en m'exprimant ainsi; je ne pense pas me tromper en affirmant que l'activité scientifique ne s'était jamais déployée au même degré parmi nous. Dans toutes nos Facultés, cette activité a produit, en ces dernières années, des œuvres très remarquables et très-remarquées, dont le succès n'a pas été sans retentissement au dehors. Ces œuvres, véritables monuments élevés à la science par des mains catholiques, attestent, je suis heureux de le dire, combien l'Université est restée fidèle au but de son institution et à la pensée de ses vénérés fondateurs. Cette pensée, cet idéal, nous ne saurions le proclamer assez haut, c'est l'union convaincue, intime, cordiale, si l'on osait le dire, de la vérité religieuse et du progrès scientifique. Que ces paroles n'effarouchent personne. Rien de plus conforme à la nature des choses que cette alliance de la religion et de la science, quand celle-ci est digne de ce beau nom. La vérité appelle la vérité; l'ordre naturel et l'ordre surnaturel ont le même auteur : il y a donc harmonie entre eux, et la connaissance plus complète de l'un ne peut qu'être avantageuse à l'autre. Ce n'est pas à nous, je le sais bien, de juger à quel point nous nous sommes approchés jusqu'ici de cet idéal proposé, comme but suprême,

aux universités catholiques. Mais au moment où tant de vœux se forment, où tant de pensées s'unissent, où tant d'efforts se préparent pour multiplier ces grands centres d'enseignement supérieur, il ne nous est pas possible de voir, sans une admiration émue et reconnaissante, tous les yeux tournés vers Louvain, toutes les intelligences, tous les cœurs catholiques s'appliquant à étudier, comme un modèle et un encouragement, l'œuvre relevée dans ces murs tant de fois séculaires par l'Épiscopat belge, sous les auspices du Saint-Siége, et avec un zèle si éclairé et si chrétiennement entreprenant.

L'année qui vient de se terminer, si heureuse sous d'autres rapports, nous a privés de deux de nos plus anciens et de nos plus aimés collègues, tous deux ouvriers de la première heure, MM. Ubaghs et De Bruyn. L'un avait abandonné depuis assez longtemps toute participation active à notre enseignement, et des infirmités prolongées l'avaient réduit à une inaction et à un isolement forcés et presque complets. C'était un prêtre d'une profonde piété et un savant professeur aussi bien qu'un fécond écrivain. Dieu permit que sa pensée s'égarât à son insu dans des questions abstruses et périlleuses, où les intentions les plus droites et les esprits les plus perspicaces sont exposés à faillir. Nous avons admiré tous, Messieurs, la soumission sans réserve avec laquelle il accepta les décisions du Souve-



rain Pontificat, dès qu'elles lui furent bien connues. A tous les exemples de vertu et de dévouement sacerdotal qu'il nous avait donnés, il ajouta celui de cette humble et sincère obéissance, si coûteuse trop souvent aux hommes qui se sont livrés avec quelque renom aux investigations philosophiques et scientifiques. Cette leçon et cet exemple n'ont jamais été plus salutaires que dans un siècle, dont l'histoire contiendra tant de pages attristées par le récit des chutes de l'orgueil et des scandales de l'apostasie. — M. De Bruyn appartenait à une famille louvaniste, où l'enseignement du droit romain était devenu en quelque sorte héréditaire. Il avait occupé pendant quarante ans, de la façon la plus honorable, une de nos chaires les plus importantes, celle des Pandectes, et s'y était fait autant d'amis qu'il y avait compté d'élèves. Personne d'entre nous n'a perdu le souvenir de ses relations si franches et si cordiales, des sympathies qui s'attachaient comme d'elles-mêmes à un caractère où se mêlaient une raison d'une rare droiture, une simplicité antique et tout le charme de la plus exquise bonté. Promu à l'éméritat il y a un an à peine, ce cher et regretté collègue commençait à jouir des douceurs si bien méritées de l'*otium cum dignitate,* quand une mort soudaine l'a ravi à l'amour de sa famille, à notre amitié, et, on peut le dire, à l'affection de sa ville natale tout entière, où sa mort revêtit presque les pro-

portions d'un deuil public. — Une troisième perte, non moins sensible que les deux autres, a signalé la dernière année académique. J'ai eu à remplir déjà le douloureux devoir d'exprimer les profonds regrets que nous a laissés la mort de M. Docq, et de retracer les services précieux rendus à l'Université par ce professeur si dévoué et si aimé de la jeunesse académique.

Je commencerai à vous faire connaître, Messieurs, les changements peu nombreux qui s'opèrent en ce moment au sein de l'Université, en vous indiquant comment s'est fait le partage de la succession de M. Docq. Le cours de physique expérimentale est échu à M. Devivier, qui l'avait donné déjà, à la satisfaction générale, pendant la longue maladie du titulaire; celui d'astronomie physique passe à M. Pasquier. Ce dernier est chargé en outre du cours important et difficile de mécanique appliquée, auquel a dû renoncer l'ancien titulaire. Le cours de géométrie descriptive, laissé aussi vacant par M. Devivier, a été repris par M. Breithof, qu'un travail des plus accablants n'a pas empêché de rédiger un traité spécial sur cette matière pour l'utilité de ses élèves.

Vous apprendrez avec plaisir, Messieurs, que NN. SS. les Évêques, toujours empressés de reconnaître les services rendus par les membres du Corps académique, ont élevé M. Van Biervliet au rang de professeur ordinaire, et que MM. Debaisieux et

Pasquier ont été nommés professeurs extraordinaires. Mgr Beelen, éprouvé par la souffrance, a demandé l'éméritat, trop mérité par de si longs et de si glorieux travaux. C'est avec douleur que je vois disparaître de notre programme un nom qui nous honorait tous, et qui est bien au-dessus de mes éloges. Heureusement M. le président Lamy a pu reprendre le fardeau abandonné par Mgr Beelen. D'un autre côté, la Providence, qui met les consolations à côté des douleurs, nous a ramené M. le chanoine de Harlez, qui a bien voulu se charger, dans la Faculté de philosophie et lettres, d'un cours difficile et très-important aujourd'hui au point de vue des études philologiques.

Le collége Juste-Lipse éprouve quelques modifications dans son organisation intérieure. Le président, M. Dewez, épuisé par des souffrances nerveuses, a déposé une charge qui l'accablait et qu'il n'avait acceptée que par dévouement et par obéissance. J'ai beaucoup regretté, Messieurs, de devoir me séparer d'un homme si bon, si modeste, d'un goût si délicat dans les choses de l'esprit. Son successeur, M. De Coninck, après avoir subi à Louvain les épreuves du doctorat en philosophie et lettres, a professé avec beaucoup de distinction, la rhétorique pendant plusieurs années au séminaire de Basse-Wavre. NN. SS. les Évêques lui ont associé, avec le titre de professeur agrégé, un autre de nos

docteurs en philosophie et lettres, M. Collard, qui nous avait laissé les meilleurs souvenirs, et qui nous revient d'Allemagne, où il s'est initié, pendant deux années passées à Bonn et à Leipzig, aux leçons et aux méthodes des maîtres les plus renommés, ainsi qu'aux procédés d'enseignement usités dans les établissements scolaires des divers degrés.

Permettez-moi, Messieurs, à ce propos, d'arrêter un instant votre attention sur la sagesse et l'opportunité de la pensée qui a dirigé l'Épiscopat dans la création de notre école normale ecclésiastique des humanités. L'enseignement moyen est livré aujourd'hui, dans les régions officielles, à des expérimentations, dont je redoute beaucoup, pour ma part, les résultats. Vous n'ignorez pas qu'on essaie, à l'heure qu'il est, de faire marcher de front dans cet enseignement, où elles se disputent les élèves, les langues anciennes, les mathématiques et les langues vivantes. Je crains fort, je l'avoue, que les premières ne finissent par succomber dans cette lutte trop inégale, et qu'avec elles ne disparaisse ce qui avait toujours été considéré jusqu'à ces derniers temps comme constituant la véritable base des humanités, ce qui leur avait valu ce nom si bien trouvé et si significatif, ce qui en faisait, j'ose le dire, le charme et la principale utilité. Je voudrais m'être trompé, Messieurs, mais j'ai cru voir un nouveau symptôme de la décadence dont nous

sommes menacés, dans la substitution qui s'est faite, pour les examens de gradué en lettres, de je ne sais quel genre de dissertation sans nom dans la littérature, au genre consacré depuis l'origine, au *discours*, qu'on avait regardé jusqu'ici comme la composition la plus élevée en prose, et comme la synthèse des études et des exercices propres à la rhétorique. Ne voit-on pas qu'il y a là en germe tout un bouleversement de notre ancien système des humanités? Et pourquoi faut-il toujours que grâce au concours, aux programmes et aux examens, l'enseignement libre soit obligé à son grand détriment d'emboiter, comme on dit vulgairement, le pas des écoles officielles? Quoi qu'il en soit, dans cette situation qui semble s'aggraver d'année en année, le clergé est appelé, ce me semble, plus que jamais, à conserver dans ses établissements les saines traditions de l'enseignement et l'héritage littéraire du passé. Qui sait si l'Église, qui a sauvé une première fois du naufrage les débris de l'antiquité classique en les recueillant dans ses monastères, n'est pas prédestinée à défendre de nouveau ce trésor des lettres humaines contre les mépris des utilitaires, et contre les attaques peu déguisées d'une barbarie savante ou se donnant pour telle?

Il y a un an, Messieurs, je vous entretenais de la législation actuelle de l'enseignement supérieur dans notre chère Belgique, et des amélio-

rations dont elle semblait susceptible. Depuis lors, un projet de loi destiné à modifier cette législation a été présenté à nos Chambres législatives par M. le Ministre de l'intérieur, et il était soumis aux délibérations d'une section centrale de la Chambre des représentants, au moment où la dernière session a été close. On ne saurait assez regretter qu'il n'ait pu être transformé en loi, et que nous nous trouvions toujours dans une situation précaire et incertaine, qui paralyse les courages, et qui finirait, à la longue, par devenir fatale aux études. Le projet soumis à la législature, sans avoir une physionomie bien marquée, sans être dominé par aucune vue d'ensemble nettement caractérisée, contient un assez grand nombre d'améliorations partielles, dont nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction au gouvernement. Telle est celle qui divise les examens pour lesquels une préparation de plus d'une année est nécessaire actuellement, de façon à ce que les étudiants aient régulièrement une épreuve à subir à la fin de chaque année académique. C'est là sans contredit un changement des plus avantageux et pour l'étudiant, dont elle rend le travail plus facile en le partageant, et pour les études elles-mêmes, en ce que la perspective plus rapprochée de l'examen ne permet pas de relâchement dans le labeur quotidien, et enlève l'illusion trop commune par laquelle on se persuade aisément que

le temps perdu la première année pourra être regagné l'année suivante. Mais l'amélioration la plus importante sans contredit se trouve dans la disposition qui rétablit un cours complet de philosophie élémentaire comme matière obligée de l'examen de candidat en sciences naturelles, lequel ouvre la porte des études médicales.

J'ai insisté, Messieurs, à plusieurs reprises sur la nécessité des études philosophiques en général. Permettez-moi aujourd'hui de vous signaler tout spécialement cette nécessité par rapport aux étudiants en sciences en particulier, et de vous offrir ici en résumé quelques considérations qui m'ont paru particulièrement intéressantes à ce sujet (1). Les sciences présupposent à leur point de départ une multitude de notions générales. Telles sont les notions d'être, de substance et d'accident, de matière, de corps, de cause et d'effet, d'unité et de nombre. Sans ces notions fondamentales, il n'y a point de science; mais ces notions, les sciences les supposent connues; elles développent les idées qui y sont renfermées, mais elles ne les examinent pas dans leur nature et leur essence. Il y a une science première qui a pour but de traiter de ces notions et de les expliquer : cette science c'est

(1) Pour plus de développements, voir, dans les *Études de théologie, de philosophie et d'histoire*, nouvelle série, tome II, un travail du Père Toulemont, sous ce titre : *de la Philosophie dans ses rapports avec les sciences*.

précisément la philosophie. Toutes les sciences, a dit saint Thomas, sont subordonnées à la philosophie, parce qu'elles en reçoivent leurs principes et leurs premières vérités.

Sans doute les premiers principes et les premières vérités sont immédiats, et ne peuvent être démontrés directement. Mais la philosophie les éclaire et les confirme. Elle les éclaire, en mettant dans un plus grand jour la nature des termes qui les expriment. Elle les confirme, en les ramenant tous au principe de contradiction, le plus universel de tous les principes; en répondant à toutes les difficultés soulevées par les sceptiques; enfin en les rattachant à la première et suprême vérité, qui est Dieu. « La raison dernière de notre certitude, dit encore saint Thomas, c'est Dieu lui-même, qui nous parle dans cette lumière de la raison qu'il nous a donnée. » Ainsi donc, Messieurs, les sciences resteraient incomplètes, et courraient même de grands dangers, si la philosophie, et cette remarque est pleine d'actualité dans le siècle où nous vivons, si, dis-je, la philosophie ne leur donnait des armes, des moyens de solution et une direction contre ceux qui nient leurs principes.

Les sciences reçoivent encore d'autres services de la philosophie. C'est elle qui leur fournit des règles fixes pour discerner le vrai du faux, ce qui est certain de ce qui est simplement pro-

bable ; c'est elle qui leur apprend à n'affirmer comme démontré que ce qui l'est véritablement. C'est ainsi que la philosophie trace à l'esprit scientifique un ensemble de règles propres à le guider sûrement dans la recherche de la vérité et à le préserver de l'erreur.

Mais c'est spécialement au point du vue des méthodes que les sciences sont redevables à la philosophie. Combien d'erreurs et de préjugés ont leur source principale dans l'ignorance des vraies méthodes ou dans le mauvais usage que l'on en fait, mais surtout dans l'abus de l'analogie et de l'hypothèse ! Aux sciences exactes, aux sciences mathématiques en particulier, la philosophie expose les règles de la déduction et les lois de la démonstration. Elle leur apprend à poser des définitions justes et légitimes, tout en leur rappelant qu'on ne peut ni tout définir ni tout prouver ; elle leur enseigne que les démonstrations indirectes ou par l'absurde ne doivent être employées qu'à défaut de démonstrations directes. Aux sciences physiques et naturelles, la philosophie fait connaître les conditions de la méthode d'observation et d'induction. Elle montre qu'il faut observer attentivement les faits ou les phénomènes, les soumettre à une analyse patiente et consciencieuse, les comparer sous toutes les faces, les reproduire au besoin par des expérimentations variées, les grouper et les classer selon leurs ressem-

blances et leurs différences, et, après cet examen rigoureux, énoncer les lois et les causes qui les régissent, car c'est ce dernier résultat qui constitue proprement la science.

C'est surtout, disions-nous, à l'égard des analogies et des hypothèses que la philosophie nous apprend à déployer une juste sévérité. Elle professe que ce sont des procédés très-imparfaits et qui aboutissent souvent à l'erreur. Elle détermine les limites dans lesquelles il est permis de s'en servir et les règles auxquelles elles sont astreintes. Elle apprend enfin qu'alors même que les hypothèses paraissent le plus solidement établies, elles ne sauraient jamais équivaloir à de véritables démonstrations, à moins d'avoir été confirmées par d'autres procédés rigoureux et certains.

C'est ainsi que la philosophie dirige et assure les sciences dans leur marche. En leur donnant ses méthodes, elle leur fournit les instruments de leurs recherches et leurs moyens de progrès. Elle pénètre avec elles dans le champ qu'elles explorent, et reste en définitif le juge et l'arbitre de la légitimité et de la certitude de leurs travaux. Ce n'est donc pas sans raison que saint Augustin a appelé la logique *scientiarum judicem et formatricem.*

Ce n'est pas tout encore. Sans doute par elles-mêmes les sciences ornent l'intelligence humaine ; elles satisfont notre besoin de savoir ;

elles contribuent au bien-être de l'humanité en préparant d'utiles découvertes. Mais enfin ce n'est pas là leur fin la plus noble, leur fin principale. Les sciences sont, elles doivent être autre chose que les pourvoyeuses de l'industrie. C'est la philosophie qui leur assigne la seule fin véritablement digne d'elles, et cette fin c'est celle de l'homme même. Dans quelque ordre de recherches que s'engagent les sciences, il faut qu'elles tendent à élever l'homme vers Dieu. Au delà des faits matériels, des formules, des nomenclatures, il faut qu'elles nous fassent admirer les traits d'une sagesse et d'une intelligence infinie, visible dans les obscurs dédales de l'anatomie et de la physiologie, comme dans les vastes espaces et les profondeurs des cieux que nous révèle l'astronomie.

Enfin la philosophie ne se contente pas d'assigner à chaque science son objet, sa méthode et sa fin, elle montre l'unité générale de toutes les sciences, leurs rapports et leur mutuelle harmonie. Il est beau de descendre par l'analyse dans les profondeurs d'une science, mais l'analyse appelle la synthèse, les synthèses partielles appellent la synthèse suprême qui doit les réunir toutes comme en un faisceau lumineux. Sans doute ce dernier terme ne sera jamais complétement atteint ici-bas ; l'intelligence humaine, dans ses conditions terrestres, ne voit la vérité que par parcelles détachées et successives. Dieu

seul a cette science parfaitement une, et plus les créatures sont éloignées de Dieu, plus elles le sont de l'unité. Pour que la science de l'homme devienne une à son tour, il faut, dit saint Thomas, qu'il soit affranchi des choses extérieures, et que son regard se fixe dans la contemplation de la vérité une et simple, de celui qui est toute vérité. Cela ne se réalisera que là où Dieu nous sera tout en toutes choses. Mais ne devons-nous pas savoir gré à la philosophie chrétienne de nous découvrir ne fût-ce qu'un coin de ce splendide horizon?

Voilà, Messieurs, pourquoi les études philosophiques doivent être l'initiation à toutes les autres études. Sans elle tout manque aux autres sciences pour affirmer avec confiance, avec certitude leurs résultats. Aussi peut-on s'empêcher d'être frappé des progrès du scepticisme qui nous menace à la honte de notre orgueil scientifique? N'entendez-vous pas ces injonctions de ne plus prétendre à la vérité absolue, à la science pure, attendu, disait-on naguère, dans un congrès scientifique et par la bouche même du président, attendu que la marche du progrès est incessante et que les arrêts de la veille sont souvent cassés par les arrêts du lendemain? Mais si cela est, s'il n'y a plus de criterium pour distinguer le certain de l'incertain, il n'y a plus aussi de vérité scientifique, la science n'est plus qu'un éternel *devenir*, ou

plutôt la science a cessé d'être, pour faire place aux hypothèses scientifiques; elle n'est plus qu'un nom, une ombre, *magni nominis umbra.*

Je reviens, Messieurs, au nouveau projet de loi. Une autre disposition à laquelle on ne peut qu'applaudir, si toutefois elle est maintenue dans de sages limites, c'est celle qui ajoute à l'examen de candidat en sciences naturelles *une épreuve pratique sur la chimie*, et à celui de candidat en médecine *des démonstrations microscopiques sur l'anatomie de texture.* En outre, aux termes du projet, les récipiendaires inscrits pour le premier examen de docteur subissent une *épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique.* Il y avait pour nous, Messieurs, une grande difficulté à redouter dans l'organisation future de la partie de notre enseignement correspondant à ces dispositions du nouveau projet : cette difficulté résultait, vous le savez, de l'insuffisance de nos locaux. Mais nous l'avons vaincue, grâce à la générosité inépuisable d'un de nos vénérés prélats; non sans peine pourtant, car vous n'ignorez pas non plus l'impossibilité où nous sommes de fonder et d'acquérir par nous-mêmes. Notre législation est peut-être, sous ce rapport, la plus arriérée de l'Europe, et quoique nous soyons très-fiers et que nous nous vantions souvent de la liberté illimitée dont on jouit en Belgique, nous n'avons

pas compris jusqu'à présent qu'en ce qui concerne l'enseignement, cette liberté n'existe d'une manière assurée, définitive, dans la vraie signification du mot, que là où elle a la liberté de fondation à sa base, et où elle peut ainsi, comme tout ce qui a de la durée, plonger ses racines dans le sol. Nous n'avons donc rien à redouter en ce qui concerne l'Université elle-même, de l'adoption de cette nouvelle disposition. Seulement, comme je l'insinuais tout à l'heure, on pourrait craindre peut-être que, selon une tendance trop commune de notre temps, on n'y mette un peu d'engouement, et qu'on ne fasse à ces exercices, très-utiles en eux-mêmes, une place exagérée dans l'économie générale des études.

Il importe grandement, en effet, de ne pas perdre de vue que l'intérêt scientifique ne doit point absorber l'intérêt professionnel, et que le bien du pays et de la société demande impérieusement que les études médicales soient dirigées, non point en vue de former des savants de cabinet, mais bien des praticiens éclairés et également initiés à toutes les parties d'un art si délicat et si compliqué. Ce qu'on réclame du médecin avant tout, c'est qu'il guérisse ses malades, et malheur à celui qui, dominé par des préférences exclusives ou théoriques, ne se tiendrait pas au courant de toutes les exigences de sa noble profession! C'est là, Messieurs, je



le dis à son honneur et sans crainte d'être démenti, ce que la Faculté de médecine de Louvain a admirablement compris et pratiqué jusqu'aujourd'hui. A défaut de compétence et d'autorité personnelle, me permettriez-vous, Messieurs, de vous citer les paroles d'un médecin éminent, qui vous est bien connu, et qui a été à la fois un savant, un professeur et un praticien de premier ordre ?

« La médecine, disait M. Spring, est une science, mais elle est un art aussi ; je dirai même qu'elle est principalement un art. *Ars longa, vita brevis, judicium difficile, occasio præceps*, sont les mots que le père de la médecine a placés en tête de ses aphorismes. Oh ! combien notre mission serait moins redoutable, si la médecine était tout entière une science ! Combien d'incertitudes, combien d'angoisses nous seraient épargnées dans notre tâche de tous les jours ! La science, après avoir tout scruté, se repose fièrement et froidement dans le château fort de ses formules générales, et n'a qu'une pitié souvent dédaigneuse pour ceux qui sont obligés de s'avancer vers les points que ses lumières n'éclairent plus, et de marcher sur le sol mouvant des conjectures. Nous, praticiens, toujours nous devons compter avec les faits, et, au lieu du bien qu'on nous demande, nous devons nous contenter le plus souvent de choisir le mal moindre, ou de combattre le mal

par le mal. N'est-ce pas assez pour faire comprendre que la méthode scientifique n'est pas la méthode médicale?

» La science est abstraite et exclusive; ses formules ne désignent que certains côtés de l'objet, tandis que la pratique a besoin d'en pénétrer la nature, de considérer l'ensemble des forces qui agissent en lui et autour de lui, de deviner les causes complexes qui président au mouvement et au développement des phénomènes; elle doit tendre, en un mot, à cette *juste appréciation des choses de la vie*, qu'Hippocrate considérait comme la plus haute aspiration de l'art. La méthode de la médecine pratique est celle des historiens, des politiques, des moralistes; c'est le procédé des artistes et des poëtes; c'est l'*oculus medicus*, comme on dit; le coup-d'œil et l'inspiration.

» C'est l'homme qui est l'objet de la médecine. Or, quelle que soit la connaissance que nous ayons de l'homme physique, elle sera très-incomplète sans la connaissance de l'homme moral. En même temps que les ravages matériels, le médecin doit considérer dans la nature humaine ses affections, ses passions, sa grandeur et ses bassesses, sa noblesse et ses travaux. Un ancien avait coutume de dire que *si le corps appelait l'âme en justice pour réparation des torts qu'elle lui fait, elle ne pourrait éviter d'être condamnée*. En vérité, les maladies ont leur

cause aussi souvent dans les affections de l'âme que dans les injures qui atteignent le corps; dans les erreurs de l'imagination ou dans les aberrations des désirs; dans les désordres de l'esprit ou dans les blessures du cœur; dans les faiblesses et les vices individuels comme dans les froissements implacables de la société. Et parmi les maladies de cause matérielle, il n'en est aucune qui ne soit aggravée par l'état déréglé du moral.

» Malheur au médecin qui n'a pas appris à lire dans le cœur humain, qui n'a pas étudié les effets des impressions morales avec autant de soin que ceux des remèdes et des aliments ! Comment rendrait-il le calme à cet esprit agité, à cette imagination troublée ? Comment relèverait-il le courage de cette âme abîmée dans la mélancolie ? Comment ramènerait-il l'espoir dans ce cœur défaillant, s'il n'a pas appris à saisir toutes les délicatesses du sentiment, et à faire fléchir ce que j'appellerai la pudeur morale ?

» La chimie et la botanique, la physiologie même et la pathologie, il faut en convenir, lui seraient pour cela d'un bien faible secours. Cette science ne peut lui venir que des qualités natives de son propre cœur, des bienfaits de l'éducation, de l'amour du prochain et de l'expérience. Elle ne peut se développer que par le commerce des hommes et l'étude assidue des grands moralistes, qui, sous une forme tantôt

sérieuse, tantôt plaisante, nous ont initiés à toutes les grandeurs comme à toutes les misères du cœur humain, aux nobles élans de l'esprit comme à ses chimères. Lorsqu'on demanda à Sydenham, le plus grand médecin de tous les siècles après Hippocrate, quel ouvrage il fallait étudier pour se guider dans la pratique médicale, il recommanda avant tout le célèbre roman de Cervantès : et si l'on a lu et médité le Don Quichotte en médecin, on demeure convaincu que c'était là autre chose qu'une simple boutade. »

Assurément, Messieurs, je n'ai pas la prétention de juger ces paroles, ni de les dégager de ce qu'elles pourraient avoir d'exagéré ou de paradoxal. Mais dans leur ensemble elles paraissent marquées au coin du bon sens, et à ce titre je les recommande à votre attention, ainsi que ces autres, dont l'opportunité est incontestable : « L'étude des sciences, quand elle n'est pas appuyée sur le culte des lettres, conduit aisément à l'absolutisme et au matérialisme. Nos anciens ont cultivé les lettres sous le beau nom d'humanités ; ils avaient compris qu'elles tiennent avant tout compte de la nature humaine, de ce qui sépare l'homme de la nature brute, et de ce qui l'élève au-dessus de la fatalité. Nous qui avons reçu la sublime mission de guider la jeunesse, nous devons tenir plus que jamais à ce qui nous conserve l'idéal, à tout ce qui empêche que la

noblesse et la dignité humaines ne soient sacrifiées à l'utilitarisme et à l'aisance de la vie.

« A notre époque, les sciences s'imposent d'elles-mêmes ; on n'a pas besoin de plaider leur cause ; mais on doit élever la voix pour convaincre ceux qui suivent les carrières pratiques que le culte des sciences est indissolublement lié à celui des lettres, qui les complètent en leur donnant la forme et la dignité morale, en les rattachant à l'histoire et en leur assurant l'avenir. — Professeurs, puissions-nous maintenir intactes de salutaires traditions ! Étudiants, puissiez-vous toujours envisager de très-haut la tâche que vous aurez à remplir pour le bien de la patrie et de la société ! Puissiez-vous comprendre les avantages qui résultent de l'union des sciences et des lettres, et n'épargner aucune peine pour acquérir une instruction supérieure complète ! Le temps que vous passez à l'Université est le temps des semailles, dont dépendra la moisson future. *Hoc tempus idoneum est laboribus et idoneum agitandis per studia ingeniis.* » Ainsi parlait M. Spring, il y a quelques années, et ce langage n'a certes rien perdu de son actualité.

Il me reste, Messieurs, un mot à ajouter sur ce qui se rapporte, dans le projet de loi, à la Faculté de philosophie et lettres et à celle de droit. Il me semble, je le confesse, que le projet subordonne un peu trop les études philo-

sophiques, littéraires, historiques, celles aussi qui tiennent aux principes et aux racines du droit, à ce qu'il y a de transitoire dans la législation, aux controverses sur les points de détail, en un mot, aux choses d'application et purement professionnelles. Sans doute il faut faire la part à ces choses, mais sans excès, et je viens de le dire à propos des études médicales, *ne quid nimis*. Ne dédaignons-nous pas trop aujourd'hui, comme on en faisait tout récemment la remarque, ne dédaignons-nous pas trop ces connaissances générales, qui ne nous apprennent pas précisément notre métier d'avocat, mais qui nous enseignent, si on l'ose dire, notre noble métier d'homme, de citoyen et de catholique? Est ce donc une science si méprisable que cette philosophie qui monte à la cime de toutes choses pour en saisir les plus hautes raisons; qui analyse l'âme, compte ses facultés, raconte ses immortelles prérogatives; qui enseigne à l'individu ses devoirs, conséquence de sa destinée, et ses droits, conséquence de ses devoirs; à la famille, sa mission et son légitime perfectionnement; à la société civile, son origine première, la source de son pouvoir, la valeur de ses formes gouvernementales, ses points de contact avec une société d'un autre ordre, la société religieuse? L'histoire aussi est l'une des grandes éducatrices du genre humain; à la clarté de sa lumière, qui du passé se projette sur l'avenir,

l'homme reconnaît sa marche providentielle, et découvrant derrière les événements qui se déroulent la main de Dieu qui les guide, il s'encourage, se console et espère. L'étude des chefs-d'œuvre anciens et modernes est le milieu brillant où l'âme, en rapport intime avec le vrai et le beau, s'élève à cette supériorité intellectuelle, qui est le caractère des grands siècles littéraires. Enfin, si avant de jeter la mémoire dans les mille formes des législations humaines, on n'établit pas solidement, profondément, les principes universels, immuables, dont les codes anciens et modernes ne devraient être qu'une application, le légiste ne s'égarera-t-il pas dans cet inextricable labyrinthe des faits humains, et s'arrêtant aux conséquences sans pouvoir remonter aux causes, et des causes aux principes, ne sera-t-il pas souvent exposé, en appliquant les lois du temps, à blesser celles de l'éternelle justice ?

Je m'arrête ici, Messieurs ; je ne veux pas prolonger notre fatigue commune. J'ai beaucoup cité; permettez-moi, pour finir, une dernière citation. Ce sont quelques phrases empruntées à un discours tout récent d'un vénérable prélat français. Quoique plus spécialement applicables à la France, elles n'en renferment pas moins un enseignement fort utile pour tout le monde, dans les temps troublés où nous vivons. « Nous nous étonnons, disait ces jours derniers Mgr

de Bordeaux, nous nous étonnons de voir que tout chancelle autour de nous ; nous sommes effrayés de voir l'autorité, la religion, la famille et toutes les colonnes de l'ordre social prêtes à nous écraser sous leurs ruines. C'est que nous avons porté nos mains sur ces saintes choses devant lesquelles nos pères s'inclinaient : nous avons détruit la force morale ; nous n'avons plus que la force matérielle pour nous défendre, et nous sommes surpris de son impuissance ! Le respect était le ciment nécessaire de la société et de la civilisation : vous l'avez mis en poussière et jeté au vent, et maintenant vous êtes effrayés des cris de révolte qui retentissent, et vous tremblez à la vue de l'édifice qui chancelle !

» Tout dépend, Messieurs, ajoute le vénéré prélat, de l'attitude que nous ferons prendre à nos écoles primaires, secondaires et d'enseignement supérieur. C'est par le retour aux principes, aux pratiques sincères de la foi, par une instruction religieuse forte et solide, qu'elles prépareront à la patrie un meilleur avenir.

» La foi ne donne pas seulement un but à la vie, mais elle produit l'amour : or, quand on aime, il n'est rien de facile comme de se dévouer et même de mourir.

» Voilà pourquoi la foi, et la foi de nos pères, sera notre suprême ressource. C'est elle qui nous rendra supérieurs à nous-mêmes et à nos ennemis : *Hæc est victoria que vincit mundum, fides nostra.* »

L'année académique 1875-1876 est ouverte : je la place avec amour et confiance sous l'auguste protection de Marie immaculée, que nous saluons avec l'Église comme notre vie, notre douceur et notre espérance, *vita, dulcedo et spes nostra* ; que nous invoquons au milieu des flots agités du temps présent, comme notre mère, mère chérie et toute puissante sur le cœur de son divin fils, *ave, maris Stella ; monstra te esse matrem.*

—

NOTICE

sur la vie et les travaux de M. le chanoine G. C. UBAGHS, professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, par M. le chanoine J. JACOPS, professeur ordinaire à la même Faculté, président du collége du Pape Adrien VI.

—

Dans le courant de l'année précédente, l'Université catholique perdit le dernier survivant de ses fondateurs à Malines, et la Faculté de philosophie et lettres, son vénérable doyen d'âge, M. G. C. Ubaghs, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, docteur en théologie, professeur émérite de philosophie et ancien président du collége du St-Esprit.

Notre *Alma Mater* nous fait un devoir d'inscrire dans ses Annales le nom et les œuvres de ceux qui lui ont consacré leur vie. C'est élever un monument de reconnaissance au passé et léguer à l'avenir de précieux enseignements.

Conformément à ce pieux usage, nous essayerons d'esquisser rapidement la longue et laborieuse carrière d'un prédécesseur vénéré. Qu'il nous soit permis de compter sur l'indulgence du lecteur. Pour remplir fidèlement cette tâche, nous laisserons la parole aux faits, et nous suivrons M. Ubaghs, avec une sympathie respectueuse, dans sa vie, dans ses travaux et dans sa retraite.

I.

Gérard-Casimir Ubaghs naquit à Berg sous Fauquemont, à deux lieues-est de Maestricht, le 26 novembre 1800. Il était le neuvième de onze enfants. Ses parents, chrétiens courageux, trouvaient dans leur travail de chaque jour, le nécessaire pour cette nombreuse famille et du surplus pour la charité. Deux années durant, aux plus mauvais jours de la révolution française, ils avaient pourvu à la subsistance de deux prêtres proscrits, cachés par leurs soins dans les carrières de Fauquemont, et ce fut d'un de ces témoins de la Foi, alors hébergé sous le toit hospitalier de son père, et dans la maison paternelle même — car les églises étaient encore fermées — que le futur docteur reçut le saint baptême et le nom de Casimir. Son enfance et sa jeunesse se résument dans le mot de l'Évangile : « *Proficiebat sapientia et œtate et gratia apud Deum et homines* » (1). On peut lui prêter aussi, en un certain sens, la parole que le Roi-Prophète met dans la bouche de notre divin Rédempteur : « *Pauper sum ego et in laboribus a juventute mea* » (2). Dès ses premières années, le travail fut son unique partage. Il ne connut ni les légèretés puériles, ni les divertissements frivoles. Grave et réfléchi toujours, il était le modèle des

(1) Luc II, 52.
(2) Ps LXXXVII, 16.

enfants de son âge. Tout en lui rappelait l'innocence de son saint patron. Sa maturité précoce le fit juger digne — chose rare dans nos contrées, surtout au village, — de faire sa première communion à l'âge de neuf ans. A partir de ce moment, le vénérable curé de Fauquemont, M. de Guasco, dont la mémoire est encore en honneur, prit soin lui-même de son éducation.

Ce fut sous la direction de ce digne et savant ecclésiastique qu'il fit toutes ses études latines, sa philosophie et sa théologie. Les succès de l'élève comblèrent les espérances du maître. Au bout de quelques années, le jeune Ubaghs, préludant à sa mission future, se chargea à son tour de l'instruction de quelques jeunes gens de Fauquemont, qui devinrent tous plus tard des hommes distingués. C'est ainsi que, sans être à charge à ses parents, il se procura les moyens de poursuivre les études de philosophie et de théologie au séminaire de Liége, où l'appelait une vocation longtemps éprouvée. Il ne resta dans ce pieux asile que le temps strictement nécessaire, et fut ordonné prêtre à Malines, le 15 juin 1824. M. Barrett, qui administrait alors le diocèse de Liége, en qualité de vicaire capitulaire et fut élevé plus tard sur le siége épiscopal de Namur (1), connaissant les rares qualités de son esprit et son aptitude à l'enseignement,

(1) Voir *Annuaire* de 1837, p. 29.

crut pouvoir lui confier, malgré sa jeunesse et son inexpérience, la chaire de philosophie au petit séminaire de St-Roch. Cet établissement ayant été supprimé en 1825, ainsi que tous les autres séminaires et colléges ecclésiastiques, M. Ubaghs, né professeur, n'entra pas, comme ses collègues, au saint ministère. Il préféra l'enseignement, et fut chargé de donner l'instruction aux enfants du comte de Hamal. Lorsque le séminaire se rouvrit à Liége, en 1830, il y reprit sa chaire de philosophie, qui fut transférée l'année suivante au petit séminaire de Rolduc, fondé par Mgr Van Bommel. M. Ubaghs aida puissamment son Évêque dans l'organisation de cet important établissement. C'est lui qui composa le premier noyau du corps professoral, et le choix judicieux qu'il fit justifia pleinement la confiance que lui avait accordée l'illustre chef du diocèse. Le petit séminaire de Rolduc acquit en peu de temps une brillante réputation. M. Ubaghs en fut pendant trois ans l'âme et le modèle.

Mais une carrière plus vaste allait s'ouvrir à son zèle. En 1834 NN. SS. les Évêques, non contents d'avoir réorganisé leurs séminaires, formèrent le projet de mettre à profit la liberté qu'avait garantie à l'Église la Constitution de 1831, pour créer un enseignement supérieur. L'honneur de cette grande institution, que toutes les nations catholiques nous envient depuis

quarante ans, et que la France s'estime heureuse de pouvoir reproduire enfin, revient principalement, on le sait, à NN. SS. Sterckx, Archevêque de Malines (1) et Van Bommel, Évêque de Liége (2). L'un avait à Malines, l'autre à Rolduc et à Liége, une réserve de jeunes prêtres intelligents et dévoués, prêts à seconder leurs desseins. M. Ubaghs fut désigné pour la chaire de philosophie. La nouvelle Université catholique s'ouvrit à Malines, au mois de novembre. L'année suivante elle fut transférée et complétée à Louvain. C'est ici que nous allons voir le jeune professeur déployer au service d'une grande cause, toutes les ressources de son talent et de son cœur.

Peu de maitres réussirent autant que lui, à captiver l'esprit et le cœur de leurs élèves. Ses leçons étaient suivies avec un vif et constant intérêt, et son influence sur la jeunesse universitaire s'étendait bien au-delà des limites de son cours. Ce n'est pas qu'il eût des qualités brillantes. Son extérieur était d'une extrême simplicité. L'éloquence lui faisait défaut. Son langage, trop peu ennemi du barbarisme, était d'une originalité rebelle à l'usage. Néanmoins il était écouté avec respect, et pas un étudiant ne sortait de ses cours, sans emporter avec des

(1) Voir *Annuaire* de 1868, pp. 301 et suivantes.
(2) Voir *Annuaire* de 1853, pp. 111 et suivantes.

idées nettes sur la doctrine, une estime profonde du maître. C'est que M. Ubaghs possédait à un haut degré deux qualités qui font le professeur, l'amour du travail et le dévouement à la jeunesse. Enseigner, pour lui, c'était cultiver des âmes, et il apportait à cette haute et délicate mission tout ce qu'il avait de ressources dans l'esprit, d'énergie dans la volonté et de charité sacerdotale dans le cœur. Avec quel soin il préparait ses leçons! On le voyait, fidèle aux habitudes simples et austères de son enfance, passer de longues heures dans son cabinet, assis sur une chaise de bois, devant un étroit pupitre, où des piles de livres entassés lui permettaient à peine de reposer les bras. Il lisait, consultait, méditait, écrivait, effaçait, retouchait, et ne quittait jamais une question, sans en avoir embrassé l'ensemble et classé toutes les parties, de manière à la faire apparaître avec une vive clarté devant les intelligences les plus novices. Jamais il ne s'égarait dans les détails, mais les groupait avec art autour du point principal qu'il fallait mettre en lumière. Pour faciliter aux jeunes gens le premier abord des sciences philosophiques, il entreprit de bonne heure et ne cessa, pendant toute sa carrière professorale, de condenser la substance de ses cours dans des manuels, dont on a justement admiré la précision, l'ordre et la méthode. C'est ainsi qu'il publia et réédita à

plusieurs reprises la Logique, la Métaphysique générale, la Théodicée et l'Anthropologie, en latin et en français (1).

En dehors de ses leçons publiques, M. Ubaghs était le guide et le conseiller de ses élèves. Tous avaient accès auprès de lui. Il n'hésitait pas à interrompre ses plus sérieux travaux, pour les accueillir, les écouter avec patience, dissiper leurs doutes, diriger leurs premiers efforts, soutenir leur courage et affermir leurs pas incertains dans la voie de la vertu.

Il ne resta étranger à aucune des institutions qui font la force et l'honneur de l'Université. En 1840 il accepta la présidence du Collége des Théologiens, dit du St-Esprit, et resta à ce poste difficile jusqu'en 1853. Les ecclésiastiques qui y vécurent sous sa direction, lui rendent le témoignage qu'il était un modèle de piété et de toutes les vertus sacerdotales, et que son inflexible fermeté dans le maintien de la discipline était tempérée par la prudence, la modération, une extrême bonté de cœur et un dévouement sans bornes aux véritables intérêts de ses élèves.

En même temps, il se trouvait à la tête de la Commission directrice de l'Institut philologique annexé à la Faculté de philosophie et lettres, pour la formation de jeunes professeurs (2).

---

(1) Voir plus loin : ouvrages de M. Ubaghs.

(2) Voir *Annuaire* de 1847, pp. 17 et 149 et suivantes.

Il fut le fondateur et demeura longtemps l'âme et l'inspirateur de la Société littéraire, où nos élèves s'exercent aux luttes pacifiques de la parole et de la plume (1).

Pendant des années, il resta seul chargé de la direction, et contribua, pour une large part, à la rédaction de la Revue catholique ; et l'on ne sut tout ce qu'il y avait consacré de labeurs, qu'au moment de sa retraite, où il fallut trois hommes pour le remplacer.

Tant et de si rudes travaux ne l'empêchèrent pas de cultiver les lettres sacrées et profanes. Sans parler de plusieurs dissertations philosophiques, il donna, en langue flamande, une traduction très-estimée du Catéchisme romain, de l'Itinerarium de saint Bonaventure, qu'il avait déjà traduit en français, d'un écrit anonyme dirigé contre Renan et intitulé *Jésus-Christ*, de l'Introduction à la vie dévote de saint François de Sales et d'une vie de saint François d'Assise. Il composa, dans la même langue, une intéressante histoire de Fauquemont, son lieu natal, et d'une autre localité voisine de Maestricht, Gulpen (Galoppe) (2). C'étaient là ses passe-temps : car il ne connut jamais d'autres distractions que la variété du travail et les douces jouissances de la piété, dont il faisait

---

(1) Voir *Annuaire* de 1841, pp. 18 et suivantes, 114 et suivantes.

(2) Voir plus loin : ouvrages de M. Ubaghs.

ses délices. Quoique d'une santé délicate et souvent menacée, il se refusait même le temps de la promenade, et tous les conseils de l'art échouaient contre une habitude devenue pour lui une seconde nature. Ce soin attentif à ne jamais perdre un instant lui permettait de se prêter à tout, sans paraître pressé, ni surchargé. Les honneurs seuls ne parvinrent pas à l'occuper. Nommé de bonne heure chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, docteur *ad honores* en théologie etc., il y pensa si peu, que nul, ni à Louvain, ni à Liége, ne se souvient de lui avoir jamais vu porter les insignes d'une dignité quelconque, en dehors des solennités académiques.

II.

La vie si bien remplie que nous venons de retracer à grands traits, ne fut pas stérile assurément, mais — on le sait, et il faut bien se résigner à le dire ici, — M. Ubaghs ne fut pas heureux dans toutes ses doctrines. Après quarante ans de laborieuses études philosophiques, il mourut avec l'amère douleur de voir périr la plus grande partie de ses œuvres. Ce n'est pas sans tristesse que nous abordons ce côté de notre travail. Mais, si nous devons à la vérité de relever des erreurs dans la vie de M. Ubaghs, nous aurons du moins la consolation de lui voir donner des preuves irrécusables et souvent réitérées de la plus humble et plus filiale soumission à

6.

l'Église. Pour bien nous rendre compte de ses opinions philosophiques, il est nécessaire de remonter à l'origine.

A l'époque où M. Ubaghs débutait dans la carrière ecclésiastique, tous les grands foyers de la science sacrée étaient éteints depuis trente ans dans notre pays. La fin du 18e siècle avait vu disparaître l'ancienne Université de Louvain et les ordres religieux voués à l'étude. Le clergé séculier, dont les rangs avaient été décimés par la persécution et par la guerre, suffisait à peine au service des paroisses. Trop souvent les jeunes clercs étaient appelés au ministère sacré, après une préparation hâtive et nécessairement incomplète. A peine voyait-on, à la suite de quelques vénérables demeurants des anciennes écoles, s'élever par l'énergie de leurs efforts personnels, un petit nombre de jeunes prêtres d'élite voués à l'enseignement. Leur courage et leur zèle pour la cause de l'Église en ces temps difficiles, les signalaient naturellement à la confiance des Évêques, lorsqu'il s'agit de réorganiser les séminaires et plus tard de fonder l'Université catholique. C'était une forte et belle génération sacerdotale. Mais — on ne peut pas le taire, et ce sera devant l'histoire l'excuse de ses défaillances, — elle était née d'elle-même et fille de ses propres œuvres. La tradition du haut enseignement théologique et philosophique était tellement perdue, et l'abîme creusé par les révolutions

entre l'ancien état des choses et le nouveau si profond, qu'on ne songea plus même à faire revivre les doctrines d'autrefois. Il se faisait d'ailleurs en France un mouvement philosophique qui emporta tous les esprits. Tandis que le spiritualisme, victorieux des doctrines abjectes du siècle précédent, réclamait pour la raison une indépendance absolue et un pouvoir sans limites, la philosophie catholique, justement effrayée de ces prétentions exorbitantes, songeait à sauver les droits méconnus de la vérité révélée. Comme il arrive souvent, la réaction dépassa la mesure, et tomba dans l'excès opposé : la lutte contre le rationalisme donna naissance au traditionalisme. On sait l'influence, je dirais presque, la fascination que de grands esprits, comme de Bonald et de Lamennais, exercèrent sur leur époque. M. Ubaghs, de même que beaucoup d'autres, fut entraîné dans le courant, et bien qu'il rompît avec la philosophie de Lamennais, en tant qu'elle fut condamnée par l'Église, il crut pouvoir en garder ce qu'elle semblait offrir d'utile à rabattre l'orgueil de la raison indépendante. Nommé à la chaire de philosophie de la nouvelle Université catholique, il écrivait à son Évêque, le 24 juillet 1834 : « Je me suis proposé d'étudier mieux les saints Pères qui sont les plus célèbres par leurs études philosophiques, tels que saint Clément d'Alexandrie, saint Augustin, saint Thomas, et parmi les au-

teurs modernes, j'ai choisi pour guides spéciaux le P. Buffier, jésuite : *Traité des premières vérités*; Bossuet : *Connaissance de Dieu et de soi-même*; Fénelon : *Existence de Dieu*; Bergier : *Traité de la vraie religion* et *Dictionnaire théologique*. Je ne prendrai plus dans l'école de M. de Lamennais que les idées entièrement conformes à celle des auteurs nommés, et nécessaires pour compléter leur enseignement philosophique. »

C'était trop. Il emprunta à l'école de Lamennais les principes d'un traditionalisme plus modéré, il est vrai, mais néanmoins dangereux, et il ne sut plus s'en dégager entièrement dans la suite. Pendant trente ans qu'il occupa la chaire de philosophie, dans ses leçons et dans ses manuels, dans les articles de revue et les nombreux écrits qui sortirent de sa plume infatigable, on retrouve toujours, quoique sous des formes diverses et avec des atténuations successives, sa tendance première à sacrifier quelque chose des forces natives de la raison humaine. Pour mieux triompher du rationalisme qui attribuait à la raison une indépendance absolue, il la faisait dépendre absolument dans son développement et son exercice de l'enseignement social, et par conséquent, selon lui, chez le premier homme, de l'enseignement divin ou de la révélation, au moins naturelle. L'homme, d'après lui, est incapable de prouver l'existence de l'Être infini par les

seules forces de la raison. Au chapitre IV de sa Théodicée intitulé : *Ad trutinam criticam revocantur argumenta quibus Deum esse probatur*, il s'attache à montrer que toutes les preuves de l'ordre physique et de l'ordre moral sont insuffisantes. La seule décisive pour lui, est celle fondée sur l'idée innée de Dieu, actualisée par l'enseignement. C'est ainsi que, pour les besoins de la cause religieuse, à son point de vue, il fut amené à la théorie générale du traditionalisme.

« Dans l'état actuel de notre nature, dit-il, en son *Précis de Logique*, édit. 1849, page 61, l'enseignement social est une loi naturelle, une condition tellement nécessaire, que, sans un miracle, l'homme ne peut, que par son secours parvenir à la connaissance explicite des vérités de l'ordre metaphysique et moral. » La même thèse se retrouve à peu près et dans les mêmes termes dans toutes les éditions suivantes. Cette nécessité physique de l'enseignement social et par suite, selon lui, de la révélation primitive, est longuement traitée dans la seconde partie des *Logicæ elementa*, chap. I, § V, et lorsque l'auteur croit l'avoir suffisamment établie, il en déduit avec bonheur ce corollaire, qui est le but de toute sa doctrine : « La thèse que nous venons de prouver, dit-il, renverse de fond en comble le dogme fondamental du rationalisme, l'indépendance et la suffisance natives de la raison humaine. »

C'est vrai; mais bien que M. Ubaghs ait eu soin de nous avertir qu'il distingue entre l'origine et la démonstration de nos connaissances, sa thèse ébranle du même coup toute démonstration de l'existence de Dieu par les seules forces de la raison appliquées à la nature et à l'homme. Car si nous ne pouvons prouver l'existence de l'Être infini que par l'idée innée de l'Infini, et si cette idée doit, de nécessité naturelle, être actualisée en nous par l'enseignement, la raison n'y suffit pas, elle a besoin du secours préalable de la foi à l'enseignement et à la valeur objective des idées.

La foi naturelle à l'enseignement, — et il ne serait pas difficile de montrer que c'est en même temps une foi positive — M. Ubaghs la professa expressément dans ses manuels jusqu'en 1856. Pour n'en citer qu'un seul, dans son *Précis de Logique*, édit. 1849, page 63, il dit : « La première des lois naturelles de notre raison, une condition indispensable de son développement est d'apprendre et de croire, puisque sans l'enseignement personne ne parvient à la connaissance des vérités de l'ordre moral, n'arrive au plein usage de la raison.» A la page 58 du même *Précis*, il range sous la dénomination de facultés primitives pour les vérités externes, la foi au témoignage des sens, la foi positive et la foi naturelle à la parole et aux idées manifestées par la parole.

Quant à la confiance naturelle en l'objectivité des idées, il finit par comprendre que ce n'était pas un pont assez ferme à jeter entre l'ordre idéal et l'ordre réel. Pour échapper au subjectivisme de Kant, qui enferme la raison en elle-même et lui refuse l'accès à la réalité des choses, il recourut à la vision immédiate de l'intelligible en Dieu, et se jeta dans l'ontologisme, à la suite de son ami, M. Tits (1). Le refuge était peu sûr. Des travaux récents ont appris au public (2) ce que vaut en philosophie et en théologie cette hypothèse plus séduisante que solide. Ses partisans s'en promettaient un puissant secours contre l'idéalisme allemand, comme ils avaient cru se faire du traditionalisme une arme contre le rationalisme français. Ils se trompèrent et péchèrent, croyons-nous, par excès de zèle.

L'Église, que ses ennemis accusent volontiers d'étouffer la raison, n'a jamais toléré cet excès. Elle a sauvegardé toujours et défend encore avec un soin jaloux (3), la puissance naturelle, ou, ce que l'on aime bien appeler aujourd'hui,

---

(1) Voir *Annuaire* de 1852, p. 171 et suiv.

(2) *L'Ontologisme jugé par le Saint-Siége*, par le R. P. J. Kleutgen, de la Compagnie de Jésus. Paris, Gaume frères, 1867.

Examen philosophico theologicum de Ontologismo, auctore P. F Alberto Lepidi, Ordinis Prædicatorum. Lovanii, excudebat vidua C. J. Fonteyn, 1874.

(3) Voir *Décrets et Canons du Concile du Vatican, avec le texte latin*. Louvain, C. J. Fonteyn. *Const. Dei Filius*, chap. II, III, IV.

les droits de la raison humaine. Elle tient et enseigne (1) que la foi est supérieure, mais pas contraire à la raison ; que la raison peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualite de l'âme et la liberté humaine ; que la foi est postérieure à la raison ; que l'usage de la raison précède la foi et y conduit avec le secours de la révélation et de la grâce. Elle repousse, comme dangereuse, la doctrine (2) suivant laquelle la connaissance immédiate de Dieu, au moins habituelle, est essentielle à l'entendement humain, de sorte que sans elle il ne peut rien connaître, puisqu'elle est la lumière intellectuelle elle-même, etc.

Dès la première apparition des manuels de M. Ubaghs, le Nonce du Pape à Bruxelles, le pieux et savant Mgr Fornari, manifesta des appréhensions. En 1843, il crut devoir en déférer les doctrines au jugement du Saint Siége. Le 13 juin de la même année, la S. Congrégation de l'Index, après en avoir délibéré, nota cinq propositions (3), avec ordre pour M. Ubaghs de les corriger et d'en éviter désormais la doctrine dans son enseignement. L'auteur s'expliqua dans un mémoire justificatif, qu'il adressa à S. Ém. le Cardinal Sterckx, Archevêque de Malines, le

(1) Voir plus loin *Document III.*

(2) Voir *Document VI.*

(3) Voir *Document I.*

9 décembre 1843. Après mûr examen de ce mémoire, la Sainte Congrégation, réunie à cet effet le 8 août 1844, ne revint point sur sa première décision, mais jugea que les traités de M. Ubaghs devaient être corrigés dans le sens de ses observations antérieures (1).

Le Saint-Siége n'alla pas plus loin, par égard sans doute pour la jeune Université catholique, et pour l'éminent professeur dont elle avait agréé les explications et reçu avec bonheur les protestations les plus dévouées. Malheureusement M. Ubaghs se méprit sur la portée des décisions de Rome. Il parait même qu'il n'en connut pas toute la teneur. Dans les modifications qu'il apporta successivement à ses premiers manuels et dans ses écrits subséquents, il mitigea plutôt la forme qu'il ne corrigea le fond de sa doctrine, s'en rapportant, comme le fait entendre la lettre de S. E. le Cardinal Patrizi du 11 octobre 1864 (2), dont nous aurons à parler plus loin, à certaines pièces postérieures à 1844, mais qui n'avaient aucun caractère officiel. La presse s'en occupa, et il s'ensuivit une polémique ardente, qui, nous le disons avec regret, fut une douleur pour l'Église (3). Notre intention n'est pas de parcourir toutes les phases

(1) Voir *Document II* et *Document VI.*

(2) Voir *Document VI. Fatendum quidem est*, etc..

(3) Voir *Document V.*

de ce trop long et pénible débat, où M. Ubaghs ne fut pas seul sur la brèche. Si quelque jour une plume autorisée en fait l'histoire, les responsabilités seront définies et partagées, et les torts, disons plutôt, les erreurs, les illusions de M. Ubaghs, rendues possibles et entretenues par les circonstances, trouveront beaucoup d'indulgence au tribunal de la postérité.

En 1861, NN. SS. les Évêques adressèrent au Recteur de l'Université, avec ordre d'en faire part aux professeurs des Facultés de théologie et de philosophie, des conseils pleins de prudence et de sagesse. Leur conduite, en cette circonstance, fut hautement approuvée à Rome. Vers la fin de la même année, N. S. P. le Pape les en félicita, manifesta son vif regret de voir renaître la controverse, protesta contre la valeur officielle attribuée à certain document qui n'en avait point (1) et imposa silence aux deux parties, en attendant qu'intervînt un jugement doctrinal définitif (2). Les ouvrages de M. Ubaghs furent soumis à un nouvel examen des deux Congrégations du Saint-Office et de l'Index. Dans leur séance du 21 septembre 1864, elles jugèrent que l'auteur n'avait pas satisfait aux prescriptions de 1843 et de 1844, et lui en imposèrent de nouveau le devoir. Cette sentence fut ratifiée et

---

(1) Une lettre du Card. d'Andrea, du 2 mars 1860.

(2) Voir *Document V*.

confirmée par N. S. P. le Pape (1). Une nouvelle édition de la Logique et de la Théodicée fut soumise aux mêmes Congrégations. Le 21 février 1866, les Éminentissimes Cardinaux exprimèrent le regret d'y retrouver en substance les mêmes principes qui avaient été signalés en 1843 et en 1844, comme devant être corrigés. Ils y notèrent en outre des doctrines en tout semblables à quelques propositions censurées par la Congrégation du Saint-Office, le 18 septembre 1861(2), et certaines autres opinions, telles que le traducianisme et celle qui concerne le principe de la vie dans l'homme. Leur jugement se résume dans les termes suivants : « *In libris philosophicis a G. C. Ubaghs hactenus in lucem editis et præsertim in Logica et Theodicea inveniri doctrinas seu opiniones quæ absque periculo tradi non possunt. — Quam sententiam SS*mus *D. N. Pius Papa IX ratam habuit et suprema sua auctoritate confirmavit* (3).

III.

Dès 1865, M. Ubaghs avait demandé et obtenu son éméritat. Sa retraite, hâtons-nous de le dire, fut digne, en tous points, d'un fils soumis de l'Église. Le 23 mars 1866, il écrivait au Car-

---

(1) Voir *Document VI*.
(2) Voir *Document IV*.
(3) Voir *Document VII*.

dinal-Archevêque de Malines : « Monseigneur le Recteur de l'Université catholique m'a communiqué hier la décision prise, le 21 février dernier, par Leurs Éminences les Cardinaux des Sacrées Congrégations de l'Index et du Saint-Office. Selon le devoir de tout prêtre catholique, je m'empresse de vous déclarer que je me soumets à cette décision d'une manière simple, absolue et complète. » Il se montra en toute occasion fidèle à cet engagement. Pas une plainte, pas une parole amère ne furent surprises sur ses lèvres. Il se félicitait au contraire d'avoir été arrêté au bord d'un abîme inaperçu. Dans une conversation avec un collègue, qui fut un de ses élèves les plus distingués et fonda avec lui la Société littéraire, il s'en ouvrit en ces termes : « Je sais plus que jamais combien nous sommes heureux d'être guidés par l'autorité du Saint-Siége. J'étais dans l'erreur; je me trompais tout à fait, et je ne le voyais pas. Tout mon désir est de pouvoir refaire mes ouvrages, conformément aux décisions du Saint-Siége. Ce sera désormais tout mon travail, et je demande à Dieu assez de vie pour l'accomplir. » Dieu se contenta de sa bonne volonté. Une attaque d'apoplexie le mit hors d'état de poursuivre ses travaux. Dès lors toute sa vie fut consacrée aux exercices de la plus humble et plus simple piété. Aux jours de sa santé, il avait goûté beaucoup l'Itinéraire de l'esprit vers Dieu de saint Bona-

venture : désormais il ne songera plus qu'à marcher sur les traces du Docteur Séraphique. Enfant de saint François dans le Tiers-Ordre, il se montrait admirablement détaché des choses d'ici-bas, et il ne semblait plus tenir à la terre que pour mieux mériter le Ciel.

En 1868, notre illustre Archevêque, aujourd'hui Cardinal Dechamps, fit son entrée solennelle à Louvain. Il n'oublia pas M. Ubaghs, qu'il avait connu depuis Rolduc et parfois contredit, mais l'alla voir et consoler dans son humble retraite. A quelque temps de là, il lui rendit ce témoignage : » Je l'ai entendu en présence de la mort qui le menace, m'exprimer d'admirables sentiments de foi et de soumission à tous les décrets du Saint-Siége. Je n'ai plus sur ce point qu'un seul désir, a-t-il ajouté, c'est qu'avant ma mort, il m'arrive de Rome un mot qui m'apprenne que le Vicaire de J. C. sait que je n'ai jamais cru un seul instant être en désaccord avec ce qui m'a été prescrit par le Saint-Siége. Mais si Dieu ne veut pas que j'aie cette consolation en ce monde, je ne la veux pas non plus. Je ne veux que ce qu'il veut. » Ce désir fut manifesté et gracieusement accueilli à Rome.

Les nobles paroles que nous venons d'entendre de la bouche de M. Ubaghs étaient l'écho fidèle de ses sentiments intimes et habituels. Il suivait à la lettre le conseil et l'exemple de l'Apôtre : « *Nostra autem conversatio in cœlis*

est (1). » Tous ceux qui l'ont approché, ont pu s'en convaincre et en sont revenus édifiés. Me serait-il permis d'en rapporter un souvenir personnel ? Lorsqu'en 1872, je fus appelé au périlleux honneur de monter dans la chaire qu'il avait quittée, j'allai lui présenter mes hommages. Il me reçut, je ne dirai pas dans son cabinet, mais dans sa cellule. De philosophie, il ne fut pas question. Après m'avoir adressé des vœux profondément sentis pour notre chère Université catholique, il parla avec émotion du bonheur qu'il avait de pouvoir célébrer la sainte messe dans ses appartements, et il s'étendit sur cette considération, que la vraie sagesse consiste à ne vivre qu'avec Dieu et pour Dieu. Je n'oublierai jamais la religieuse impression que me fit cette âme sacerdotale planant sur des ruines. Le ton sépulcral de sa voix, son visage creusé par la souffrance, ses yeux enfoncés dans leur orbite, la proximité du petit oratoire, dont la porte était entr'ouverte, ajoutaient à la gravité de ses paroles. On aurait cru entendre le « *Credo quod Redemptor meus vivit* » de Job dans l'infortune. Je me retirai, comprenant mieux la profonde pensée de l'Imitation, à laquelle M. Ubaghs avait fait allusion sans doute, que la meilleure et la plus haute philosophie est d'aller à Dieu par le mépris des choses de ce monde.

---

(1) Philip. III, 20.

L'humble prêtre vécut ainsi plusieurs années, voyant toujours la mort en face et prêt à la recevoir avec calme. Longtemps d'avance toutes ses dispositions étaient prises. Voulant laisser à Fauquemont un souvenir de ses premières années, il y avait fondé, de concert avec le digne curé de l'endroit, un établissement pour l'instruction des jeunes filles. Comme il n'avait pu retoucher ses œuvres, il tint aussi à laisser une dernière preuve écrite de sa parfaite soumission à l'Église. Le 3 février 1869, il remit à son confesseur la déclaration suivante :

« Incertain du moment où il plaira à Dieu de me rappeler de cette vie, je déclare me soumettre et obéir fidèlement à tout ce que la Foi catholique prescrit, et en particulier à toutes les décisions de l'Église et à tout ce que le Saint-Siége a décidé, ou décidera, à l'égard de ma vie, de mes écrits et de mes doctrines, voulant, avec la grâce de Dieu, vivre et mourir comme un fils obéissant et très-respectueux de l'Église catholique et romaine.

En foi de quoi, je signe librement et consciencieusement cette déclaration, que je permets de publier, si ou quand mon confesseur le jugera à propos.

Louvain, le 3 février 1869.

(signé) G. C. Ubaghs, prof. (1). »

(1) Cette pièce tout entière écrite de la main de M. Ubaghs, a été

Une grande consolation était réservée à M. Ubaghs, avant de mourir. Le 15 juin 1874, il lui fut donné de célébrer, dans son modeste oratoire, le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. En cette circonstance encore, Mgr Dechamps, qui a la mémoire du cœur, se souvint de lui et lui adressa une lettre affectueuse. Le mauvais état de sa santé ne permettait aucune démonstration publique. Néanmoins le Recteur de l'Université, suivi d'une nombreuse députation de professeurs, alla porter au vénérable jubilaire les félicitations et les hommages du Corps académique. Il répondit par des gestes et par des larmes, plutôt que par des paroles. Ce fut le dernier événement de sa vie. Le peu de forces qui lui restaient s'épuisèrent lentement. La mort, si longtemps attendue, si vivement désirée, vint enfin. Ce fut une délivrance. Après avoir reçu les derniers sacrements avec la plus touchante piété, M. Ubaghs s'endormit paisiblement dans le Seigneur, le 15 février 1875.

Le 8 mai suivant, un service funèbre pour le repos de son âme fut célébré solennellement en l'église collégiale de St Pierre, à Louvain, en présence de tout le Corps académique.

---

remise quelques jours après sa mort, par son confesseur. M. le chanoine D'Hollander, professeur émérite de la Faculté de théologie et ancien président du collége du Saint-Esprit, à l'auteur de cette notice.

Ses restes mortels reposent au cimetière de l'abbaye de Parc, presque en face de la tombe de son ancien collègue M. David.

Le souvenir de M. Ubaghs vivra dans la mémoire de ses nombreux élèves et amis, entouré de sympathie et de respect. Ceux mêmes qui ne partagèrent point, ou qui combattirent ses opinions philosophiques, lui rendent le témoignage qu'il fut un esprit distingué, un prêtre éminemment édifiant. On doit regretter assurément que sa haute intelligence, servie par une ardeur infatigable au travail, n'ait pas été conduite, dès l'abord, dans une autre voie. Mais sa vie tout entière, partagée entre l'apostolat de la science et la pratique austère de toutes les vertus sacerdotales, n'en est pas moins féconde en enseignements, et serait, s'il en était besoin, la meilleure garantie des protestations si souvent répétées de son obéissance, de son attachement et de son dévouement à l'Église. Il lui tenait à cœur d'en laisser un témoignage durable, en donnant une vie nouvelle à ses œuvres. Ses forces l'ont trahi. Adorons les décrets de la Providence avec la même soumission que lui. A son exemple, recherchons par-dessus tout l'honneur d'être les enfants dociles de l'Église catholique, et souvenons-nous au milieu de nos travaux, quel qu'en puisse être le succès, qu'*au jour du jugement, il ne nous sera pas demandé ce que nous avons lu, mais ce que nous avons fait ; si nous avons*

bien parlé, mais si nous avons vécu saintement (1).

OUVRAGES DE M. UBAGHS.

1834 *Introductio ad philosophiam paucis delineata.* Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

Logicæ, seu philosophiæ rationalis elementa. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1835 *Ontologiæ, sive metaphysicæ generalis specimen paucis delineatum.* Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1836 *Logicæ, etc.* Editio altera. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

Précis de logique élémentaire. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

1837 *Précis d'Anthropologie psychologique.* Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

1838 *Précis de logique élémentaire,* 2e édition. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

Précis d'Anthropologie psychologique, 2e édition. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

1839 *Logicæ, etc.* Editio tertia omnino recognita et multum aucta. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

(1) Imit. de J. C. Liv. I. Ch. III.

Ontologiæ, etc. Editio altera multum aucta et omnino recognita. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1841 *Theodiceæ seu theologiæ naturalis elementa.* Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1842 *Précis de logique élémentaire*, 3e édition. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

1843 *Précis d'Anthropologie psychologique*, 3e édition. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

1844 *Logicæ, etc.* Editio quarta aucta et recognita. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1845 *Ontologiæ, etc.* Editio tertia aucta et recognita. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

Theodiceæ, etc. Editio altera multum aucta et recognita. Lovanii, Vânlinthout et Vanden Zande.

Du problème ontologique des universaux. Liége, J. G. Lardinois.

1846 *Examen de la question de l'origine de nos connaissances au point de vue de l'orthodoxie.* Louvain, C. J. Fonteyn.

1847 *Recherches sur les connaissances intellectuelles des sourds-muets, par M. l'abbé Montaigne, suivies d'un recueil de pièces relatives à l'état intellectuel des sourds-muets, des sourds-muets aveugles et des*

hommes qui ont vécu dans l'isolement. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande. (Préface et notes de M. Ubaghs.)

1848 *Précis d'Anthropologie psychologique*, 4e édition, revue et augmentée. Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande.

Anthropologiæ philosophicæ elementa. Lovanii, Vanlinthout et Vanden Zande.

1849 *Précis de logique*, 4e édition, revue et augmentée. Louvain, Ickx et Geets.

1851 *De la nature de nos idées.* Tirlemont, P. J. Merckx.

1852 *Theodiceæ, etc.* Editio tertia. Lovanii, Vanlinthout et Socii.

Du dynamisme considéré en lui-même et dans ses rapports avec la sainte Eucharistie. Louvain, Vanlinthout et Cie.

1854 *Ontologiæ, etc.* Editio quarta multum aucta et omnino recognita. Lovanii, Vanlinthout et Socii.

De la connaissance de Dieu. Monologue et prosloge de S. Anselme avec appendices. Louvain, Vanlinthout et Cie.

Theodicée chrétienne ou Itinéraire de l'esprit vers Dieu de saint Bonaventure. Louvain, Vanlinthout et Cie.

De la nature de nos idées et de l'ontologisme en général. Louvain, Vanlinthout et Cie.

1856 *Logicæ, etc.* Editio quinta aucta et recognita. Lovanii, Vanlinthout et Socii.

Du réalisme en philosophie et en théologie. Louvain, Vanlinthout et Cie.

Itinerarium mentis in Deum, of reisbeschryving der ziel tot God, door den H. Bonaventura. Latynsche tekst nauwkeurig herzien, in het nederduitsch vertaeld en met talryke aanteekeningen vergezeld, door G. C. Ubaghs. Leuven, C. J. Fonteyn.

1857 *Précis de logique*, 5e édition. Louvain, Vanlinthout et Cie.

1858 *Korte schets der geschiedenis van het land van Valkenburg*. Leuven, Vanlinthout.

1859 *De mente S. Bonaventuræ circa modum quo Deus ab homine cognoscitur, edidit G. C. Ubaghs*. Lovanii, C. J. Fonteyn.

1860 *Logicæ, etc*. Editio sexta. Lovanii, Vanlinthout et Socii.

Essai d'idéologie ontologique. Louvain, Vanlinthout et Cie.

1861 *Du problème idéologique des universaux*, 2e édition. Louvain, Vanlinthout et Cie.

Du dynamisme, etc., 2e édition, revue et augmentée. Louvain, Vanlinthout et Cie.

1863 *Theodiceæ, etc*. Editio quarta aucta et recognita. Lovanii, Vanlinthout.

Roomsche catechismus ten gebruike der zielbestierders... naer den oorspronkelyken tekst vertaeld. Leuven, Vanlinthout.

Jesus-Christus door eenen raedsheer. Leuven, C. Peeters.

Inleiding tot het godvruchtig leven, door den H. Franciscus-de-Sales, Prins-Bisschop van Geneve, naer den oorspronkelyken tekst vertaeld. Leuven, C. Peeters.

1864 *Leven van den H. Franciscus van Assisië, opgesteld door zyne medegezellen, gevolgd van de leer en gulden woorden van broeder Egidius, vertaeld door G. C. Ubaghs.* Leuven, C. Peeters.

1865 *Geschiedkundig overzigt van Gulpen en deszelfs onderhoorige plaatsen.* Maastricht, Ch. Hollman.

—

DOCUMENTS
RELATIFS AUX DOCTRINES DE M. UBAGHS (1).

I.

Observationes Sacræ Indicis Congregationis sub die vigesima tertia junii 1843.

Rev. D. Ubaghs in sua Theodicea, et interdum etiam in Logica, subsequentes propositiones docet, quas Sacra Congregatio Indici præposita emendandas esse judicat.

1. « Haud posse nos in cognitionem cujusvis externæ metaphysicæ veritatis venire (nempe quæ respiciat ea, quæ sub sensus nostros non cadunt), absque alterius instructione, ac in ultima analysi absque divina revelatione. »

Porro hæc doctrina admitti nequit, quia sicut veritates internæ et mathematicæ cognosci possunt ope ratiocinii, ut ipsemet auctor fatetur, ita saltem possibile est, veritates externas assequi, quotiescumque necessario cum internis connectuntur; aut cum ipsæ internæ consistere nequeunt, non supposita aliqua veritate externa.

2. « Veritates externas metaphysicas demonstrari non posse. » (Vid. Theod. p. 220, n. 413 et seq.)

Jam vero veritates externæ quandoque cum

(1) Ces pièces, en partie inédites, sont reproduites ici, d'après les textes originaux, avec l'autorisation de NN. SS. le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique et du Recteur de l'Université.

internis necessario copulantur tanquam effectus cum causa; et ideo per hanc connexionem demonstrari possunt eo genere argumenti, quod *a posteriori* vocatur, cujus certitudo non minor illa est, quæ per demonstrationem *a priori* obtinetur.

3. « Dei existentiam minime demonstrari posse.—Deum existere demonstrari posse negamus. » — Theod. p. 73.

Quæ importuna doctrina ultro fluit ex opinionibus jam indicatis ipsius auctoris.

4. « Probationes existentiæ Dei reduci ad » quamdam fidem aut fundari in hac fide, qua » non tam videmus quam credimus, seu natura» liter persuasum nobis est, ideam hanc esse » fidelem, id quod evidentia mere interna cer» nere non possumus. » Theod. p. 73.

Quæ verba significare videntur potius credi, quam demonstrari Dei existentiam; quod quidem a vero omnino distat.

5. Auctor omnes probationes veritatum externarum metaphysicarum reducit ad sensum communem.

Quæ doctrina admitti nequit, eo quod aliquæ veritates externæ demonstrantur a posteriori per veritates internas, absque ulla relatione ad sensum communem. Ita habentes conscientiam nostræ existentiæ, directe inferimus, existere causam, quæ nobis existentiam contulerit, seu ab una veritate interna deducimus aliam veri-

tatem externam, absque interventu sensus communis.

Hæ sunt præcipuæ sententiæ, quæ in prædicto libro corrigendæ videntur. Monet igitur sacra Congregatio Rev. Auctorem, ut nova aliqua editione librum suum emendandum curet; atque interim in scholasticis suis lectionibus ab iis sententiis docendis abstinere velit.

II.

Observationes Sacræ Indicis Congregationis sub die octava augusti 1844.

Pauca quædam loca in opere quod a Cl. viro G. C. Ubaghs, an. 1841, Lovanii editum est, et inscribitur *Theodiceæ seu theologiæ naturalis elementa*, adnotanda esse videntur, ut doctissimus auctor, additis quibusdam illustrationibus, obortas circa ejusdem operis intelligentiam difficultates e medio tollere possit; ac primo quidem memoranda sunt illa, quæ p. 73 habentur de Dei existentia « Deum existere demonstrari posse negamus, sed id certo certius probari etiam atque etiam affirmamus. » Omnis certe ambiguitas ex hoc loco tolleretur, si post vocem *demonstrari* adderetur *a priori*, quod conveniret cum iis, quæ tradit auctor in Logica p. 114 edit. tertia, de demonstrationis divisione, ubi ostendit contra Kantianos demonstrationem a posteriori jure ac merito veram demonstrationem vocari.

Auctor etiam ibid. p. 105 hæc habet:

« Demonstrare si stricte intelligitur, idem est ac probare judicium certo esse sicut effertur. » Nemo autem negabit probationes existentiæ Dei eam vim habere, ut respondeant notioni strictæ demonstrationis, quæ hic a cl. auctore traditur.

2. Ubi auctor ad examen vocat diversa argumentorum genera, quæ ad Dei existentiam demonstrandam afferri solent, quædam habet, quæ observatione digna videntur. Theod. p. 86, de argumentis physicis loquens, ait: « Et licet tum recta ex rationalis naturæ nostræ impulsu, etc., probari possit, eumdem esse potentia et intelligentia vere infinita, illud tamen ex argumentis physicis solis et stricte spectatis secundum leges logicas effici nequit » p. 87. De argumentis, quæ moralia dicuntur, ita se exprimit: « In his solis veram Dei infinitatem expresse contentam esse, strictis logicæ legibus nondum plane efficitur. » Additis porro quibusdam de argumento ex ente infinito, concludit quod fide naturali et spontanea quadam progressione continuo suppleamus id quod ad accuratam Dei notionem concipiendam et ad veri Dei existentiam plene probandum illi soli probationi logicæ, si strictissime acciperetur, deesse videretur. Tandem, p. 89, legimus: « probabiles quidem conjecturas facere de » prima causa, vel de primis causis (nesciremus » utique, utrum una an plures dicendæ essent), » deque earum proprietatibus possemus. »

In his omnibus mens doctissimi auctoris paulo clarius explicanda videtur, ne quis inde occasionem sumat vim elevandi argumentorum quæ Dei existentiam demonstrant.

3. Clarissimus auctor cap. 7 par. 3 Theod. profitetur se : magis speciatim ac si fieri possit, paulo apertius declarare velle : « Ea, quæ ad veritatem cognoscendam spectant. » Quædam tamen ibi leguntur, de quorum intelligentia dubitationes oriri possent. P. 216 hæc habentur : « veritatem internam immediate cognoscere possumus, externam non sine interposita fide, et p. 219 necesse est... ut institutio aliena nobis manifestas faciat veritates, quæ nec meræ animi affectiones sunt, nec sub sensus nostros externos cadunt. » Plura alia ejusdem generis ibi obvia sunt, quæ contra mentem auctoris forte in alienos sensus torqueri possent, et ad id adhiberi, ut vis humanæ rationis extenuaretur, et argumenta, quæ pro veritatibus externis demonstrandis adhibentur, ita infirmarentur, ut certitudinem illam minime afferrent, quæ in iis homini omnino necessaria est.

III.

Theses a Sacra Indicis Congregatione editæ et a S. D. N. Pio Papa IX die 15 junii 1855 approbatæ.

1. Etsi fides sit supra rationem, nulla tamen vera dissensio, nullum dissidium inter ipsas

inveniri unquam potest, quum ambæ ab uno eodemque immutabili veritatis fonte, Deo optimo maximo, oriantur, atque ita sibi mutuam opem ferant. (Encycl. Pii PP. IX 9 novemb. 1846.)

2. Ratiocinatio Dei existentiam, animæ spiritualitatem, hominis libertatem cum certitudine probare potest. Fides posterior est revelatione, proindeque ad probandam Dei existentiam contra atheum, ad probandum animæ rationalis spiritualitatem ac libertatem contra naturalismi ac fatalismi sectatorem allegari convenienter nequit. (Propos. subscrip. a D. Bautain 8 septemb. 1840.)

3. Rationis usus fidem præcedit et ad eam hominem ope revelationis et gratiæ conducit. (Propos. subscrip. a D. Bautain 8 septemb. 1840.)

4. Methodus, qua usi sunt D. Thomas, D. Bonaventura et alii post ipsos scholastici, non ad rationalismum ducit, neque causa fuit, cur apud scholas hodiernas philosophia in naturalismum et pantheismum impingeret. Proinde non licet in crimen doctoribus et magistris illis vertere, quod methodum hanc, præsertim approbante vel saltem tacente Ecclesia, usurpaverint. (Propos. contradict. propositionibus passim ex D. Bonetty desumptis.)

IV.

A Sancta Romanæ et Universalis Inquisitionis Congregatione postulatum est utrum sequentes propositiones tuto tradi possint.

Prop. I. Immediata Dei cognitio habitualis saltem intellectui humano essentialis est, ita ut sine ea nihil cognoscere possit : si quidem est ipsum lumen intellectuale.

Prop. II. Esse illud, quod in omnibus et sine quo nihil intelligimus, est esse divinum.

Prop. III. Universalia a parte rei considerata a Deo realiter non distinguuntur.

Prop. IV. Congenita Dei tanquam entis simpliciter notitia omnem aliam cognitionem eminenti modo involvit. ita ut per eam omne ens, sub quocumque respectu cognoscibile est, implicite cognitum habeamus.

Prop. V. Omnes aliæ ideæ non sunt nisi modificationes ideæ, qua Deus tanquam ens simpliciter intelligitur.

Prop. VI. Res creatæ sunt in Deo tanquam pars in toto, non quidem in toto formali, sed in toto infinito simplicissimo, quod suas quasi partes absque ulla sui divisione et diminutione extra se ponit.

Prop. VII. Creatio sic explicari potest : Deus ipso actu speciali, quo se intelligit et vult tanquam distinctum a determinata creatura, homine, verbi gratia, creaturam producit.

Feria IV die 18 septembris 1861.

In Con^{gne} gen^{li} habita in conventu S. M. supra Minervam coram E^{mis} et R^{mis} DD. S. R. E. Card. contra hæreticam pravitatem in tota republica christiana inq^{toribus} gen^{lbus}, iidem E^{mi} et R^{mi}

DD. præhabito voto DD. consultorum, omnibus et singulis propositionibus superius enuntiatis mature perpensis, proposito dubio responderunt : Negative.

(Loco sigili) (sign.) Angelus Argenti S. R. et U. I. Notarius.

V.

Dilecto filio nostro Engelberto S. R. E. Presbytero Cardinali Sterckx, Archiepiscopo Mechliniensi, et venerabilibus fratribus ejus suffraganeis in Belgio episcopis.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili Noster, ac Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Ad plurimas gravissimasque amaritudines, quibus vel ab ipso Supremi Nostri Pontificatus initio, et hisce asperrimis præsertim temporibus affligimur, accessit etiam dolor excitatus ex molestis quæstionibus istic exortis ob discrepantes opiniones de quibusdam principiis adhibitis in tradenda philosophica ac theologica scientia in Catholica Lovaniensi Universitate. Non levi autem consolatione affecti fuimus noscentes quomodo Vos, Dilecte Fili Noster, ac Venerabiles Fratres, inhærentes consiliis Nostri et hujus Apostolicæ Sedis istic Nuntii, Mechliniæ proximo mense Julio in unum congregati ad alia ejusdem Universitatis tractanda negotia,

vestras quoque impendistis curas in aliquo suscipiendo consilio, quo hujusmodi controversiæ plane amoverentur et extinguerentur. Quæ nostra consolatio summopere crevit, ubi intelleximus, has vestras curas locum habuisse in Epistola, quam die 31 ejusdem mensis julii communi consensu ad Magnificum ejusdem Universitatis Rectorem dedistis. Namque in eadem Epistola elucet ac dominatur illud concordiæ prudentiæque studium tantopere necessarium ad pacem tuendam, atque ad removendum quidquid christianæ paci, et publicæ fidelium ædificationi obesse possit. Atque majore etiam lætitia perfusi fuimus, vix dum cognovimus, ipsius Lovaniensis Universitatis Professores obsequenter excipientes consilia et regulas a Vobis per eamdem Epistolam expressas declarasse unanimiter, se eisdem consiliis et regulis plene adhærescere sine ulla exceptione. Verum dum vehementer lætabamur hoc modo controversiam finem habuisse, summo certe animi Nostri mœrore novimus, per articulos publicis ephemeridibus insertos, aliaque scripta recens vulgata, operam datam esse, ut controversia ipsa revivisceret, et in hunc finem invocatas fuisse decisiones a Nostris Congregationibus editas, et a Nobis probatas, quæ minime existunt. Atque id evenit, propterea quod nonnulli cuidam documento illud pondus attribuere voluerunt, quo documentum idem plane caret, cum illius con-

textus et verba omnem de Congregationis decisionis ideam evidenter excludant, nec ullum indicium præbeant, Pontificiam Nostram interpositam fuisse auctoritatem, quæ reapse interposita non fuit. Itaque optime præ oculis habentes innumeras maximasque utilitates quæ ex mutua animorum concordia derivant, sine qua religio et scientia prosperos exitus consequi nunquam possunt, Nobis summopere cordi est, Dilecte Fili Noster, ac Venerabiles Fratres, omnem occasionem omnino de medio tolli et eliminari, quæ concordiam istam quovis modo vel leviter turbet et imminuat. Quo circa nullam prorsus proferentes sententiam de doctrinarum merito, quæ præsentem excitarunt controversiam, et quarum definitivum examen, et judicium ad hanc Apostolicam Sedem unice pertinet, volumus atque mandamus, ut earumdem doctrinarum tum fautores tum oppugnatores, donec definitivum de ipsis doctrinis judicium hæc Sancta Sedes proferre existimaverit, se omnino abstineant sive docendo, sive cujusque generis scriptis vel in lucem typis edendis, vel alia quavis ratione vulgandis, distribuendis, tam cum auctoris nomine, quam sive nomine auctoris, ac sive factis, sive consiliis aliquam ex prædictis philosophicis ac theologicis doctrinis exhibere ac tueri veluti unicam, veram, et solam admittendam, ac veluti Catholicæ Universitati propriam. Insuper præcipimus ut sub quovis

prætextu se abstineant novas de hac re iterum excitare quæstiones, quæ christianæ caritati et animarum saluti vel maxime adversantur. Vestrum autem erit, Dilecte Fili, ac Venerabiles Fratres, istis fidelibus curæ vestræ commissis hanc Nostram Pontificiam ordinationem voluntatemque significare, quæ, uti confidimus, ad exoptatam animorum tranquillitatem et concordiam servandam ac fovendam, Deo bene juvante, maxime conducet. Certi vero sumus, vos pro eximia vestra pastorali sollicitudine omnes curas cogitationesque ad eumdem assequendum finem esse collaturos, ac summa vigilantia, ubi opus fuerit, opportuna consilia communi vestrum omnium consensu provide sapienterque esse suscepturos quoad docendi rationem in Lovaniensi Universitate, et unumquemque vestrum idem omni studio in propria Diœcesi esse curaturum. In eam profecto spem erigimur, fore ut Belgii clerus ob egregiam illam qua semper eminuit erga nos et hanc Sanctam Sedem observantiam et venerationem, omni docilitate et obsequio hanc Nostram ordinationem sit excepturus, quam propter gravissimas causas, et peculiara rerum ac temporum adjuncta dandam esse censuimus ad majorem sanctissimæ nostræ religionis utilitatem in isto regno procurandam. Denique hac etiam occasione libentissime utimur, ut iterum testemur et confirmemus præcipuam Nostram erga Vos benevolentiam. Cujus

quoque certissimum pignus esse volumus Apostolicam Benedictionem, quam ex intimo corde profectam, et cum omnis veræ felicitatis voto conjunctam Vobis ipsis, Dilecte Fili, ac Venerabiliter Fratres, cunctisque clericis laicisque fidelibus cujusque vestrum vigilantiæ concreditis peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 19 decembris anno 1861, Pontificatus Nostri anno decimo sexto.

PIUS PP. IX.

VI.

Litteræ ab E^mo Card. Patrizi, SS. Cong. S. Officii et Indicis nomine, ad E^mum Card. Sterckx, Archiepiscopum Mechliniensem, datæ die 11 octobris 1864.

E^me ac R^me Domine Obs^me.

Quum non levis momenti sit pluribus abhinc annis istis in regionibus agitata questio circa doctrinam a nonnullis Universitatis Lovaniensis doctoribus traditam de vi nativa humanæ rationis, S^mus Dominus noster qui in Apostolicæ sedis fastigio positus advigilare pro suo munere debet, ne qua minus recta doctrina diffundatur, questionem illam examinandam commisit duobus S. R. E. Cardinalium Conciliis tum Sancti Officii, tum Indicis. Jam vero quum esset hujusmodi examen instituendum, præ oculis habitæ sunt resolutiones, quas sacrum idem concilium

Indicis edidit jam inde ab annis 1843 et 1844, posteaquam ad illius judicium delata sunt opera Gerardi Casimiri Ubaghs, in Lovaniensi Universitate doctoris decurialis, imprimisque tractatus Logicæ ac Theodiceæ. Etenim sacer ille Consessus, matura adhibita deliberatione duobus in conventibus habitis die 23 mensis junii an. 1843, ac die 8 augusti an. 1844, emendandas judicavit expositas tam in Logica quam in Theodicea doctrinas de humanarum cognitionum origine sive ordinem metaphysicum spectent, sive moralem, et illarum præsertim quæ Dei existentiam respiciant. Id sane constat ex duobus notationum foliis, quæ ex ejusdem Sacri Consessus sententia Gregorii XVI Summi Pontificis Auctoritate confirmata ad Eminentiam Tuam per Nunciaturam Apostolicam transmissa fuerunt monendi causa auctorem operis = *ut nova aliqua editione librum suum emendandum curet, atque interim in scholasticis suis lectionibus ab iis sententiis docendis abstinere velit.* = Quæ duo notationum folia, modo res spectetur, simillima omnino sunt; si namque in folio posteriori aliqua facta est specietenus immutatio, id ex eo repetendum est, quod auctor, accepto priori folio, libellum die 8 decembris an. 1843 Eminentiæ Tuæ dedit, quo libello doctrinæ suæ rationem explicare, atque ab omni erroris suspicione purgare nitebatur. Quem sane libellum licet idem Em^orum^ Patrum Concilium accurate per-

pendisset, minime tamen a sententia discessit, atque adeo tractatus illos ac nominatim tractatum de Theodicea, qui typis impressi in omnium versabantur manibus, atque in Universitate aliisque Scholis publice explicabantur, corrigendos judicavit. Fatendum quidem est post annum 1844 nonnullos intervenisse actus, quibus prædicto Lovaniensi doctori laus tribuebatur, perinde ac si in posterioribus sui operis editionibus Sacri Concessus voto ac sententiæ paruisset; sed tamen uti firmum, ratumque est bina illa notationum folia post sacri ejusdem Concilii sententiam summi Pontificis auctoritate comprobatam fuisse conscripta, ita pariter certum est, posteriores illos actus haudquaquam Sacri Consessus, multoque minus Summi Pontificis continere sententiam, quod quidem actus illos legentibus videre licet. Quæ cum ita sint, necessarium investigare ac perpendere visum est, num memoratus Lovaniensis doctor in editionibus Logicæ ac Theodiceæ, quas post diem 8 mensis augusti anni 1844 confecit, accurate sit exequutus quod a Sacro Concilio libris notandis inculcatum ei fuit in memoratis notationum foliis per Eminentiam Tuam eidem auctori transmissis. Hujusmodi porro instituto examine, rebusque diu multumque ponderatis, memorati Cardinales, tum qui Sacræ Inquisitioni, tum qui libris notandis præpositi sunt, conventu habito die 21 septembris proxime præteriti, judicarunt

recentes eorumdem tractatuum editiones minime fuisse emendatas juxta prædicti Sacri Consessus notationes, in iisdemque adhuc reperiri ea doctrinæ principia, quæ, uti prescriptum fuerat, corrigere oportebat.

Quod quidem auctor ipse recenti in epistola ad Em^{um} Cardinalem Ludovicum Altieri, Præfectum S. Concilii libris notandis missa aperte fatetur, quatuor nempe adhuc se publicasse Theodiceæ editiones, primam nimirum an. 1841, quæ primitus subjecta est S. Sedis judicio, alteram an. 1845 typis impressam haud ita multo post notationes a S. Cardinalium Consessu propositas. Utraque vero editio, quemadmodum suis ipse verbis fatetur auctor = *Similes prorsus sunt, idem capitum, paragraphorum et paginarum numerus, eædem locutiones, hoc solum differunt quod secunda aliquod diversi generis notas et paucas phrases incidentes continet, quæ simul paginas forte duodecim implere possint. Editiones vero,* ut ipse prosequitur, *tertia ann.* 1852, *et quarta ann.* 1863 *etiam inter se similes sunt, et a præcedentibus, si formam exteriorem, non doctrinam spectes, multum differunt.* = Ad Logicam porro quod spectat, cum illius tractatum iterum typis mandavit post acceptas S. Consessus notationes, hæc in præfatione significavit. = *Quantumcumque scripta immutaverim, nunquam minime recedendum esse duxi a principiis, quæ*

inprimis editionibus assumpseram, quæ tamen repudiare vel mutare me non puderet, si illa falsa vel minus recta esse quisquam ostendisset. = Hinc pariter memorati Cardinales judicaverunt, exequendum ab auctore esse, quod minime adhuc præstitit, nimirum emendandam illi esse expositam doctrinam in cunctis iis locis seu capitlbus, quæ Sacer Consessus librorum notandorum judex minus probavit juxta notationes in supradictis duobus foliis comprehensas, et peculiariter in primo, utpote quod rem apertius ac distinctius explicat. Ex quo tamen haudquaquam intelligendum est probari doctrinas reliquas, quæ in recentioribus operum prædicti auctoris editionibus continentur. Hanc porro Em^orum Patrum Sententiam S^mus Dominus noster Pius IX auctoritate sua ratam habuit ac confirmavit.

Quæ cum ita se habeant, erit vigilantiæ studiique pastoralis Eminentiæ Tuæ admonere doctorem Gerardum Casimirum Ubaghs officii sui, eique etiam atque etiam inculcare ut doctrinam suam ad exhibitas Sacri Consessus notationes omnino componat. Nec vero est cur pluribus excitem verbis Eminentiam Tuam ad dandam cum Episcopis suffraganeis operam ut hujusmodi Em^orum Patrum sententia executioni, nulla interjecta mora, mandetur, neque in ista Lovaniensi Universitate, quæ ab Archiepiscopi Mechliniensis et suffraganeorum Antistitum auc-

toritate pendet, neque in seminariorum scholis, aliisque lyceis illæ amplius explicentur doctrinæ, quæ, ubi primum ad Apostolicæ Sedis judicium delatæ fuerunt, visæ sunt a scholis Catholicis amandandæ.

Hæc significanda mihi erant Em^{orum} Patrum nomine Eminentiæ Tuæ, cui interim manus humillime deosculor.

Romæ die 11 octobris an. 1864.

(Sign.) C. CARD. PATRIZI.

Domino Cardinali Archiepisco Mechliniensi.

VII.

Litteræ ab E^{mo} Card. Patrizi, S. S. Cong. S. Officii et Indicis nomine, ad E^{mum} Card. Sterckx, Archiepiscopum Mechliniensem datæ die 21 martii 1866.

E^{me} ac R^{me} Domine Obs^{me}.

De libris philosophicis Gerardi-Casimiri Ubaghs in Lovaniensi Universitate doctoris decurialis, et præcipue de novissima tractatuum *Logicæ* et *Theodiceæ* editione anno 1865 ab ipso confecta, nondum tamen evulgata, Eminentissimi Patres Cardinales tum Sacræ Inquisitioni tum libris notandis præpositi, conventu simul habito die 21 februarii proxime elapsi, quam accuratissime examen instituerunt. In primisque quod ad doctrinas attinet a Sacra Indicis Congregatione

jam inde ab annis 1843 et 1844 notatas, non potuerunt quin ægro quidem animo deprehenderent, cl. auctorem in novissima prædictorum tractatuum editione exterioris formæ asperitatem utique attenuasse, verba quandoque molliisse, eadem tamen quoad substantiam nunc docere principia, quæ in præcedentibus editionibus reperiebantur : proindeque judicarunt, hanc novissimam editionem haud fuisse emendatam juxta notationes annis 1843 et 1844 auctori transmissas, et denuo a Sacris Congregationibus S. Officii et Indicis anno 1864 eidem inculcatas.

Præterea quod jam prout ex litteris meis ad singulos in Belgio Episcopos die 11 octobris anno 1864 datis sibi faciendum reservaverant memorati Cardinales, alias doctrinas examinandas susceperunt, quæ in recentioribus operum ejusdem auctoris editionibus continentur. Et vero perspicere debuerunt, tradi in illis libris doctrinas plane similes aliquot ex septem propositionibus, quas in adjecto folio Eminentia Tua enuntiatas reperiet (1), quasque suprema S. Officii Congregatio die 18 septemb. anni 1861 haud tuto tradi posse judicavit : et alias quoque in iisdem libris opiniones referri, quæ caute minus quam fas esset, exponuntur. Ita declaranda potissimum omnino essent et emendanda,

---

(1) Voir *Document IV*.

quæ in *Anthropologia* anno 1848 Lovanii edita pag. 221, n. 428 leguntur de opinione, quam *Traducianismum* vocant, et quæ ibidem pag. 457 et 458, n. 514 occurrunt de vitæ principio in homine. Quare E^{mi} Cardinales in hanc devenere sententiam = In libris philosophicis a Gerardo-Casimiro Ubaghs hactenus in lucem editis, et præsertim in *Logica* et *Theodicea* inveniri doctrinas seu opiniones, quæ absque periculo tradi non possunt. = Quam sententiam SS^{mus} Dominus Noster Pius Papa IX ratam habuit et suprema sua auctoritate confirmavit.

Ex quibus Eminentia Tua facile intelliget hujusmodi pericula a juvenum mentibus opportuno præsidio esse propulsanda; hinc necessarium omnino erit, ut nedum illi libri iisque similes ab Universitate Catholica Lovaniensi et a scholis omnibus arceantur, verum etiam ea adhibeantur opera communi Episcoporum consensu et auctoritate probata, quibus juvenilis ætas irreprehensibili et sana doctrina in celebri illa Universitate imbuatur.

Non dubitatur, quin professor G. C. Ubaghs ea qua præstat virtute, aliique Lovanienses professores eisdem opinionibus adhærentes huic judicio pareant; neque est cur Eminentiæ tuæ majorem in modum commendetur, ut collatis consiliis cum Episcopis suffraganeis tuis, omnem operam ponas, ut hæc, quæ Summi Pontificis nomine præcipiuntur, continuo executioni tra-

dantur, et de omnium executione Apostolica Sedes fiat instructa. — Interim Eminentiæ Tuæ manus humillime deosculor.

Romæ die 2 martii 1866.

(sign.) C. Card. PATRIZI.

D. Cardinali Archiepiscopo Mechliniensi.

—

NOTICE

sur Monsieur L. B. A. DE BRUYN, professeur émérite à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, par M. F. DE MONGE, professeur à la même Faculté.

—

Liévin-Bernard-Aloïs De Bruyn, né à Louvain le 11 novembre 1803, y décédé le 29 juin 1875, n'a jamais quitté sa ville natale. Issu d'une ancienne famille patricienne de Louvain, il a mis sans réserve au service de ses concitoyens l'activité patriotique dont ses ancêtres lui avaient légué les aptitudes et les exemples. Nous le voyons à la fois mêlé à la magistrature, — par les fonctions de juge-suppléant qu'il exerça au tribunal de Louvain depuis 1830 jusqu'en 1838, — aux affaires publiques, par un mandat de conseiller communal successivement renouvelé pendant douze années — et par la charge de secrétaire de la ville, qu'il remplit avec dévouement au milieu des temps troublés qui ont signalé notre émancipation nationale. — Paroissien modèle, il prit place au conseil de fabrique de l'église de St-Quentin et il conserva pendant plus de quarante ans la présidence de cette assemblée. Tels furent ses emplois accessoires. Dans tous il apporta le soin, l'assiduité, la clairvoyance, l'aménité et la modération qui formaient le fonds inaltérable de son caractère.

Parlons du professeur. Le trouble était dans

la science autant que dans la politique, quand l'indépendance belge se dégagea des luttes armées et des combinaisons de la diplomatie. Quarante ans s'étaient écoulés depuis la suppression révolutionnaire des hautes études, et il est difficile de renouer, après un pareil intervalle, les traditions rompues. En France, sur les ruines des splendides écoles de Droit de Paris, de Poitiers et d'Orléans, l'Empire, qui n'aime pas les jurisconsultes, selon la remarque d'un célèbre magistrat, avait constitué un riche et puissant établissement d'enseignement où les talents de tout genre n'ont jamais manqué, mais où leur vertu d'expansion s'est toujours trouvée paralysée par les deux influences les plus profondément léthifères, l'esprit de secte et le monopole.

Dans nos Pays-Bas, où l'enseignement du Droit avait rayonné jusqu'à la fin du dernier siècle d'un si glorieux éclat, la République, qui n'a pas besoin de savants, avait apporté son inflexible loi : la décadence ou la mort. Plus tard, après l'essai malheureux tenté par les puissances alliées pour rétablir l'ordre politique européen, la restauration des études ne fut ni réalisée ni sincèrement entreprise par le nouveau gouvernement imposé à nos provinces. L'irréligion systématique devint la base de l'enseignement supérieur. Quel enseignement, et quels fruits il a portés! Quels maîtres, et quels souve-

nirs ils ont laissés! Tous n'étaient pourtant pas sans mérite; mais tout décompte fait des exceptions honorables et brillantes, l'éloquence qui coula des chaires officielles ne réussit à inspirer à la jeunesse ni le goût de l'étude ni l'honnêteté des mœurs. L'esprit qui dirigeait le recrutement du corps enseignant n'y recherchait que tout au plus à titre secondaire les vraies qualités du professeur : on voulait établir, avant tout, des foyers de scepticisme, et par une conséquence naturelle qui se fit bientôt clairement apercevoir, on n'obtint pas, par surcroît, des foyers de science. Nous parlons ici de faits dont les témoins vivent. Assez de contemporains nous disent encore aujourd'hui, quand nous savons nous instruire à leur expérience, ce qu'étaient ces Universités du roi Guillaume, quelles passions y avaient usurpé la place de l'esprit scientifique, quelle étroitesse de vues et de sentiments y avaient étouffé la dignité de la chaire et quel dédain enveloppait ces institutions, ravalées au rang inexprimable où tombent fatalement toutes les magistratures qui ne sont plus honorées.

Telles étaient les circonstances quand l'Épiscopat belge réalisa, par la création de l'Université catholique, la grande pensée sur laquelle se sont accumulées depuis les bénédictions visibles de la Providence. M. De Bruyn occupait alors à Louvain, depuis quatre ans, la chaire de Pandectes de l'Université de l'État. Il s'associa de

9

cœur et d'âme à l'institution naissante, et il sut des premiers en pressentir les grandes destinées. Qui mieux que lui eût été disposé à les prévoir, puisqu'il avait l'heureuse fortune d'apporter dans la nouvelle Université le dépôt des traditions antiques, et d'apparaître au milieu d'elle comme un vivant souvenir de la noble aînée qui avait préféré la mort à l'opprobre en face du dilemne républicain ?

Il était fils de Jacques-Philippe De Bruyn, qui avait succédé lui-même dans la chaire de Droit romain de l'ancienne *Alma Mater* au chevalier van Elewyck. Jacques-Philippe assista à la catastrophe de 1790. Vingt-sept ans plus tard, il enseignait les Pandectes à l'Université de Louvain rétablie par le gouvernement des Pays-Bas, et il donnait l'exemple de la fidélité catholique au milieu de ces temps difficiles. En 1826, une mort inopinée l'enleva à l'affection de sa famille et du peuple. Ses talents et ses vertus ont été célébrés par le Recteur, M. Dumbeck, dans un discours d'ouverture qui nous fournit, à cinquante ans d'intervalle, le sujet de nombreux rapprochements. Les analogies sont frappantes entre le caractère du père et celui du fils. Un même esprit a visiblement animé deux existences, que les événements ont faites si différentes.

Le Recteur signale dans Jacques-Philippe le mérite excellent du jurisconsulte, le zèle du professeur, la douceur et la bonté de l'homme privé,

la générosité de l'homme public. Il exalte sa grande popularité; il parle de la cité reconnaissante, à qui le défunt a prodigué si utilement, dans toutes les circonstances graves et délicates, les conseils de sa prudence. Il déplore enfin avec amertume le deuil de la famille, et spécialement la douleur de ce fils, qui se distingue parmi les plus brillants disciples de l'Université : « *Huic filio quem inter præstantissimos hujus Academiæ juvenes censemus omnes.* » Ce fils était Aloïs De Bruyn.

Il ne succéda à son père qu'après un intervalle de cinq ans. Sa préparation, certes, était complète : il avait puisé dès l'enfance, et aux meilleures sources, l'art et le goût de la discipline académique. Il avait subi, *summa cum laude*, tous les examens de Philosophie et de Droit, mais il n'avait pas encore obtenu ses licences. En 1827, il prit part au concours universitaire et obtint la médaille d'or. Son mémoire forme un volume in-4° de 130 pages. C'est un traité sur les causes qui altèrent ou suppriment la liberté du consentement. En 1828, lors de ses licences, il donna une dissertation de Droit français sur la réduction des libéralités qui excèdent la quotité disponible (in-8°, 110 pp.).

Durant les cruelles épreuves de la dernière période, c'étaient les études juridiques qui avaient été spécialement maltraitées. On conçoit quelle figure pouvait faire, dans le monde de 1830, la

science des purs principes du Droit. La tâche qui s'imposait alors avant toute autre à un professeur de Pandectes, c'était de replacer cet enseignement dans une voie régulière et pratique, c'était de le circonscrire selon la mesure imposée par les nécessités des temps, tout en réglant par un choix judicieux les sacrifices indispensables; c'était de le relever du discrédit dont les idées du jour l'avaient enveloppé; c'était enfin de le purger des *cavillations* modernes, infiniment plus redoutables que les prétendues subtilités antiques. Devenu professeur à l'Université catholique, M. De Bruyn s'est donné tout entier pendant quarante ans à cette mission salutaire; et maintenant que de tous côtés apparaissent les signes manifestes d'une renaissance des études juridiques, il serait injuste de méconnaître sa large participation à cet heureux mouvement.

Il possédait à un degré remarquable le don le plus précieux et le plus rare, le jugement, cette qualité dominante, dont on pourrait dire qu'elle fait le juriste comme l'action fait l'orateur. A coté du fruit de savantes recherches, ses leçons présentaient toujours, et ce n'était pas leur moindre mérite, le modèle de la discussion sensée, sobre et sérieuse, qui prend ses arguments aux véritables sources et établit la juste mesure de leur autorité. Aussi, quoique affranchi plus que personne de toute obstination et de

tout esprit de système, il ne lui est pas souvent arrivé de remettre en doute les opinions qu'il avait émises. Quand il avait sujet de le faire, il le faisait avec cette modeste simplicité, que les princes de la science recommandent toujours et qu'ils pratiquent rarement.

Que dire de son attachement à ses élèves et de la sympathie qu'il savait leur inspirer? Cet éloge est dans toutes les bouches. Plus de mille élèves l'ont porté, avec le nom de M. De Bruyn, dans tous les points du pays, et les accents de reconnaissance émue qui se sont répandus sur sa tombe ont été l'expression vraie du sentiment unanime. Dans cette couronne de popularité qui s'est agrandie sans cesse avec les progrès d'une longue carrière, il y a plus que la marque d'un heureux naturel. Ne faut-il pas y voir aussi la meilleure garantie d'un enseignement solide et fécond? Quelles ressources d'influence durable dans ce courant réciproque et continu d'affection, de confiance et d'estime qui s'est établi entre le maître et le disciple! Pour atteindre les intelligences, les issues ne sont jamais trop nombreuses ni trop larges, et un passage dérobé par le cœur, s'est souvent trouvé le plus accessible et le plus sûr. Heureux les professeurs qui s'appliquent à mettre en œuvre, au service du noble but où ils tendent, tous les ressorts de l'âme humaine. Cette pratique n'a pas pour seul effet de doubler l'efficacité de leurs efforts. Eux-

mémes en retirent la plus précieuse récompense, car le commerce assidu et attentif avec une jeunesse d'élite protége leur maturité contre les froideurs et les dégoûts qui lui font trop souvent cortège. Tel fut M. De Bruyn, en qui nous retrouvons jusque dans la vieillesse, à côté de l'expérience consommée que peut seule donner une longue et patiente observation, les traits qui décèlent une familiarité constante avec l'âge des sentiments profonds et des pensées généreuses.

Le JUBILÉ de 1875 à l'Université de Louvain.

—

Le Jubilé accordé par le Souverain Pontife pour l'année sainte 1875 a permis à l'Université catholique de Louvain de donner à la Belgique entière un témoignage de sa foi, trop beau et trop consolant pour n'être pas consigné dans ses annales. L'octave de la Toussaint avait été désignée dans toutes les paroisses de la ville pour préparer le peuple par des prédications et des prières à la rénovation chrétienne du Jubilé. Désireuse d'assurer à tous ses membres la grâce de l'année sainte, l'Université avait pris de son côté quelques dispositions en vue de leur en faciliter les moyens, et de donner à l'accomplissement des conditions prescrites par le Saint-Siége le caractère d'un acte religieux collectif. Les conférences habituelles de l'Avent, avancées d'un mois, avaient été fixées au 10 novembre et aux trois jours suivants; les visites processionnelles des églises de Notre-Dame, de St-Pierre, de St-Joseph et de St-Michel devaient chaque jour succéder au sermon et se terminer le dimanche par une communion générale.

L'empressement unanime et spontané avec lequel la jeunesse universitaire répondit à cet appel, a pris les proportions d'une magnifique manifestation religieuse. Dès le premier jour, l'église de St-Michel s'est trouvée envahie. Mgr le

Vice-Recteur, chargé de porter la parole sacrée, exposa devant un auditoire déjà tout entraîné la nature et les obligations de la faveur exceptionnelle octroyée par le Saint-Siége, dans un simple commentaire de la bulle pontificale. Le lendemain, jour de la première procession solennelle, la vaste église se trouva trop étroite à contenir l'affluence de la famille universitaire. Jamais à Louvain plus imposant spectacle n'avait réjoui les yeux, et donné à l'*Alma Mater* la conscience de sa force dans l'unanimité de sa foi. Cent élèves de la faculté de Théologie en surplis entouraient la croix du Jubilé dressée à l'entrée du chœur. Autour du Recteur magnifique se pressaient lès rangs du corps professoral, au complet. La foule immense des étudiants, attentive et recueillie, remplissait jusqu'au parvis du temple. Après l'exhortation religieuse, le pieux cortége s'ébranla au chant des litanies, et se déroula dans les rues de la cité, peu habituées à semblable spectacle. Dans chaque église visitée, après le chant du psaume de la pénitence, un prêtre commençait la prière, continuée d'une seule voix par l'immense assemblée, pour la Sainte Église, pour l'extinction du schisme et de l'hérésie, pour la patrie et la famille royale, pour le Souverain Pontife, pour la rémission des péchés. Invocations touchantes dans leur simplicité même, pleines de majesté dans l'impression qu'elles

produisaient sur tous les cœurs. Partout sur son passage le pieux cortége rencontra l'expression d'une admiration sympathique. Nulle voix ne s'éleva pour troubler le recueillement de sa prière. Ces rangs pressés et volontaires, ces files interminables que l'on vit trois fois occuper toute l'espace compris entre l'église St-Joseph et la rue de Diest; cette jeunesse fière et recueillie tout ensemble dans la conscience de l'acte de foi qu'elle accomplissait au grand jour; ces maîtres honorés, qui lui donnaient l'exemple de la piété; le chant sacré dominant par intervalles tous les bruits de la ville; le courage persévérant de cette manifestation publique continuée pendant trois jours malgré les intempéries de l'air; l'impression grave et religieuse qui se dégageait de tout cet ensemble, formaient un tableau saisissant, gage des plus légitimes espérances de la religion et de la patrie.

Le prédicateur chargé de la mission d'inculquer à cette jeunesse de bonne volonté les conditions de la persévérance chrétienne, avait pris pour cadre de ses exhortations la parole du solitaire : *oro*, *laboro*, *fugio;* et traité successivement de la fuite des occasions dangereuses, du travail et de la piété envers Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est « la voie, la vérité et la vie. » Mais de quelque faveur que ses exhortations eussent été accueillies, elles ne pouvaient être

que l'écho affaibli de cette grande exhortation que l'Université se donnait à elle-même, et que le prélude d'une action plus intime et plus pénétrante qui inclinait les cœurs. L'Université toute entière s'est sentie sous l'influence d'une profonde émotion religieuse : un souffle de la grâce a passé sur les âmes. Lorsque, au dernier jour de ces belles stations religieuses, la procession fut rentrée, à la tombée de la nuit, dans Saint-Michel, étincelant de lumières, pour y recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement, toute l'église, comme un seul homme, fit monter vers Dieu le cri spontané de son enthousiasme et de sa reconnaissance dans le chant d'un *Laudate Dominum omnes gentes*, dont nulle âme qui l'a entendu ne perdra le souvenir.

La communion générale couronna dignement ces manifestations de la piété de notre jeunesse catholique. A la messe, qui fut célébrée à Saint-Michel, par Mgr le Vice-Recteur, maîtres et disciples se trouvèrent une dernière fois réunis pour participer à la table Sainte. Pendant vingt minutes trois prêtres distribuèrent la Sainte Communion sans désemparer. Profondément touché par ces magnifiques démonstrations d'une piété qui ne peut manquer d'attirer les bénédictions du Ciel sur l'Université catholique, Mgr le Recteur monta en chaire, et remercia, dans les termes les plus émouvants, tous ceux qui avaient pris part à ces solennités religieuses, dont il fit

ressortir l'admirable caractère. S'inspirant alors d'un sentiment qui avait germé dans bien des cœurs, il fit remonter jusqu'au Père commun des fidèles l'hommage de la reconnaissance et de l'amour, et, au milieu de l'émotion générale, il donna lecture des deux télégrammes, échangés la veille entre Rome et Louvain :

A Sa Sainteté Pie IX au Vatican,

« L'Université catholique de Louvain, réunie tout entière dans une grande manifestation de sa foi, remercie le Saint Père de la faveur du jubilé, et lui demande sa bénédiction.

» A. J. Namèche, recteur. »

» Le Saint Père remercie et bénit de tout son cœur l'Université catholique de Louvain.

» J. Cardinal Antonelli. »

Cette bénédiction paternelle fut le digne couronnement de cette manifestation religieuse, la plus grandiose et la plus touchante que l'Université de Louvain ait eu jusqu'ici la consolation de mentionner dans ses annales.

Rectification aux ANALECTES de 1875.

—

Les *Analectes* de 1875 reproduit le diplôme de membre correspondant délivré en 1729 au professeur Favelet par l'académie des sciences de Paris. L'original repose à la bibliothèque de l'Université aux Halles. Il nous a été donné, non par la personne indiquée dans les *Analectes*, mais par un autre de nos amis, M. S. Ocreman, de Louvain, allié, par sa femme, à la famille de ce maître célèbre de l'antique *Alma Mater*.

—

ERRATA.

—

Page	38,	*ligne*	19,	couronné,	*lisez :*	consommé.
—	69,	—	19,	baissées,	—	abaissées.
—	71,	—	7,	Louvian,	—	Louvain.
—	77,	—	25,	elle,	—	il.
—	87,	—	26,	travaux,	—	travers.
—	134,	—	25,	sive nomine,	—	sine nomine
—	135,	—	25,	peculiara,	—	peculiaria.
—	136,	—	5,	venerabiliter,	—	venerabiles
—	139,	—	4,	prescriptum,	—	præscrip- [tum.
—	139,	—	18,	aliquod,	—	aliquot.

TABLE.

—

